

Agreste Les Dossiers



Numéro 3 - Décembre 2008

Agreste Les Dossiers - n° 3 - Décembre 2008

L'aviiculture en 2004



AVERTISSEMENT

Les résultats présentés sont issus des statistiques établies par l'enquête Aviculture 2004 menée fin 2004-début 2005, soit bien avant la crise d'épizootie d'influenza aviaire.

Caractéristiques générales des exploitations avicoles

La physionomie du secteur avicole montre une activité menée par des chefs plus souvent exploitants individuels qu'installés en société, jeunes en moyenne, où les femmes, chefs d'exploitation, sont encore peu nombreuses. L'activité est spécialisée pour la moitié des exploitations, mais, elle ne contribue aux trois quarts du revenu de l'exploitation que pour un tiers des éleveurs. Le besoin en main-d'œuvre occasionnelle, à certaines étapes clés du cycle d'élevage (mise en place des animaux, enlèvement...) constitue une autre particularité de l'activité avicole.

Les chefs d'exploitation sont et restent jeunes

L'âge moyen des aviculteurs s'établit à 45 ans : c'est environ cinq ans de moins que la moyenne de l'ensemble des agriculteurs. De plus, en dix ans, l'âge moyen des chefs d'exploitation avicole a peu augmenté : 44 ans en 1994, seulement 45 ans en 2004. Par contre, la pyramide des âges s'est resserrée autour des âges médian (35 à 55 ans), tandis que la proportion d'éleveurs jeunes (moins de 35 ans) et plus âgés (plus de 55 ans) a simultanément reculé. La part des chefs d'exploitation âgés de 35 à 55 ans était en 2004 légèrement plus élevée en aviculture que dans l'ensemble de la population agricole. Cette répartition des âges était en 2004 très similaire dans les différentes filières avicoles (chair, ponte et palmipèdes gras), contrairement à 1994 où la population des éleveurs de volailles de chair se distinguaient par sa jeunesse.

Par région, le profil des âges peut également varier de manière importante. Les grandes régions productrices avec la Bretagne, les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes sont dans la répartition moitié-moitié des chefs d'exploitations âgés de moins de 45 ans comparé à ceux de plus de 45 ans. Les chefs dans les régions

Tableau I-1

Âge moyen des chefs d'exploitations avicoles : 45 ans

Âge moyen des exploitants avicoles en 2004

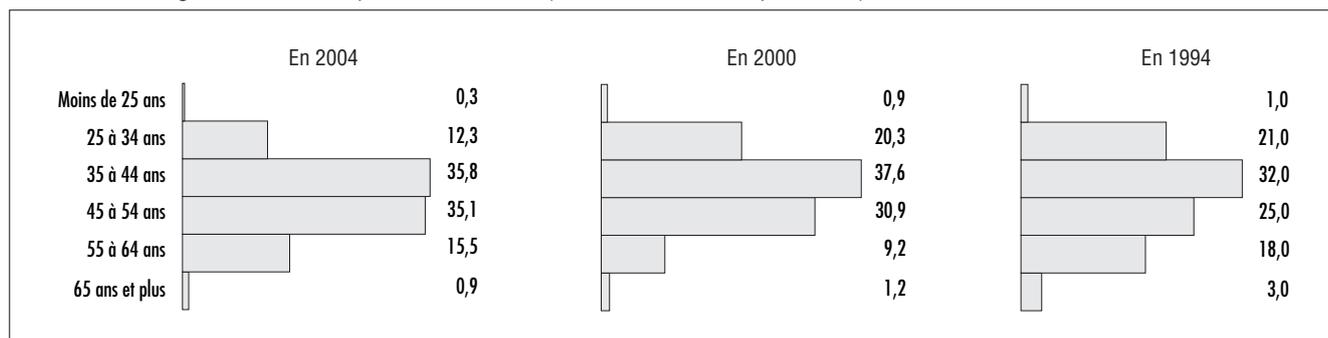
	Âge moyen en 2004 (en année)	Âge moyen en 1994 (en année)
Toutes filières avicoles	45,1	44,1
- Filière volailles de chair	45,0	44,0
- Filière ponte	45,0	45,8
- Filière gras	45,7	44,7

Source : Agreste – Enquêtes aviculture 2004 et 1994

Graphique I-1

Moins de jeunes de 25 à 34 ans en 2004 qu'en 1994

Distribution des âges des chefs d'exploitations avicoles (en % du nombre d'exploitations)

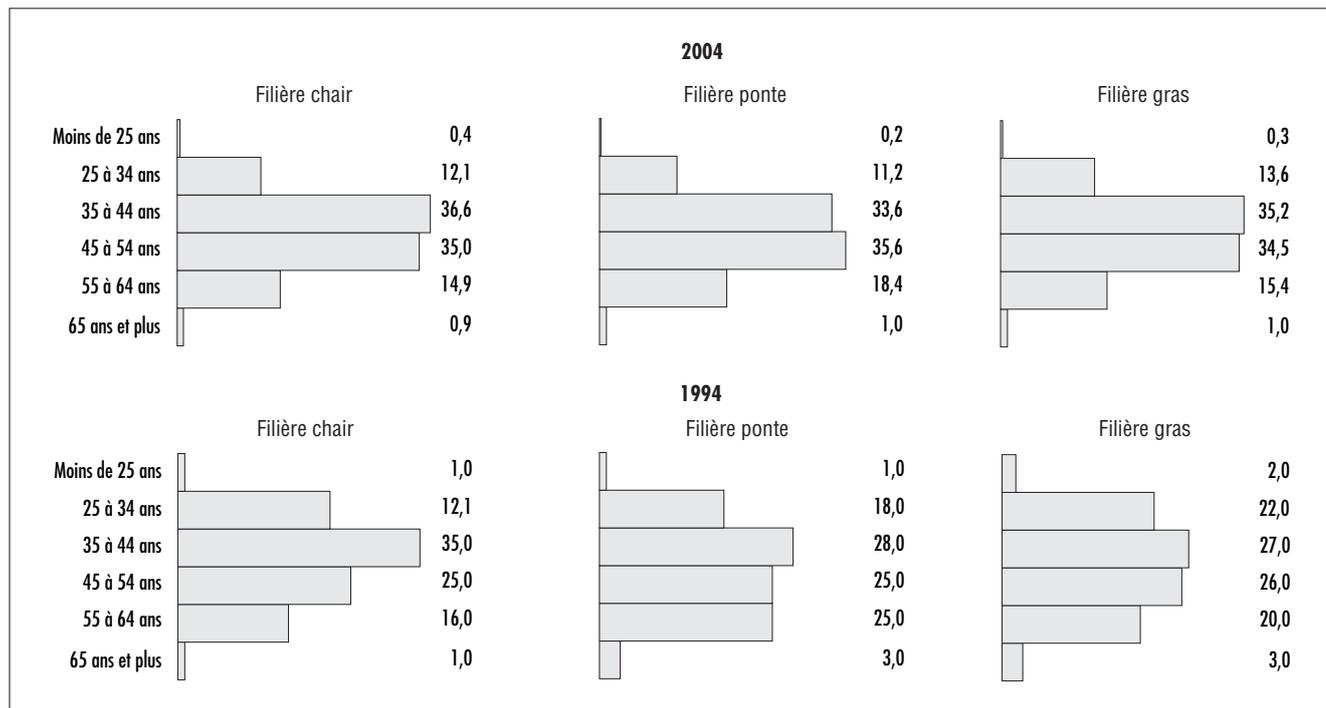


Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994 et 2004 et recensement agricole 2000.

Graphique I-2

Dans les trois filières, 70 % des chefs ont entre 35 et 54 ans

Distribution des âges des chefs d'exploitations avicoles par filière (en % du nombre d'exploitations)



Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994 et 2004.

Les exploitants agricoles professionnels

Les deux tiers des exploitants professionnels ont entre 35 et 54 ans

L'enquête Structure est réalisée par sondage auprès des exploitations professionnelles ou non dans toutes les régions. Elle permet de donner une référence pour la distribution des âges des exploitants avicoles, en 2005.

L'ensemble des exploitations professionnelles compte un peu moins de chefs de 35 à 54 ans et un peu plus de chefs dont l'âge dépasse 55 ans que les exploitations avicoles. Les chefs d'exploitation avicoles sont donc un peu plus jeunes que l'ensemble des chefs dirigeant des exploitations professionnelles et ceci est confirmé dans les régions principales d'activité avicole : la Bretagne, les Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Aquitaine et Midi-Pyrénées, par exemple.

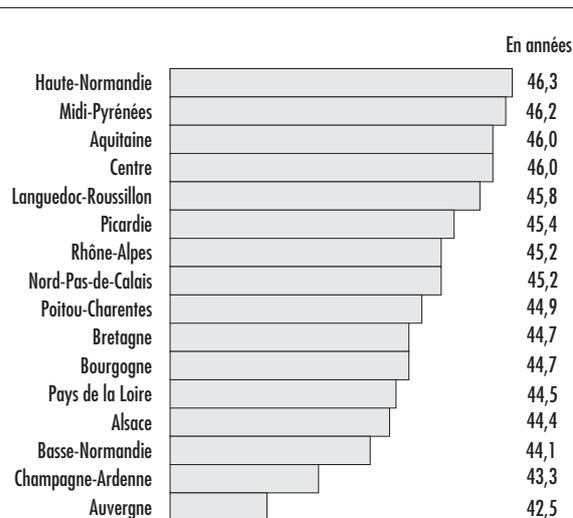


Source : Agreste - Enquête Structure 2005

Graphique I-3

Les « chefs » du Sud plus vieux que ceux de l'Ouest

Âge moyen des exploitants avicoles dans les principales régions de production en 2004



Note : les grandes régions productrices sont : pour le Sud, Aquitaine et Midi-Pyrénées et pour l'Ouest, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

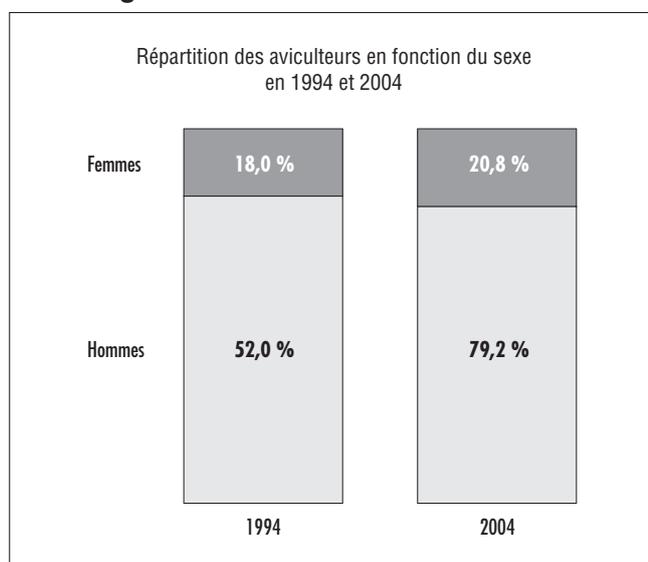
Aquitaine et Midi-Pyrénées sont plutôt un peu plus âgés. La proportion des éleveurs de moins de 45 ans dépasse 55 %, comme en Auvergne (61 %) et en Alsace (57 %), ou n'atteint pas 45 % comme en Midi-Pyrénées (44 %), en Aquitaine (44 %) et en Haute-Normandie (42 %). La hiérarchie des régions est similaire sur le plan de l'âge moyen des aviculteurs, avec une moyenne d'âge plus basse dans les régions Auvergne, Champagne-Ardenne et Basse-Normandie, et à l'inverse un âge moyen plus élevé dans les régions Haute-Normandie, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Centre. Selon les régions, l'écart entre l'âge moyen des aviculteurs et celui de l'ensemble des exploitants professionnels ne dépasse pas quatre ans.

Une proportion croissante de femmes avicultrices

Les femmes ne représentaient que 18 % des éleveurs de volailles en 1994, elles constituent désormais 21 % de l'ensemble des aviculteurs, contre 25 % dans l'ensemble des agriculteurs. Cette évolution reste modeste mais conforte le caractère relativement féminin de l'activité avicole. Très longtemps, l'atelier avicole a été un atelier de diversification, dont la responsabilité incombait à l'épouse de l'agriculteur. Mais il existe de fortes disparités régionales, avec une proportion d'avicultrices qui varie de 28 % en Bretagne et 25 % en Aquitaine à moins de 15 % (Nord-Pas-de-Calais).

L'élevage avicole est associé ou non à d'autres activités agricoles. Pour apprécier la part que représente les seules volailles dans l'activité de l'exploitation, deux notions peuvent être étudiées : la description des éle-

Graphique I-4
En dix ans, un peu plus de femmes dirigent les élevages avicoles



Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994 et 2004

vages et l'appréciation du chef d'exploitation sur la répartition de son revenu.

La moitié des exploitations avicoles sont spécialisées

Les élevages de volailles sont classés dans l'OTEX¹ « élevages de granivores (volailles, porcins ou association) » pour 51 % des 23 000 exploitations avicoles.

Une part significative des ateliers avicoles correspond à une activité complémentaire au sein d'exploitations céréalières ou d'élevage.

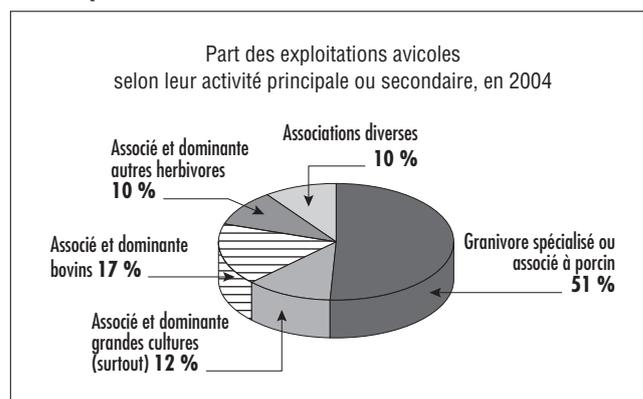
27 % des exploitations avicoles exercent une activité plutôt secondaire dans d'autres élevages : bovins ou autres herbivores (ovins, caprins, etc.). 10 % associent élevage avicole et cultures dont grandes cultures surtout.

Un peu plus du tiers des éleveurs de volailles ne vivent que de l'aviculture

Les estimations des éleveurs de volailles illustrent bien le caractère complémentaire de l'atelier avicole dans un grand nombre d'exploitations. Un peu plus d'un tiers des chefs d'exploitation (37 %) a estimé que la part de revenu issue de l'atelier avicole était prépondérante et dépassait 75 % du revenu total. À l'opposé, 45 % des éleveurs avicoles considéraient que l'activité avicole contribuait à moins de la moitié de leurs revenus.

1. OTEX : orientation technico-économique des exploitations agricoles. Cette orientation repose sur la composition de la marge brute standard, notion proche de celle de valeur ajoutée. La production qui contribue majoritairement à la marge MBS permet de classer l'exploitation agricole (avec des calculs d'équivalence des types de production).

Graphique I-5
La moitié des exploitations avicoles sont spécialisées



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

En Bretagne, Aquitaine et Poitou-Charentes 61 à 68 % des chefs d'exploitation estiment que la part du revenu avicole dépasse la moitié de leur revenu total. À l'inverse, en Bourgogne, Auvergne et Nord-Pas-de-Calais, 66 à 70 % des chefs d'exploitation estiment que le revenu avicole n'excède pas la moitié de leur revenu agricole total.

La spécialisation du revenu est plus prononcée pour les exploitations de production d'œufs (71 % des chefs d'exploitation estimant que leur revenu avicole représente plus de la moitié de leur revenu agricole total) et de gavage (68 % à plus de la moitié du revenu total) que pour les exploitations de production de volailles de chair (seulement 49 % à plus de la moitié du revenu total). Dans toutes les filières, la capacité moyenne des exploitations va croissante avec la part du revenu avicole. Dans la filière ponte, la part d'exploitations tirant un revenu accessoire de leur activité avicole (inférieur au quart du revenu) est la plus faible (8 %) mais l'enquête se recentre sur les exploitations à plus fort potentiel de production en raison du seuil minimum retenu (un millier de poulettes).

Tableau I-2
37 % des aviculteurs vivent de l'élevage de volailles

Avis sur la part du revenu avicole dans le revenu total, en 2004

	Toutes exploitations avicoles en %
Part prépondérante (plus de 75 %)	36,5
Part importante (de 50 à moins de 75 %)	18,5
Part secondaire (de 25 à moins de 50 %)	28,7
Part accessoire (moins de 25 %)	16,3
Ensemble	100,0

Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

Tableau I-4

La part de revenu avicole dépasse 75 % pour 30 % des éleveurs de volailles de chair disposant de 1 500 m² de bâtiment

Volailles de chair : avis sur la part du revenu avicole dans le revenu total, en 2004

	Exploitations en %	Superficies des bâtiments	Superficie moyenne en m ²
Part prépondérante (75% et plus)	29,8	40,2	1 480
Part importante (50 à 75%)	18,9	21,7	1 260
Part secondaire (25 à 50%)	33,6	29,0	950
Part accessoire (moins de 25%)	17,7	9,1	570
Ensemble 48 départements	100,0	100,0	1 100

Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

Tableau I-5

La part de revenu avicole dépasse 75 % pour la moitié des éleveurs disposant de 37 milliers de poulettes

Œufs de consommation : avis sur la part du revenu avicole dans le revenu total, en 2004

	Exploitations en %	Capacités en poudeuses en %	Capacité moyenne en poudeuses
Part prépondérante (75% et plus)	50,6	77,0	36 740
Part importante (50 à 75%)	20,4	13,4	15 940
Part secondaire (25 à 50%)	20,8	7,6	8 800
Part accessoire (moins de 25%)	8,2	2,0	5 910
Ensemble 48 départements	100,0	100,0	24 180

Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

Tableau I-3
52 % des aviculteurs bretons vivent de l'élevage de volailles

Avis sur la part du revenu avicole dans le revenu total dans les principales régions, en 2004

	Part prépondérante (plus de 75 %)	Part très importante (de 50 à moins de 75 %)	Part importante (de 25 à moins de 50 %)	Part secondaire ou accessoire (moins de 25 %)	Ensemble
Bretagne	52,4	13,6	25,2	8,8	100,0
Poitou-Charentes	43,8	17,3	28,6	10,3	100,0
Aquitaine	42,7	25,1	20,0	12,1	100,0
Languedoc-Roussillon	42,2	13,6	19,8	24,4	100,0
Midi-Pyrénées	35,9	14,2	24,6	25,4	100,0
Pays de la Loire	29,5	24,3	34,8	11,3	100,0
Rhône-Alpes	29,1	20,9	32,2	17,7	100,0
Picardie	25,3	15,6	26,5	32,5	100,0
Basse-Normandie	24,2	11,6	37,9	26,4	100,0
Bourgogne	22,7	10,8	45,7	20,8	100,0
Alsace	22,4	20,4	24,8	32,4	100,0
Auvergne	21,8	12,4	41,1	24,7	100,0
Centre	20,8	18,8	37,6	22,8	100,0
Nord-Pas-de-Calais	19,8	10,7	28,8	40,7	100,0
Haute-Normandie	16,6	5,2	26,6	51,5	100,0
Ensemble 48 dépts	36,5	18,5	28,7	16,3	100,0

Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

Augmentation du nombre des exploitations spécialisées ayant peu de SAU

La surface agricole utile moyenne (SAU) des exploitations avicoles était fin 2004 de 51 hectares. Cette superficie moyenne contraste fortement avec l'image « hors sol » des productions avicoles. En 2000, la SAU moyenne des exploitations avicoles était également de 51 hectares, soit 9 hectares de plus que la surface (SAU) moyenne de l'ensemble des exploitations agricoles recensées en 2000.

Le secteur avicole garde une forte hétérogénéité des tailles d'exploitation. D'un côté, une fraction des exploitations avicoles sont plutôt spécialisées. En effet, malgré une moyenne élevée, une part importante d'exploitations dispose d'une SAU très modeste. Ainsi, un quart des exploitations avicoles comptent moins de 10 hectares et 10 % comptent même moins de 1 hectare. Cette proportion, au cours des dix ans, a une tendance à augmenter légèrement alors que d'une manière générale les exploitations agricoles toutes filières ont accru leur surface de production. Ce type d'exploitation conserve sa spécificité. Quelle que soit la filière, les capacités (en m² ou en nombre d'animaux) sont systématiquement plus élevées dans les structures disposant de peu de SAU (intensification de l'atelier avicole). La capacité des exploitations ayant moins de 1 hectare de SAU est environ 1,5 fois supérieure à la capacité des autres exploitations dans la filière chair et entre 2 et 4 fois supérieure en filière ponte.

De l'autre côté, les plus grandes exploitations ont gagné des hectares. Les exploitations plus diversifiées ont continué d'accroître leur disponibilité en terres dans une logique d'agrandissement observée dans les principales productions exigeantes en foncier (grandes cultures, élevage bovin). En 2004, un quart des structures avicoles exploitait plus de 70 hectares et 14 % disposaient même de plus de 100 hectares. Entre 1994 et 2004, la proportion des exploitations de plus de 50 hectares est passée de un tiers à plus de 40 % de l'ensemble des exploitations avicoles.

Au plan régional, la disponibilité en foncier diffère sensiblement. Ces écarts régionaux s'expliquent en partie par la nature des autres activités agricoles de la région, par les structures du foncier et par les processus d'installation et de spécialisation qui ont eu cours dans ces régions. Ainsi, la plupart des exploitations avicoles bretonnes disposent de peu de SAU moyenne, puisque près de 70 % des élevages exploitent moins de 50 hectares et 35 % des exploitations ont moins de 10 hectares. Dans cette région, la surface moyenne s'établit à 36 hectares. L'Aquitaine avec une SAU moyenne de 38 hectares présente une répartition comparable : près de 75 % des exploitations ont moins de 50 hectares (52 % entre 10 et 50 hectares). À l'inverse, les régions Bourgogne, Centre et Picardie se distinguent par la part

Tableau I-6

La part de revenu avicole dépasse 75 % pour la moitié des éleveurs disposant de 900 m² de bâtiment

Gavage : avis sur la part du revenu avicole dans le revenu total, en 2004

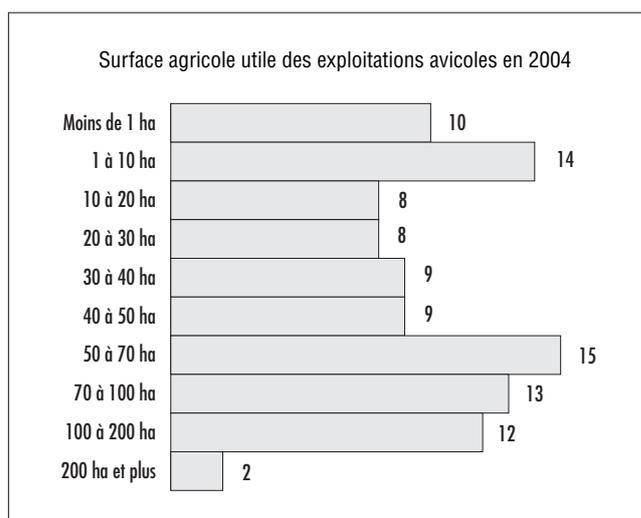
	Exploitations en %	Superficies des bâtiments en %	Superficies moyenne en m ²
Part prépondérante (75% et plus)	49,1	64,1	860
Part importante (50 à 75%)	18,5	17,7	630
Part secondaire (25 à 50%)	18,9	12,1	420
Part accessoire (moins de 25%)	13,6	6,1	300
Ensemble 48 départements	100,0	100,0	660

Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

Graphique I-6

Un quart d'exploitations avec moins de 10 hectares et un quart avec plus de 70 hectares

En %

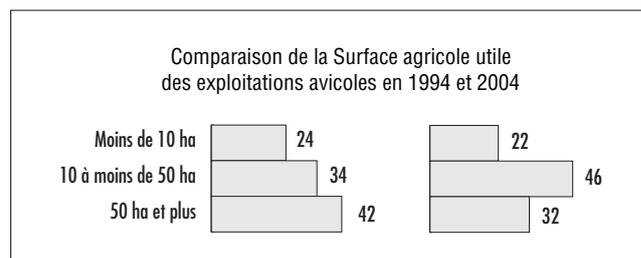


Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique I-7

Les exploitations dépassant 50 hectares ont accru leur part entre 1994 et 2004

En %



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau I-7

Petites surfaces agricoles¹ en Bretagne et Aquitaine

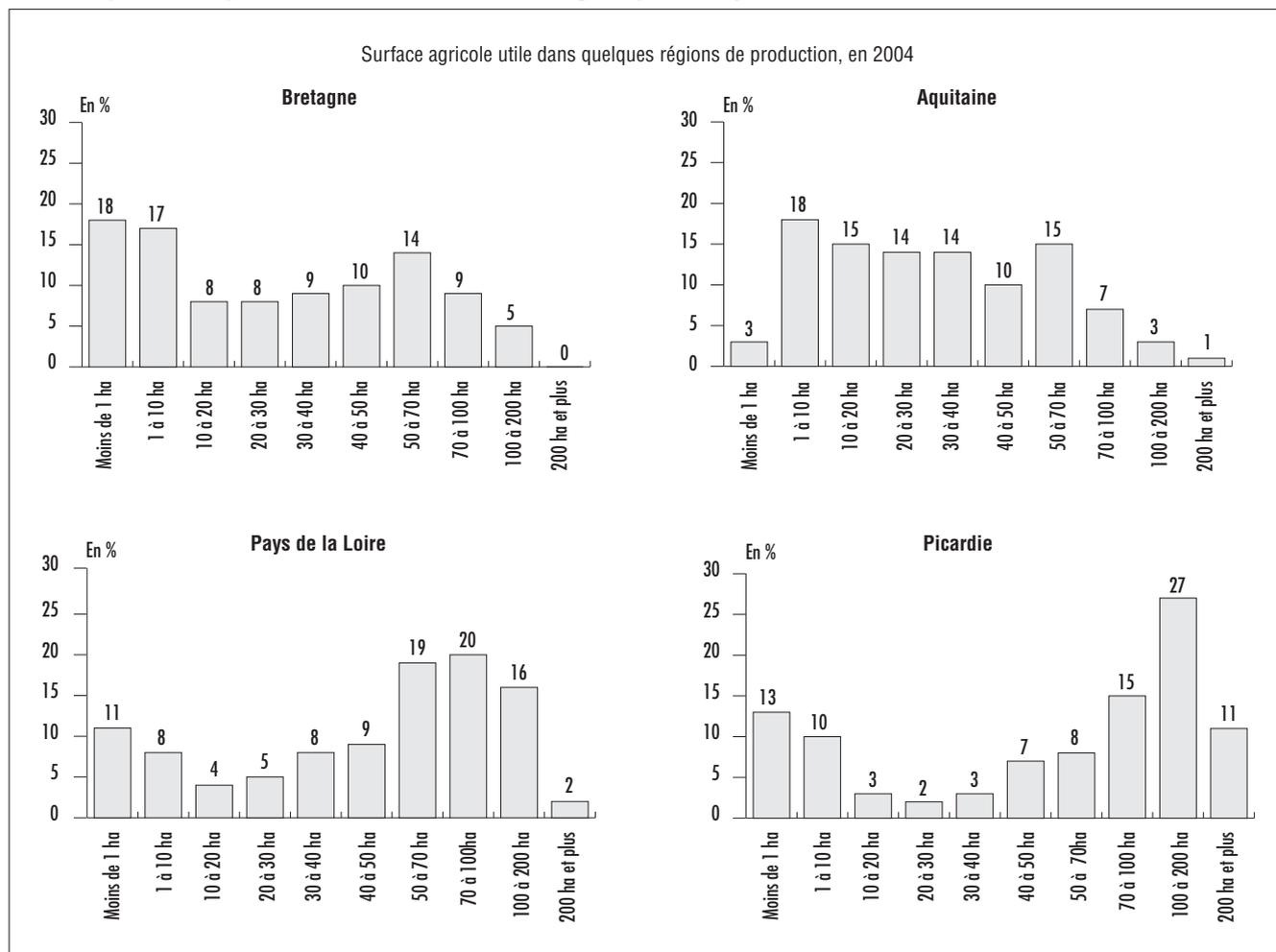
Répartition des exploitations avicoles selon leur surface agricole utile dans les principales régions avicoles, en 2004

	Moins de 1 hectare	1 à 10 hectares	10 à 50 hectares	50 à 100 hectares	100 à 200 hectares	200 hectares et plus	Ensemble	Surface agricole moyenne en hectare
Bretagne	18,4	17,2	35,1	23,9	5,1	0,3	100,0	36,5
Poitou-Charentes	16,7	14,4	27,5	26,8	14,0	0,6	100,0	
Alsace	13,2	9,7	42,2	30,1	4,8	0,0	100,0	
Picardie	13,3	10,2	14,8	23,5	27,2	11,0	100,0	
Nord-Pas-de-Calais	10,9	11,7	33,2	28,3	13,9	2,0	100,0	
Languedoc-Roussillon	10,3	21,8	35,4	14,2	14,1	4,2	100,0	
Pays de la Loire	11,5	7,6	25,0	37,9	16,4	1,6	100,0	63,5
Centre	7,8	10,9	13,7	29,9	30,8	6,9	100,0	
Midi-Pyrénées	7,1	13,5	38,4	26,8	12,4	1,8	100,0	54,8
Rhône-Alpes	7,2	14,4	39,0	29,1	9,9	0,4	100,0	
Bourgogne	7,3	11,5	19,2	22,0	32,5	7,5	100,0	
Basse-Normandie	5,9	14,8	25,8	34,5	16,2	2,8	100,0	
Haute-Normandie	6,9	6,5	7,7	23,4	50,7	4,8	100,0	
Auvergne	4,8	15,8	26,3	27,9	19,7	5,5	100,0	
Aquitaine	3,1	17,7	52,8	22,4	3,3	0,7	100,0	38,8

1. Des surfaces (SAU) d'exploitation quelque soit l'activité dominante avicole ou non.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

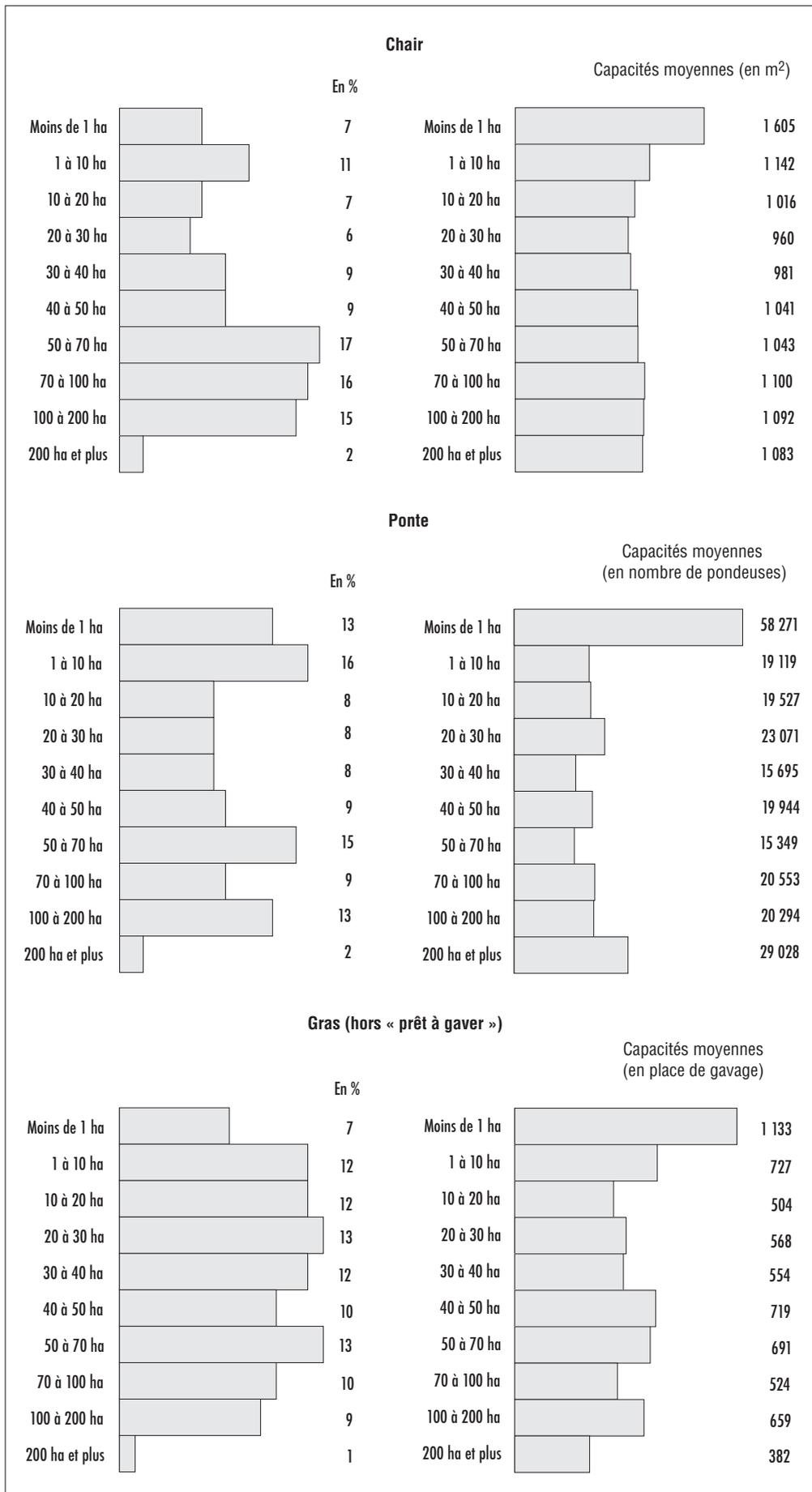
Graphique I-8

Plus de petites exploitations avicoles en Bretagne qu'en Pays de la Loire

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Graphique I-9
Les petites exploitations ont de fortes capacités**

Surface agricole utile et capacités moyennes par taille de SAU des exploitations de la filière chair, ponte et gras (hors « prêt à gaver ») en 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

élevée d'exploitations disposant de plus de 100 hectares et même de plus de 200 hectares en Picardie. En situation intermédiaire, d'autres régions se caractérisent par une dominante des exploitations à SAU moyenne, comme les Pays de la Loire ou Midi-Pyrénées dont les deux tiers des exploitations disposent d'une surface entre 50 et 100 hectares : la surface moyenne de leurs exploitations est respectivement de 64 et 55 hectares.

Les élevages en bâtiments surtout ceux en bâtiments fermés se classent dans les plus petites surfaces (SAU) des exploitations : ainsi, ces petites exploitations en SAU ont les plus fortes capacités dans les trois filières. Dans les élevages pour la chair, les exploitations de moins d'un hectare disposent d'une capacité de bâtiment de 1 600 m² bien supérieure à toutes les autres tailles d'exploitation ; c'est aussi vrai dans la filière gras avec 1 150 places pour le gavage dans un petit nombre d'exploitations de moins d'un hectare. Dans la filière ponte, la production aussi est intensive et la capacité moyenne des plus petites exploitations est le double de celles des plus grandes exploitations (200 hectares et plus).

Les exploitations avicoles sont de moins en moins individuelles

L'exploitation sous forme individuelle reste la dominante en aviculture (57 %) mais la part des formes sociétaires s'accroît régulièrement depuis plus de dix ans. De 23 % en 1994, leur part est passée à 43 % en 2004, soit une proportion bien supérieure à ce qu'on peut constater dans l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles françaises (seulement 30 % de formes sociétaires). La hausse du nombre d'EARL est le moteur essentiel de cette évolution, la proportion de GAEC restant stable depuis dix ans. Quelle que soit la filière, les formes sociétaires disposent de capacités moyennes systématiquement plus grandes, et au sein des formes sociétaires les capacités moyennes des « EARL » sont systématiquement moins élevées que celles des « autres sociétés » mais plus importantes que celles des « GAEC ». Le passage en société s'impose dans une logique d'agrandissement des structures.

Les exploitations de la filière ponte se démarquent des exploitations des filières chair et palmipèdes gras par une représentation encore plus forte des formes sociétaires :

Tableau I-8
Essor des exploitations avicoles en société
Statut juridique des exploitations avicoles, en 2004

	2004		2000	1994	Toutes exploitations agricoles professionnelles 2003
	Nombre	%			
Exploitant individuel	13 430	57	62	77	70
GAEC	3 099	13	13	12	11
EARL	5 453	23	19	8	14
Autre cas	1 625	7	6	3	5
Total	23 607	100	100	100	100

Source : Agreste - Enquêtes aviculture 2004 et 1994, recensement agricole 2000, enquête structure 2003

Tableau I-9

Des exploitants individuels plutôt en chair et gras et plus de sociétés en ponte

Statut juridique des exploitations avicoles selon la filière, en 2004

	Filière chair			Filière ponte d'œufs de consommation			Filière gras		
	Exploitations	Capacité des bâtiments		Exploitations	Capacités en nombre de poules		Exploitations	Production annuelle	
		%	%		Moyenne en m ²	%		%	Moyenne
Exploitant individuel	57	50	938	48	23	11 100	58	46	6 150
GAEC	14	16	1 157	13	11	20 100	11	11	7 550
EARL	23	26	1 233	28	34	28 600	25	32	10 050
Autre cas	6	8	1 516	11	32	67 400	6	11	13 900

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

dans cette filière, les formes sociétaires concernent plus d'une exploitation sur deux (52 %) et surtout près de 8 places de poudeuses sur 10. La part élevée des sociétés autres que les EARL (11 % soit le double des autres filières avicoles) s'explique par la fréquence des entreprises ayant opté pour un statut juridique non agricole en raison de la proportion de leurs activités de type commercial.

En Pays de la Loire, les exploitants individuels sont aussi nombreux que les sociétés, comme en Picardie. Par contre, les exploitations avicoles des régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon s'orientent plus systématiquement vers des structures individuelles (deux tiers). La région Poitou-Charentes se tourne vers la commercialisation intégrée à l'exploitation : 12 % des exploitants ont un statut non agricole plutôt de type commercial.

Spécificité familiale de la main-d'œuvre avicole

La main-d'œuvre avicole totale des exploitations avicoles est estimée à 27 800 unités de travail annuel (UTA) dans les 48 départements de l'enquête 2004, et celle des seuls exploitants ou co-exploitants et de leur famille (sans être salariés) équivaut à 18 700 UTA. En y ajoutant 4 % de travail effectué par des membres salariés de la famille, c'est presque les trois quarts du travail avicole qui est fourni par la main-d'œuvre familiale et permanente dans les exploitations avicoles.

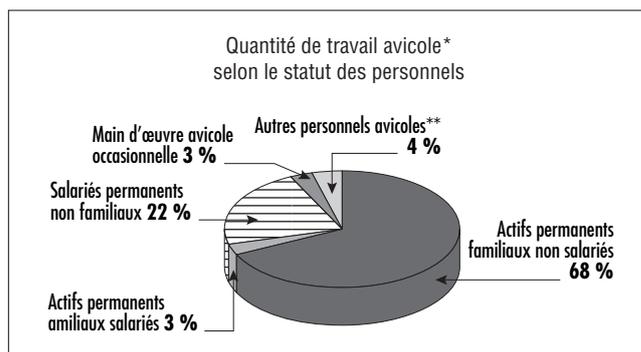
Tableau I-10
Forte présence des exploitants individuels dans le Sud-Ouest et en Bourgogne

Statut juridique des exploitations avicoles selon la région, en 2004

Régions	En %			
	Exploitant individuel	GAEC	EARL	Autre cas
Picardie	49,3	12,3	28,7	9,7
Pays de la Loire	50,4	18,5	25,1	6,1
Basse-Normandie	52,8	20,9	21,1	5,2
Poitou-Charentes	53,2	12,7	22,3	11,8
Centre	53,3	13,3	25,9	7,6
Haute-Normandie	55,7	9,8	28,2	6,2
Bretagne	57,1	10,6	23,8	8,5
Alsace	57,4	9,3	25,1	8,2
Midi-Pyrénées	59,5	13,8	21,8	4,9
Bourgogne	60,3	13,7	19,1	7,0
Aquitaine	60,3	6,7	26,7	6,3
Auvergne	61,5	19,7	15,0	3,8
Nord-Pas-de-Calais	61,9	15,9	17,7	4,5
Rhône-Alpes	66,6	11,8	14,7	6,9
Languedoc-Roussillon	68,0	10,1	13,4	8,5
Ensemble 48 départements	57,0	13,0	23,0	7,0

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique I-10
L'activité avicole est surtout familiale



* : quantité de travail mesurée en « équivalence temps plein » ou unité de travail annuel (UTA).

** : personnels d'entreprises de services, de Cuma ou d'intégrateur. Champ : toute main-d'œuvre avicole (permanente ou occasionnelle, temps complet et partiel...).

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Méthode d'estimation des temps de travail sur l'exploitation avicole

L'enquête aviculture 2004 a développé le thème de la main-d'œuvre en distinguant les emplois permanents des occasionnels, les salariés des non salariés et leur estimation de temps de travail. L'enquête 1994 ne s'était intéressée qu'au nombre de salariés permanents à temps complet ou non.

La main-d'œuvre permanente totale (familiale et salariée) employée sur l'exploitation est recensée en fonction du temps de travail hebdomadaire d'une part, et de l'affectation (ou non) de cette main-d'œuvre à l'activité avicole. Le recueil de temps de travail a été réalisé en proposant aux éleveurs de situer parmi 5 tranches de durée moyenne de temps de travail. Pour le traitement, ces classes ont ensuite été converties en équivalent Unité de Travail Annuel (UTA).

Règle de calcul des équivalents UTA

Classe du questionnaire	Équivalence temps plein utilisée
Moins de 1/4 temps	0,125 UTA
1/4 à 1/2 temps	0,375 UTA
1/2 à 3/4 temps	0,625 UTA
3/4 temps à 1 temps complet	0,875 UTA
Temps complet	1 UTA

Ces chiffres constituent une approximation, en effet la main-d'œuvre avicole n'est pas affectée dans l'enquête à chaque atelier avicole, aussi, sur les exploitations mixtes (plusieurs ateliers avicoles) la main-d'œuvre sera comptée deux fois (une fois au titre de chaque atelier).

Définition de la main-d'œuvre permanente

Est réputée occuper un emploi permanent, toute personne effectivement employée au moment de l'enquête, travaillant à temps complet ou à temps partiel, de façon régulière chaque semaine ou chaque mois tout au long de l'année, quelle que soit la durée hebdomadaire ou mensuelle de travail effectif.

La main-d'œuvre occasionnelle (y compris celle venant d'entreprises de services, Cuma², d'intégrateur) convertie en quantité annuelle est évaluée à 7 %.

C'est la filière chair qui est la plus consommatrice de main-d'œuvre, puisqu'elle capterait environ la moitié des ressources. Les filières gavage et reproduction utiliseraient respectivement environ 18 à 20 %, et la filière ponte seulement 12 %. Ces chiffres restent indicatifs, car les UTA avicoles ne sont pas affectées de manière précise à chaque filière avicole et peuvent se partager entre plusieurs ateliers avicoles dès lors qu'ils sont présents simultanément sur la même exploitation.

L'activité avicole est souvent associée à d'autres activités d'élevage. Les aviculteurs (exploitants et co-exploitants) et les membres de leur famille estiment que leur temps de travail avicole est le plus souvent un temps partiel : un tiers est à temps complet et la moitié des actifs familiaux dépendent plus de trois quarts de leur temps. Lorsque des salariés permanents (non familiaux) sont engagés pour l'activité avicole, ils sont le plus fréquemment à temps plein (3/4 comme pour l'ensemble des activités avicoles ou non de l'exploitation avicole).

2. Cuma : coopérative d'utilisation du matériel agricole.

Tableau I-11

La main-d'œuvre familiale non salariée domine fortement parmi ceux qui travaillent en permanence à l'exploitation

Répartition de la main-d'œuvre permanente avicole dans les principales filières, en 2004

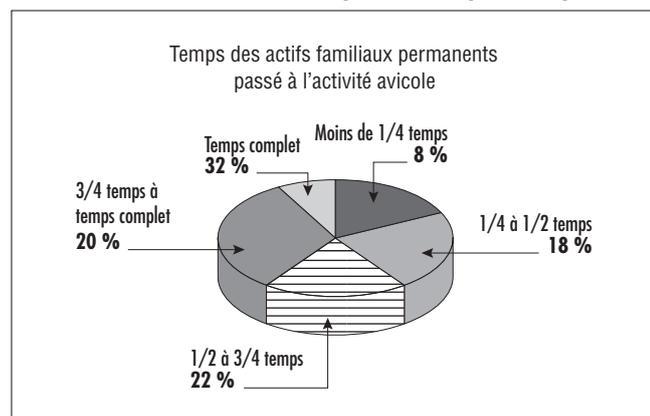
	Main-d'œuvre avicole permanente							
	Main-d'œuvre familiale non salariée		Main-d'œuvre familiale salariée		Main-d'œuvre salariée		Main-d'œuvre totale	
	éq. UTA	%	éq. UTA	%	éq. UTA	%	éq. UTA	%
Toutes exploitations avicoles	18 704	100	816	100	6174	100	25 694	100
Filière chair	11 350	61	391	48	1 496	24	13 237	52
Filière reproducteurs (futurs reproducteurs et OAC)	1 458	8	153	19	3 569	58	5 181	20
- dont OAC	1 093	6	115	14	2 520	41	3 728	15
- dont futures reproductrices	365	2	38	5	1 049	17	1 453	6
Filière gavage	3 795	20	136	17	715	12	4 646	18
Filière ponte (œufs de consommation)	1 619	9	156	19	1 283	21	3 058	12

Note : ces chiffres constituent une approximation, en effet la main-d'œuvre avicole n'est pas affectée dans l'enquête à chaque atelier avicole, aussi, sur les exploitations mixtes (plusieurs ateliers avicoles) la main-d'œuvre sera comptée deux fois (une fois au titre de chaque atelier).
Champ : main-d'œuvre avicole permanente (qui travaille de façon régulière sur l'exploitation c'est-à-dire à temps complet ou partiel).

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique I-11

L'activité avicole s'exerce peu à temps complet



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau I-12

Les filières ponte et reproduction utilisent le plus une main-d'œuvre salariée

Répartition des différents types de main-d'œuvre avicole permanente, en 2004

	En %			Main-d'œuvre totale
	Main-d'œuvre familiale non salariée	Main-d'œuvre familiale salariée	Main-d'œuvre salariée	
Toutes exploitations avicoles	73	3	24	100
Filière chair	86	3	11	100
Filière de reproduction	28	3	69	100
- dont œufs à couvrir	29	3	68	100
- dont futurs reproducteurs	25	3	72	100
Filière gras	82	3	15	100
Filière ponte d'œufs de consommation	53	5	42	100

Champ : main-d'œuvre avicole permanente (qui travaille de façon régulière sur l'exploitation c'est-à-dire à temps complet ou partiel).

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau I-13
57 % du travail est avicole 43 % non avicole
 Toutes exploitations avicoles : répartition entre la main-d'œuvre totale et avicole, en 2004

	Main-d'œuvre totale agricole		Main-d'œuvre avicole seule		Part de la MO avicole en %	
	En UTA	En %	En UTA	En %	2004	1994
Main-d'œuvre familiale non salariée	35 430	79	18 700	73	53	–
Main-d'œuvre familiale salariée	1 310	3	820	3	63	–
Main-d'œuvre salariée	8 030	18	6170	24	77	–
Main-d'œuvre totale	44 770	100	25 690	100	57	48

Champ : main-d'œuvre permanente, avicole ou non, des exploitations avicoles.
 Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau I-14
Filière « chair », les actifs passent environ la moitié de leur temps total à l'activité avicole
 Filière « chair » : répartition entre la main-d'œuvre totale et avicole, en 2004

	Main-d'œuvre totale agricole		Main-d'œuvre avicole		Part de la MO avicole dans la MO totale en %	
	En UTA	En %	En UTA	En %	2004	1994
Main-d'œuvre familiale non salariée	23 374	87	11 350	86	49	–
Main-d'œuvre familiale salariée	708	3	391	3	55	–
Main-d'œuvre salariée	2 576	10	1 496	11	58	–
Main-d'œuvre totale	26 658	100	13 237	100	50	46

Champ : main-d'œuvre permanente, avicole ou non, des exploitations avicoles.
 Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau I-15
Filière « ponte » : deux tiers du temps total est employé à l'activité avicole
 Filière « ponte » : répartition entre la main-d'œuvre totale et avicole, en 2004

	Main-d'œuvre totale agricole		Main-d'œuvre avicole		Part de la MO avicole dans la MO totale en %	
	En UTA	En %	En UTA	En %	2004	1994
Main-d'œuvre familiale non salariée	2 635	60	1 619	53	61	–
Main-d'œuvre familiale salariée	208	5	156	5	75	–
Main-d'œuvre salariée	1 580	36	1 283	42	81	–
Main-d'œuvre totale	4 423	100	3 058	100	69	60

Champ : main-d'œuvre permanente, avicole ou non, des exploitations avicoles.
 Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau I-16
Filière « gras » : deux tiers du temps total est utilisé à l'activité avicole
 Filière « gras » : répartition entre la main-d'œuvre totale et avicole, en 2004

	Main-d'œuvre totale agricole		Main-d'œuvre avicole		Part de la MO avicole dans la MO totale en %	
	En UTA	En %	En UTA	En %	2004	1994
Main-d'œuvre familiale non salariée	5 693	85	3 795	82	67	–
Main-d'œuvre familiale salariée	199	3	136	3	68	–
Main-d'œuvre salariée	839	12	715	15	85	–
Main-d'œuvre totale	6 732	100	4 646	100	69	51

Champ : main-d'œuvre permanente, avicole ou non, des exploitations avicoles.
 Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Les filières ont chacune leur particularité. Les filières chair et gras se ressemblent par leur fort recours à la main-d'œuvre familiale. Au contraire, la filière reproduction qu'elle produise des œufs à couver ou des futures reproductrices fait plus appel à l'emploi salarié qu'à la main-d'œuvre familiale (69 % et 31 % de l'emploi permanent). La prépondérance de la main-d'œuvre salariée dans la filière volailles reproductrices s'explique par la présence dans l'échantillon d'élevages gérés en direct par des couvoirs, où la main-d'œuvre est exclusivement salariée.

Dans les exploitations avicoles : 57 % du travail est avicole 43 % non avicole

Dans l'ensemble des exploitations avicoles, pour les seuls emplois permanents, le taux de spécialisation de la main-d'œuvre sur l'activité avicole est estimé en 2004 à environ 57 % de la main-d'œuvre totale. En 1994, ce ratio, n'était que de 48 % pour l'ensemble des filières avicoles, ce qui semblerait indiquer une spécialisation de la main-d'œuvre des exploitations en dix ans. Ce chiffre varie en fonction du type de main-d'œuvre considéré : la main-d'œuvre salariée est plus souvent affectée à l'atelier avicole (77 % pour la main-d'œuvre non familiale et 63 % pour la main-d'œuvre familiale) que la main-d'œuvre non salariée.

La spécialisation de la main-d'œuvre s'est accrue dans chaque filière. La part de la main-d'œuvre avicole dans la main-d'œuvre totale est plus élevée dans les exploitations des filières « ponte » et « gras » (69 %) que dans les exploitations de la filière « chair » (50 %). De plus, dans toutes les filières, la part de la main-d'œuvre avicole a augmenté, mais beaucoup plus nettement dans la filière « gras » (+ 18 points) et « ponte » (+ 9 points) que dans la filière « chair » (+ 4 points).

La plupart des exploitations avicoles (83 %) fonctionnent avec un temps de travail avicole ou non qui équivaut à plus d'une année-travail et jusque cinq. Plus de la moitié des exploitations (57 %) a une main-d'œuvre seulement avicole qui ne

dépasse pas une quantité de travail équivalent à une année à temps plein (UTA), et près de 90 % ne dépassent pas 2 UTA.

Dans les exploitations avicoles : la main-d'œuvre occasionnelle assure les à-coups d'activité

Le besoin en main-d'œuvre occasionnelle, à certaines étapes clés du cycle d'élevage (mise en place des animaux, enlèvement...) constitue une autre spécificité de l'activité avicole. La main-d'œuvre complémentaire est occasionnelle (salariés occasionnels, entraide, stagiaire, service de remplacement) et/ou de la main-d'œuvre d'entreprises de service (entreprises spécialisées, CUMA, salariés de l'intégrateur, etc.). En 2004, près de 3 exploitations sur 4 complètent couramment leur main-d'œuvre permanente par cette main-d'œuvre complémentaire. Les deux types de main-d'œuvre sont assez mobilisés par une proportion équivalente d'exploitations (entre 43 et 45 %). Cette main-d'œuvre complémentaire représente en moyenne l'équivalent de 126 jours équivalent-temps-plein (ETP) sur les exploitations qui l'ont utilisée, soit en moyenne 92 jours ETP ramenés à l'ensemble des exploitations avicoles.

Le recours à la main-d'œuvre occasionnelle ou aux entreprises est très inégal selon les régions. Ainsi, certaines régions font largement appel à cette main-d'œuvre complémentaire (plus de 90 % des exploitations en Bretagne et en Auvergne, plus de 80 % en Rhône-Alpes et Pays de la Loire) tandis que d'autres s'appuient plus sur la seule main-d'œuvre permanente, comme dans le Sud-Ouest de la France (moins de 55 % des exploitations en Aquitaine, moins de 44 % en Midi-Pyrénées). Dans chaque région, le volume de travail (en équivalent jours ETP) réalisé à l'aide de cette main-d'œuvre occasionnelle varie aussi fortement : il est élevé dans des régions comme la Bretagne (171 jours ETP), la Picardie (152 jours ETP), Rhône-Alpes (142 jours ETP) et l'Aquitaine (140 jours ETP), plutôt bas dans des régions comme l'Auvergne (46 jours ETP).

Tableau I-17

Les exploitations avicoles fonctionnent majoritairement avec moins de deux « années-travail »

Toutes exploitations avicoles : répartition de la quantité de travail selon le nombre d'actif, en 2004

	Main-d'œuvre totale					Main-d'œuvre avicole				
	Exploitations		Quantité de travail en UTA			Exploitations		Quantité de travail en UTA		
	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre moyen	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre moyen
0 à 1 UTA	1 987	8,6	1 089	2,4	1,0	13 138	57,0	6 423	25,0	0,0
1 à 2 UTA	10 418	45,2	12 762	28,5	1,0	7 490	32,5	9 371	36,5	1,0
2 à 5 UTA	10 029	43,5	24 416	54,5	2,0	2 054	8,9	5 290	20,6	3,0
5 à 10 UTA	455	2,0	2 795	6,2	6,0	225	1,0	1 486	5,8	7,0
Plus de 10 UTA	150	0,7	3 702	8,3	25,0	132	0,6	3 124	12,2	24,0
Ensemble	23 038	100,0	44 766	100	1,9	23 038	100,0	25 694	100,0	1,1

Champ : main-d'œuvre permanente, avicole ou non, des exploitations avicoles.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

CHAPITRE 2

Les bâtiments avicoles

Ce chapitre est, en partie, une synthèse relative à l'ensemble des bâtiments. Il permet de dresser un état des lieux très détaillé des bâtiments avicoles : 50 000 bâtiments fermés avec ou sans parcours et 61 000 bâtiments et abris totalisant 26 millions de m². Le chapitre est illustré par deux exemples : les exploitations de volailles de chair de qualité sont en expansion et les élevages de canards à rôtir en croissance, en 2004. Les bâtiments avicoles témoignent de la très grande diversité des structures avicoles entre filières ou au sein d'une filière : la description entreprise par filière fait l'objet des onze annexes au chapitre 2 en fin de ce dossier.

26 millions de m² pour tous les bâtiments avicoles

Les 23 000 exploitations avicoles utilisent à la fois des bâtiments et des abris pour l'élevage sauf quelques unes qui pratiquent l'élevage en plein air sans bâtiments ni abris ; elles ne sont pas représentées lorsque des bâtiments sont comptés. Ainsi, 50 163 bâtiments sont fermés et peuvent donner accès à des parcours, 13 695 abris les complètent pour l'élevage avicole avec parcours. Les abris sont des bâtiments rudimentaires ou de simples cabanes sommairement aménagées, pouvant être mobiles, placés dans un parc délimité ou non. Les abris sont de petite taille : environ 80 m² quand les bâtiments ont une surface moyenne de 500 m² toutes filières confondues : c'est au total d'un côté 1,1 million de m² et de l'autre 24,9 millions de m².

Selon les productions, les abris vont représenter des installations marginales (volailles reproductrices, par exemple) ou au contraire des structures importantes pour une filière, jusqu'à définir un modèle d'élevage, comme une partie des élevages de poulets label liberté du Sud-Ouest élevés traditionnellement dans des cabanes mobiles. Cette étude compte donc aussi les abris. Les activités avicoles représentées dans l'étude s'intéressent aux exploitations où la production est au-delà des seuils minimum en nombre d'animaux (ou en surface de bâtiment) pour ne retenir que des activités professionnelles contribuant à la production commercialisée.

Le parc de bâtiments avicoles, toutes filières confondues, peut être estimé à 61 000 bâtiments et abris et 26 millions de m², dans les 48 départements de

Tableau II-1
Les abris sont surtout utiles à l'élevage de poulets et canards

Nombre et superficies des abris selon la filière avicole, en 2004

	Nombre d'abris		Superficies des abris	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Volailles de chair ¹	9 413	69	543 810	49
Palmipèdes gras	155	1	9 390	1
Palmipèdes prêts à gaver	3 653	26	514 216	46
Volailles démarrées (chair et gras)	236	2	20 330	2
Pondeuses d'œufs de consommation	112	1	16 244	1
Volailles reproductrices	28	0	3 997	0
Poulettes	6	0	570	0
Volailles futures reproductrices	92	1	6 609	1
Ensemble des abris	13 695	100	1 115 166	100

1. Ne concerne que des bâtiments avec parcours.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

l'enquête et le champ retenu. Il présente une grande diversité dans chaque filière et entre les filières dans les tailles et certains aménagements (sol, aération...). À eux seuls, les bâtiments de la filière « chair » cumulent près des deux tiers des unités. Les bâtiments de production de volailles de chair avec parcours sont de loin les plus nombreux, représentant 4 bâtiments sur 10, suivis des bâtiments fermés de production de volailles de chair (22 %) et des bâtiments destinés aux palmipèdes prêts

à gaver. En surface, la hiérarchie des bâtiments s'inverse car 4 m² sur 10 sont utilisés pour la production de volailles de chair en bâtiments fermés, 2 sur 10 pour la production de volailles de chair sur parcours. Avec une taille moyenne faible, les bâtiments de palmipèdes gras ne représentent plus que 5 % du total des superficies. De plus, les surfaces de bâtiments pour l'élevage de palmipèdes prêts à gaver, sont souvent faibles car les animaux sont en plein air, éventuellement sans abri.

Tableau II-2

61 000 bâtiments et abris avicoles et 26 millions de m² de bâtiments

Estimation des nombres d'exploitations, bâtiments, superficies et capacités de l'ensemble des filières avicoles

2004	Exploitations		Bâtiments y c. abris			Superficies			Capacités en poudeuses	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre moy. par exploit.	Totales en m ²	Totales en %	Moyennes par exploit.	Totales en millier	Moyennes en millier
Volailles de chair avec parcours	7 645	35	25 793	42	3,4	5 008 494	20	655	-	-
Volailles de chair en bâtiments fermés	7 639	35	13 408	22	1,8	11 104 105	43	1 454	-	-
Palmipèdes gras	3 290	15	4 166	7	1,3	790 232	3	240	-	-
Palmipèdes prêts à gaver ¹	2 627	12	6 667	11	2,5	1 217 682	5	464	-	-
Volailles démarrées (chair et gras)	1 942	9	3 619	6	1,9	675 840	3	348	-	-
Pondeuses œufs de consommation	1 741	8	2 681	4	1,5	2 322 752	9	1 334	42 109	15 709
- dont poudeuses en cage	728	3	1 285	2	1,8	1 362 078	5	1 871	33 675	26 216
- dont poudeuses au sol	130	1	180	0	1,4	183 394	1	1 411	1 165	8 506
- dont poudeuses plein air	906	4	1 207	2	1,3	775 373	3	856	5 906	4 892
Volailles reproductrices	1 154	5	2 380	4	2,1	2 313 529	9	2 005	12 908	5 423
Poulettes	583	3	1 197	2	2,1	1 162 087	5	1 993	-	-
Volailles futures reproductrices	478	2	1 107	2	2,3	982 825	4	2 056	-	-
Ensemble filières avicoles²	22 076	-	61 018	-	2,8	25 577 546	-	1 159		

1. 600 exploitations (20 % du total des exploitations de production de PAG) élèvent des palmipèdes prêts à gaver sur parcours, sans bâtiments ni abris, ces exploitations ne figurent pas dans le tableau.

2. Une même exploitation peut être comptée deux fois pour des élevages d'animaux différents. Le total des exploitations en ayant est donc supérieur au total des exploitations avicoles.

Champ : toutes les exploitations respectant les seuils définis par l'enquête pour les nombres de volailles selon l'espèce et les surfaces minimum de bâtiments. Ne sont pas comptés tous les élevages annexes et en vue de l'autoconsommation.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau II-3

Un quart¹ des bâtiments avicoles a moins de 10 ans en 2004

Structure d'âge des bâtiments en 2004

2004	Nombre de bâtiments en %
Année de construction	
Avant 1970	15,7
De 1970 à 1979	15,3
De 1980 à 1989	26,7
De 1990 à 1999	32,3
De 2000 à 2004	10,0
Ensemble des bâtiments	100,0

1. L'estimation repose sur une répartition égale, chaque année, de la construction au cours de la période 1990 à 1999.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau II-4

Un tiers des bâtiments avicoles a moins de 10 ans en 1994

Structure d'âge des bâtiments en 1994

1994	Nombre de bâtiments en %
Année de construction	
Avant 1970	28,6
De 1970 à 1975	11,7
De 1976 à 1980	11,3
De 1981 à 1984	15,5
De 1985 à 1989	19,9
En 1990 et après	13,0
Ensemble des bâtiments	100,0

Source : Agreste - Enquête aviculture 1994

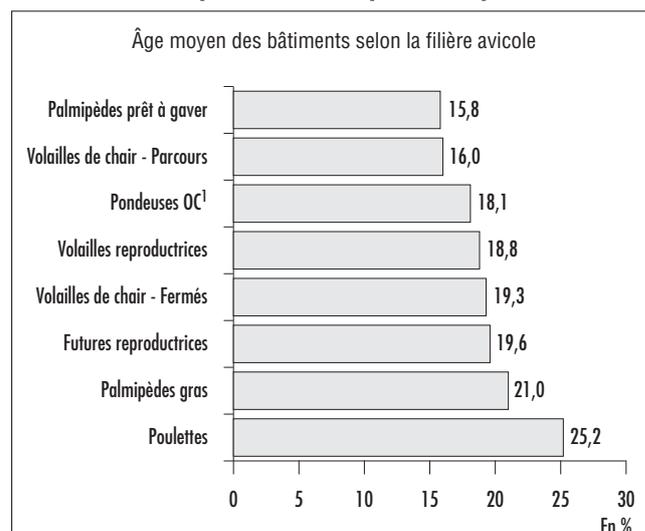
Tableau II-5
La moitié des bâtiments avicoles a moins de 10 ans en 1987

Structure d'âge des bâtiments en 1987

1987	Nombre de bâtiments en %
Année de construction	
Avant 1970	27,3
De 1970 à 1975	25,3
De 1976 à 1980	24,4
De 1981 à 1987	23,0
Ensemble des bâtiments	100,0

Source : Agreste – Enquête aviculture 1987

Graphique II-1
Un parc jeune pour les palmipèdes prêts à gaver, des bâtiments plus anciens pour les poulettes



1. OC : œufs de consommation.

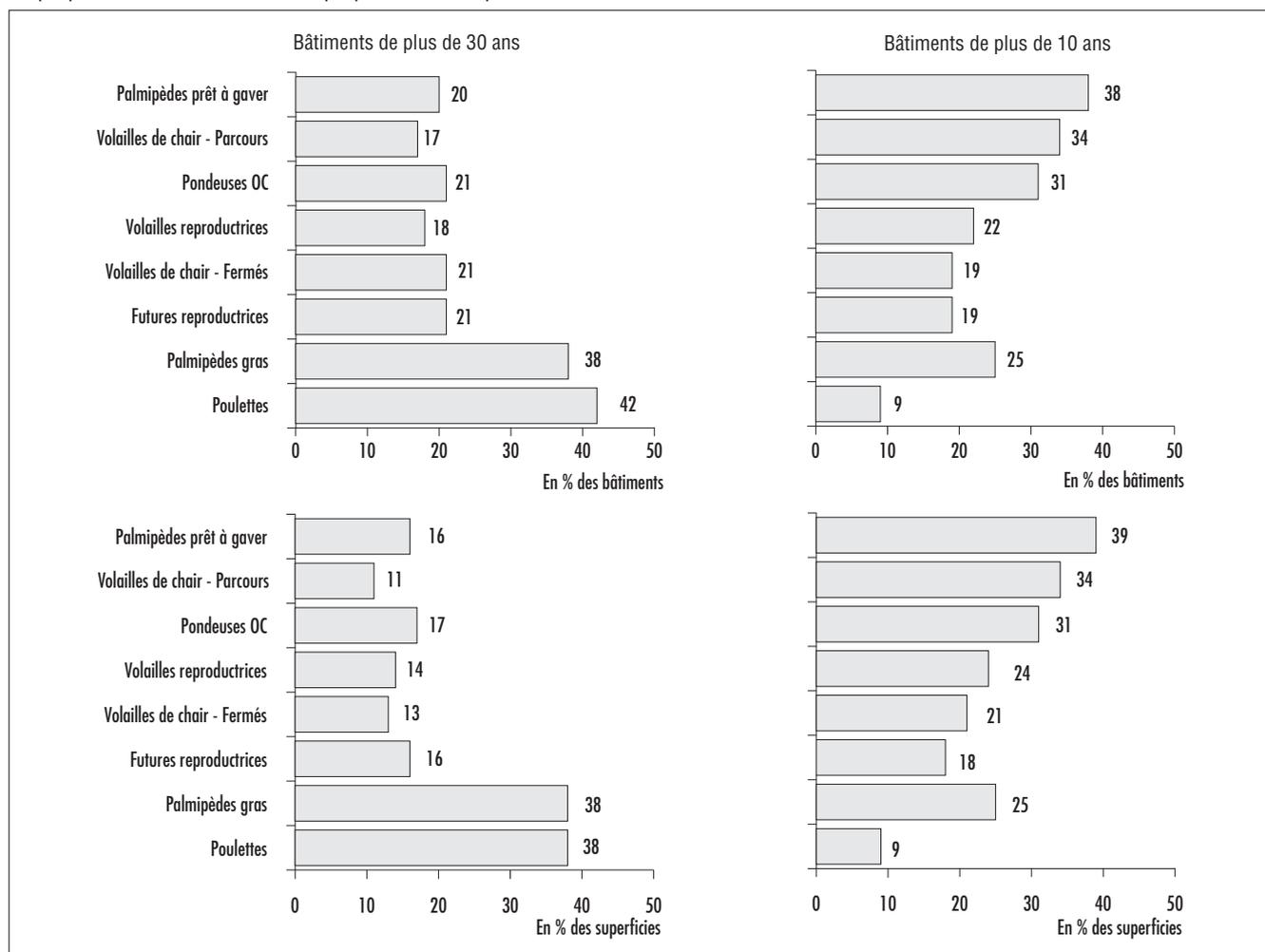
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-2

Le poids des bâtiments les plus anciens peut aller jusqu'à 40 % dans la filière des poulettes

Part des bâtiments les plus âgés (plus de 30 ans) et les plus jeunes (moins de 10 ans) selon la filière en 2004

En proportion des bâtiments et en proportion des superficies



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Un dixième des bâtiments construits entre 2000 et 2004

Avec le développement des productions pour l'exportation et la consommation intérieure, de nombreux bâtiments, grands de surcroît, ont été construits dans les années 1970 et 1980. Les élevages se sont concentrés et les exploitations restructurées, des bâtiments anciens ont été délaissés : ainsi, les bâtiments¹ utilisés en 2004 et construits récemment c'est-à-dire au cours des dix années avant l'enquête forment un quart du parc. Mais le parc des bâtiments avicoles vieillit. La comparaison entre les structures d'âge aux différentes enquêtes mon-

1. Bâtiments hors abris.

Tableau II-7

Un bâtiment avicole sur deux a été au moins une fois rénové

Ensemble des bâtiments et nombre de bâtiments rénovés

2004	Ensemble des bâtiments	Bâtiments rénovés	
		Nombre	%
Année de construction			
Avant 1970	7 855	4 887	62
1970 à 1979	7 685	5 647	73
1980 à 1989	13 390	8 334	62
1990 à 1999	16 221	5 090	31
2000 à 2004	5 012	155	3
Total	50 163	24 111	48

Champ : bâtiments fermés avec ou sans parcours (hors abris).

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau II-6
Entre 2000 et 2004, rénovation du quart du parc de bâtiments avicoles

Ensemble des bâtiments et nombre de bâtiments rénovés selon l'année de construction et l'année de la dernière rénovation

2004	Ensemble des bâtiments	Bâtiments rénovés avant 1990		Bâtiments rénovés entre 1990 et 1999		Bâtiments rénovés en 2000 ou après	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Année de construction							
Avant 1970	7 855	1 150	14	2 254	29	1 483	19
1970 à 1979	7 685	757	10	2 486	32	2 404	31
1980 à 1989	13 390	307	2	3 294	25	4 733	35
1990 à 1999	16 221	—	—	1 074	6	4 016	25
2000 à 2004	5 012	—	—	—	—	155	3
Total des bâtiments	50 163	2 214	4	9 108	18	12 789	26

Champ : bâtiments fermés avec ou sans parcours (hors abris).

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau II-8
Les travaux d'étanchéité et sanitaires en tête des rénovations

Répartition des dernières rénovations des bâtiments selon l'année de construction du bâtiment

2004	Isolation/étanchéité	Ventilation/régulation	Récupération des déjections	Système d'alimentation abreuvement	Autre y compris sanitaire	Bâtiments avec rénovations réalisées	Ensemble des bâtiments
Année de construction							
Avant 1970	2 540	1 257	675	1 697	1 565	4 887	7 855
En %	32	16	9	22	20		
1970 à 1979	2 791	2 242	676	2 112	2 232	5 647	7 685
En %	36	29	9	27	29		
1980 à 1989	2 869	2 810	614	2 335	3 593	8 333	13 390
En %	21	21	5	17	27		
1990 à 1999	1 636	1 300	346	1 069	2 066	5 090	16 221
En %	10	8	2	7	13		
2000 à 2004	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	154	5 012
Ensemble des rénovations	9 866	7 651	2 321	7 243	9 535	24 112	50 163
En %	20	15	5	14	19		

Note : un bâtiment peut figurer dans plusieurs rénovations (plusieurs colonnes) ; le nombre de bâtiments avec travaux est donc inférieur au total des rénovations.

Lecture : 10 % des bâtiments construits entre 1990 et 1999 sont rénovés pour l'isolation, l'étanchéité.

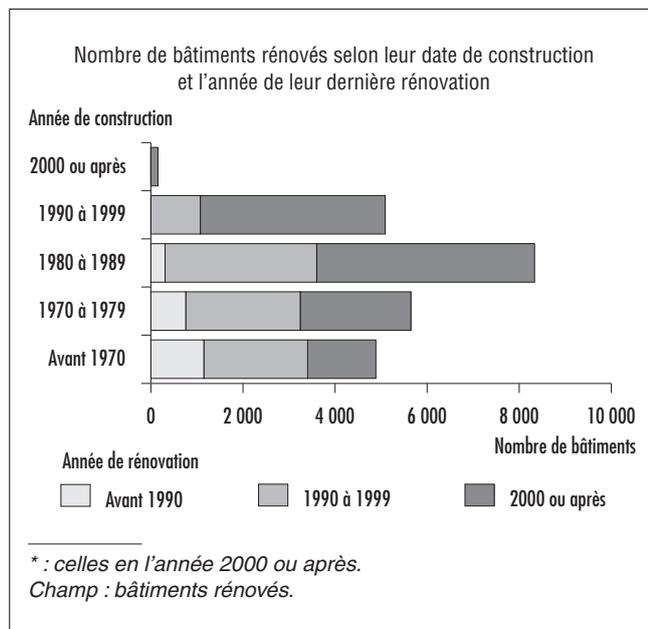
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

tre des taux de construction des dix années récentes plus élevés : ils étaient respectivement, en 1994 et 1987, de 33 % et antérieurement de 47 %. Même si les résultats des deux enquêtes successives (2004 et 1994) ne sont pas directement comparables car les champs géographiques et logiques² sont différents et que les réponses sur des dates anciennes sont moins précises, ils renseignent sur des tendances. En 1994, l'enquête pour 55 départements compte un total de 46 300 bâtiments, en 2004, l'enquête dénombre, pour 45 départements, 50 200 bâtiments fermés avec ou sans parcours. Parmi eux, ce sont bien les bâtiments les plus anciens qui ne sont plus utilisés puisque pour les unités construites avant 1970, l'enquête de 1994 en comptait 13 300 (29 %) et celle de 2004, 7 900 unités (15 %).

La construction récente correspond en partie aux filières qui se développent pour assurer la qualité des volailles : élevages pour la chair biologique et ponte en plein air. Ainsi, les bâtiments d'élevage de volailles de chair avec parcours comme ceux de palmipèdes prêts à gaver ont un âge moyen d'environ 16 ans. À l'inverse, pour des élevages restés traditionnels, l'âge moyen s'établit à 21 et 25 ans respectivement pour les bâtiments de gavage des palmipèdes gras et d'élevage des poulettes. Dans les autres filières, les bâtiments ont un âge moyen relativement proche, compris entre 18 et 19,5 années.

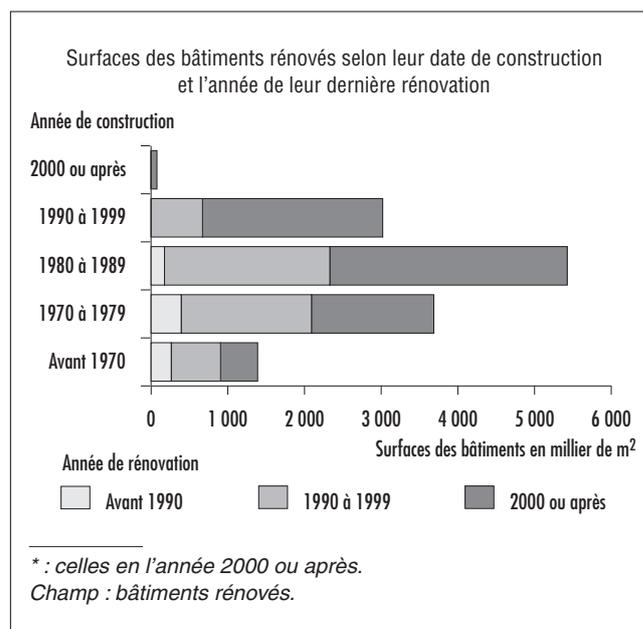
2. Taille de l'exploitation en nombre d'animaux et en surface exploitée. Les seuils sont plus élevés en 2004.

Graphique II-3
Les rénovations récentes* portent plutôt sur les bâtiments construits après 1980



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-4
Les rénovations récentes* portent sur 56 % des surfaces utilisées



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau II-9
Les travaux futurs concernent le domaine sanitaire et l'isolation

Répartition des rénovations prévues dans les deux ans¹ des bâtiments selon leur année de construction

2004	Isolation/étanchéité	Ventilation/régulation	Récupération des déjections	Système d'alimentation/abreuvement	Autre y compris sanitaire	Bâtiments avec rénovations réalisées	Ensemble des bâtiments
Année de construction							
Avant 1970	327	n.s.	n.s.	116	332	735	7 855
1970 à 1979	446	198	n.s.	n.s.	502	1 134	7 685
1980 à 1989	1 037	437	103	425	1 241	2 799	13 390
1990 à 1999	1 041	525	n.s.	405	1 127	2 760	16 221
2000 à 2004	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	461	5 012
Ensemble des travaux futurs	2 948	1 340	313	1 350	3 393	7 888	50 163

1. Les deux ans après l'enquête soit 2005 et 2006.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Les différences d'âge des parcs des différentes productions sont des indications objectives importantes mais qu'il convient d'interpréter avec circonspection quant à l'état de l'outil et ses potentialités. En effet, les types de bâtiments peuvent être très différents d'une filière à l'autre, et de fait les durées de vie moyennes des bâtiments aussi.

Un quart des bâtiments rénovés entre 2000 et 2004

Les rénovations récentes ont modernisé un quart des bâtiments³ : parmi les 50 000 bâtiments, 13 000 sont rénovés entre 2000 et 2004 soit plus en quatre ans que dans les dix années précédentes (9 000 bâtiments ou 18 %). Elles concernent plutôt des bâtiments construits après 1980 pour des travaux portant surtout sur la ventilation/régulation. La rénovation se poursuit aussi dans les constructions les plus anciennes (avant 1970) pour améliorer l'étanchéité et l'isolation, en premier lieu.

L'âge moyen à la dernière rénovation, calculé par type d'élevage⁴, s'élève le plus souvent. Les bâtiments les plus anciens d'élevage de poulettes, par exemple, continuent de bénéficier de rénovations : ainsi, les rénovations entre 2000 et 2004 concernent des unités de 24 ans d'âge et celles des cinq années précédentes portent sur des bâtiments de 21 ans, en moyenne. La moitié des surfaces bâties sont donc rénovées dans cette filière. À l'inverse, les bâtiments d'élevage des palmipèdes prêts à gaver sont en moyenne plus jeunes et l'âge moyen à la rénovation baisse : les élevages sont plutôt en plein air avec des bâtiments petits qui peuvent être plus facilement remplacés.

3. Bâtiments hors abris.

4. Est disponible dans les tableaux 9 (le plus souvent) des annexes au chapitre 2, en fin de ce dossier.

En %

Tableau II-10
Les aires bétonnées très présentes dans les bâtiments sauf ceux avec parcours

Part des bâtiments et des superficies équipés d'une aire bétonnée d'au moins 25 m²

2004	% du nombre de bâtiments		% des superficies (ou capacités) de bâtiments	
	Aire bétonnée	Pas d'aire bétonnée	Aire bétonnée	Pas d'aire bétonnée
Volailles de chair bâtiments fermés	79	21	86	14
Volailles de chair sur parcours	43	57	58	42
Volailles futures reproductrices	81	19	88	12
Volailles reproductrices	80	20	79	21
Poulettes	90	10	98	2
Pondeuses OC	75	25	85	15
- dont pondeuses cage	79	21	86	14
- dont pondeuses sol	86	14	94	6
- dont pondeuses plein air	70	30	75	25

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

En %

Tableau II-11
Les superficies des bâtiments équipés d'un sas dépasse 85 %

Part des bâtiments et des superficies équipés d'un sas sanitaire

2004	Bâtiments		Superficies (ou capacités) des bâtiments	
	Sas sanitaire	Pas de sas sanitaire	Sas sanitaire	Pas de sas sanitaire
Volailles de chair bâtiments fermés	83	17	92	8
Volailles de chair sur parcours	61	39	84	16
Volailles futures reproductrices	91	9	96	4
Volailles reproductrices	94	6	95	5
Poulettes	91	9	98	2
Pondeuses OC	90	10	96	4
- dont pondeuses cage	90	10	96	4
- dont pondeuses sol	89	11	97	3
- dont pondeuses plein air	90	10	97	3

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Les aviculteurs disent prévoir des travaux dans 16 % de leurs bâtiments pour les deux années après l'enquête, soit en 2005 et 2006. Ces rénovations porteraient sur l'étanchéité/l'isolation autant que pour le domaine sanitaire. Ces rénovations prévues prolongent la tendance déjà observée avec les rénovations déjà réalisées.

Des équipements sanitaires largement répandus

Les aménagements sanitaires de base équipent largement l'ensemble des filières, en particulier lorsqu'elles présentent une sensibilité particulière à ce risque (volailles reproductrices, pondeuses et poulettes), seul l'équipement du parc de production de volailles de chair reste en deçà des autres filières.

Les aires bétonnées à l'entrée d'un bâtiment permettent une meilleure maîtrise de la situation sanitaire du bâtiment. L'enquête a recensé pour chaque bâtiment la présence ou l'absence d'une aire bétonnée d'au moins 25 m². La comparaison des différentes filières montre que les aires bétonnées équipent une grande majorité de bâtiments, avec un taux dépassant 85 % et qui est d'autant plus élevé que les questions sanitaires sont sensibles dans la filière. Seul le parc de bâtiments de production de volailles de chair avec parcours présente un taux (58 %) plus bas que la moyenne, mais la valeur est sans doute minimisée en raison du seuil de 25 m² minimum imposé par l'enquête, une partie des bâtiments de ce parc étant équipée d'aires de taille plus réduite. Dans la plupart des filières, les bâtiments sans aire bétonnée sont en général plus petits que la moyenne, et un croisement avec l'âge montrerait sans doute une moyenne d'âge élevée.

Le sas sanitaire à l'entrée du bâtiment est un aménagement encore plus fréquent que l'aire bétonnée. La plupart de filières dépassent un taux de 90 % de bâtiments et 95 % des capacités et la filière « chair en bâtiments fermés » s'en rapproche. L'élevage des volailles pour la chair en bâtiments avec parcours présente des taux inférieurs (61 % et 84 %) avec la présence d'abris. L'enquête aviculture s'est aussi intéressée à l'aménagement du sas sanitaire, et notamment à la manière dont la zone « sale » est séparée de la zone « propre ». Ainsi, les sas sanitaires sans séparation sont devenus rares (moins de 5 % des bâtiments), à l'exception de ceux des filières « chair » (bâtiments fermés ou avec parcours) où ils représentent 10 à 30 % des bâtiments et des superficies. La séparation des deux zones par une cloison avec porte est le cas de figure le plus courant fin 2004 (plus de 50 % des sas, sauf en bâtiments chair fermés).

La superficie des bâtiments avicoles reflète la diversité

La forte hétérogénéité de taille des bâtiments avicoles est fonction de leur orientation de production. Sur le plan des tailles moyennes, les bâtiments avicoles se divisent en deux groupes très différenciés : tout d'abord les bâtiments d'élevage de palmipèdes gras (prêts à gaver ou à gaver), de volailles de chair avec parcours et de volailles démarrées, qui affichent des tailles moyennes nettement inférieures aux bâtiments des autres filières, autour de 190 m² (entre 180 et 200 m²), ; et puis un second groupe, dont la taille moyenne se situe autour de 900 m² (entre 830 et 970 m²), qui réunit les bâtiments des autres filières, avec des tailles moyennes maximales pour les bâtiments de volailles reproductrices et de poulettes.

Tableau II-12

Le sas est cloisonné dans la majorité des bâtiments

Type d'aménagement des sas sanitaires selon la filière avicole, en 2004

En %

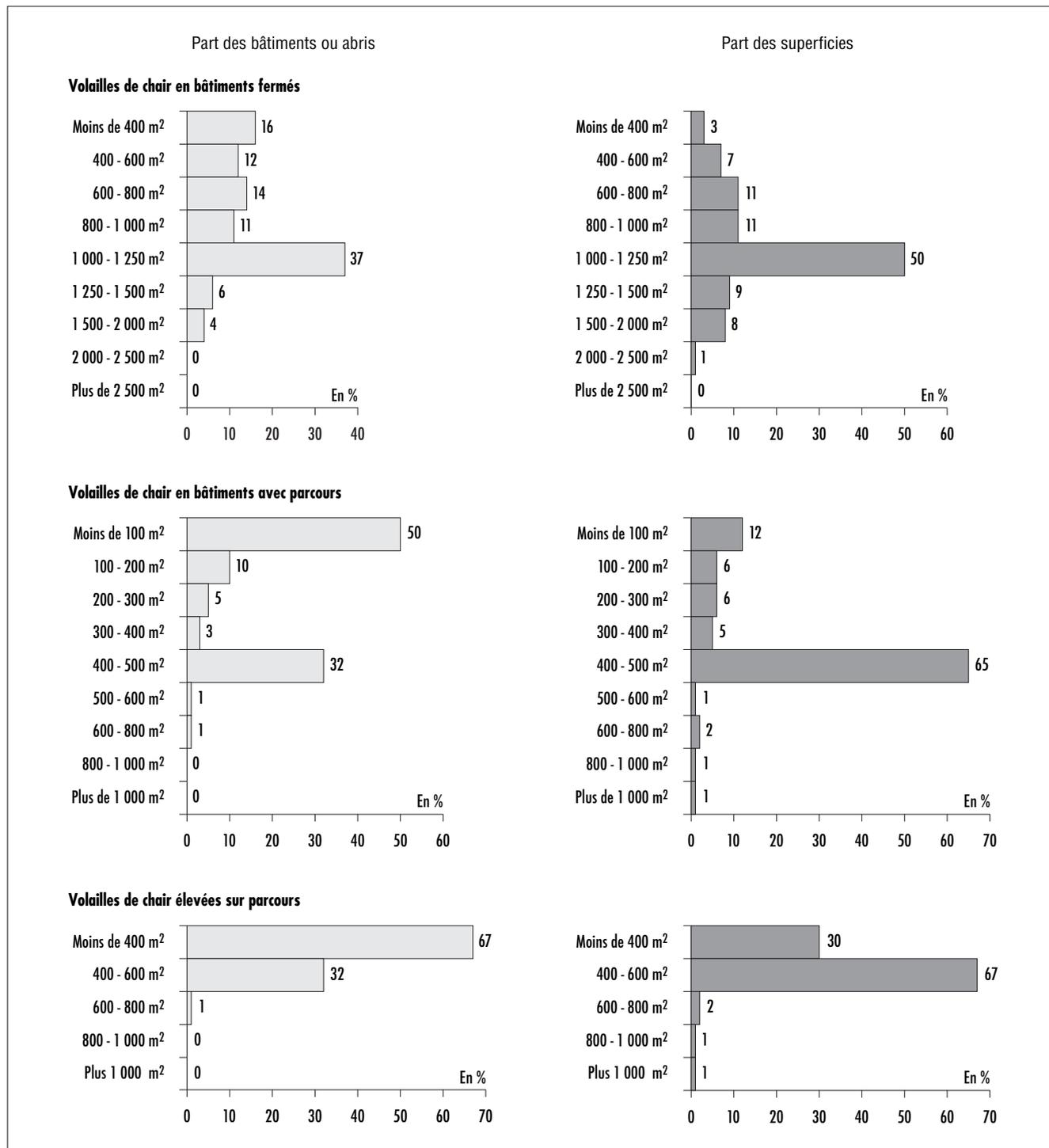
2004	Bâtiments				Superficies (ou capacités) des bâtiments			
	Cloison avec porte	Cloison sans porte	Autre séparation (banc, trait au sol...)	Sans séparation	Cloison avec porte	Cloison sans porte	Autre séparation (banc, trait au sol...)	Sans séparation
Volailles de chair bâtiments fermés	41	25	24	10	41	27	24	8
Volailles de chair sur parcours	50	7	14	29	49	7	14	30
Volailles futures reproductrices	63	20	15	2	66	19	14	1
Volailles reproductrices	64	14	20	1	65	14	21	1
Poulettes	52	26	21	1	54	25	20	1
Pondeuses OC	55	19	23	3	57	18	2	2
- dont pondeuses cage	56	17	25	2	58	17	23	2
- dont pondeuses sol	75	7	17	1	76	10	13	1
- dont pondeuses plein air	51	22	22	5	49	25	23	3

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-5

Élevage pour la chair : des bâtiments fermés de plus de 1 000 m² et des bâtiments et abris avec parcours de 400 m² en moyenne

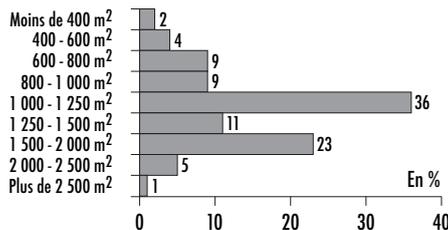
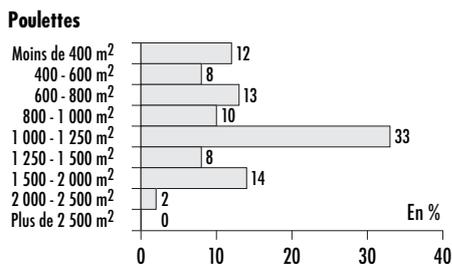
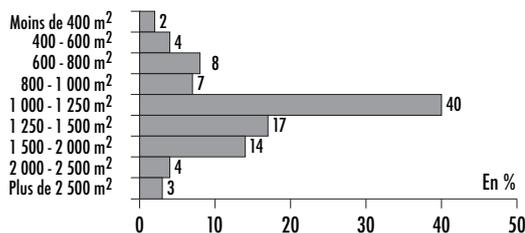
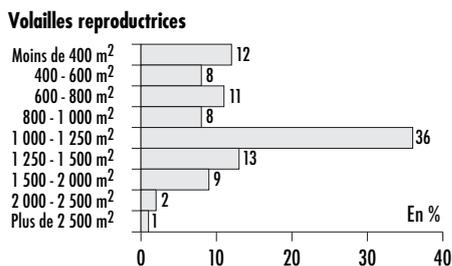
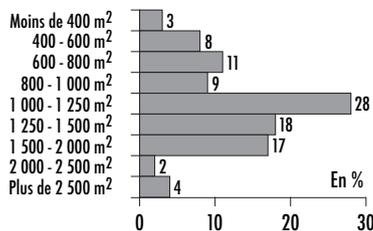
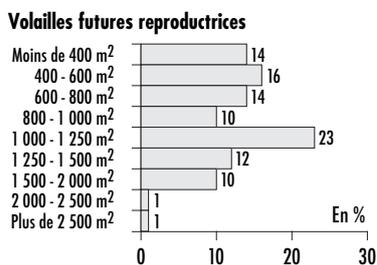
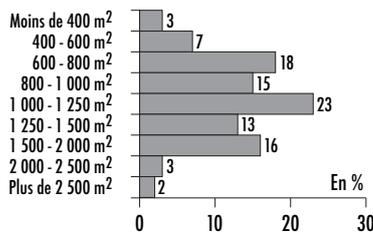
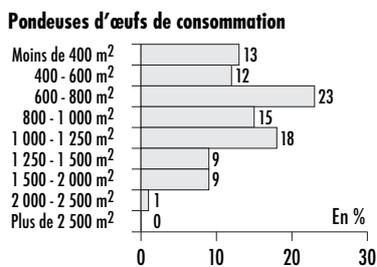
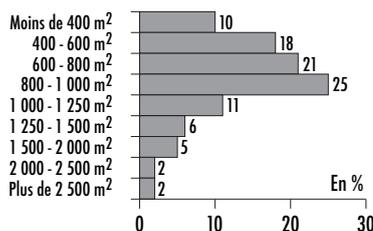
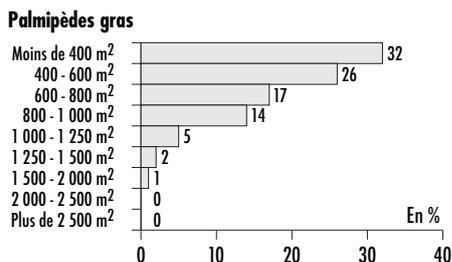
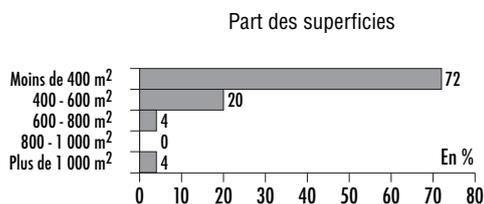
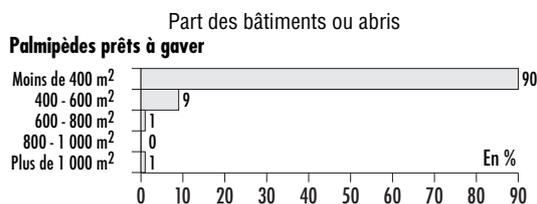
Distribution de taille des bâtiments et abris avicoles selon la filière



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Élevage pour la reproduction : prédominance des bâtiments de plus de 1 000 m²

Distribution de taille des bâtiments et abris avicoles selon la filière



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Ces moyennes cachent parfois de très fortes disparités de distribution des tailles au sein d'un même groupe. Le cas des bâtiments d'élevage des volailles de chair avec parcours en est l'exemple sans doute le plus représentatif. Avec une moyenne de 194 m², deux sous-groupes se différencient : les bâtiments de moins de 100 m² dont une grande partie sert à produire des volailles AOC représentent 50 % de l'effectif (pour seulement 12 % des superficies) et les bâtiments de 400 à 500 m² totalisent 32 % de l'effectif (et 65 % des superficies). Peu de bâtiments ont les tailles intermédiaires, en particulier dans la catégorie de 100 à 200 m² qui correspond à la moyenne de la filière (9 % des exploitations et seulement 6 % des capacités). D'autres distributions sont plus régulières. Elles peuvent être concentrées autour d'une classe prépondérante qui se révèle souvent être la classe de 1 000 à 1 250 m², comme pour les bâtiments fermés d'élevage de volailles de chair, de volailles reproductrices ou de poulettes et traduire dans ce cas une plus grande homogénéité du modèle de pro-

duction. Elles peuvent aussi être réparties de manière plus uniforme sur plusieurs classes de taille, comme pour les bâtiments de poudeuses d'œufs de consommation ou de volailles futures reproductrices et traduire alors une plus grande diversité des modes de production qui se retrouve dans la structure du parc.

Les aménagements des bâtiments avicoles dépendent de la filière

La terre battue est le sol-type des bâtiments d'élevage pour la chair ainsi que pour les poulettes ; ce type de sol est employé dans des bâtiments plus grands que ceux utilisant le béton. Le sol en béton domine dans les bâtiments de volailles reproductrices et de volailles futures reproductrices.

La ponte en cage d'œufs de consommation représente près de la moitié des bâtiments et 80 % des capacités

Tableau II-13

La terre battue domine dans les parcs de volailles de chair et de poulettes

Type de sol des bâtiments selon la filière, en 2004

2004	Volailles de chair bâtiments fermés			Volailles de chair sur parcours			Poulettes		
	Bâtiments	Superficie		Bâtiments	Superficie		Bâtiments	Superficie	
	%	Totale en %	Moyenne en m ²	%	Totale en %	Moyenne en m ²	%	Totale en %	Moyenne en m ²
Terre battue	73	83	940	77	80	200	58	63	1 060
Béton	19	11	470	21	18	170	33	27	800
Caillebotis, grillage	7	6	680	2	2	160	9	10	1 020

Source : Agreste – Enquête Aviculture 2004

Tableau II-14

Du béton au sol pour les volailles reproductrices

Type de sol des bâtiments selon la filière, en 2004

2004	Volailles futures reproductrices			Volailles reproductrices			Toutes poudeuses OC		
	Bâtiments	Superficie		Bâtiments	Capacités en poudeuses		Bâtiments	Capacités en poudeuses	
	%	Totale en %	Moyenne en m ²	%	Totale en %	Moyenne	%	Totale en %	Moyenne
Terre battue	26	25	870	18	11	3 280	5	2	6 020
Béton	63	68	960	46	52	6 160	15	6	6 415
Caillebotis, grillage	9	5	500	–	–	–	–	–	–
Mixte ¹	2	2	700	28	26	5 050	32	12	5 900
Cage non aménageable norme 2012	–	–	–	5	8	7 775	36	54	23 305
Cage aménageable norme 2012	–	–	–	3	3	6 270	12	26	34 630

1. Mixte : terre battue/caillebotis ou béton/caillebotis.

Source : Agreste – Enquête Aviculture 2004

en pondeuses. L'autre moitié de bâtiments est destinée à l'élevage de pondeuses en système alternatif. Les sols caillebotis, ou les sols dits mixtes, associant caillebotis et soit le béton soit la terre battue, sont très fréquents dans les bâtiments de ponte d'œufs de consommation au sol ou en plein air. Les filières « ponte » et « volailles » reproductrices font cohabiter des bâtiments aménagés de cages et des bâtiments destinés à un élevage au sol. L'enquête permet d'estimer qu'environ 25 % des bâtiments d'élevage de pondeuses en cage sont équipés de cages aménageables selon la norme 2012. Ces bâtiments représentent près d'un tiers des capacités en pondeuses. Dans les bâtiments de volailles reproductrices, la cage reste très minoritaire avec 8 % des bâtiments et 7 % des superficies cumulées équipées.

Le type d'éclairage favorise entre autres la régulation de la production. Les bâtiments de type « obscur » domi-

nent les parcs de production de pondeuses en cage (82 %), de volailles futures reproductrices et de poulettes. Très logiquement, les bâtiments avec parcours privilégient le type « clair », dans les bâtiments d'élevage pour la chair (69 %) ou la ponte (49 %). Enfin, certains parcs sont très partagés, comme le parc d'élevage de volailles reproductrices ou de pondeuses au sol.

La ventilation dynamique est plus nécessaire aux grands bâtiments : la taille moyenne des bâtiments en ventilation dynamique est toujours supérieure à celle des bâtiments en ventilation statique, de 15 % à plus de 40 % selon les filières de production. Elle constitue le mode de ventilation privilégié des bâtiments de volailles futures reproductrices et de poulettes : respectivement 62 et 59 % des bâtiments, et 71 et 66 % des superficies. À l'inverse, la ventilation statique domine le parc de volailles de chair élevées sur parcours (94 %) et de palmipèdes prêts à gaver (93 %).

Tableau II-15

Les pondeuses courent sur des sols mixtes

Type de sol des bâtiments selon la filière, en 2004

2004	Pondeuses OC ¹ en cage			Pondeuses OC au sol			Pondeuses OC plein air		
	Bâtiments	Capacités en pondeuses		Bâtiments	Capacités en pondeuses		Bâtiments	Capacités en pondeuses	
	%	Totale en %	Moyenne	%	Totale en %	Moyenne	%	Totale en %	Moyenne
Terre battue	–	–	–	5	13	21 000	9	8	4 345
Béton	–	–	–	30	25	7 040	28	25	4 380
Mixte ²	–	–	–	65	62	8 155	63	67	5 190
Cage non aménageable norme 2012	75	67	23 305	–	–	–	–	–	–
Cage aménageable norme 2012	25	33	34 630	–	–	–	–	–	–

1. OC : œufs de consommation.

2. Mixte : terre battue/caillebotis ou béton/caillebotis.

Source : Agreste – Enquête Aviculture 2004

Tableau II-16

Prédominance de bâtiments clairs dans les systèmes alternatifs en chair et ponte

Part des bâtiments et des superficies selon le type d'éclairage

En %

2004	Bâtiments			Superficies totales des bâtiments		
	Clair	Semi-obscur	Obscur	Clair	Semi-obscur	Obscur
Volailles de chair bâtiments fermés	26	23	51	24	19	56
Volailles de chair sur parcours	69	29	2	75	23	2
Volailles futures reproductrices	15	14	71	11	10	79
Volailles reproductrices	45	16	38	46	14	40
Poulettes	10	25	64	6	22	72
Pondeuses OC	25	31	44	8	18	74
- dont pondeuses cage	2	16	82	1	12	87
- dont pondeuses sol	40	25	35	39	22	39
- dont pondeuses plein air	49	48	3	44	52	4

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Des bâtiments avicoles vides : un parc « dormant »

L'enquête aviculture permet d'estimer l'existence d'un « parc dormant », constitué à la fois de bâtiments non utilisés sur des exploitations pratiquant encore l'aviculture et de bâtiments laissés en place après l'arrêt d'activité.

Parmi les exploitations destinataires de l'enquête, qui avaient été identifiées au cours de précédentes enquêtes comme ayant une activité avicole (recensement agricole 2000 notamment), un certain nombre avait cessé leur activité avicole en 2004. L'enquête aviculture a permis de mesurer que 4 300 exploitations ont cessé l'activité avicole pour des motifs divers qui ne sont pas connus à travers cette enquête. L'enquête permet par contre d'estimer partiellement la destination de ces bâtiments. Ainsi, pour seulement 11 % des exploitations ayant cessé leur activité, les bâtiments ont été repris par un autre exploitant pour poursuivre l'activité avicole. Pour près d'un tiers (32 %) des exploitations les bâtiments ont été utilisés, par l'exploitant ou par un tiers, pour un usage non avicole, sans que l'on sache si ce changement de destination est définitif et irréversible.

Pour un autre tiers (36 %), les bâtiments sont restés inutilisés. Dans ce dernier cas, on peut penser que les bâtiments pourraient être remis en activité si les conditions le permettaient. Enfin, un quart des exploitations a connu un devenir autre des bâtiments (incendie, démolition...). L'étude approfondie du devenir des bâtiments n'était pas la finalité première de l'enquête aviculture 2004. On ne dispose notamment pas de chiffres sur la superficie totale des bâtiments qui ont quitté l'activité avicole, ni sur leur affectation lorsqu'ils étaient en production. Toutefois, malgré l'imprécision de l'enquête sur ce point, il est intéressant de remarquer qu'au moins un tiers des exploitations en arrêt d'activité entre 2000 et 2004 disposerait encore de bâtiments susceptibles de fonctionner à moindre investissement et sans doute dans des délais assez courts.

L'enquête aviculture estime aussi les bâtiments non utilisés (en 2004) sur les exploitations poursuivant toutefois une activité avicole. Selon la source utilisée (enquête complète détaillée pour 48 départements ou enquête complémentaire allégée pour 66 départements) ces exploitations, au nombre estimé entre 1 250 et 1 300 cumulent entre 765 000 et 790 000 m², soit environ 3 % des superficies en activité fin 2004.

Tableau II-17

Deux tiers des capacités d'élevage de poulettes et volailles futures reproductrices ont une ventilation dynamique

Part des bâtiments et des superficies selon le type de ventilation et la filière

En %

2004	Bâtiments			Superficies totales des bâtiments		
	Statique	Dynamique	Statique et dynamique	Statique	Dynamique	Statique et dynamique
Volailles de chair bâtiments fermés	60	33	7	56	37	7
Volailles de chair sur parcours	94	4	2	93	5	2
Volailles futures reproductrices	32	63	5	25	71	4
Volailles reproductrices	50	43	7	48	45	7
Poulettes	34	60	6	28	66	6
Pondeuses OC	54	40	6	44	50	6
Palmipèdes prêts à gaver	93	6	1	91	8	1
Palmipèdes gras	31	52	17	21	63	16

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau II-18
Les bâtiments avec ventilation dynamique sont plus grands que les autres

Superficies moyennes de bâtiments selon le type de ventilation pour chaque filière avicole

2004	Statique En m ²	Dynamique En m ²	Statique et dynamique En m ²	Écart de moyenne dynamique/ statique En %
Volailles de chair bâtiments fermés	770	920	870	16
Volailles de chair sur parcours	270	320	370	16
Volailles futures reproductrices	700	1 020	800	31
Volailles reproductrices	980	1 060	935	8
Poulettes	800	1 080	960	26
Pondeuses OC	700	1 090	880	36
Palmipèdes prêts à gaver	230	310	265	26
Palmipèdes gras	131	234	189	44

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

6 000 exploitations et 18 000 bâtiments de production de volailles de qualité

Les exploitations produisant des volailles de qualité représentaient fin 2004 environ 40 % des exploitations de production de volailles de chair, dans les 48 départements enquêtés. Parmi ces exploitations, le poulet domine dont surtout le label rouge. Les exploitations produisant des pintades « qualité » (avec parcours) constituaient le second groupe d'exploitations sur le plan numérique, avec 7 % des exploitations de production de volailles de chair, soit 16 % des exploitations de production de volailles de qualité.

Les 6 000 exploitations regroupent près de 18 000 bâtiments, soit trois bâtiments par exploitation : c'est un

peu plus que pour l'ensemble des volailles de chair car le parc de production qualité comprend beaucoup de petits ateliers. La surface moyenne des bâtiments d'élevage de volailles de qualité est de 220 m² et celle des bâtiments de volailles de chair avec parcours est de 190 m².

La comparaison par espèce selon la qualité dans les bâtiments avec parcours (en annexe 2) montre que les différences existent : les bâtiments pour les poulets qualité sont plus petits (320 m² en poulets standard et 240 m² en label et 140 m² en bio).

Par contre, les bâtiments des dindes fermières ou des pintades et canards qualité sont un peu plus grands que ceux des mêmes animaux en standard.

Tableau II-19

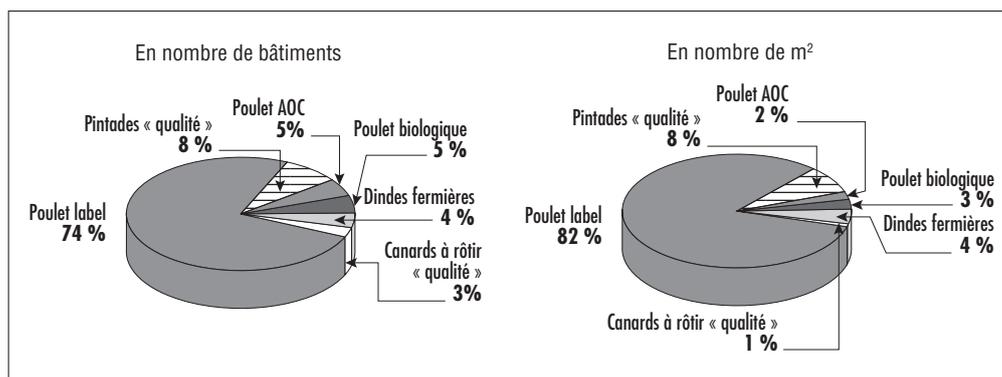
Volailles de qualité : 40 % des exploitations « chair » et la moitié des bâtiments « chair »

Nombre d'exploitations et de bâtiments de production de volailles de chair de qualité, en 2004

Extrapolation aux 48 départements de l'enquête	Exploitations			Bâtiments			
	Nombre	Part des exploitations « chair »	Part des exploitations « qualité »	Nombre	Part du parc « chair »	Part du parc « qualité »	Nombre moyen par exploitation
Toutes volailles de chair	14 729	100,0	-	39 846	100,0	-	2,7
Toutes volailles « qualité »	5 864	39,7	100	17 713	44,5	100	3,0
- dont poulet label, AOC, biologique	4 891	33,1	83	14 970	37,6	85	3,1
- dont poulet label	4 414	29,9	75	13 151	33,0	74	3,0
- dont poulet AOC	222	1,5	4	963	2,4	5	4,3
- dont poulet bio	259	1,8	4	856	2,1	5	3,3
- dont dindes fermières	619	4,2	11	773	1,9	4	1,2
- dont pintades « qualité »	967	6,5	16	1 437	3,6	8	1,5
- dont canards à rôti « qualité »	406	2,8	7	533	1,3	3	1,3

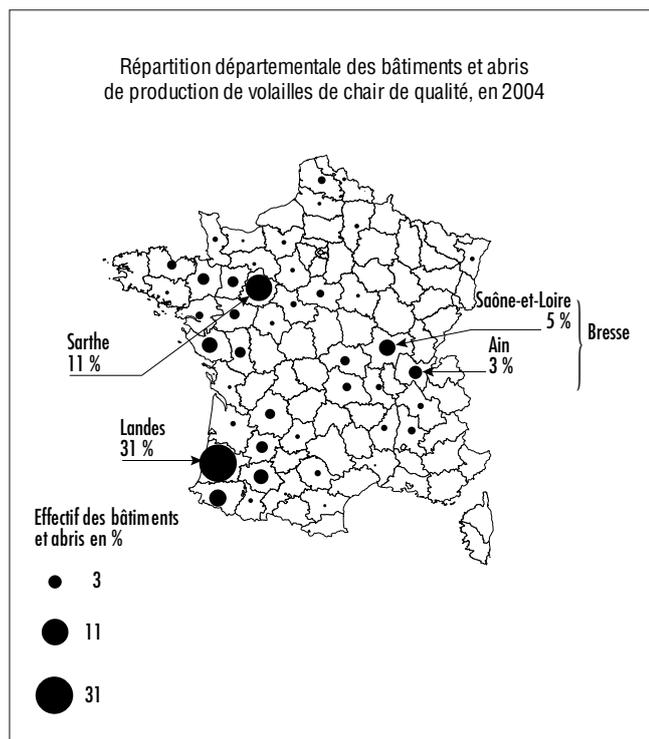
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-7
Volailles de qualité : le poulet label domine
Répartition du parc de bâtiments de production de volailles de qualité, en 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-8
Beaucoup de bâtiments et abris dans les Landes, la Sarthe et en Bresse



Champ : les départements principaux de production de volailles de qualité.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Des bâtiments de production qualité nombreux dans le Sud-Ouest

Les bâtiments de production de volailles de qualité se répartissent dans les grands bassins de production label de l'Ouest et du Sud-Ouest, ainsi que la zone de production AOC (Ain et Saône et Loire). Le poids de l'Aquitaine et de la zone AOC se trouve renforcé dans cette représentation par l'importance des bâtiments de taille modeste dans ces zones.

220 m² de bâtiments et 10 000 m² de parcours en moyenne pour les volailles de qualité

Le parcours est un des éléments caractéristiques forts de la production de volailles « qualité ». Pour l'ensemble du parc de production de volailles de qualité, les parcours représentaient fin 2004 près de 13 610 hectares, lorsqu'ils sont associés à des bâtiments c'est-à-dire hors des superficies occupées par les volailles en liberté. Les deux tiers des parcours ont une superficie de plus de 7 500 m².

Trois modes de production de poulets « qualité » se distinguent par les surfaces exploitées tant dans les bâtiments que dans les parcours. Les élevages de poulets label privilégient des surfaces intérieures de plus de

Tableau II-20

220 m² en moyenne dans les bâtiments de « chair qualité » : un peu plus que celle des bâtiments avec parcours (190 m²)

Nombre, superficies et taille moyenne des bâtiments de production de volailles de chair de qualité, en 2004

2004	Nombre de bâtiments	Superficie de bâtiments			Taille moyenne du bâtiment en m ²
		Totale en m ²	Part du parc « chair » en %	Part du parc « qualité » en %	
Toutes volailles de chair	39 850	16 221 290	100,0	-	-
Toutes volailles « qualité »	17 710	3 851 720	23,7	100,0	220
- dont poulet label, AOC, biologique	14 970	3 328 690	20,5	86,4	220
- dont poulet label	13 150	3 151 930	19,4	81,8	240
- dont poulet AOC	960	60 270	0,4	1,6	60
- dont poulet bio	860	116 490	0,7	3,0	140
- dont dindes fermières	770	165 640	1,0	4,3	210
- dont pintades « qualité »	1 440	302 020	1,9	7,8	210
- dont canards à rôti « qualité »	530	55 370	0,3	1,4	100

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

350 m² avec des parcours moyens de 11 000 m². Les poulets AOC bénéficient de parcours encore plus grands : en moyenne 12 000 m² associés à des bâtiments les plus petits des élevages « qualité ». Les bâtiments « type » ont 50 à 75 m² et assurent la moitié des capacités d'élevage. Les bâtiments les plus grands dépassent 150 m² et représentent un quart des capa-

cités. Le parc de bâtiments de poulets biologiques est plus hétérogène. Comme pour les poulets label, des bâtiments de plus de 350 m² réalisent un tiers des capacités de production de poulets biologiques. Une seconde catégorie autour de 150 à 200 m² ont presque autant de capacités. La taille moyenne des parcours se situe à 7 250 m².

Tableau II-21
**Volailles de qualité :
des parcours moyens
de 10 000 m²**
Nombre d'exploitations
et de bâtiments de production
de volailles de chair de qualité,
en 2004

2004	Superficies de parcours		Taille moyenne des parcours en m ²
	Totales en m ²	Parcours en %	
Toutes volailles « qualité »	136 083 900	100	10 150
- dont poulet label	96 978 800	71	10 930
- dont poulet AOC	5 676 200	4	11 980
- dont poulet bio	11 605 000	9	7 250

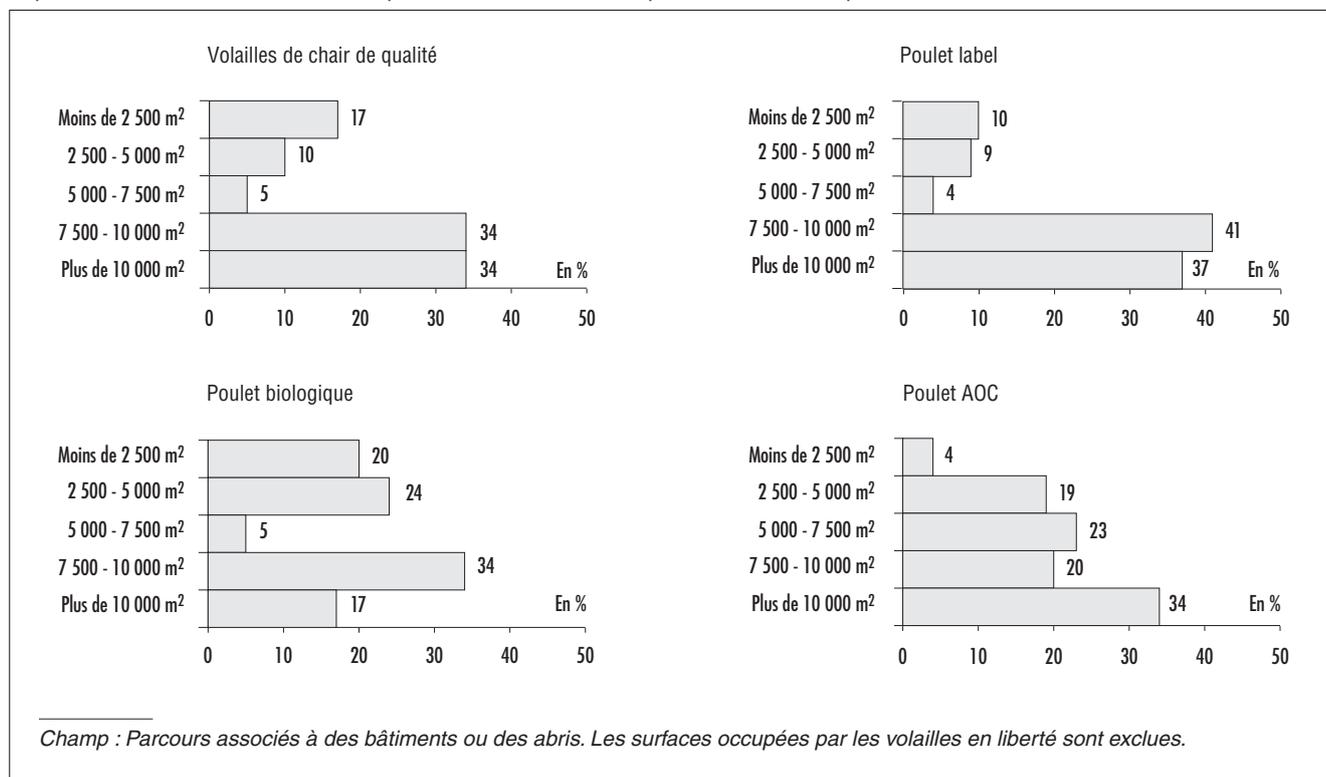
Champ : Parcours associés à des bâtiments ou des abris. Les surfaces occupées par les volailles en liberté sont exclues.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-9

Les deux tiers des parcours dépassent 7 500 m²

Répartition des surfaces cumulées des parcours selon le mode de production et leur superficie, en 2004

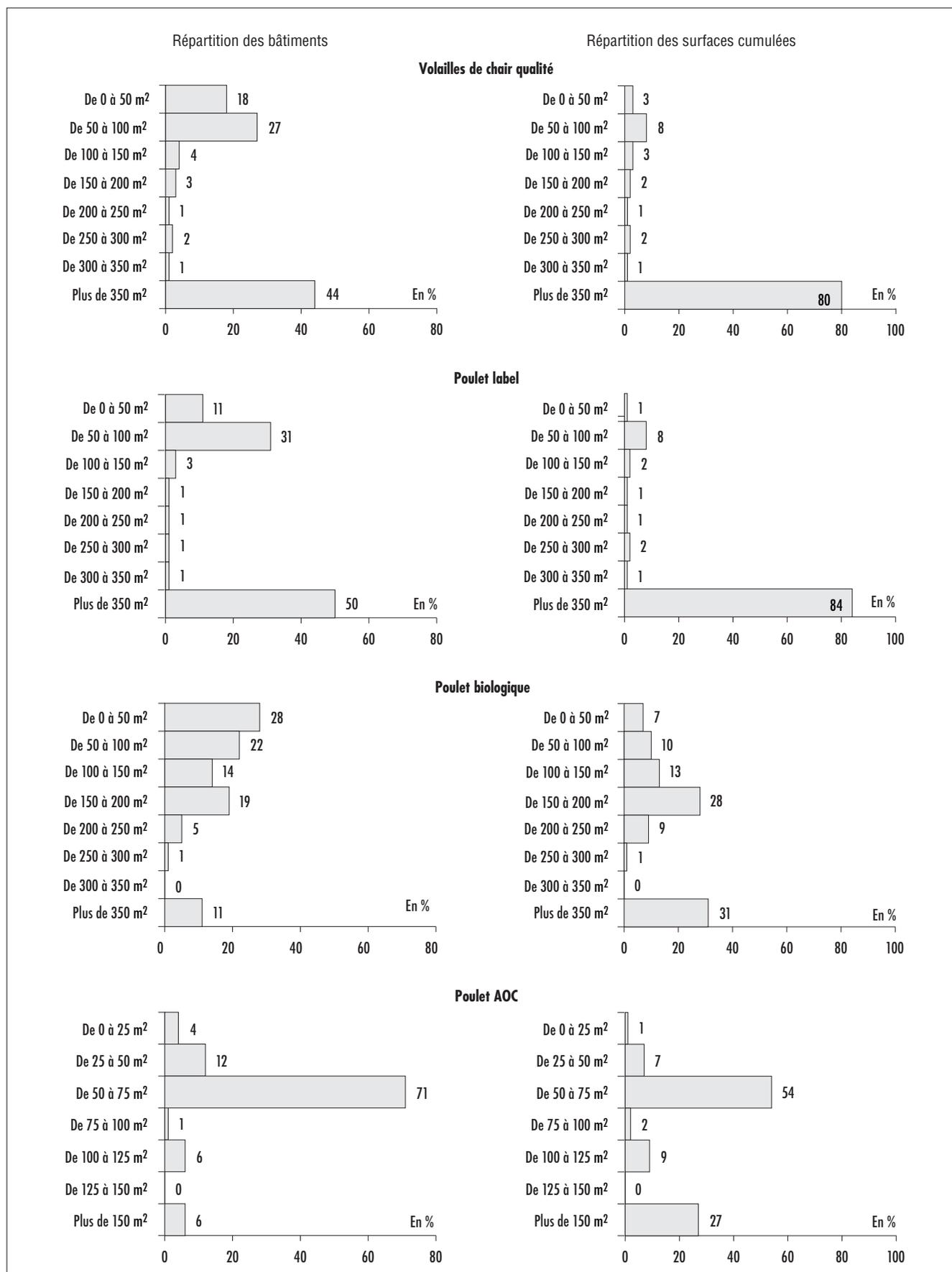


Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-10

Des ateliers plus grands pour les poulets label que pour les « Bio et AOC »

Répartition des bâtiments et de leurs surfaces cumulées selon le mode de production et leur surface, en 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Volailles de qualité : un parc jeune

Le parc des bâtiments de volailles de qualité est sensiblement plus jeune que le parc de bâtiments de volailles de chair en général : 14 ans pour le premier et 18 ans pour le second. Les bâtiments de moins de dix ans sont mieux représentés : 37 % des bâtiments de production de volailles de qualité et seulement 29 % pour l'ensemble des bâtiments chair.

Le parc des bâtiments de production de poulet biologique diffère par contre nettement. La dynamique de développement de la production biologique (forte croissance dans la seconde moitié des années 90, puis ralentissement entre 2000 et 2004) a fortement conditionné les constructions de bâtiments. Ainsi, le parc est très jeune, puisque 67 % des bâtiments de production de poulet biologique ont moins de 10 ans, soit un total de près de 50 000 m² (sur 48 départements).

Pour les poulets label dont la production est plus ancienne, la taille moyenne des bâtiments a peu évolué au cours des trente dernières années. Le développement des productions d'appellation d'origine contrôlée (Aoc) et biologiques s'est accompagné d'un accroissement de la taille des bâtiments dans les années

Tableau II-22

Le parc des bâtiments de poulets biologiques est le plus récent : 11 ans en moyenne

Âge moyen des bâtiments de production de volailles de qualité par région, par mode de production, en 2004

2004	Âge moyen (en année)
Nord-Pas-de-Calais	16
Poitou-Charentes	15
Pays de la Loire	15
Bourgogne	14
Rhône-Alpes	14
Midi-Pyrénées	14
Centre	14
Bretagne	13
Auvergne	13
Aquitaine	12
Basse-Normandie	11
Ensemble des 48 départements	14,1

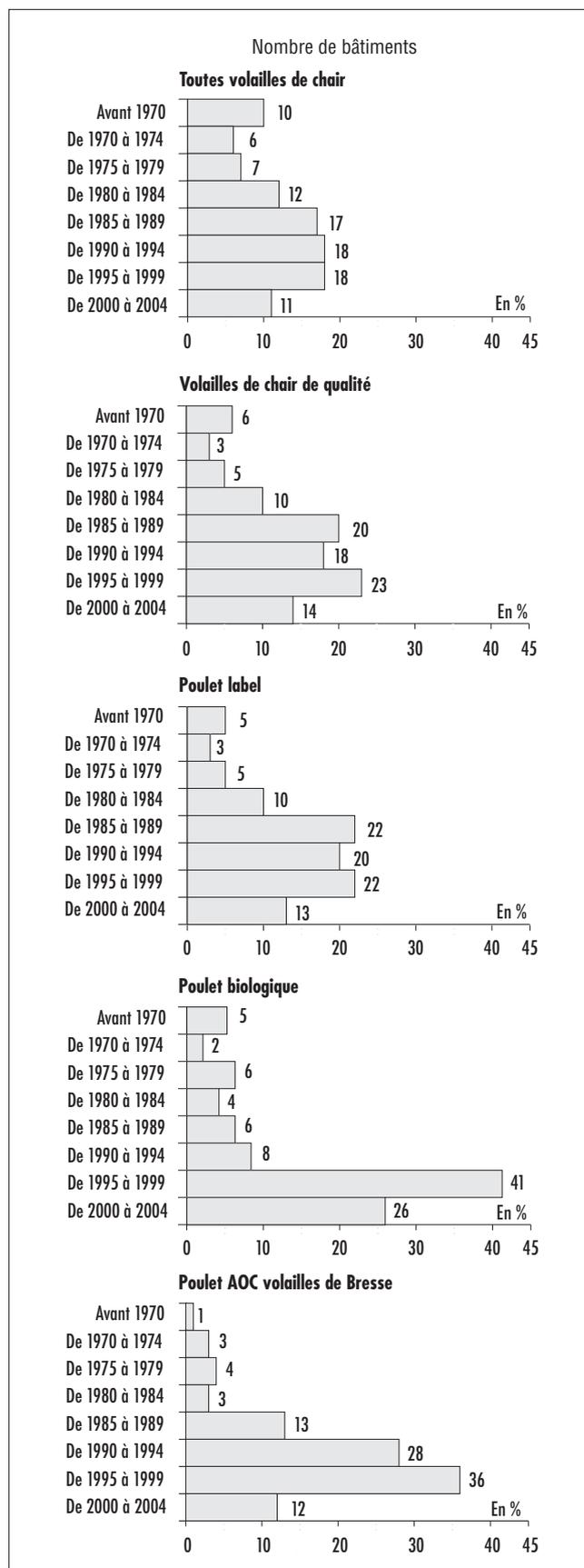
2004	Âge moyen (années)
Tous bâtiments volailles de chair	17,5
Tous bâtiments volailles de qualité	14,1
- Bâtiments poulets label	14,2
- Bâtiments poulets biologiques	10,7
- Bâtiments poulets AOC	11,3
- Bâtiments pintades « qualité »	
- Bâtiments « dindes fermières »	
- Bâtiments canards à rôti « qualité »	

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-11

Volailles de qualité : un parc jeune

Répartition des bâtiments selon le mode de production et leur année de construction

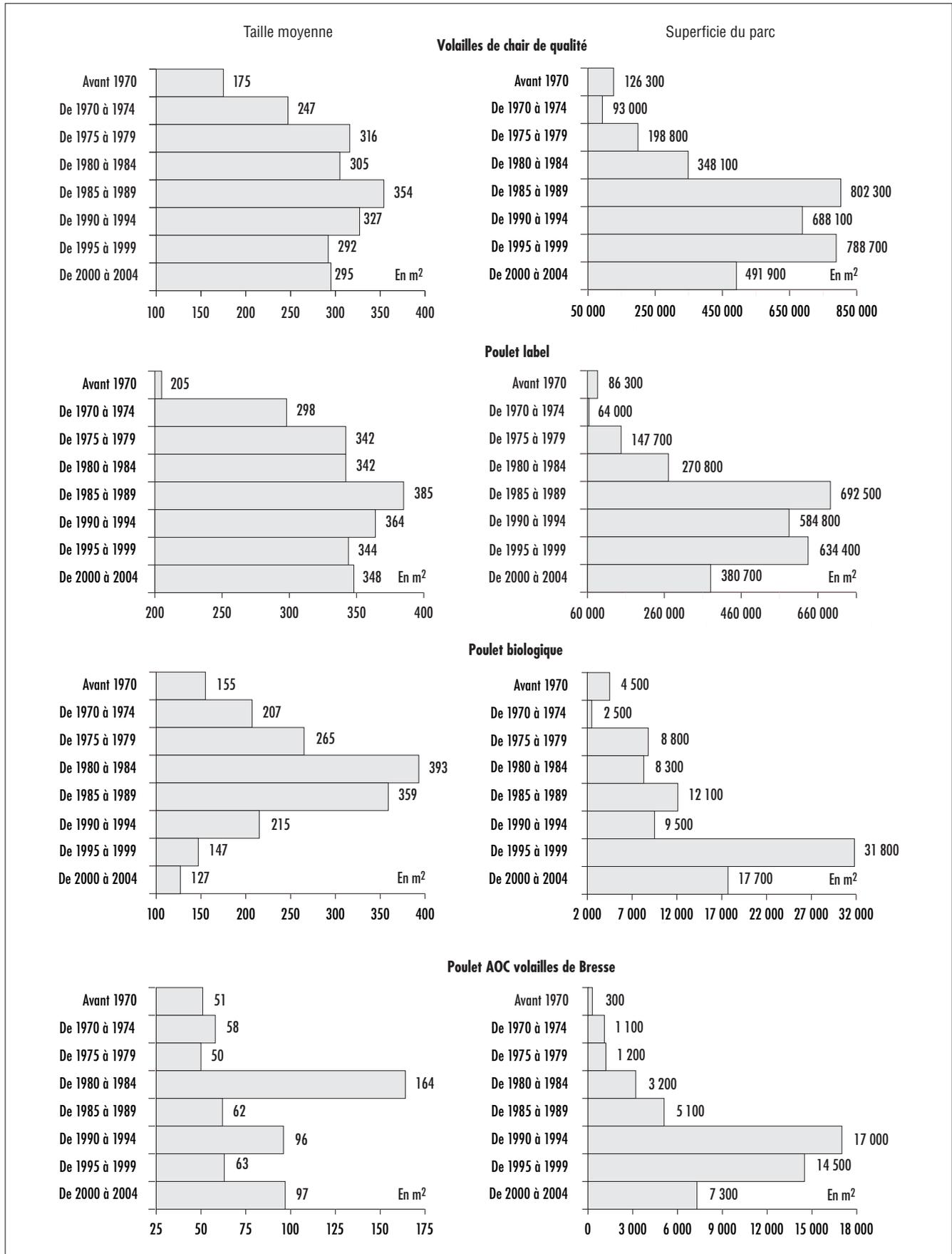


Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-12

Les bâtiments construits ces dix dernières années mesurent 350 m² en moyenne pour le poulet label

Répartition des bâtiments et de leurs capacités selon le mode de production et l'année de construction, en 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

quatre-vingt, puis les tailles moyennes baissent fortement au cours des 15 dernières années : autour de 150 m², en bio et inférieur à 100 m² en Aoc.

Dans les six principales régions de production, la production qualité s'est développée assez simultanément pour répondre à la demande : les parcs régionaux ont des âges moyens et des répartitions selon l'année de construction assez proches. Dans ces régions, les bâtiments de moins de 10 ans sont les plus nombreux (entre 44 et 50 %), en ceux de 5 à 10 ans forment une proportion entre 28 et 30 %.

Un courant de rénovations très récentes dans le parc jeune de volailles de qualité

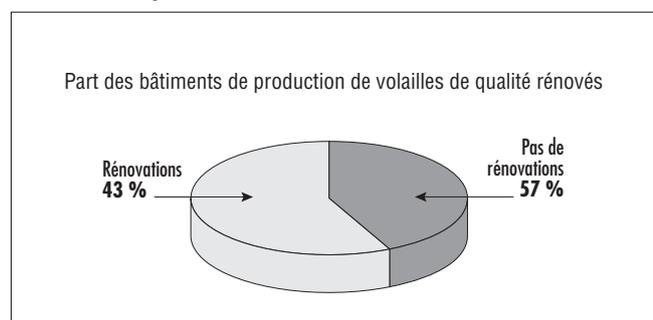
Fin 2004, 43 % des bâtiments de production de volailles de qualité avaient été rénovés au moins une fois depuis leur construction. Ce chiffre est un peu inférieur au taux de rénovation de l'ensemble des bâtiments de production de volailles de chair qui atteignent 48 %. La moyenne d'âge du parc de volailles de qualité (14 ans) inférieure à celle de l'ensemble « chair » (18 ans)

peut expliquer cet écart. La dynamique de ces rénovations est forte et très récente : elle se stabilise au cours des dernières années, à 13 % ou 14 % du parc rénové chaque année depuis 2000. Pour un quart des bâtiments rénovés, la date de dernière rénovation remonte à plus de 5 ans.

Spécialisation régionale pour les poulets ou les canards de qualité

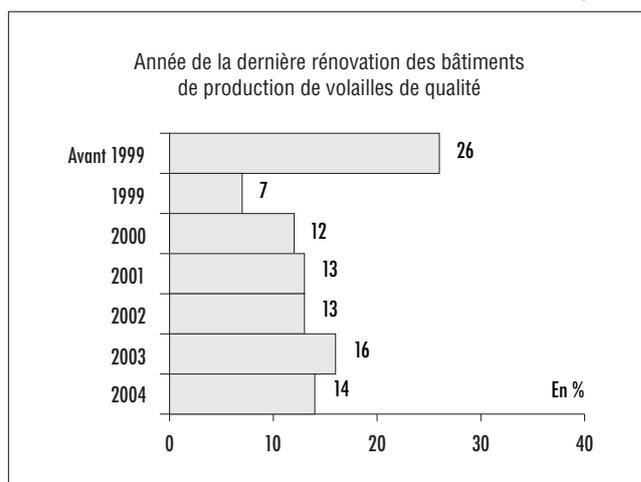
L'analyse régionale de la structure de taille des bâtiments fait apparaître des disparités fortes entre régions, en liaison notamment avec les modes de production dominants dans la région. Ainsi, la part des bâtiments de taille modeste (moins de 100 m²) est forte dans les régions Bourgogne et Rhône-Alpes en relation avec la zone AOC qui couvre ces deux régions, ainsi qu'en Aquitaine du fait des label « liberté ». À l'inverse, les bâtiments de plus de 350 m² dominent les régions Bretagne et surtout Pays de la Loire. La région Midi-Pyrénées occupe une place intermédiaire, avec une légère dominante de bâtiments de plus de 350 m² mais surtout une répartition plus homogène des tailles.

Graphique II-13
43 % des bâtiments ont été rénovés au moins une fois depuis leur construction



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-14
La dernière rénovation des trois quarts des bâtiments rénovés date de moins de cinq ans

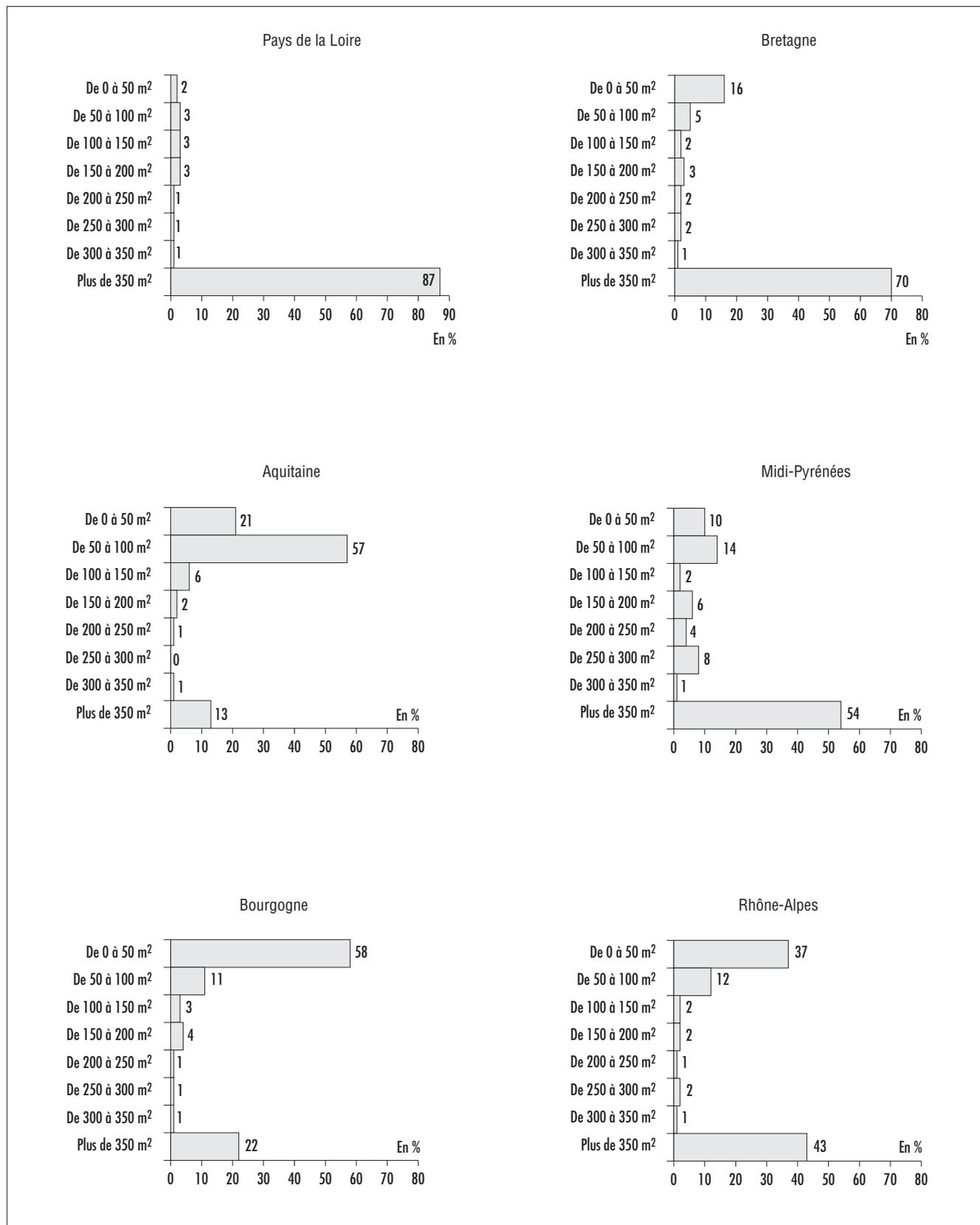


Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-15

Volailles de qualité : grands bâtiments en Pays de la Loire et Bretagne, petits bâtiments en Aquitaine et Bourgogne

Taille des bâtiments dans les six principales régions de production de volailles de qualité, en 2004

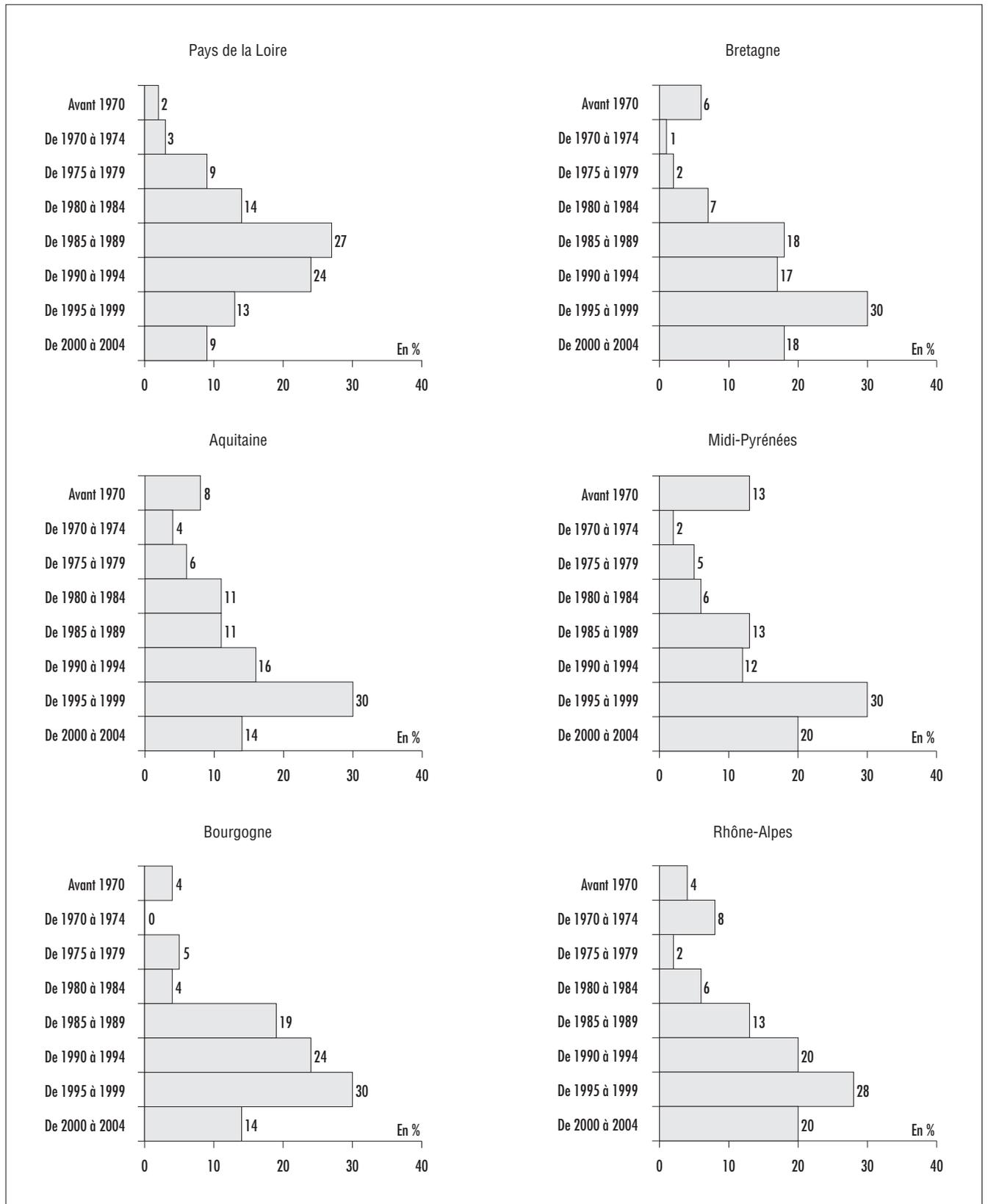


Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-16

En Pays de la Loire, le développement de la production de chair qualité est un peu antérieure à celle des autres régions

Répartition des bâtiments selon l'année de construction dans les six principales régions de production de volailles de qualité



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

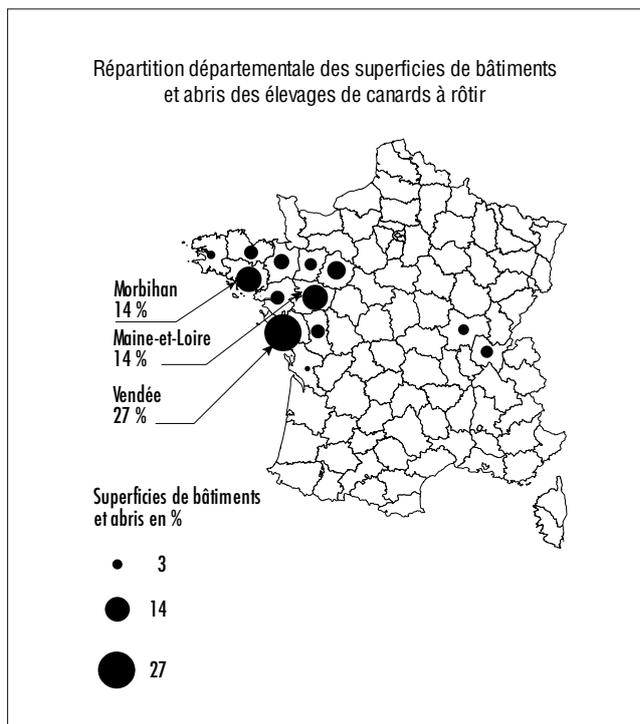
La souche Barbarie domine la production de canards à rôtir

Les canards à rôtir sont une des petites productions de volailles de chair (40 millions de têtes) mais ces élevages se développent tandis que pour les autres espèces, sauf les palmipèdes gras, la production décline entre 1994 et 2004. Les exploitations produisant des canards à rôtir représentaient fin 2004 environ 8 % des exploitations de production de volailles de chair, et 4 % des bâtiments, dans les 48 départements enquêtés.

Ces exploitations comptent en moyenne 1,4 bâtiment, une valeur inférieure à la moyenne de l'ensemble du parc de production de volailles de chair (2,0 bâtiments par exploitation). En superficie, le parc de production de canards à rôtir atteint un million de m² soit un peu plus de 6 % du parc total de production de volailles de chair. La taille moyenne des bâtiments de production de canards à rôtir s'élève à 600 m², soit un peu plus que la taille moyenne des bâtiments de production de volailles de chair.

En 2004, 90 % des bâtiments et 91 % des superficies de production de canards à rôtir ont été consacrés à l'élevage de canards de souche Barbarie. La production de canards « standard » domine : trois quarts des bâtiments et 78 % des superficies.

Graphique II-18
Les élevages de canards à rôtir sont implantés dans le Grand Ouest



Champ : les départements (13) les plus dotés en surface de bâtiments.
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau II-23

Canards à rôtir : 1 650 bâtiments de 600 m² en moyenne

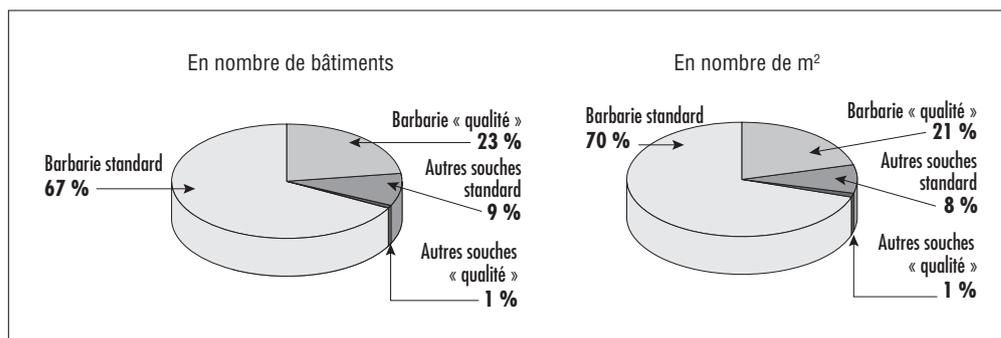
Nombre d'exploitations, de bâtiments et superficies de production de canards à rôtir, en 2004

2004	Exploitations		Bâtiments			Superficies des bâtiments		
	Effectif	%	Effectif	%	Nombre moyen par exploitation	Totales	%	Moyennes
TOUTES volailles de chair	14 729	100,0	39 846	100,0	2,0	16 221 290	100,0	515
TOUS canards à rôtir	1 203	8,1	1 650	4,1	1,4	995 980	6,1	600

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-17 Deux bâtiments sur trois occupés par les canards Barbarie « standard »

Répartition du parc de bâtiments de production de canards à rôtir, en 2004

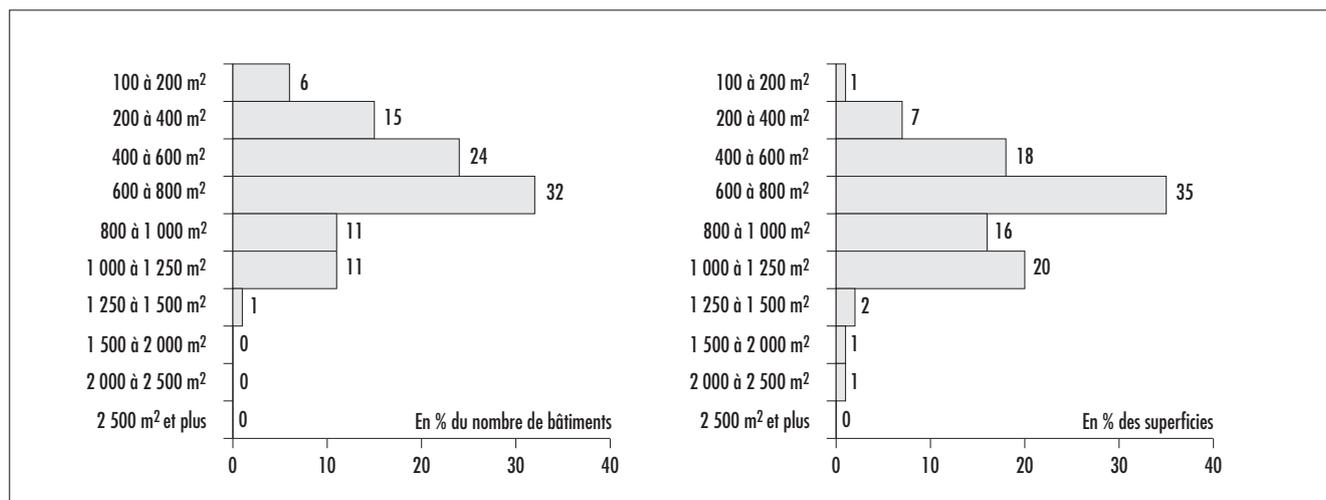


Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-19

Canards à rôtir : un tiers du parc et des capacités dans les bâtiments de 600 à 800 m²

Répartition des bâtiments et des superficies de bâtiments de canards à rôtir selon la taille, en 2004

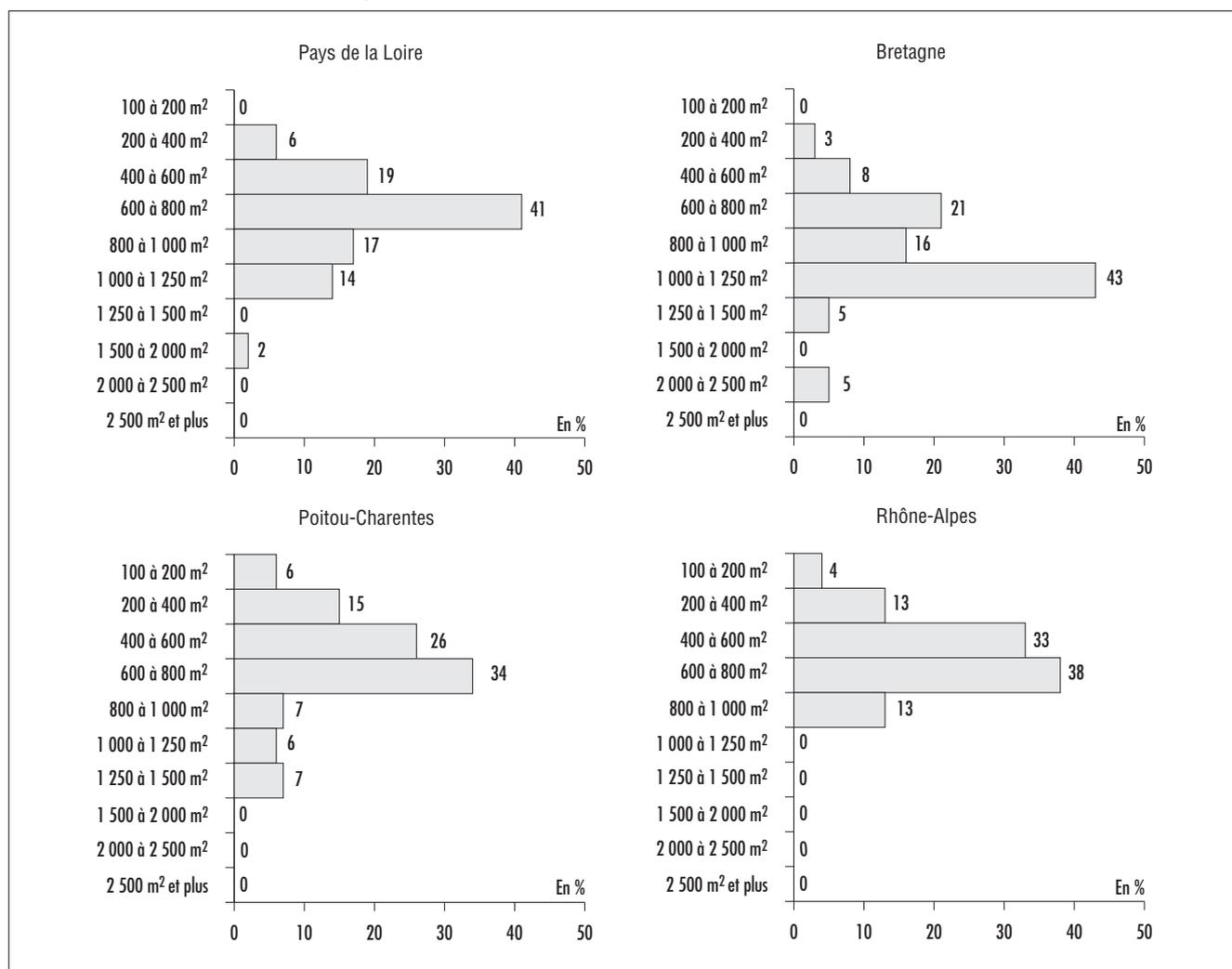


Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-20

Canards à rôtir : capacités en Bretagne plus grandes qu'en Pays de la Loire

Répartition des bâtiments des quatre régions productrices de canards à rôtir selon la taille, en 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Les bâtiments de canards à rôtir sont installés dans le Grand Ouest

Les élevages de canards pour la chair sont implantés dans le « Grand Ouest » et un quart de la capacité (surface de bâtiment) est située en Vendée. La prédominance de la région Pays de la Loire est importante, puisque cette région concentre près de 6 m² sur 10 alors que la région Bretagne totalise un quart des superficies. Ces deux régions cumulent près de 85 % des superficies françaises consacrées à la production de canards à rôtir. Les autres régions (Poitou-Charentes, Rhône-Alpes et Bourgogne) sont plus secondaires. Au sein de ces régions, la production de canards à rôtir de « qualité » (au sens large, y compris la production certifiée) représente entre un tiers et un quart des parcs des trois principales régions.

Canards à rôtir : les bâtiments de 600 à 800 m² dominant

La taille moyenne des bâtiments de production de canards à rôtir s'établit à 600 m², superficie autour de laquelle se concentre une grande partie du parc : les

bâtiments de 600 à 800 m² représentent un tiers du parc ; en ajoutant ceux de 400 à 600 m², les proportions sont alors de la moitié du parc et des capacités. La Bretagne utilise de préférence des bâtiments de grande taille de 1 000 à 1 250 m² et même 5 % de son parc est constitué d'unités ayant une taille double (2 000 à 2 500 m²).

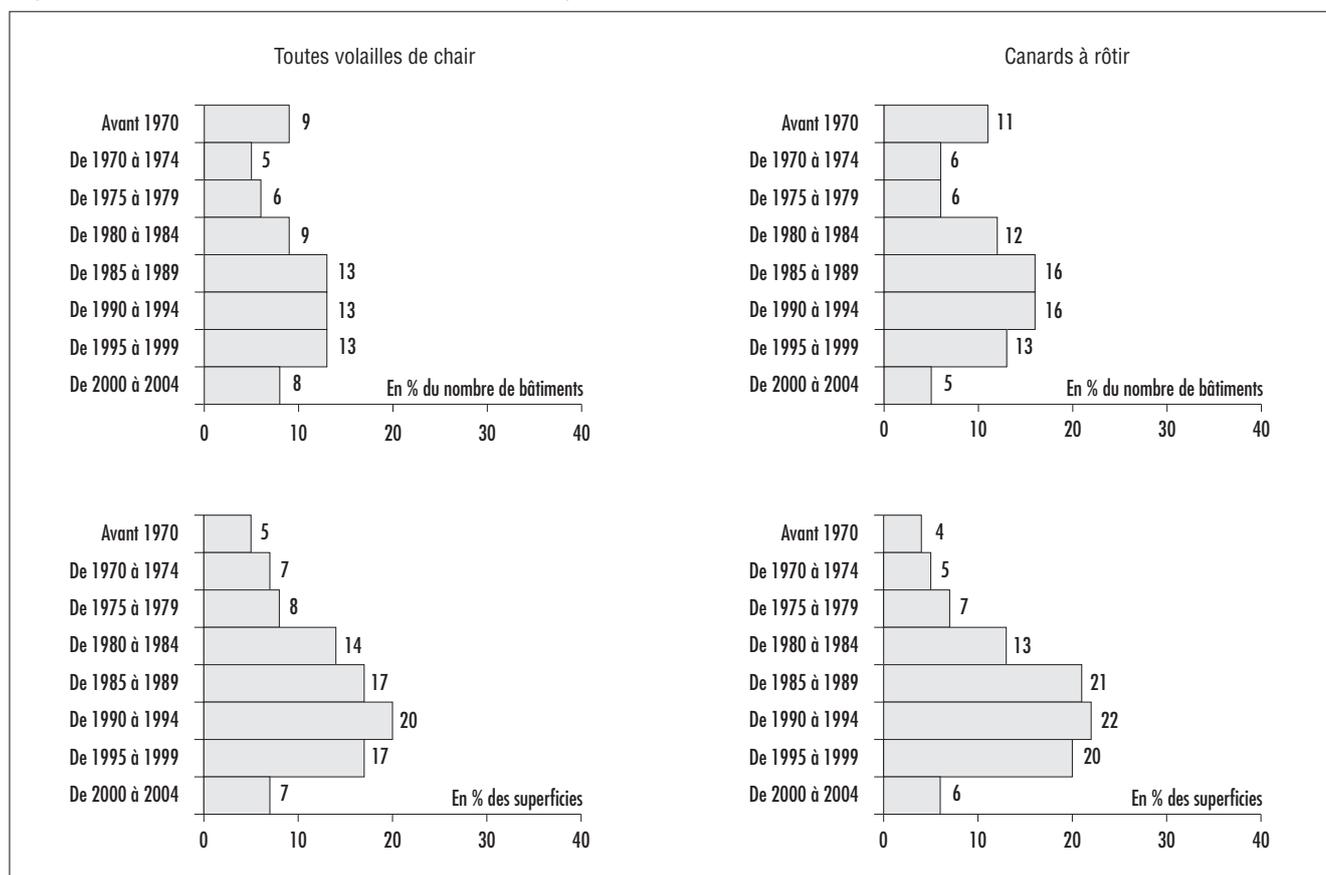
Les bâtiments sont âgés de 19 ans en moyenne

Le parc de production de canards à rôtir présente une distribution d'âge des bâtiments comparable en profil à la distribution de l'ensemble des bâtiments de production de volailles de chair. Il est légèrement plus jeune que l'ensemble du parc de bâtiments de volailles de chair : 26 % des superficies de production de canards à rôtir avaient moins de 10 ans en 2004, contre seulement 24 % pour l'ensemble des bâtiments chair. De même, seuls 9 % des superficies de production de canards à rôtir dépassaient les 30 ans, tandis qu'elles étaient 12 % en production « chair ». Comme l'ensemble du parc de volailles de chair, celui des canards à rôtir a été affecté au cours des cinq dernières années

Graphique II-21

Le développement de la production de canards à rôtir coïncide avec celle de l'ensemble « chair »

Répartition des bâtiments de canards à rôtir et de leurs superficies selon l'année de construction, en 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

par le ralentissement de la croissance du secteur avicole : la construction sur cette période, s'établit à seulement 5 % du parc construit.

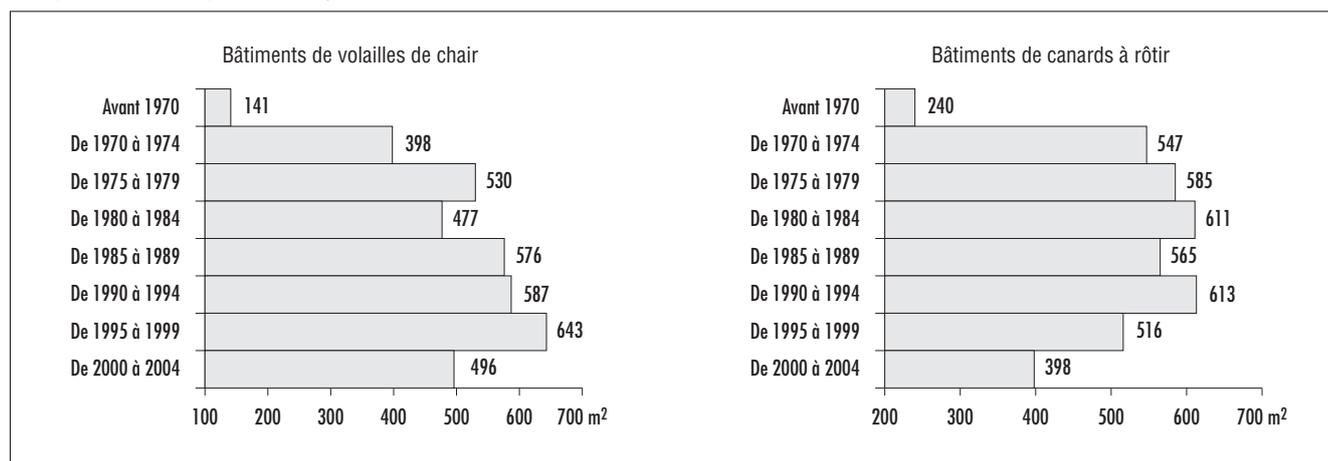
Les années 2000 à 2004 marquent un coup d'arrêt à la construction de grands bâtiments pour abriter les

canards pour la chair. De 1970 à la fin des années 90, la taille moyenne se situait autour des 550 m² et commençait à diminuer un peu avant 2000. Depuis 2000, la moyenne est de 400 m². Cette tendance s'observe aussi dans l'ensemble du parc des volailles de chair : la construction de grands bâtiments destinés aux

Graphique II-22

Depuis 2000, la construction neuve est nettement plus petite

Comparaison des superficies moyennes des bâtiments selon l'année de construction, en 2004

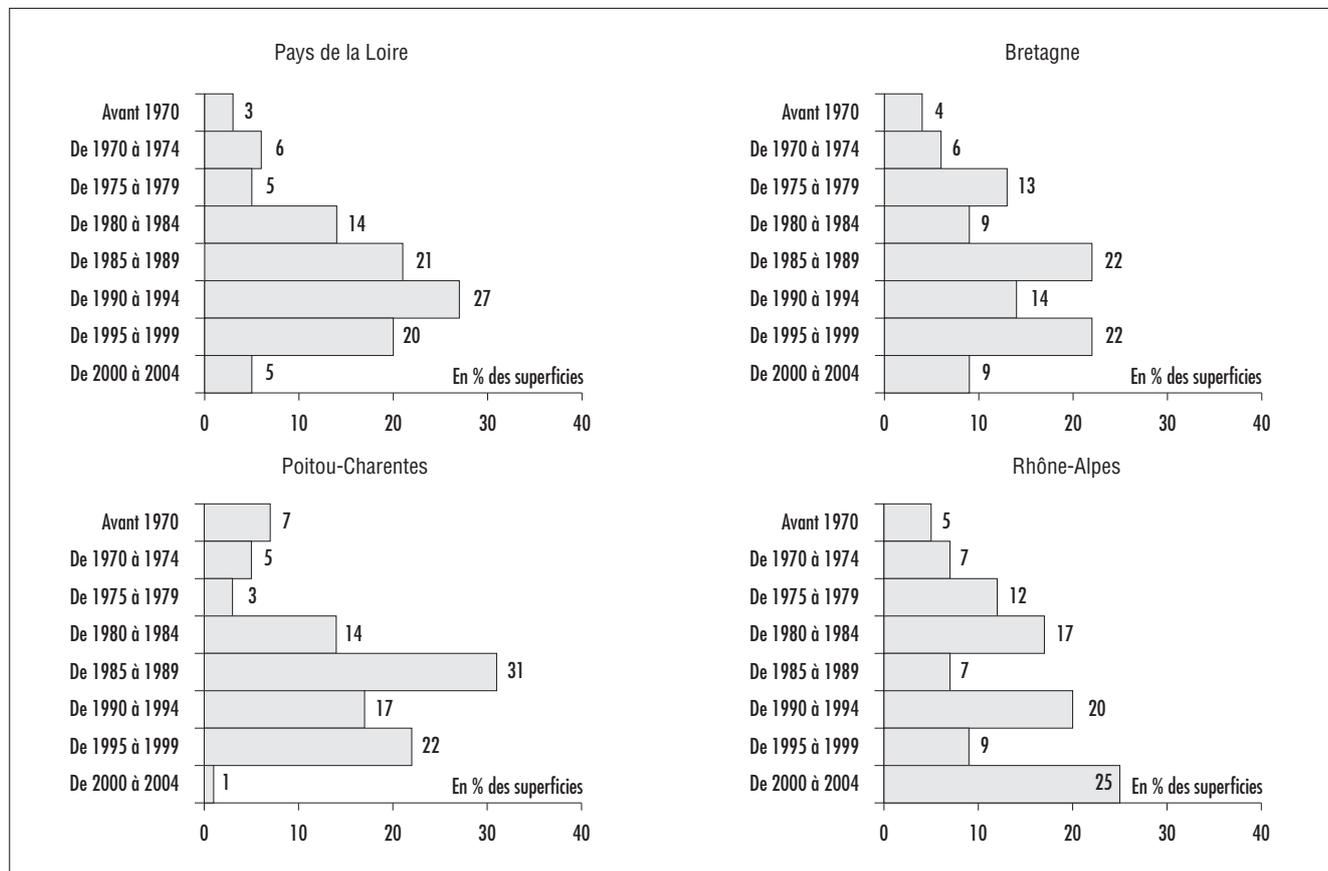


Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-23

Seule, la région Rhône-Alpes développe sa capacité en canards à rôtir dans les cinq dernières années

Répartition des superficies de bâtiments de canards à rôtir dans quatre régions selon l'année de construction, en 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

productions standard se ralentit tandis que les constructions de bâtiments plus petits pour les productions de volailles de qualité se sont poursuivies à un rythme plus élevé durant ces cinq années. Dans les parcs bretons,

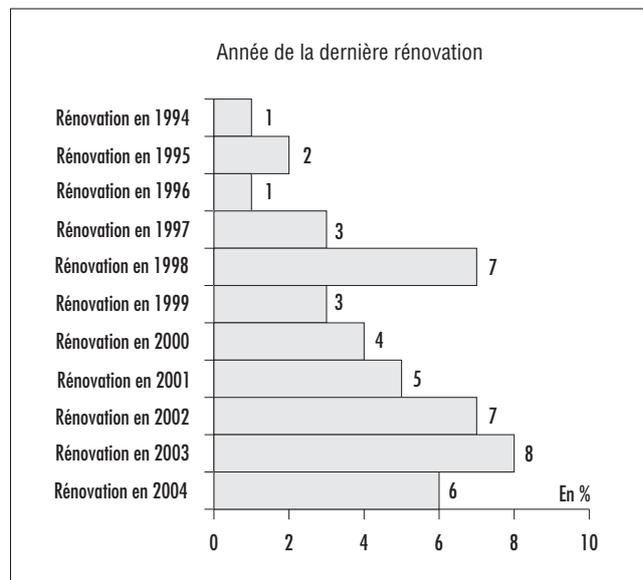
ligériens et poitevins, ce coup d'arrêt est sensible. Par contre, le parc rhodanien développe son potentiel : les bâtiments construits entre 2000 et 2004 représentent un quart des superficies en bâtiments de la région.

Tableau II-24
En Picardie et dans le Sud-Ouest, les parcs pour les canards à rôtir sont nettement plus âgés que ceux des régions principales de production
 Âge moyen des bâtiments de production de canards à rôtir par région, en 2004

2004	Âge moyen des bâtiments en année
Pays de la Loire	16,5
Bretagne	16,3
Poitou-Charentes	19,8
Rhône-Alpes	17,4
Aquitaine	28,5
Midi-Pyrénées	28,6
Bourgogne	16,0
Picardie	30,1
Ensemble 48 départements	18,5

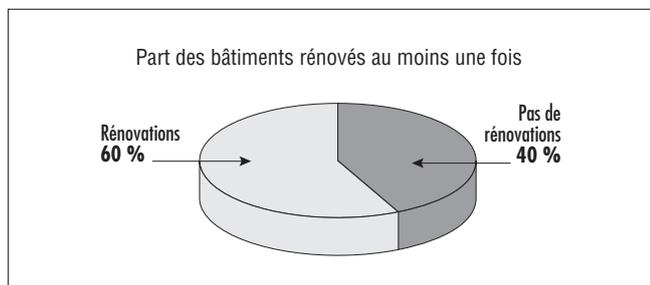
Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

Graphique II-26
21 % des bâtiments sont rénovés entre 2002 et 2004



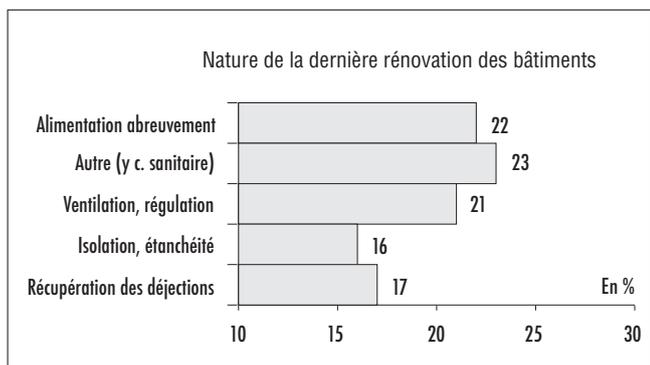
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-24
60 % des bâtiments sont rénovés



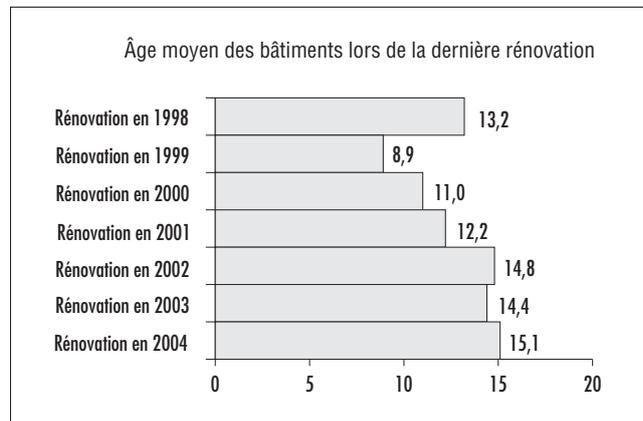
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-25
Des travaux réalisés sur la ventilation, dans le domaine sanitaire et pour l'alimentation des canards



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-27
Les bâtiments les plus anciens d'élevage de canards sont progressivement rénovés



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Rénovation des bâtiments

Fin 2004, 6 bâtiments sur 10 avaient été rénovés au moins une fois. Les rénovations ont porté de manière assez équilibrée dans le domaine sanitaire, sur les équipements de ventilation et d'alimentation/abreuvement. L'isolation est moins prioritaire dans la hiérarchie de ces travaux. Le parc de bâtiments de production de canards à rôtir se distingue notamment du parc de volailles de chair dans son ensemble par l'importance des superficies concernées par une rénovation des systèmes de récupération des déjections plus élaborés pour ce type de production (17 % en canards contre 2 % pour l'ensemble des volailles de chair).

Au cours des dix dernières années, les rénovations restent à un niveau de 3 ou 4 % et s'accroissent en fin de période : 21 % des bâtiments rénovés ont connu leur dernière rénovation au cours des trois dernières années. Par contre l'âge moyen des bâtiments lors de cette der-

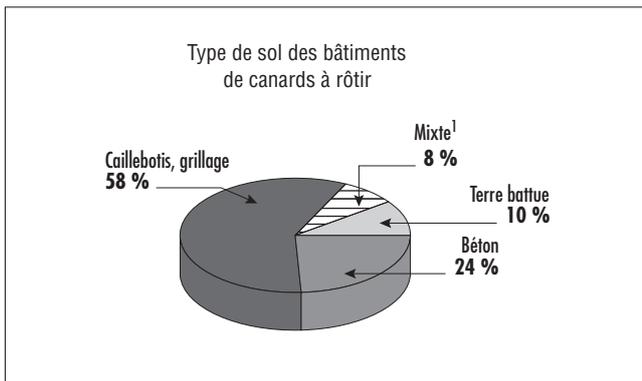
nière rénovation ne cesse d'augmenter, notamment depuis 1999.

Type d'aménagement des bâtiments

Les sols de près de 60 % des superficies sont constitués de caillebotis. Les autres sols (terre battue ou béton) représentent un tiers des surfaces, avec une part des sols bétonnés proche du quart du total des superficies. Le caillebotis équipe des bâtiments de taille moyenne un peu plus élevée (670 m²) que celle des bâtiments en terre battue (460 m²) ou béton (530 m²).

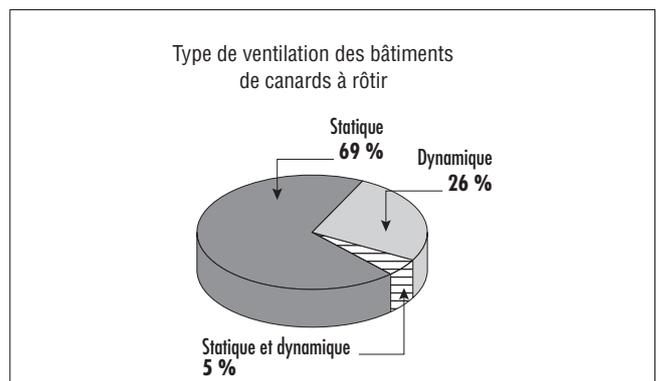
La ventilation dynamique est limitée à un quart des superficies du parc (31 % en y incluant les 5 % de bâtiments en ventilation mixte) : la très grande majorité des superficies reste donc en ventilation statique (69 %). Il n'y a pas de différences notables de taille moyenne des bâtiments selon le type de ventilation.

Graphique II-28
Le caillebotis dans 60 % des surfaces



1. Mixte : terre battue/caillebotis ou béton.
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique II-29
La ventilation est statique dans 70 % des surfaces de bâtiment



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Équipements de transformation : conditionnement, abattage, stockage, découpe

Les ateliers avicoles se limitent le plus souvent, à l'activité d'élevage : le conditionnement pour les œufs à consommer, l'abattage et le stockage à la ferme sont peu répandus. L'activité d'abattage, de découpage et de stockage reste traditionnelle dans les exploitations de gavage des canards et des oies.

Les œufs à consommer sont conditionnés dans une exploitation de ponte sur quatre

Un peu plus d'un quart des exploitations de production d'œufs de consommation est équipé de matériel de conditionnement automatique des œufs, avec calibreuse, soit un peu plus de 530 équipements. Ces exploitations ont une capacité de production moyenne de l'ordre de 42 000 pondeuses, nettement supérieure à celle des autres élevages (2,4 fois plus importante).

Le mode de production intensif est fortement associé aux équipements de conditionnement des œufs : ils sont beaucoup plus courants dans les élevages de pondeuses en cage (44 % des exploitations correspondant à la moitié des capacités en pondeuses) que dans les élevages de pondeuses au sol (27 % des exploitations et un peu plus d'un tiers des capacités) et les élevages de pondeuses avec parcours (12 % des exploitations et 11 % des capacités).

Tableau III-1
Un quart des exploitations conditionnent leurs œufs

Équipements automatiques de conditionnement des œufs à consommer

2004	Exploitations en %	Capacité en pondeuses	Capacité moyenne en pondeuses
Équipement de conditionnement :			
- Présence	26,1	45,5	42 144
- Absence	73,9	54,5	17 845
Ensemble 48 départements	100,0	100,0	24 182

Champ : exploitations de production d'œufs de consommation.
Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

Tableau III-2

Les œufs sont conditionnés surtout dans les élevages de pondeuses en cage

Équipements automatiques de conditionnement des œufs à consommer selon le mode d'élevage des pondeuses

2004	Pondeuses en cage			Pondeuses au sol			Pondeuses sur parcours		
	Exploitations en %	Capacité* en %	Capacité* moyenne	Exploitations en %	Capacité* en %	Capacité* moyenne	Exploitations en %	Capacité* en %	Capacité* moyenne
Équipement de conditionnement :									
- Présence	43,9	52,1	54 954	27,4	36,9	26 130	11,9	11,3	6 214
- Absence	56,1	47,9	39 487	72,6	63,1	16 816	88,1	88,7	6 567
Ensemble 48 départements	100,0	100,0	46 272	100,0	100,0	19 365	100,0	100,0	6 525
Ensemble*	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* capacité mesurée en nombre de pondeuses.

Champ : exploitations de production d'œufs de consommation.

Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

Dans les régions fortement productrices de Bretagne et des Pays de la Loire, le taux d'équipement en matériel de conditionnement des œufs à consommer est relativement modeste : 18 et 24 % et les unités concernées sont plutôt petites car les exploitations regroupent seulement un bon tiers des pondeuses. Le matériel de conditionnement est plus fréquent dans les régions Aquitaine (37 %) et Picardie (31 %) ainsi que Nord-Pas-de-Calais où les unités équipées sont plus grandes que dans le grand Ouest : il y a beaucoup moins d'unités productrices mais elles concentrent plus des deux tiers (Aquitaine) sinon les trois quarts des pondeuses.

Production « chair » et « gras » : près d'une exploitation sur cinq est équipée pour l'abattage

Parmi les exploitations produisant des volailles de chair ou du foie gras (ou les deux) 17 % disposent d'équipements d'abattage, soit environ 3 300 unités. Trois types d'installation pouvaient coexister jusqu'à présent : les salles d'abattage agréées CEE, les salles d'abattage bénéficiant d'un agrément national et les tueries, de plus petite taille, recensées par la Direction des services vétérinaires (D.S.V.). Fin 2004, les salles d'abattage agréées CEE étaient les installations les plus courantes (40 %), suivies par les tueries recensées par la D.S.V. (29 %) et les salles d'abattage avec agrément national (21 %). À partir de la fin de l'année 2006, l'agrément national ne sera plus reconnu, et seules les salles d'abat-

tage agréées CEE et les tueries seront des installations légales. Les salles d'abattage agréées CEE étaient estimées fin 2004 appartenir à environ 1 150 exploitations dans les 48 départements de l'enquête, les tueries recensées DSV se trouvaient dans environ 830 élevages, les salles d'abattage avec agrément national atteignaient près de 600 exploitations et un peu plus de 300 élevages disposaient d'un autre type d'équipement d'abattage.

Tableau III-3

Les élevages de Bretagne ou des Pays de la Loire conditionnent leurs œufs à la ferme moins souvent que dans le Nord

Équipements automatiques de conditionnement des œufs à consommer selon la région

2004	Le conditionnement des œufs à la ferme concerne...		Tous élevages pour la ponte	
	Exploitations En %	Capacité en pondeuses En %	Nombre total des exploitations	Millions d'œufs pondus au total
Centre	60,3	71,0	108	406
Aquitaine	36,6	69,6	86	360
Picardie	30,9	72,7	118	625
Nord-Pas-de-Calais	25,2	79,1	195	448
Bretagne	23,6	38,7	738	5 770
Rhône-Alpes (1)	19,5	37,3	1 120	283
Pays de la Loire	17,7	27,0	272	1 080

Note (1) : sauf départements Savoie et Haute-Savoie 73 et 74.

Champ : exploitations de production d'œufs de consommation.

Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

En %

Tableau III-4
17 % des élevages de volailles équipés pour l'abattage à la ferme

Filières chair et gras : équipements d'abattage à la ferme

2004	Exploitations chair et gras	Exploitations avec salle d'abattage
• Pas de salle d'abattage	83,5	–
- Salle d'abattage agréée CEE	6,6	39,9
- Tuerie recensée DSV	4,8	28,9
- Salle d'abattage agrément national	3,3	20,6
- Autre salle d'abattage	1,8	10,6
Ensemble 48 départements	100,0	100,0

Champ : exploitations de volailles de chair et d'élevage de palmipèdes gras.

Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

En %

Tableau III-5
Pas d'abattage à la ferme sans stockage en chambre froide

Filières chair et gras : équipement en chambre froide

2004	Exploitations chair et gras	Exploitations équipées d'une chambre froide ¹
• Pas de salle d'abattage ni stockage	83,5	–
- Chambre froide destinée au ressuyage et à la conservation	9,1	55,3
- Chambre froide destinée exclusivement au ressuyage	5,6	34,0
- Chambre froide destinée exclusivement à la conservation	1,8	10,7
Ensemble 48 départements	100,0	100,0

1. Certaines exploitations peuvent disposer de plusieurs chambres froides.

Champ : exploitations de volailles de chair et d'élevage de palmipèdes gras.

Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

Tableau III-6

70 % des salles d'abattage* de volailles sont en Aquitaine et Midi-Pyrénées

Filières chair et gras : répartition régionale des équipements d'abattage à la ferme

Salles d'abattages agréées CEE

2004	Nombre	En %
Aquitaine	587	50,8
Midi-Pyrénées	480	41,5
Bretagne	21	1,8
Rhône-Alpes	13	1,1
Bourgogne	9	0,8
Picardie	9	0,8
Basse-Normandie	8	0,7
Centre	7	0,6
Languedoc-Roussillon	7	0,6
Nord-Pas-de-Calais	4	0,4
Poitou-Charentes	3	0,3
Alsace	3	0,3
Pays de la Loire	3	0,2
Autres régions	1	0,1
Ensemble 48 départements	1 155	100,0

Tueries recensées DSV¹

2004	Nombre	En %
Aquitaine	157	18,8
Midi-Pyrénées	150	17,9
Rhône-Alpes	128	15,4
Pays de la Loire	90	10,7
Picardie	49	5,9
Basse-Normandie	45	5,4
Bretagne	45	5,4
Poitou-Charentes	38	4,6
Alsace	30	3,5
Centre	28	3,3
Bourgogne	21	2,5
Haute-Normandie	18	2,1
Nord-Pas-de-Calais	16	2,0
Languedoc-Roussillon	14	1,7
Auvergne	7	0,8
Ensemble 48 départements	836	100,0

1. DSV : Direction des services vétérinaires.

Salles d'abattages agrément national

2004	Nombre	En %
Aquitaine	258	43,3
Midi-Pyrénées	150	25,2
Bretagne	36	6,1
Rhône-Alpes	23	3,9
Pays de la Loire	23	3,8
Centre	21	3,5
Poitou-Charentes	18	3,0
Basse-Normandie	14	2,4
Nord-Pas-de-Calais	14	2,3
Picardie	13	2,2
Alsace	11	1,9
Languedoc-Roussillon	7	1,2
Bourgogne	6	0,9
Autres régions	2	0,3
Ensemble 48 départements	596	100,0

(*) : ensemble des salles d'abattage (agréées CEE et avec agrément national) y compris tueries recensées DSV.

Champ : exploitations de volailles de chair et d'élevage de palmipèdes gras.

Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

Le stockage est directement lié à l'abattage dans les élevages avicoles. Les équipements de stockage concernent les exploitations équipées d'une salle d'abattage. Environ 9 exploitations sur 10 équipées pour l'abattage des volailles à la ferme disposent aussi d'une (ou plusieurs) chambre(s) froide(s) pour le stockage. Un peu plus de la moitié ont une chambre froide destinée à la fois au ressuyage et à la conservation, tandis qu'un tiers utilise sa chambre froide seulement pour le ressuyage et environ 10 % disposent d'une chambre froide pour la seule conservation.

Quel que soit le type d'équipement, les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées cumulent les effectifs les plus importants d'installations d'abattage, en particulier pour les salles d'abattage agréées CEE et les salles d'abattage avec agrément national dont plus de 92 % et près de 70 % respectivement se situent dans ces deux régions.

Dans les régions Midi-Pyrénées, Aquitaine et Alsace les exploitations sont les plus fortement équipées en structures d'abattage : leur taux d'équipement dépasse 33 %. En Midi-Pyrénées et Aquitaine, les salles d'abattage agréées CEE sont les installations majoritaires, au point d'équiper respectivement 24 % et 18 % des exploitations avicoles de la région. En Alsace, les installations d'abattage se composent majoritairement des tueries recensées DSV, qui se rencontrent dans 21 % des exploitations avicoles régionales. À l'opposé, les régions Bretagne, Pays de la Loire et Auvergne présentent un faible taux d'équipement en structure d'abattage à la ferme, avec moins de 5 % des exploitations de ces régions.

Volailles de chair : l'abattage est hors du lieu de production

L'abattage à la ferme est peu répandu pour la volaille de chair : neuf exploitations sur dix ne réalisent pas l'abattage dans le lieu de production. Ce sont plutôt des grands ateliers avicoles dont la surface moyenne (1 170 hectares) est double de celle des bâtiments avec salle d'abattage ; de plus, les bâtiments des exploitations sans abattage à la ferme sont de type fermé pour la moitié d'entre eux.

Les équipements d'abattage se rencontrent dans environ un élevage de volailles de chair sur dix. Ces équipements sont de nature diverse. Les tueries recensées la Direction des services vétérinaires (D.S.V.) sont un peu plus fréquentes avec 4,5 % des exploitations de volailles de chair soit 45 % des élevages équipés pour l'abattage. Les autres modes d'équipements d'abattage sont en proportion assez comparables (entre 15 et 20 %). Les élevages équipés pour l'abattage ont un atelier avicole beaucoup plus petit et leur taille est relativement homogène quel que soit le type

Tableau III-7

L'abattage des volailles est essentiellement hors du lieu de production

Filières chair et gras : équipement d'abattage à la ferme selon le type et la région

En % des exploitations

2004	Pas de salle d'abattage	Salle d'abattage agréée CEE	Salle d'abattage agrément national	Tuerie recensée DSV	Autre salle d'abattage	Total
Midi-Pyrénées	57,4	24,3	7,6	7,6	3,1	100,0
Aquitaine	64,5	18,8	8,2	5,0	3,5	100,0
Alsace	66,5	2,1	7,8	21,1	2,5	100,0
Picardie	77,0	2,8	3,9	14,9	1,4	100,0
Haute-Normandie	78,4	0,7	1,4	12,7	6,8	100,0
Languedoc-Roussillon	82,1	4,5	4,5	8,9	0,0	100,0
Rhône-Alpes	82,4	1,2	2,1	11,7	2,6	100,0
Basse-Normandie	84,8	1,5	2,8	8,7	2,2	100,0
Poitou-Charentes	88,6	0,6	3,1	6,6	1,1	100,0
Centre	88,9	1,2	3,2	4,4	2,3	100,0
Bourgogne	91,3	1,8	1,1	4,1	1,7	100,0
Nord-Pas-de-Calais	92,3	0,7	2,3	2,7	2,0	100,0
Bretagne	96,1	0,6	1,1	1,4	0,8	100,0
Pays de la Loire	96,8	0,1	0,6	2,2	0,3	100,0
Auvergne	97,3	0,0	0,0	1,2	1,5	100,0
Ensemble 48 départements	83,5	6,6	4,8	3,3	1,8	100,0

Champ : exploitations de volailles de chair et d'élevage de palmipèdes gras.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau III-8

L'abattage à la ferme des poulets est pratiqué dans de petites unités...

Filière chair : type d'équipements d'abattage à la ferme

2004	Exploitations		Superficies des bâtiments		
	Toutes en %	Avec une salle d'abattage en %	Toutes exploitations en %	Des exploitations avec une salle d'abattage en %	Superficie moyenne en m ²
• Pas de salle d'abattage	89,9	–	95,6	–	1 167
- Salle d'abattage agréée CEE	1,9	18,4	0,7	15,6	407
- Salle d'abattage agrément national	2,1	20,8	1,1	25,9	599
- Tuerie recensée DSV	4,5	44,8	1,9	42,9	462
- Autre salle d'abattage	1,6	16,0	0,7	15,6	470
Ensemble 48 départements	100,0	100,0	100,0	100,0	1 098

Champ : exploitations de volailles de chair.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau III-9

... et dans des élevages de qualité

Filière chair : équipement d'abattage à la ferme et mode d'élevage

En %

2004	En % des exploitations avec ...				En % des superficies d'exploitations avec ...			
	Bâtiments fermés	Bâtiments et parcours	Parcours et un abri ou pas	Total	Bâtiments fermés	Bâtiments et parcours	Parcours et un abri ou pas	Total
• Pas de salle d'abattage	49,7	33,6	16,7	100,0	78,8	19,2	2,0	100,0
- Salle d'abattage agréée CEE	29,5	46,5	24,0	100,0	42,1	48,6	9,3	100,0
- Salle d'abattage agrément national	23,8	37,6	38,6	100,0	36,5	44,0	19,5	100,0
- Tuerie recensée DSV	24,1	49,8	26,1	100,0	31,3	57,9	10,8	100,0
- Autre salle d'abattage	18,0	43,9	38,1	100,0	29,9	53,9	16,2	100,0

Champ : exploitations de volailles de chair.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

d'autorisation pour l'équipement (entre 400 et 600 m²). Aussi, la superficie totale détenue par ces élevages est très faible (moins de 5 % des superficies consacrées à la production de volailles de chair). La part des bâtiments fermés est sensiblement plus faible dans les exploitations munies d'équipements d'abattage (entre 18 et 30 % seulement).

Les exploitations des régions Midi-Pyrénées et Alsace apparaissent comme les plus équipées en salles d'abattage avec respectivement 31 et 27 % du total régional des exploitations de production de volailles de chair. À l'inverse, les exploitations des régions Bretagne, Pays de la Loire et Auvergne sont rarement équipées (moins de 5 % des élevages).

En % des exploitations

Tableau III-10
L'Alsace et la Picardie concurrencent le Sud-Ouest pour l'abattage à la ferme des poulets

Filière chair :
équipement d'abattage
à la ferme selon le type
et la région

2004	Sans salle d'abattage	Exploitations avec				Toutes exploitations de volailles de chair
		Salle d'abattage agréée CEE	Salle d'abattage agrément national	Tuerie recensée DSV	Autre salle d'abattage	
Alsace	69,0	0,7	7,4	20,4	2,5	100,0
Midi-Pyrénées	72,9	10,1	4,6	7,6	4,8	100,0
Picardie	79,4	2,3	3,4	13,5	1,4	100,0
Aquitaine	79,9	6,2	5,4	5,2	3,3	100,0
Haute-Normandie	81,6	0,0	0,8	11,2	6,4	100,0
Rhône-Alpes	82,8	0,9	2,1	11,6	2,6	100,0
Languedoc-Roussillon	84,3	1,8	4,7	9,2	0,0	100,0
Basse-Normandie	86,9	1,4	0,9	8,5	2,3	100,0
Poitou-Charentes	88,6	0,4	3,2	6,7	1,1	100,0
Centre	90,1	1,2	3,0	4,3	1,4	100,0
Bourgogne	91,9	1,1	1,1	4,1	1,8	100,0
Nord-Pas-de-Calais	92,6	0,5	2,3	2,6	2,0	100,0
Bretagne	96,2	0,6	1,2	1,4	0,6	100,0
Pays de la Loire	96,8	0,1	0,6	2,2	0,3	100,0
Auvergne	97,4	0,0	0,0	1,0	1,6	100,0
Ensemble 48 départements	89,9	1,9	2,1	4,5	1,6	100,0

Champ : exploitations de volailles de chair.
Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

Tableau III-11
Les tueries servent surtout à l'abattage des poulets à la ferme

Filière chair : répartition régionale des tueries recensées DSV

2004	Exploitations avec tuerie DSV		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyenne en m ²
	Nombre	%	en m ²	en %	
Rhône-Alpes	126	19	69 413	22,6	549
Pays de la Loire	83	12,5	43 665	14,2	527
Midi-Pyrénées	77	11,5	25 759	8,4	336
Aquitaine	89	13,3	23 343	7,6	263
Centre	27	4	21 390	7,0	798
Basse-Normandie	42	6,3	21 163	6,9	503
Bourgogne	21	3,2	18 309	6,0	860
Bretagne	45	6,7	17 262	5,6	384
Picardie	42	6,4	16 814	5,5	396
Alsace	28	4,2	15 397	5,0	557
Poitou-Charentes	36	5,4	15 384	5,0	427
Languedoc-Roussillon	14	2,1	7 221	2,2	511
Nord-Pas-de-Calais	15	2,3	6 083	2,0	396
Haute-Normandie	15	2,2	5 743	1,9	392
Auvergne	6	0,9	458	0,1	80
Ensemble 48 départements	666	100,0	307 404	100,0	462

Champ : exploitations de volailles de chair.
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau III-12
Sud-Ouest et Bretagne utilisent aussi les salles d'abattage avec agrément national pour les poulets

Filière chair : répartition régionale des salles d'abattage avec agrément national

2004	Exploitations avec salle d'abattage à agrément national		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyenne en m ²
	Nombre	%	en m ²	en %	
Bretagne	36	11,7	41 404	22,3	1 142
Aquitaine	93	30	34 519	18,6	371
Pays de la Loire	23	7,3	18 300	9,9	808
Centre	19	6,0	17 657	9,5	949
Poitou-Charentes	17	5,5	14 118	7,6	833
Midi-Pyrénées	46	14,8	13 748	7,4	299
Rhône-Alpes	23	7,5	12 326	6,6	529
Alsace	10	3,2	9 720	5,2	970
Picardie	11	3,4	9 274	5,0	877
Autres régions	6	1,9	7 053	3,8	1 237
Nord-Pas-de-Calais	14	4,5	5 040	2,7	363
Languedoc-Roussillon	7	2,3	1 428	0,8	197
Bourgogne	6	1,9	920	0,6	164
Ensemble 48 départements	311	100,0	185 507	100,0	599

Champ : exploitations de volailles de chair.
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Les tueries recensées DSV concernent environ 670 exploitations (dans les 48 départements enquêtés) qui cumulent un peu plus de 300 000 m² de bâtiments de production de volailles de chair. Une tuerie sur cinq se trouve dans la région Rhône-Alpes, suivie d'assez loin par les régions Aquitaine et Pays de la Loire.

Les salles d'abattage avec agrément national sont estimées à 310 unités (dans les 48 départements enquêtés) ; les ateliers comptant plus de 185 000 m² de bâtiments avicoles. La région Aquitaine héberge 30 % des

exploitations équipées de salles d'abattage avec agrément national, largement devant les régions Midi-Pyrénées (15 %) et Bretagne (11 %). Les tailles moyennes sont très variées selon les régions, avec notamment une superficie moyenne très élevée (plus de 1 000 m²) en Bretagne et Basse-Normandie par rapport aux autres régions : plus de 1 000 m² de bâtiments.

Les salles d'abattage agréées CEE, type d'installation le plus répandu pour l'ensemble des volailles, n'est que le troisième type d'installation utilisé pour l'abattage de volailles de chair, avec une estimation à 274 unités (dans les 48 départements de l'enquête). Comme pour les salles d'abattage avec agrément national, les superficies moyennes de bâtiments varient beaucoup d'une région à l'autre. Les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées disposent, à elles deux, d'un peu plus de 200 exploitations ainsi équipées soit 75 % des exploitations avec salle d'abattage CEE. Dans ces élevages d'Aquitaine et Midi-Pyrénées, les bâtiments ont des superficies moyennes nettement inférieures aux moyennes des autres régions : 300 m² pour les premiers et de 470 à 1 400 m² dans les autres régions.

Tableau III-13

L'abattage à la ferme dans le Sud-Ouest privilégie les salles « CEE »

Filière chair : répartition régionale des salles d'abattage agréées CEE

2004	Exploitations avec salle agréée CEE		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyenne en m ²
	Nombre	%	en m ²	en %	
Midi-Pyrénées	102	37,3	31 728	28,4	311
Aquitaine	105	38,5	27 776	24,9	263
Bretagne	18	6,4	11 745	10,5	668
Basse-Normandie	7	2,5	9 523	8,5	1 415
Picardie	7	2,6	5 124	4,6	707
Centre	7	2,7	5 013	4,5	683
Rhône-Alpes	10	3,7	4 818	4,3	470
Nord-Pas-de-Calais	3	1,2	4 269	3,8	1 330
Pays de la Loire	3	1	3 350	3	1 250
Bourgogne	6	2	2 665	2,4	475
Languedoc-Roussillon	3	0,9	1 332	1,2	516
Ensemble 48 départements	274	100,0	111 633	100,0	407

Champ : exploitations de volailles de chair.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Palmipèdes gras : élevage, gavage et valorisation à la ferme dans le Sud-Ouest

Les équipements d'abattage sont utilisés dans une exploitation de gavage sur deux. Les exploitations équipées de matériel d'abattage disposent en moyenne de capacités de production (en nombre de places d'animaux) plus réduites que dans les exploitations non équipées : comptées en nombre de places, les capacités des premières sont entre 2 et 3 fois inférieures aux capacités des secondes. Ces résultats reflètent la structure de la filière « gavage » où une filière courte bien développée et traditionnelle cohabite avec une filière longue associée à des transformateurs d'aval. La filière « gavage » dispose plutôt de salles d'abattage agréées CEE qui constituent 60 % des équipements (63 % des

Tableau III-14

La moitié des salles sont agréées « CEE » pour l'abattage des oies et des canards gras

Filière palmipèdes gras : équipements d'abattage dans les exploitations et capacité selon le type

2004	Exploitations en %	Exploitations équipées en %	Nombre de places en %	Surfaces des exploitations équipées en %	Surfaces moyennes en m ²
• Pas de salle d'abattage	50,0	–	70,5	–	923
- Salle d'abattage agréée CEE	29,8	59,5	18,7	63,4	412
- Salle d'abattage agrément national	10,2	20,5	5,2	17,5	330
- Tuerie recensée DSV	7,0	14,0	3,9	13,2	362
- Autre salle d'abattage	3,0	6,0	1,7	5,9	381
Ensemble 48 départements	100,0	100,0	100,0	100,0	654

Champ : exploitations de palmipèdes gras.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

capacités). Elle se différencie nettement de la filière « chair » où les salles d'abattage CEE sont très minoritaires et dans laquelle les tueries recensées DSV sont beaucoup plus nombreuses.

Le Sud-Ouest se distingue très nettement des autres régions sur le plan des équipements d'abattage, avec un taux d'équipement en salles d'abattage de 53 % en Aquitaine et de 60 % en Midi-Pyrénées). Dans les autres

Tableau III-15

L'abattage à la ferme des oies et des canards gras : une tradition du Sud-Ouest

Filière palmipèdes gras : équipements d'abattage dans les exploitations selon le type et la région

2004	Sans équipement		Salle d'abattage agréée CEE		Salle d'abattage agrément national		Tuerie recensée DSV		Autre salle d'abattage		Ensemble des exploitations	
	Nombre d'exploit.	%	Nombre d'exploit.	%	Nombre d'exploit.	%	Nombre d'exploit.	%	Nombre d'exploit.	%	Nombre d'exploit.	%
Midi-Pyrénées	432	40,5	420	39,3	113	10,6	91	8,5	12	1,1	1 068	100,0
Aquitaine	800	47,3	527	31,2	199	11,8	87	5,2	77	4,5	1 690	100,0
Bretagne	71	86,3	3	3,7	0	0,0	4	5,0	4	5,0	82	100,0
Pays de la Loire	248	97,3	0	0,0	0	0,0	7	2,7	0	0,0	255	100,0
Ensemble 48 départements	1 644	50,0	979	29,8	337	10,2	231	7,0	99	3,0	3 290	100,0

Le Poitou-Charentes, la cinquième région, n'est pas mentionnée et compterait 48 exploitations et environ 5 exploitations avec salles d'abattage.

Champ : exploitations de palmipèdes gras.

Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

Tableau III-16

Dans le Sud-Ouest : trois fois plus de salles « CEE » que de salles « agrément national » et quatre fois plus de capacités

A - Filière palmipèdes gras : équipements d'abattage agréées CEE selon la région

2004	Nombre d'exploitations	Exploitations équipées en %	Nombre de places	Surfaces des exploitations équipées en %	Surfaces moyennes en m ²
Aquitaine	527	53,9	206 853	51,3	392
Midi-Pyrénées	420	42,9	173 636	43,1	413
Rhône-Alpes	6,0	0,7	4 940	1,2	765
Languedoc-Roussillon	6,0	0,6	2 344	0,6	416
Centre	5,0	0,5	1 503	0,4	330
Bourgogne	4,0	0,4	1 688	0,4	460
Bretagne	3,0	0,2	2 035	0,5	665
Autres régions	8,0	0,8	10 158	2,5	1 236
Ensemble 48 départements	979	100,0	403 157	100,0	412

B - Filière palmipèdes gras : équipements d'abattage avec agrément national selon la région

2004	Nombre d'exploitations	Exploitations équipées en %	Nombre de places	Surfaces des exploitations équipées en %	Surfaces moyennes en m ²
Aquitaine	199	59,1	72 188	65,0	363
Midi-Pyrénées	113	33,6	30 380	27,4	269
Basse-Normandie	10	2,9	4 519	4,1	460
Picardie	8	2,3	1 521	1,3	193
Autres régions	7	2,1	2 450	2,2	350
Ensemble 48 départements	337	100,0	111 058	100,0	330

Champ : exploitations de palmipèdes gras.

Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

régions où le gavage est un peu pratiqué (essentiellement Pays de la Loire, et un peu Bretagne ou Poitou-Charentes), le taux d'équipement tombe à 14 % au mieux (Bretagne) et même à 3 % (Pays de la Loire). Le Sud-Ouest se distingue également par le type d'équipement, avec une fréquence élevée de salles d'abattage agréées CEE.

Plus de la moitié des 979 salles d'abattage agréées CEE se situe en Aquitaine. Avec les 43 % de salles en région Midi-Pyrénées, c'est 97 % des exploitations équipées de ce type de matériel qui se trouve dans le Sud-Ouest de la France. Les effectifs dans les autres régions sont comparativement dérisoires. Comme pour les salles d'abattage agréées CEE, les 337 salles d'abattage avec agrément national recensées sur les 48 départements de l'enquête se situent très majoritairement dans le Sud-Ouest (83 % des exploitations et 92 % des capacités).

La découpe à la ferme reste très spécialisée au Sud-Ouest

Parmi les exploitations disposant d'une salle d'abattage, environ une exploitation sur cinq possède une salle de découpe réfrigérée, ce qui représente 3,4 % de

Tableau III-17

Peu de découpe de volailles à la ferme

Filières chair et gras : équipements en salle de découpe

2004	Exploitations chair et gras en %	Exploitations équipées d'une salle de découpe réfrigérée en %
Pas de salle d'abattage	83,5	–
- Présence d'une salle de découpe	3,4	20,9
- Absence de salle de découpe	13,1	79,1
Ensemble 48 départements	100,0	100,0

Champ : exploitations de volailles de chair et d'élevage de palmipèdes gras.

Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

l'ensemble des exploitations de production de volailles de chair et de foie gras. Les exploitations « chair et gras » possédant une salle de découpe sont estimées à un peu plus de 600. Ces 600 salles de découpe accompagnent quelques unes des 1 600 salles d'abattage. Leur répartition est très concentrée dans le Sud-Ouest puisque 69 % se situent dans les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Dans ces régions, les exploitations avec salle de découpe représentent autour de 8 % des exploitations « chair et gras » régionales, un des taux les plus élevés dans les régions de production de volailles.

Tableau III-18

Une salle de découpe dans une exploitation sur cinq ayant une salle d'abattage réfrigérée

Filières chair et gras : nombre et part des exploitations équipées d'une salle de découpe selon la région

2004	Exploitations avec salle de découpe réfrigérée		Répartition régionale des exploitations avec salle de découpe
	Nombre	%	
Aquitaine	257	8,2	42,6
Midi-Pyrénées	160	8,1	26,5
Rhône-Alpes	27	2,5	4,5
Poitou-Charentes	22	3,9	3,7
Bretagne	22	0,7	3,6
Picardie	17	5,2	2,8
Centre	17	2,7	2,8
Languedoc-Roussillon	16	10,1	2,7
Pays de la Loire	16	0,4	2,6
Basse-Normandie	16	3,0	2,6
Alsace	12	8,6	2,0
Bourgogne	9	1,8	1,5
Nord-Pas de Calais	6	1,0	0,9
Haute-Normandie	4	2,9	0,7
Auvergne	3	0,6	0,5
Ensemble 48 départements	604	3,4	100,0

Note de lecture : 8,2 % des exploitations de volailles de chair et de gavage en Aquitaine sont équipées d'une salle de découpe réfrigérée ; 42,6 % des exploitations de volailles de chair et de gavage qui ont une salle de découpe réfrigérée sont localisées en Aquitaine.

Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994 et 2004

Définitions

Salle de découpe réfrigérée

Un local climatisé ou réfrigéré servant exclusivement pour les opérations de découpe, de désossage et de conditionnement.

Chambre froide réservée à la conservation

Une chambre froide qui est exclusivement réservée au stockage final, entre autre des carcasses de volailles. Le refroidissement des carcasses de volailles ayant été fait ailleurs dans une chambre froide de refroidissement ou de ressuyage.

Ressuyage

La carcasse doit atteindre la température inférieure à 4°C à cœur pendant 2 à 4 heures, ou placée dans de l'eau glacée durant 30 minutes. Cette dernière méthode est utilisée pour l'export et augmente la masse mais diminue la qualité du produit.

La transformation dans le Sud-Ouest pour la vente directe

Les élevages de canards gras, surtout les petits (moins de 5 000 têtes) peuvent valoriser leur activité d'élevage par celles de transformation à la ferme et de vente directe sur place ou dans les marchés. C'est l'activité traditionnellement maintenue dans le Sud-Ouest rendue possible par la forte concentration des salles d'abattage, des équipements de découpe et refroidissement à la ferme. Les exploitations réalisent les opérations de transformation sur tout ou partie de leur production. Dans les 48 départements, sur les 3 655 exploitations

élevant les canards gras, 77 % livrent des canards entiers et 54 % extraient les foies et vendent directement avec transformation ou non. La livraison des canards entiers est plutôt réalisée par les grandes exploitations et la vente directe se partage entre grandes et petites fermes. Les deux « filières » sont complètement distinctes en Aquitaine : d'un côté, les grandes exploitations remettent la totalité de leur production à un abattoir, une coopérative et la conservation sera assurée hors de la ferme et de l'autre, seules les petites exploitations extraient les foies et vendent directement, plus avec transformation que sans, les foies et la viande (et abats).

Tableau III-19
Les petits élevages de canards gras valorisent leur production par la transformation et la vente directe
 Nombre d'exploitations et production de canards gras selon la destination des animaux

	Nombre d'exploitations			Canards gras produits en %		
	Moins de 5 000 têtes	5 000 têtes ou plus	Ensemble	Moins de 5 000 têtes	5 000 têtes ou plus	Ensemble
Canard entier	1 526	1 289	2 815	6	94	100
- coopérative, abattoir, conserveur	445	1 261	1 706	3	94	97
- vente directe avant transformation	1 174	n.s.	1 252	2	n.s.	3
Carcasse	1 801	182	1 983	57	43	100
- coopérative, abattoir, conserveur	n.s.	n.s.	132	n.s.	n.s.	n.s.
- vente directe avant transformation	1 199	n.s.	1 278	23	n.s.	30
- vente directe après transformation	981	102	1 083	29	21	50
Foies	1 801	182	1 983	57	43	100
- coopérative, abattoir, conserveur	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
- vente directe avant transformation	1 164	n.s.	1 249	23	n.s.	32
- vente directe après transformation	1 006	108	1 114	30	19	50

Champ : exploitations produisant des canards gras.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Pratiques environnementales des exploitations avicoles

Les exploitations de deux régions du Sud (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) ainsi que Rhône-Alpes et Bretagne traitent leurs déjections avicoles dans des proportions les plus élevées, entre 12 et 17 %. La grande majorité (près de 75 %) traite la totalité des déjections, les autres exploitations traitent une part variable de leurs déjections.

Deux exploitations sur dix possèdent une fosse de stockage des déjections avicoles

Les fosses de stockage des effluents avicoles, à l'extérieur des bâtiments ou des abris, concernent principalement les élevages de poules et de canards à rôtir. Les fosses sont présentes dans 4 300 exploitations parmi les 5 000 élevant des poules et des canards de chair. La proportion dans l'ensemble des élevages est de deux sur dix, identique à celle observée en 1994. Ces fosses sont le plus souvent découvertes (60 %) ou partiellement couvertes (5 %). Leur volume moyen par exploitation est de 85 m³.

Tableau IV-1

Deux exploitations avicoles sur dix possèdent une fosse de stockage des déjections

Nombre et part d'exploitations qui ont une fosse de stockage des effluents avicoles par région

2004	Nombre d'exploitations		Exploitations avec fosses en %	Volume moyen des fosses en m ³
	Ensemble	Avec fosses de stockage		
• Aquitaine	3 874	1 369	35	124
• Bretagne	4 821	580	12	76
• Pays de la Loire	5 067	1 079	21	126
• Midi-Pyrénées	2 735	830	30	97
les 4 régions	16 497	3 858	23	
Ensemble des 48 départements	23 038	4 330	19	85

Champ : toutes exploitations avicoles.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Le stockage des fumiers de volailles de chair sur une aire, à l'extérieur des bâtiments ou des abris, est présent dans presque quatre exploitations sur dix ; cependant, le stockage se fait le plus souvent à l'air libre et sur sol perméable. La Bretagne a un faible taux de stockage sur aire mais elle privilégie fortement le stockage sur sol étanche alors que c'est l'inverse en Midi-Pyrénées où le taux d'exploitations stockant est supérieur à la moyenne (40 %) mais les aires pour recevoir les déjections sont sur sol perméable et à l'air libre.

Le traitement des déjections : une pratique minoritaire

Les pratiques environnementales ont sensiblement évolué depuis 10 ans pour suivre la réglementation devenue plus stricte. Elles portent essentiellement sur la gestion des effluents d'élevage. Le traitement des déjections, devenu nécessité dans quelques régions, progresse même s'il reste une pratique très minoritaire. La proportion d'exploitations traitant leurs déjections a presque doublé en 10 ans.

Le traitement des déjections par compostage, déshydratation/séchage ou par un autre procédé concernait, fin 2004, 9 % des exploitations avicoles (un peu moins de 2 000 exploitations dans les 48 départements) et environ 8 % de la SAU totale des exploitations avicoles. En 1994, seuls 4 % des exploitations pratiquaient un traitement de leurs déjections. La pratique reste donc minoritaire car seulement 7 % des déjections avicoles sont traitées. Le compostage s'est développé : c'est en 2004 la technique utilisée par

70 % des exploitations traitant les déjections alors qu'elle ne concernait qu'un quart des exploitations réalisant un traitement en 1994.

Les exploitations de Bretagne et Rhône-Alpes ainsi que celles des deux régions du Sud (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) ainsi que Rhône-Alpes et Bretagne traitent leurs déjections avicoles dans des proportions les plus élevées, entre de 12 à 17 %. La grande majorité (près de 75 %) traite la totalité des déjections, les autres exploitations traitent une part variable de leurs déjections.

L'épandage toujours largement pratiqué sur les terres de l'exploitation

Le volume des déjections épandues sur des terres concerne 95 % des déjections avicoles ; c'est un peu plus qu'en 1994 (90 %). La destination principale est les terres de l'exploitation (70 % en 2004 et 79 % en 1994). La surface moyenne d'épandage sur les terres de l'exploitation s'est légèrement accrue, passant de 16 hectares en 1994 à 18 ha (ou 20 hectares si traitement) en 2004. Le traitement avant épandage ou ces-

Tableau IV-3
Bretagne et Rhône-Alpes traitent les déjections issues de l'élevage avicole plus que les autres régions

Part des déjections avicoles traitées dans l'exploitation par région

2004	Part des exploitations pratiquant ...		
	Aucun traitement	... le traitement des déjections	Ensemble
Languedoc-Roussillon	83,4	16,6	100,0
Rhône-Alpes	86,3	13,7	100,0
Midi-Pyrénées	86,7	13,3	100,0
Bretagne	88,5	11,5	100,0
Poitou-Charentes	89,3	10,7	100,0
Alsace	90,2	9,8	100,0
Basse-Normandie	90,8	9,2	100,0
Picardie	92,9	7,1	100,0
Bourgogne	93,6	6,4	100,0
Aquitaine	94,0	6,0	100,0
Pays de la Loire	94,9	5,1	100,0
Centre	95,0	5,0	100,0
Auvergne	95,1	4,9	100,0
Nord-Pas-de-Calais	95,1	4,9	100,0
Haute-Normandie	99,3	0,7	100,0
Ensemble 48 départements	91,5	8,5	100,0

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau IV-2
Les déjections avicoles sont traitées dans 8,5 % des exploitations

Part des exploitations avicoles pratiquant ou non un traitement de leurs déjections

2004	Exploitations		% exploitations traitant les déjections	Superficie totale		SAU moyenne en hectare
	Nb exploit.	% exploit.		En hectare	En %	
Aucun traitement	21 074	91,5	-	1 132 795	92,1	54
- Compostage	1 372	6,0	69,3	71 917	5,8	52
- Déshydratation ou séchage	389	1,6	19,6	15 667	1,3	40
- Autres traitements	220	0,9	11,1	10 925	0,9	50
Exploitations traitant les déjections dans l'ensemble des 48 départements	1 981	8,5	100,0	98 509	8,0	50

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau IV-4
Les exploitations traitant leurs déjections traitent plutôt tout

Part des déjections de l'exploitation subissant un traitement

2004	Exploitations		% exploit. pratiquant le traitement des déjections	Superficie totale		SAU moyenne en hectare
	Nombre	En %		En hectare	En %	
Aucun traitement	21 074	91,5	-	1 132 795	92,1	54
Part des déjections de l'élevage avicole traitées dans l'exploitation						
1 % : 25 % traitées	60	0,2	3,1	2 607	0,2	43
25 % : 50 % traitées	124	0,5	6,3	5 287	0,4	43
50 % : 75 % traitées	245	1,1	12,5	12 307	1,0	50
75 % : 99 % traitées	69	0,3	3,5	3 213	0,3	47
100% traitées	1 466	6,4	74,6	73 888	6,0	50
Ensemble 48 départements	23 038	100,0	100,0	1 230 097	100,0	53

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

sion est très minoritaire : 92 % des exploitations ne traitent pas leurs effluents.

Le recours à des surfaces d'épandage extérieures à l'exploitation s'est sensiblement accru en 10 ans. Près de 25 % du volume des déjections avicoles sont épanchés sur les terres d'autres exploitations après cession en 2004 (11 % en 1994). L'épandage de déjections avicoles extérieur à l'exploitation fait appel à des exploitations non avicoles car, quelle que soit la région, les exploitations avicoles ne disposent pratiquement d'aucune capacité de réception de déjections avicoles extérieures. Seules les plus grandes exploitations avicoles (3 % des exploitations avicoles) ont reçu des déjections d'autres élevages avicoles pour épandre sur leurs terres. Leur SAU moyenne est très supérieure (1,7 fois) à la SAU moyenne des exploitations avicoles. Ces exploitations cumulent un peu plus de 4 % de la superficie. Cet épandage extérieur est un peu plus fréquent dans les régions Bourgogne et Centre (5 à 7 %). La technique est peu utilisée dans les régions Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine et Auvergne (1 à 2 %).

Une majorité des exploitations avicoles (62 %) avait un plan prévisionnel d'épandage en 2004. Ces exploitations, de taille un peu supérieure à la moyenne, détenaient 73 % de la SAU des exploitations avicoles. Le

plan d'épandage n'est obligatoire qu'en zone vulnérable nitrate et dans les installations classées pour la protection de l'environnement. Les exploitations des

Tableau IV-6
10 % des exploitations traitent les déjections avant épandage

Destination des déjections

2004	Nombre d'exploitations ¹
Épandage sans traitement sur les terres de l'exploitation	16 928
Cession sans traitement pour épandage sur des terres d'autres exploitations	6 907
Autres cessions sans traitement	1 026
Stockage sans traitement non utilisé	357
Épandage après traitement sur les terres de l'exploitation	1 400
Cession avec traitement pour épandage sur des terres d'autres exploitations	512
Autres cessions avec traitement	332
Stockage après traitement non utilisé	n.s.
Nombre d'exploitations	23 038

1. Les nombres d'exploitations ne peuvent s'additionner puisqu'une même exploitation peut épandre sur ses terres et céder l'autre partie : elle est à chaque fois comptée pour un ; aussi, le total des exploitations dans ce tableau, dépasse-t-il le nombre des exploitations avicoles.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau IV-5
En volume, les cessions d'effluents se sont développées entre 1994 et 2004

Destination des déjections en 1994 et 2004

	% déjections			Superficie d'épandage moyenne en 2004 en ha
	2004		1994	
Épandage sans traitement sur les terres de l'exploitation	65,0	69,6	79	18
Épandage après traitement sur les terres de l'exploitation	4,6			20
Cession sans traitement pour épandage sur des terres d'autres exploitations	23,1	24,7	11	-
Cession avec traitement pour épandage sur des terres d'autres exploitations	1,6			-
Autres cessions sans traitement	3,4	4,5	-	-
Autres cessions avec traitement	1,1			-
Stockage sans traitement non utilisé	1,1	1,3	-	-
Stockage après traitement non utilisé	0,2			-
Total déjections sans traitement	92,6	-	-	-
Total déjections avec traitement	7,4	-	-	-

Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994 et 2004

Tableau IV-7
Très peu d'exploitations avicoles recueillent des effluents avicoles extérieurs à leur élevage

Part des exploitations ayant épandu des déjections avicoles extérieures à l'exploitation en 2004

2004	Exploitations		Superficie avicole		SAU moyenne
	Nombre	En %	Totale	En %	
Pas d'épandage de déjections avicoles « extérieures » à l'élevage	22 456	97,5	1 175 400	95,6	52
Exploitations avicoles ayant épandu des déjections avicoles extérieures à leur élevage	582	2,5	54 697	4,4	94
Ensemble 48 départements	23 038	100,0	1 230 097	100,0	53

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

régions de forte production avicole ont un plan d'épandage : 9 exploitations sur 10 en Bretagne et 8 exploitations sur 10 en Pays de la Loire, soit 96 % et 88 % de la SAU des exploitations avicoles de ces régions. Les exploitations disposant d'un plan d'épandage sont beaucoup moins nombreuses dans les régions du Sud-Ouest : un peu plus d'un tiers des exploitations de Midi-Pyrénées et Aquitaine.

La tenue du cahier permet d'assurer le suivi des opérations d'épandage. Fin 2004, les cahiers d'épandage sont tenus pour partie ou en totalité par presque toutes les exploitations. Parfois, les effluents cédés ne sont pas mentionnés dans les cahiers des élevages dont ils sont issus. Tous les éleveurs de Basse-Normandie et Nord-Pas-de-Calais, par exemple, ont un cahier alors que cette proportion d'élevages avec cahier est moindre en Bretagne (91 %).

Un éleveur avicole sur dix échange son fumier contre de la paille

En 2004, un éleveur sur dix pratique l'échange paille-fumier comme en 1994. Ces éleveurs ont ensemble 5 % de la surface (SAU). Le recours à cette pratique

Tableau IV-8

En Bourgogne et dans la région Centre, 5 à 6 % des exploitations avicoles recueillent des effluents extérieurs à leur élevage

Part des exploitations ayant épandu des déjections extérieures à l'exploitation dans les principales régions

2004	Non	Exploitations avicoles ayant épandu des déjections extérieures à leur élevage	Ensemble
Bourgogne	93,4	6,6	100,0
Centre	95,0	5,0	100,0
Languedoc-Roussillon	96,0	4,0	100,0
Poitou-Charentes	96,6	3,4	100,0
Haute-Normandie	96,7	3,3	100,0
Alsace	97,2	2,8	100,0
Pays de la Loire	97,2	2,8	100,0
Rhône-Alpes	97,3	2,7	100,0
Bretagne	97,4	2,6	100,0
Midi-Pyrénées	97,6	2,4	100,0
Picardie	98,1	1,9	100,0
Basse-Normandie	98,3	1,7	100,0
Nord-Pas-de-Calais	98,4	1,6	100,0
Aquitaine	98,6	1,4	100,0
Auvergne	98,8	1,2	100,0
Ensemble 48 départements	97,5	2,5	100,0

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau IV-9
Le plan d'épandage existe dans les exploitations avicoles les plus importantes

Part des exploitations avicoles ayant un plan d'épandage

2004	Exploitations		Superficie avicole totale		SAU moyenne en hectare
	Nombre	En %	En hectare	En %	
Sans plan	8 669	37,6	337 164	27,4	39
Exploitations ayant un plan d'épandage	14 369	62,4	892 933	72,6	62
Ensemble 48 départements	23 038	100,0	1 230 097	100,0	53

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau IV-10
Les plans d'épandage couvrent la presque totalité des superficies avicoles bretonnes

Part des exploitations avicoles ayant un plan d'épandage par région

2004	% des exploitations			% de la SAU		
	Ayant un plan d'épandage	Sans plan	Ensemble	Avec plan d'épandage	Sans plan	Ensemble
Bretagne	88,2	11,8	100,0	96,4	3,6	100,0
Pays de la Loire	79,1	20,9	100,0	88,4	11,6	100,0
Basse-Normandie	77,3	22,7	100,0	88,2	11,8	100,0
Picardie	69,3	30,7	100,0	80,9	19,1	100,0
Centre	66,8	33,2	100,0	73,4	26,6	100,0
Poitou-Charentes	63,7	36,3	100,0	81,8	18,2	100,0
Auvergne	63,6	36,4	100,0	79,0	21,0	100,0
Nord-Pas-de-Calais	58,3	41,7	100,0	68,5	31,5	100,0
Bourgogne	57,6	42,4	100,0	70,3	29,7	100,0
Alsace	46,3	53,7	100,0	57,0	43,0	100,0
Rhône-Alpes	43,4	56,6	100,0	58,8	41,2	100,0
Haute-Normandie	41,4	58,6	100,0	41,1	58,9	100,0
Midi-Pyrénées	36,3	63,7	100,0	43,8	56,2	100,0
Languedoc-Roussillon	34,3	65,7	100,0	45,4	54,6	100,0
Aquitaine	33,5	66,5	100,0	42,1	57,9	100,0
Ensemble 48 départements	62,4	37,6	100,0	72,6	27,4	100,0

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

concerne plutôt des petites exploitations avec peu de foncier : 24 hectares en moyenne. L'échange est plus courant en Bretagne (23 % des exploitations) que dans le Sud-Ouest (4 % en Midi-Pyrénées, 2 % en Aquitaine). Dans l'ensemble des régions, la superficie moyenne des exploitations pratiquant l'échange paille fumier est inférieure à celle des exploitations ne pratiquant pas cet échange.

Les exploitations avicoles se mettent progressivement aux normes pour maîtriser leurs pollutions

En 2004, à mi-parcours du second plan PMPOA, un peu plus d'un quart des exploitations avait déjà réalisé des travaux de mise aux normes dans le cadre du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA¹). Une exploitation sur cinq était en cours de réalisation, à des degrés divers (diagnostic DEXEL² prévu ou réalisé, travaux en attente ou en cours). Près de la moitié (47 %) des chefs d'exploitation se disait non concernée ou ne connaissant pas sa situation vis-

à-vis du PMPOA, et 4 % d'exploitations relèvent d'autres situations. Les exploitations qui se sont mises aux normes de maîtrise de leurs pollutions sont des structures dont la surface (SAU) est plus élevée que la moyenne, à l'inverse des exploitations « non concernées » dont la superficie (SAU) est inférieure de 10 hectares à la moyenne.

C'est dans le Grand Ouest (Bretagne, Basse-Normandie, Poitou-Charentes et Pays de la Loire) que la part d'exploitations ayant achevé leurs travaux de mise aux normes est la plus élevée (entre 32 et 53 %), ainsi que la proportion d'exploitations engagée dans la mise aux normes. Dans ces régions, le nombre d'exploitations avicoles dont les chefs se sentent « non concernés » par le plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) est le plus bas (moins de 40 %, et

1. Voir encadré PMPOA : Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole.

2. Voir encadré Dixel : Diagnostic environnemental de l'exploitation d'élevage.

Tableau IV-11
L'échange paille fumier est pratiqué par une exploitation sur dix en 1994 comme en 2004

Part des exploitations avicoles ayant pratiqué l'échange paille-fumier en 2004

	Nombre d'exploitations en 2004	Exploitations en %		SAU en hectare	SAU en %	SAU moyenne en hectare
		2004	1994			
Sans échange	20 490	89	88	1 169 361	95	57
Échange paille-fumier	2 548	11	12	60 736	5	24
Ensemble 48 départements	23 038	100	100	1 230 097	100	53

Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994 et 2004

Tableau IV-12
L'échange paille-fumier est pratiqué par les plus petites exploitations

Part des exploitations avicoles ayant pratiqué l'échange paille-fumier par région

2004	Exploitations en %		SAU en %		Sau moyenne en ha	
	Sans échange	Échange paille-fumier	Sans échange	Échange paille-fumier	Sans échange	Échange paille-fumier
Bretagne	76,9	23,1	87,7	12,3	42	20
Poitou-Charentes	84,4	15,6	91,3	8,7	53	27
Nord-Pas-de-Calais	84,5	15,5	93,1	6,9	63	26
Centre	84,7	15,3	95,0	5,0	102	30
Auvergne	86,1	13,9	97,3	2,7	83	14
Haute-Normandie	86,7	13,3	88,8	11,2	104	86
Basse-Normandie	89,0	11,0	93,6	6,4	70	39
Picardie	89,7	10,3	98,0	2,0	106	19
Rhône-Alpes	89,8	10,2	95,2	4,8	52	23
Pays de la Loire	90,7	9,3	95,6	4,4	67	30
Bourgogne	94,1	5,9	99,0	1,0	87	14
Languedoc-Roussillon	94,6	5,4	99,3	0,7	44	6
Midi-Pyrénées	96,5	3,5	97,8	2,2	56	34
Aquitaine	97,7	2,3	99,3	0,7	39	11
Alsace	99,0	1,0	99,4	0,6	40	22
Ensemble 48 départements	88,9	11,1	95,1	4,9	57	24

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

même 17 % en Bretagne). Le taux élevé d'exploitations qui se déclarent, lors de l'enquête, « non concernées » ou « ne sachant pas » leur situation vis-à-vis

de la mise aux normes est étonnant car les plans existents depuis 1997 et le second programme concerne en priorité tous les éleveurs situés en zone vulnérable.

Dexel Diagnostic environnemental de l'exploitation d'élevage

Dexel est un diagnostic des risques de pollution d'une exploitation d'élevage agréé par les pouvoirs publics et les agences de l'eau. La méthode Dexel consiste, à l'échelle d'une exploitation, à identifier et hiérarchiser les facteurs potentiels de pollution de l'eau provenant des bâtiments, équipements, et pratiques d'épandage des différents effluents.

Le diagnostic apporte à l'éleveur les éléments d'appréciation de sa situation au regard de la réglementation, et l'aide à construire le projet agro-environnemental de son activité d'élevage. Il aide à l'étude préalable et fait partie du dossier technique de demande de subventions dans le cadre du PMPOA, s'il y a lieu de procéder à une mise aux normes.

PMPOA Programme de maîtrise des pollutions d'origines agricoles

Deux programmes se sont succédés. Le second (2002 à 2006) s'est orienté vers une meilleure maîtrise des pollutions liées à l'azote de toutes origines agricoles dont les effluents d'élevage et dans toutes les eaux. Il est mobilisé, en priorité, pour les élevages situés en zone vulnérable (74 départements avaient été retenus dans le cadre du PMPOA 1). Les prescriptions réglementaires consistent à mettre en place des capacités de stockage des effluents, améliorer les épandages, traiter les déchets, séparer les eaux souillées... Le PMPOA 2 est destiné à une mise aux normes par rapport à la définition de la directive européenne « dite nitrates ». Il est l'outil permettant aux éleveurs de répondre à la conditionnalité « nitrates » des aides de la PAC : le défaut de respect de certaines de ces mesures peut conduire à une réfaction des aides du premier pilier de la PAC.

Tableau IV-13
Les travaux de mise aux normes pour la maîtrise des pollutions « nitrates » concernent la moitié des exploitations
Situation des exploitations avicoles par rapport au PMPOA

2004	Exploitations		Superficie avicole (SAU)		
	Nombre	En %	Totale en hectare	En %	Moyenne en hectare
Non concerné ou ne sait pas	10 858	47,1	469 856	38,2	43
DEXEL prévu	2 673	11,6	168 778	13,7	63
DEXEL réalisé, mais travaux pas encore commencés	1 051	4,6	71 592	5,8	68
Travaux de mise aux normes en cours	1 230	5,3	81 367	6,6	66
Travaux réalisés	6 276	27,2	396 727	32,3	63
Autres situations	950	4,2	41 777	3,4	44
Ensemble 48 départements	23 038	100,0	1 230 097	100,0	53

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau IV-14
La Bretagne s'est mise aux normes de lutte contre la pollution « nitrates » beaucoup plus vite que les autres régions
Situation des exploitations avicoles par rapport au PMPOA par région

2004	Non concerné ou ne sait pas	DEXEL prévu	DEXEL réalisé, mais travaux pas commencés	Travaux de mise aux normes en cours	Travaux réalisés	Autre situation	Ensemble
Bretagne	17,0	8,4	5,1	8,9	53,1	7,5	100,0
Pays de la Loire	25,7	23,5	6,8	6,4	32,3	5,3	100,0
Basse-Normandie	31,9	14,5	4,9	7,4	39,0	2,3	100,0
Poitou-Charentes	40,4	12,6	8,5	4,4	33,0	1,1	100,0
Bourgogne	50,6	23,0	2,3	7,6	14,4	2,1	100,0
Auvergne	51,3	7,9	6,4	8,9	24,6	0,9	100,0
Picardie	55,4	10,4	4,0	3,7	14,9	11,6	100,0
Languedoc-Roussillon	55,9	9,8	9,0	3,2	20,3	1,8	100,0
Nord-Pas-de-Calais	58,0	7,9	6,2	3,6	22,3	2,0	100,0
Rhône-Alpes	60,3	7,9	3,9	1,9	24,5	1,5	100,0
Centre	62,9	5,4	0,7	3,0	22,3	5,7	100,0
Haute-Normandie	63,3	15,8	4,0	0,7	15,6	0,6	100,0
Alsace	72,4	4,6	0,5	8,6	12,1	1,8	100,0
Aquitaine	77,4	7,2	2,4	2,8	6,9	3,3	100,0
Midi-Pyrénées	81,4	4,5	2,3	2,6	8,6	0,6	100,0
Ensemble 48 départements	47,1	11,6	4,6	5,3	27,2	4,2	100,0

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

CHAPITRE 5

Les livraisons des exploitations avicoles¹

En 2004, sur le champ de l'enquête, les livraisons de volailles finies ont représenté plus de 919 millions de têtes. Entre 1994 et 2004, les livraisons de gallus (dont poulets) se maintiennent, celles des autres espèces sont en baisse sauf pour le canard : la demande s'est accrue pour sa chair et pour le foie gras. La Bretagne et les Pays de la Loire sont les deux premières régions productrices. La primauté de la Bretagne diminue un peu dans la production de volailles et même pour les œufs : sa production intensive recule. Les bassins secondaires d'élevage augmentent leur production de volailles et les productions qualité progressent et sont pour certaines récentes.

Production de volailles finies : La Bretagne recule, l'Aquitaine et le Midi-Pyrénées progressent

En 2004, les livraisons de volailles finies, y compris palmipèdes gras, ont représenté plus de 919 millions de têtes. Entre 1994 et 2004, les livraisons ont été moins nombreuses (- 2,3 %). Cette tendance à la baisse est confirmée par l'évolution des abattages nationaux : pendant la même période, la baisse des abattages nationaux est d'un peu plus de 7 % en têtes.

Comme en 1994, la Bretagne et les Pays de la Loire restent les deux premières régions productrices. Elles contribuent très largement à la production totale : ensemble, elles cumulent près de 63 % des livraisons françaises. La région Aquitaine, pourtant au 3^e rang, ne totalise que 6 % des livraisons. En dix ans, le classement des régions évolue peu, mais le poids de la Bretagne change. Sa part dans les livraisons françaises passe de près de 44 % à un peu plus de 36 %. La région Pays de la Loire conserve à la fois son rang (deuxième) et sa part de la production française (27 %).

La plupart des bassins de production secondaires augmentent leur part des livraisons totales. Les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées progressent grâce au développement parallèle des productions de volailles de chair label rouge et de palmipèdes à foie gras.

Tableau V-1
Moins de volailles de chair, seuls les canards progressent

Évolution des livraisons de volailles finies selon l'espèce entre 1994 et 2004

	Livraisons (en millier d'animaux)		Évolution entre 1994 et 2004 en %
	en 1994*	en 2004*	
Gallus	685 741	685 194	- 0,1
Dinde	95 219	88 482	- 7
Pintade	39 815	30 975	- 22
Canard à rôtir	37 445	39 216	+ 5
Palmipèdes gras	10 607	28 637	+ 170
Caille-pigeon	70 578	46 500	- 34
Ensemble des volailles finies**	940 383	919 221	- 2,3

* dans les 66 départements en 2004 et dans les 55 départements en 1994.

** l'ensemble des volailles compte aussi les oies à rôtir et d'autres espèces dont les faisans.

Champ : exploitations dépassant un seuil minimum différent selon les animaux et les années (voir méthodologie).

Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994 et 2004

1. Les résultats 2004 sur les livraisons proviennent du questionnaire complémentaire ; avec les 66 départements, l'enquête est exhaustive pour les exploitations professionnelles. En 1994, le champ géographique est différent : 55 départements.

L'aviculture en France est variée même si les gallus représentent une part prédominante. Les trois quarts des effectifs de volailles finies sont des gallus (poulets standard et qualité, coquelets, chapons et poulardes). Le reste est composé de dindes, canards, pintades, principalement, ainsi que d'oies, faisans, cailles, pigeons. Parmi les gallus, les poulets standard et poulets légers constituent plus de la moitié des livraisons de toutes les volailles. Les poulets sous signe officiel de qualité (label rouge, biologique ou appellation d'origine contrôlée) représentent un peu moins de 12 % de l'ensemble des livraisons. Une part significative de volailles, signalées sous le nom de « poulet autre qualité », représente près de 3 % des livraisons de poulets, soit un quart des livraisons de poulet sous signe officiel de qualité.

Gallus de chair : baisse de la production du poulet standard

Les livraisons de gallus se sont élevées à 685,2 millions d'animaux en 2004. La production globale maintient presque son niveau, mais la répartition selon la qualité évolue. Les livraisons de gallus standard s'élevaient à 556 millions de têtes en 1994 et leur niveau est de 490 millions de têtes en 2004. Au cours de ces dix années, la production qualité a compensé ce recul. La Bretagne en tête pour les niveaux de production est aussi la région qui contribue le plus à cette adaptation au marché 241 millions de têtes de poulets industriels en 1994 et 336 millions en 2004.

La Bretagne et les Pays de la Loire en tête pour les poulets de chair

Entre 1994 et 2004, la Bretagne conserve sa place de leader des productions mais livre très nettement moins de volailles et l'appareil productif perd aussi de nombreuses exploitations. Les Pays de la Loire connaissent la même évolution mais d'une moindre ampleur. Le poids de ces deux régions, dans les livraisons, baisse : 70 % en 1994 et 62 % en 2004. En Aquitaine et Midi-Pyrénées, les livraisons s'accroissent avec un appareil productif qui perd aussi des unités. Seul, le Poitou-Charentes développe à la fois ses élevages et sa production. L'Aquitaine, pour diversifier sa production avicole, développe plus fortement ses livraisons de gallus que le Poitou-Charentes devenant ainsi troisième région de production. Les productions de gallus, c'est-à-dire de poulets (tous types) et de coquelets, chapons et poulardes, affichent une spécialisation régionale forte. Près de 65 % des livraisons de poulets standard, plus des trois quarts (76 %) des livraisons de coquelets viennent de Bretagne et des Pays de la Loire. Ces deux régions sont aussi fortement exportatrices avec la production de poulets légers (type « export ») : plus de 90 % de ces livraisons ont été assurées par les régions Bretagne et Pays de la Loire. Ainsi, les 129 millions de têtes de poulets légers bretons et ligériens représentent un cinquième de l'ensemble des gallus, en France. Pour quatre autres régions, la production est aussi spécialement orientée vers les poulets standard ou léger. Leurs livraisons pour ces deux productions dépassent 70 % des livraisons de gallus : Picardie (84 %), Nord-Pas-de-Calais (81 %), Poitou-Charentes (78 %) et Basse-Normandie (72 %) viennent après la Bretagne (87 %).

La région Pays de la Loire présente une diversification des livraisons avec plus de poulets label rouge que de poulets légers pour l'exportation. Pour d'autres régions, l'association qui prime porte sur trois productions (standard, certifié et label rouge) en Rhône-Alpes et Centre ou deux (standard et label rouge) en Auvergne et Haute-Normandie.

Tableau V-2

Les gallus de chair : 3/4 des volailles finies

Livraisons de volailles finies selon l'espèce et le mode de production, en 2004

2004	Livraisons (en millier d'animaux)	Livraisons en %
Ensemble gallus	685 194	74,5
- gallus qualité	195 359	21,3
Poulet label rouge	103 991	11,3
Poulet certifié	57 969	6,3
Poulet "autre qualité"	26 193	2,9
Poulet biologique	3 681	0,4
Chapon et poularde	2 577	0,3
Poulet AOC ¹	948	0,1
- autres gallus	489 835	53,3
Poulet standard	329 501	35,8
Poulet léger type export	142 281	15,5
Coquelet	18 053	2,0
Ensemble dindes	88 482	9,6
Dinde industrielle	85 603	9,3
Dinde fermière	2 879	0,3
Ensemble pintades	30 975	3,4
Pintade standard	16 177	1,8
Pintade qualité	14 798	1,6
Autres volailles de chair	85 931	9,3
Canard à rôtir	39 216	4,3
Oie à rôtir	215	ε
Caille chair	41 125	4,5
Pigeon chair	5 375	0,5
Palmipèdes gras	28 637	3,1
Canard gras	28 078	3,0
Oie grasse	559	0,1
Ensemble* des volailles finies	919 221	100,0

* des 66 départements.

1. AOC : appellation d'origine contrôlée.

ε : pourcentage très faible c'est-à-dire moins de 0,1 %.

Champ : en 2004, exploitations dépassant un seuil minimal différent selon les animaux (voir méthodologie).

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-3

L'Aquitaine et le Midi-Pyrénées accroissent leurs productions de volailles

Livraisons régionales de volailles finies, en 2004

	2004*			1994*			Évolution entre 1994 et 2004	
	Exploitations	Livraisons (en millier de têtes)	Livraisons en %	Exploitations	Livraisons (en millier de têtes)	Livraisons en %	Exploitations en %	Livraisons en %
Bretagne	3 204	333 530	36,3	3 792	410 760	43,7	- 15,5	- 18,8
Pays de la Loire	4 084	239 790	26,1	4 574	251 310	26,7	- 10,7	- 4,6
Aquitaine	3 156	58 065	6,3	4 387	36 100	3,8	- 28,1	+ 60,8
Poitou-Charentes	771	43 930	4,8	707	42 450	4,5	+ 9,1	+ 3,5
Rhône-Alpes	1 176	41 080	4,5	1 387	44 920	4,8	- 15,2	- 8,6
Centre	879	34 650	3,8	914	35 820	3,8	- 3,8	- 3,3
Midi-Pyrénées	2 076	31 320	3,4	3 531	19 730	2,1	- 41,2	+ 58,7
Nord-Pas-de-Calais	627	30 870	3,4	-	-	-	-	-
Bourgogne	569	24 120	2,6	-	-	-	-	-
Auvergne	705	24 010	2,6	-	-	-	-	-
Basse-Normandie	507	22 035	2,4	-	-	-	-	-
Picardie	317	14 110	1,5	-	-	-	-	-
Languedoc-Roussillon	121	5 325	0,6	-	-	-	-	-
Champagne-Ardenne	226	5 060	0,6	-	-	-	-	-
Haute-Normandie	52	4 990	0,5	-	-	-	-	-
Autres régions								
Ensemble des volailles finies	18 842	919 221	100,0	22 639	940 383	100,0	- 16,8	- 2,3

* dans les 66 départements en 2004 et dans les 55 départements en 1994. Le champ géographique étant différent les comparaisons régionales ne seront retenues que pour les sept premières régions (voir méthodologie).

Champ : exploitations dépassant un seuil minimum différent selon les animaux et les années (voir méthodologie).

Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994 et 2004

Tableau V-4

63 % des gallus élevés en Bretagne et Pays de la Loire, en 2004

Livraisons régionales de gallus finis selon le type, en 2004

2004	Livraisons de gallus									
	Poulet standard		Poulet léger		Poulets toutes qualités ¹		Coquelet, chapon et poularde		Tous gallus	
	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%
Bretagne	139 940	42,5	101 430	71,3	23 800	12,3	12 350	59,8	277 520	40,5
Pays de la Loire	72 440	22,0	27 770	19,5	53 510	27,8	2 470	12,0	156 190	22,8
Aquitaine	5 410	1,6	100	0,1	26 280	13,6	1 420	6,9	33 210	4,8
Poitou-Charentes	16 910	5,1	5 525	3,9	6 200	3,2	125	0,6	28 760	4,2
Rhône-Alpes	12 950	3,9	310	0,2	14 750	7,7	255	1,2	28 265	4,1
Centre	12 300	3,7	1 200	0,8	13 765	7,1	330	1,6	27 595	4,0
Nord-Pas-de-Calais	20 210	6,1	3 090	2,2	5 030	2,6	420	2,0	28 750	4,2
Midi-Pyrénées	3 180	1,0	210	0,1	11 600	6,0	480	2,3	15 470	2,3
Bourgogne	5 780	1,8	180	0,1	14 415	7,5	320	1,5	20 695	3,0
Auvergne	12 410	3,8	95	0,1	8 320	4,3	290	1,4	21 115	3,1
Basse-Normandie	12 040	3,7	470	0,3	5 100	2,6	90	0,4	17 700	2,6
Picardie	9 040	2,7	1 330	0,9	1 950	1,0	50	0,3	12 370	1,8
Haute-Normandie	770	0,2	-	-	2 750	1,4	90	0,4	3 610	0,5
Languedoc-Roussillon	870	0,3	n.s	0,0	2 665	1,4	40	0,2	3 575	0,5
Ensemble*	329 500	100,0	142 280	100,0	192 780	100,0	20 630	100,0	685 190	100,0

* des 66 départements.

1. Les poulets toutes qualités regroupent à la fois les poulets « certifiés » et « autres qualités » et les signes officiels label rouge, appellation d'origine contrôlée (AOC) et ceux issus de l'agriculture biologique.

Champ : en 2004, exploitations de 1 000 poulets ou plus.

Source : Agreste - Enquête aviculture, 2004

Tableau V-5

Pays de la Loire, leader du label rouge

Livraisons régionales de poulets qualité finis selon le type, en 2004

2004	Poulet certifié		Poulet Label rouge		Poulet appellation d'origine contrôlée		Poulet Bio		Poulet autre qualité		Poulet toutes qualités	
	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%
Bretagne	11 500	19,8	7 890	7,6	–	–	80	2,3	4 330	16,5	23 800	12,3
Pays de la Loire	15 730	27,1	34 150	32,8	–	–	1340	36,4	2 290	8,7	53 510	27,8
Aquitaine	590	1,0	22 790	21,9	–	–	690	18,7	2 210	8,4	26 280	13,6
Poitou-Charentes	1 980	3,4	2 500	2,4	–	–	240	6,5	1 090	4,2	6 200	3,2
Rhône-Alpes	6 410	11,1	6 330	6,1	393	41,5	–	–	2 010	7,7	14 750	7,7
Centre	3 120	5,4	5 510	5,3	–	–	490	13,3	4 645	17,7	13 765	7,1
Nord-Pas-de-Calais	1 070	1,8	2 900	2,8	–	–	40	1,1	1 020	3,9	5 030	2,6
Midi-Pyrénées	1 750	3,0	7 500	7,2	–	–	340	9,2	2 010	7,7	11 600	6
Bourgogne	9 930	17,1	2 730	2,6	555	58,5	40	1,2	1 160	4,4	14 415	7,5
Auvergne	940	1,6	6 680	6,4	–	–	10	0,2	690	2,6	8 320	4,3
Basse-Normandie	1 870	3,2	1 450	1,4	–	–	240	6,5	1 540	5,9	5 100	2,6
Picardie	660	1,1	950	0,9	–	–	–	–	340	1,3	1 950	1
Haute-Normandie	210	0,4	1 180	1,1	–	–	n.s.	–	1 360	5,2	2 750	1,4
Languedoc-Roussillon	1 310	2,3	390	0,4	–	–	165	4,5	800	3,1	2 665	1,4
Ensemble*	57 970	100,0	103 990	100,0	948	100,0	3 680	100,0	26 190	100,0	192 780	100,0

* des 66 départements.

Champ : en 2004, exploitations de 1 000 poulets ou plus livrant des poulets qualité.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-6

Des régions nord très orientées vers la production industrielle

Répartition des livraisons régionales de gallus finis selon le type, en 2004

En %

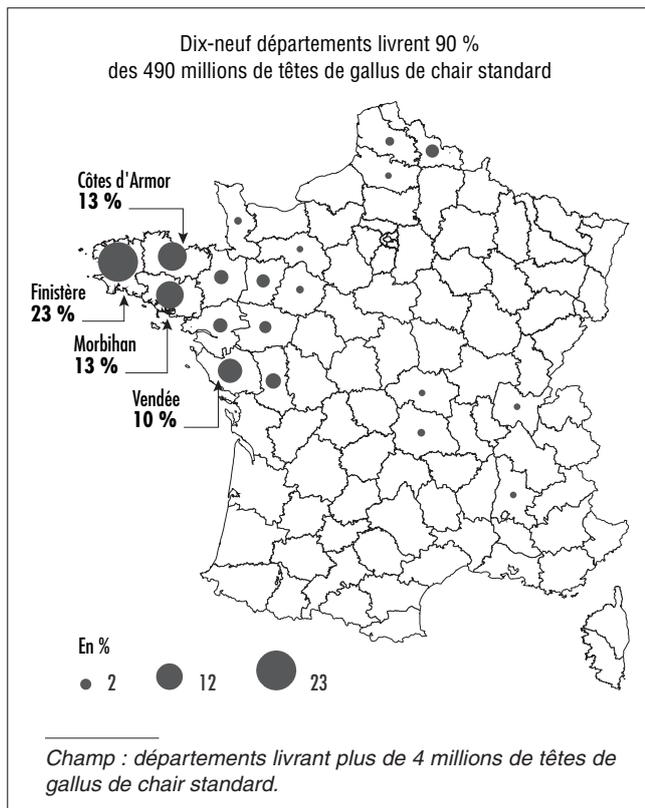
2004	Livraisons de gallus									
	Coquelet	Poulet léger	Poulet Standard	Poulet certifié	Poulet LR	Poulet AOC	Poulet Bio	Poulet autre qualité	Chapon et poularde	Tous gallus
Bretagne	4,4	36,5	50,5	4,1	2,8	–	0,0	1,6	0,1	100,0
Pays de la Loire	1,0	17,8	46,3	10,1	21,8	–	0,9	1,5	0,6	100,0
Aquitaine	2,8	0,3	16,3	1,8	68,6	–	2,1	6,6	1,5	100,0
Poitou-Charentes	0,3	19,3	59,1	6,9	8,7	–	1,7	3,8	0,2	100,0
Rhône-Alpes	0,3	1,1	44,7	22,2	21,9	1,4	0,8	7,0	0,6	100,0
Centre	0,8	4,4	45,4	11,5	20,3	–	0,1	17,1	0,4	100,0
Nord-Pas-de-Calais	1,3	10,8	70,3	3,7	10,1	–	0,0	3,6	0,2	100,0
Midi-Pyrénées	1,2	1,4	20,7	11,4	48,7	–	1,6	13,1	1,9	100,0
Bourgogne	1,3	0,9	27,9	48,0	13,2	2,7	0,2	5,6	0,2	100,0
Auvergne	0,9	0,4	57,8	4,4	31,2	–	1,6	3,2	0,5	100,0
Basse-Normandie	0,3	2,7	69,0	10,7	8,3	–	0,0	8,8	0,2	100,0
Picardie	0,3	10,7	73,0	5,3	7,7	–	0,0	2,8	0,2	100,0
Haute-Normandie	2,0	0,0	21,4	5,8	32,7	–	0,0	37,6	0,5	100,0
Languedoc-Roussillon	0,2	0,0	24,3	36,6	11,0	–	4,6	22,4	0,9	100,0
Ensemble*	2,6	20,8	48,1	8,5	15,2	0,1	0,5	3,8	0,4	100,0

* des 66 départements.

Champ : en 2004, exploitations de 1 000 poulets ou plus.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Carte V-1
Production intensive de poulets dans l'Ouest



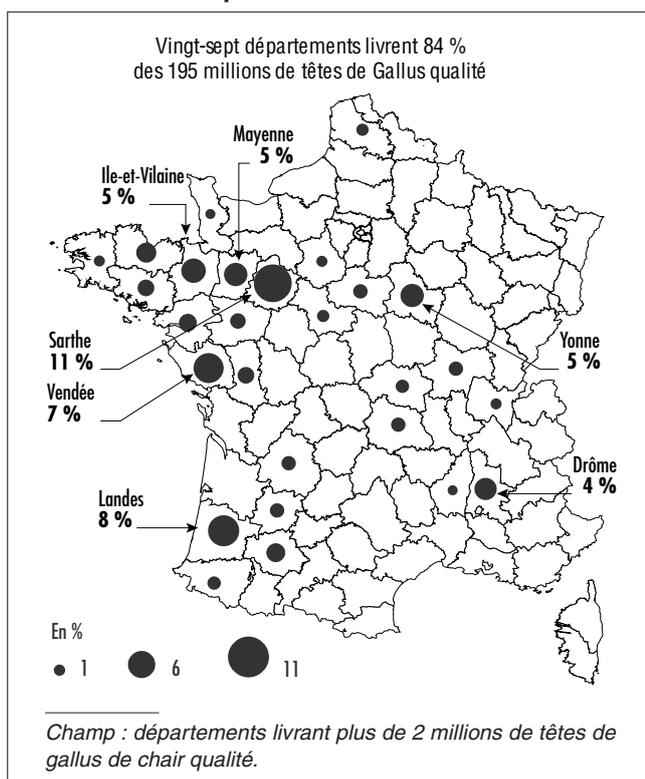
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

La production de poulets fait plus de place à la qualité

En 2004, 28 % de la production respecte des règles diverses de qualité, c'est plus à la fois en nombre et en proportion qu'en 1994 (15 %). La tendance est la même pour les poulets labellisés : 15 % en 2004 et 7 % en 1994. La production labellisée proche de 104 millions de têtes dépasse les productions « certifiées » et « autre qualité » (84 millions de têtes). Pour les trois signes officiels de qualité (label rouge, AOC ou biologique), la production est de 109 millions de têtes de gallus soit 16 % de l'ensemble des gallus.

L'évolution vers la qualité des élevages de poulets est plutôt récente : elle se produit entre 1994 et 2004 plutôt qu'après 1986. La production de qualité avec signes a augmenté d'environ 50 % en dix ans. Elle couvre diverses appellations : le label rouge est en forte augmentation par rapport à 1994, la production bio reste discrète et les livraisons d'appellation d'origine contrôlée (AOC) se limitent à la Bresse. Les poulets « volailles de Bresse » sont produits dans la seule zone AOC française qui s'étend sur trois régions. La région Rhône-Alpes (département de l'Ain) en livre 41 % et la Bourgogne (département de Saône-et-Loire) 59 %. Ne sont pas comptées, dans l'enquête, les livraisons de la

Carte V-2
La production de gallus « qualité » est fortement dispersée



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-7
Les labels qualité gagnent du terrain en Pays de la Loire et Aquitaine

Part des livraisons régionales de poulets de qualité et certifiés, en 1994 et en 2004

	En 2004		En %	
	Poulets « certifié » + « autres qualités »	Poulets label rouge + AOC + Bio	En 1994	En 2004
Pays de la Loire	21,8	33,0	41,5	32,8
Aquitaine	3,4	21,8	17,0	21,9
Bretagne	19,2	19,2	8,2	7,6
Rhône-Alpes	2,5	2,7	7,4	6,1
Centre	3,7	2,8	6,1	5,3
les cinq régions	50,6	79,5	80,2	73,7
Ensemble *	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble * (en millier d'animaux)	82 560	107 590	83 150	103 990

* des 66 départements, en 2004 et des 55 départements, en 1994.
Champ : en 2004, exploitations de 1 000 poulets ou plus et en 1994, 500 animaux ou plus.

Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994, 2004

partie franc-comtoise (Jura) de cette zone AOC, qui sont toutefois très inférieures aux livraisons des deux autres régions.

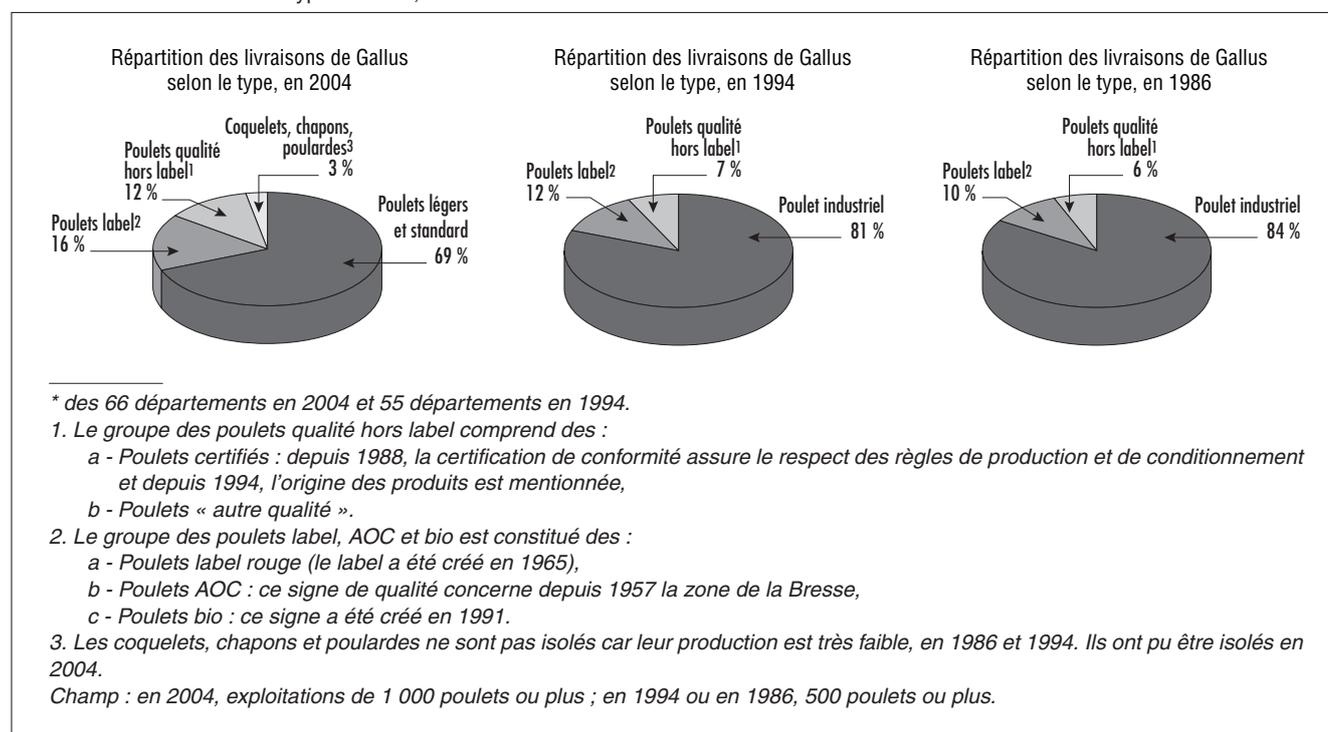
Deux régions (Pays de la Loire et Aquitaine) cumulent plus de la moitié des livraisons de poulets « label rouge ». Si la plupart des régions augmente leurs livraisons, la principale région productrice, les Pays de la Loire a une production un peu inférieure en 2004 qu'en 1994. L'Aquitaine aussi affiche une spécialisation pro-

noncée en production de gallus de qualité : presque les trois quarts de ses livraisons portent un des trois signes de qualité ; en région Midi-Pyrénées cette proportion est de la moitié. Ces deux régions présentent également les parts de production de chapons et poulardes les plus élevées (avec près de 2 % des livraisons). La région Pays de la Loire ajoute à sa forte production labellisée de 34 millions de têtes, un peu plus d'un million de poulets issus de l'agriculture biologique, elle est aussi la première région de production de poulets bio.

Graphique V-1

Une production qui se segmente au bénéfice des productions de qualité entre 1994 et 2004

Livraisons de Gallus selon le type en 1986, 1994 et 2004*



Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1986, 1994, 2004

La taille des fournisseurs dépend du type de production

Les producteurs livrent en moyenne 56 000 animaux l'an, en 2004. La structure des livraisons de l'ensemble des gallus fait apparaître une dichotomie de la population des éleveurs de poulets : environ un quart des exploitations livre moins de 10 000 animaux l'an (soit près de 2 % des livraisons) tandis qu'un autre quart livre plus de 50 000 animaux l'an, ce second groupe assurant 78 % des livraisons. Cette dichotomie est essentiellement liée aux différents types de gallus et modes d'élevage. Ainsi, 78 % des producteurs de pou-

lets légers (type export), 50 % des producteurs de poulets standard et 42 % des producteurs de poulets certifiés livrent plus de 50 000 animaux l'an. À l'inverse, 45 % des producteurs de poulets biologiques, 74 % des producteurs de poulets dits « autre qualité » et 91 % des producteurs de poulets AOC livrent moins de 10 000 animaux l'an. Les producteurs de poulets label rouge se positionnent dans une situation intermédiaire, avec seulement 4 % des producteurs livrant plus de 50 000 animaux l'an, et seulement 21 % de producteurs livrant moins de 10 000 animaux l'an. La plupart des producteurs de poulet label rouge (60 %) se situent entre 10 000 et 30 000 animaux livrés dans l'année.

Tableau V-8 A
Grandes productions pour les poulets standard ou légers, petites exploitations pour les poulets de qualité
Structure des exploitations selon leurs livraisons et selon le type détaillé de production, en 2004

Taille des élevages de gallus selon leurs livraisons	Nombre d'exploitations	Exploitations en %	Nombre d'animaux livrés (en milliers de têtes)	Livraisons en %	Livraisons moyennes (en milliers de têtes)
Tous gallus					
Moins de 10 milliers de têtes	3 320	27,2	12 915	1,9	3,9
de 10 à 20 milliers de têtes	2 377	19,4	33 582	4,9	14,1
de 20 à 30 milliers de têtes	1 928	15,8	47 385	6,9	24,6
de 30 à 50 milliers de têtes	1 468	12,0	55 560	8,1	37,9
de 50 à 100 milliers de têtes	1 107	9,1	77 778	11,4	70,3
de 100 à 200 milliers de têtes	1 149	9,4	159 342	23,3	138,7
de 200 à 500 milliers de têtes	760	6,2	224 181	32,6	295,0
500 milliers de têtes et plus	113	0,9	74 451	10,9	658,9
Ensemble*	12 222	100,0	685 194	100,0	56,1
Poulets standard					
Moins de 10 milliers de têtes	254	8,2	991	0,3	3,9
de 10 à 20 milliers de têtes	287	9,3	4 323	1,3	15,1
de 20 à 30 milliers de têtes	303	9,8	7 150	2,2	23,6
de 30 à 50 milliers de têtes	401	13,0	15 844	4,8	39,5
de 50 à 100 milliers de têtes	598	19,5	43 720	13,3	73,1
de 100 à 200 milliers de têtes	765	24,9	104 392	31,7	136,5
de 200 à 500 milliers de têtes	426	13,8	124 284	37,7	291,7
500 milliers de têtes et plus	45	1,5	28 796	8,7	639,9
Ensemble*	3 079	100,0	329 501	100,0	107,0
Poulets légers (type export)					
Moins de 10 milliers de têtes	26	3,5	90	0,1	3,5
de 10 à 20 milliers de têtes	26	3,5	394	0,3	15,2
de 20 à 30 milliers de têtes	46	6,3	1 124	0,8	24,4
de 30 à 50 milliers de têtes	66	9,0	2 618	1,8	39,7
de 50 à 100 milliers de têtes	113	15,4	8 230	5,8	72,8
de 100 à 200 milliers de têtes	198	27,0	29 163	20,5	147,3
de 200 à 500 milliers de têtes	204	27,9	63 671	44,7	312,1
500 milliers de têtes et plus	54	7,4	36 991	26,0	685,0
Ensemble*	733	100,0	142 281	100,0	194,1
Coquelets					
Moins de 10 milliers de têtes	96	35,4	238	1,3	2,5
de 10 à 20 milliers de têtes	43	15,8	607	3,4	14,1
de 20 à 30 milliers de têtes	18	6,6	447	2,5	24,8
de 30 à 50 milliers de têtes	27	9,9	984	5,5	36,4
de 50 à 100 milliers de têtes	33	12,1	2 387	13,2	72,3
de 100 à 200 milliers de têtes	25	9,2	3 953	21,9	158,1
de 200 à 500 milliers de têtes	27	9,9	7 378	40,8	273,3
500 milliers de têtes et plus	3	1,1	2 059	11,4	686,3
Ensemble*	272	100,0	18 053	100,0	66,4

Tableau V-8 B

	Nombre d'exploitations	Exploitations en %	Nombre d'animaux livrés (en milliers de têtes)	Livraisons en %	Livraisons moyennes (en milliers de têtes)
Poulets certifiés					
Moins de 10 milliers de têtes	194	20,3	934	1,6	4,8
de 10 à 20 milliers de têtes	141	14,7	2 064	3,6	14,6
de 20 à 30 milliers de têtes	92	9,6	2 192	3,8	23,8
de 30 à 50 milliers de têtes	128	13,4	4 874	8,4	38,0
de 50 à 100 milliers de têtes	215	22,4	14 976	25,8	69,7
de 100 à 200 milliers de têtes	129	13,5	16 843	29,0	130,6
de 200 à 500 milliers de têtes	56	5,9	14 873	25,7	265,6
500 milliers de têtes et plus	2	0,2	1 212	2,1	606,0
Ensemble*	957	100,0	57 969	100,0	60,6
Poulets Label Rouge					
Moins de 10 milliers de têtes	1 051	20,8	6 124	5,9	5,8
de 10 à 20 milliers de têtes	1 636	32,3	23 034	22,2	14,1
de 20 à 30 milliers de têtes	1 405	27,7	34 954	33,5	24,9
de 30 à 50 milliers de têtes	790	15,6	29 085	28,0	36,8
50 milliers de têtes et plus	182	3,6	10 794	10,4	59,3
Ensemble*	5 064	100,0	103 991	100,0	20,5
Poulets AOC					
Moins de 10 milliers de têtes	187	91,2	710	74,9	3,8
10 milliers de têtes et plus	18	8,8	238	25,1	13,2
Ensemble*	205	100,0	948	100,0	4,6
Poulets biologiques					
Moins de 10 milliers de têtes	131	44,5	582	15,8	4,4
de 10 à 20 milliers de têtes	108	36,6	1 402	38,1	13,0
de 20 à 30 milliers de têtes	32	10,8	769	20,9	24,0
30 milliers de têtes et plus	24	8,1	928	25,2	38,7
Ensemble*	295	100,0	3 681	100,0	12,5
Poulets « autre qualité »					
Moins de 10 milliers de têtes	1 741	73,5	4 975	19	2,9
de 10 à 20 milliers de têtes	291	12,3	4 047	15,5	13,9
de 20 à 30 milliers de têtes	142	6,0	3 321	12,7	23,4
de 30 à 50 milliers de têtes	95	4,0	3 516	13,4	37,0
50 milliers de têtes et plus	99	4,2	10 334	39,4	104,4
Ensemble*	2 368	100,0	26 193	100,0	11,1
Chapons et poulardes					
Moins de 1 millier de têtes	647	45,6	141	5,5	0,2
de 1 à 2 milliers de têtes	149	10,5	219	8,5	1,5
de 2 à 3 milliers de têtes	403	28,4	966	37,5	2,4
3 milliers de têtes et plus	220	15,5	1 250	48,5	5,7
Ensemble*	1 419	100,0	2 577	100,0	1,8

* des 66 départements.

Champ : en 2004, exploitations de 1 000 poulets ou plus. Pour les chapons et poulardes, le seuil est abaissé.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Les livraisons de dindes diminuent en dix ans

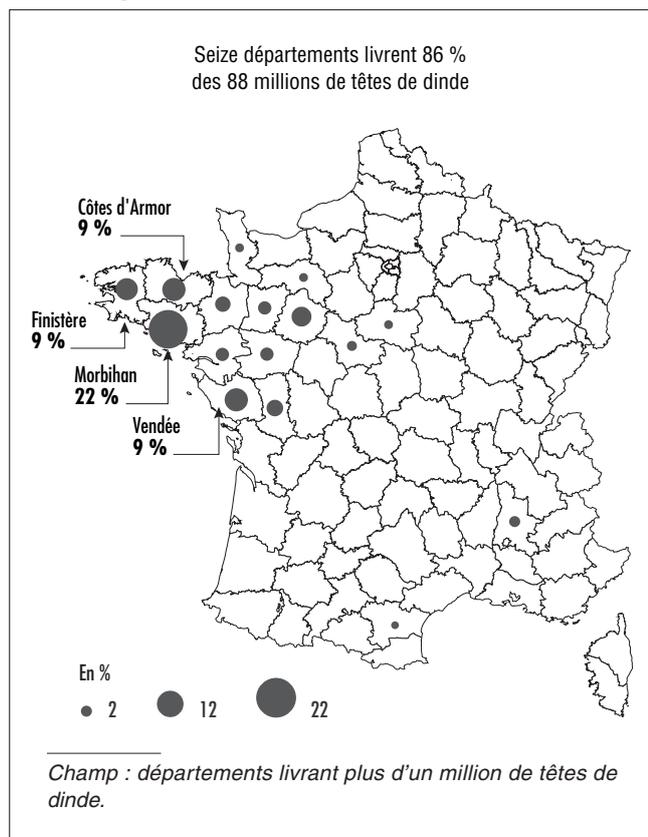
Les livraisons de dindes sont passées, entre 1994 et 2004, de 95 millions de têtes à seulement 88 millions, soit un repli prononcé de l'ordre de 7 %. En nombre de têtes, la production de dindes représente environ 10 % de la production de volailles de chair. Le repli de la production correspond à une baisse de la consommation

de cette chair ; cette dernière est aussi concurrencée par la viande de poulet. Les dindes de souches industrielles, animaux de fort gabarit destinés pour l'essentiel à la découpe, représentent l'écrasante majorité (97 %) des dindes livrées.

En 2004, dans les onze régions qui livrent plus d'un million de têtes, les dindes industrielles forment entre 92 et 99 % du cheptel de volailles de chair finies.

Carte V-3

Les élevages de dindes accompagnent ceux de gallus à l'Ouest



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Des dindes originaires surtout de l'Ouest

Comme pour le poulet, les livraisons de dindes sont toujours très concentrées dans l'Ouest de la France. La région Bretagne représente un peu moins de la moitié des livraisons (44 %) et la région Pays de la Loire un peu plus d'un quart (26 %). Cette répartition rend aussi bien compte des livraisons de dindes industrielles, qui représentent près de 97 % des livraisons.

Ces deux régions aussi sont les deux premières productrices en France de dindes fermières. La région Pays de la Loire est loin devant les autres régions assurant plus de la moitié des livraisons de dindes fermières (55 %), la région Bretagne contribuant pour un dixième à cette production fermière. En dix ans, la concentration des livraisons des dindes fermières sur les régions de l'Ouest (Pays de la Loire, Bretagne et Poitou-Charentes) se renforce : leur part cumulée passe de près de 35 % en 1994 à environ 72 % en 2004, au détriment des régions du Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées) et des régions Centre et Rhône-Alpes.

Depuis 1986, la Bretagne reste spécialisée dans les élevages industriels produisant une part qui voisine toujours la moitié : 55 % en 1986, puis 47 % en 1994 et 45 % en 2004 de dindes standard, ce qui représente près de 39 millions de têtes. Elle avait presque abandonné la production fermière en 1994 (2 %) alors qu'elle

Tableau V-9
Bretagne et Pays de la Loire concentrent 70 % des livraisons de dindes

Livraisons régionales de dindes selon le type, en 2004

2004	Dindes industrielles		Dindes fermières		Total dindes	
	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%
Bretagne	38 648	45,1	307	10,7	38 955	44,0
Pays de la Loire	21 450	25,1	1 577	54,8	23 027	26,0
Centre	5 750	6,7	48	1,7	5 798	6,6
Rhône-Alpes	4 571	5,3	118	4,1	4 688	5,3
Poitou-Charentes	4 198	4,9	179	6,2	4 377	4,9
Basse-Normandie	2 766	3,2	197	6,8	2 963	3,3
Nord-Pas-de-Calais	1 632	1,9	40	1,4	1 672	1,9
Picardie	1 583	1,8	7	0,2	1 590	1,8
Bourgogne	1 339	1,6	53	1,8	1 392	1,6
Languedoc-Roussillon	1 163	1,4	9	0,3	1 172	1,3
Auvergne	1 075	1,3	39	1,4	1 114	1,3
Aquitaine	492	0,6	130	4,5	622	0,7
Midi-Pyrénées	373	0,4	143	5,0	515	0,6
Champagne-Ardenne ¹	364	0,4	4	0,1	368	0,4
Haute-Normandie	127	0,1	19	0,7	145	0,2
Ensemble*	85 603	100,0	2 879	100,0	88 482	100,0

1. Région incomplète.

* des 66 départements.

Champ : en 2004, exploitations de 1 000 dindes ou plus.

Source : Agreste - Enquête Aviculture 2004

contribuait pour 33 % à la production française en 1986. Elle a repris l'exploitation des dindes fermières (11 %), soit 0,3 million de têtes. Les Pays de la Loire, deuxième région productrice, renforcent leur spécialisation fermière avec un peu moins de 2 millions de têtes et produisent 21 millions de dindes standard.

Les élevages des dindes se concentrent entre 1994 et 2004

Au cours des dix années, la filière « dinde » se concentre que ce soit en production industrielle ou fermière. Le nombre de producteurs de dindes industrielles qui est de 3 456 a baissé perdant près de 1 000 unités entre 1994 et 2004, soit - 22 %. Les exploitations qui restent produisent plus de dindes. Les producteurs livrant moins de 10 000 animaux sont moins nombreux : 28 % en 1994 et 19 % en 2004. Les autres catégories d'exploitations voient donc leur part augmenter d'environ 3 points, sauf dans les élevages de 20 000 à 30 000 animaux. L'évolution des deux régions Bretagne et Pays de la Loire diffère un peu. Il y a en 2004 comme en 1994 plus de grandes exploitations bretonnes que de grandes exploitations ligériennes et dans chaque région leurs parts s'accroissent.

La tendance à l'augmentation de la taille des élevages mesurée par les livraisons se confirme plus encore pour les dindes fermières. Ainsi, la part de producteurs livrant moins de 1 000 animaux est passée de 70 % en 1994 à 57 % en 2004. Les producteurs livrant plus de 3 000 animaux représentaient 4 % en 1994 et 18 % en 2004. L'évolution est encore plus prononcée en Pays de la Loire, où les producteurs livrant plus de 3 000 animaux

sont passés de 5 à 45 % en dix ans. Par contre, contrairement aux élevages industriels, le nombre de producteurs de dindes fermières a légèrement augmenté en dix ans au niveau national. Cette hausse est très marquée en Pays de la Loire.

Tableau V-10 97 % des dindes élevées sont de souches industrielles

Répartition des livraisons régionales de dindes selon le type, en 2004

En %

2004	Dindes industrielles	Dindes fermières	Total
Bretagne	99,2	0,8	100,0
Pays de la Loire	93,2	6,8	100,0
Centre	99,2	0,8	100,0
Rhône-Alpes	97,5	2,5	100,0
Poitou-Charentes	95,9	4,1	100,0
Basse-Normandie	93,4	6,6	100,0
Nord-Pas-de-Calais	97,6	2,4	100,0
Picardie	99,6	0,4	100,0
Bourgogne	96,2	3,8	100,0
Languedoc-Roussillon	99,2	0,8	100,0
Auvergne	96,5	3,5	100,0
Aquitaine	79,1	20,9	100,0
Midi-Pyrénées	72,3	27,7	100,0
Champagne-Ardenne ¹	99,0	1,0	100,0
Haute-Normandie	87,0	13	100,0
Ensemble*	96,7	3,3	100,0

1. Région incomplète.

* des 66 départements.

Champ : en 2004, exploitations de 1 000 dindes ou plus.

Source : Agreste - Enquête Aviculture 2004

Tableau V-11

Spécialisation croissante en dindes fermières en Pays de la Loire

Part de chaque région dans les livraisons de dindes, en 1986, 1994 et 2004

En %

	Dindes industrielles			Dindes fermières			TOTAL dindes		
	1986	1994	2004	1986	1994	2004	1986	1994	2004
Bretagne	55,4	46,9	45,1	32,9	2,1	10,7	54,9	46,4	44,0
Pays de la Loire	20,5	25,0	25,1	17,4	31,6	54,8	20,4	25,1	26,0
Centre	3,7	5,3	6,7	4,5	6,6	1,7	3,7	5,3	6,6
Rhône-Alpes	6,9	5,6	5,3	12,7	9,8	4,1	7,0	5,7	5,3
Poitou-Charentes	5,8	4,5	4,9	0,7	1,2	6,2	5,7	4,5	4,9
Aquitaine	0,7	0,8	0,6	5,6	12,4	4,5	0,8	1,0	0,7
Midi-Pyrénées	0,7	0,9	0,4	10,1	11,9	5,0	0,9	1,0	0,6
Total 7 régions	93,7	89,0	88,1	83,9	75,6	87,0	93,4	89,0	88,1
Ensemble*	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* des 66 départements, en 2004 et des 55 départements, en 1994.

Champ : en 2004, exploitations de 1 000 dindes ou plus, en 1994 ou en 1986, exploitations de 500 dindes ou plus.

Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1986, 1994, 2004

Pays de la Loire : pôle des canards à rôtir

Entre 1994 et 2004, la production de canards à rôtir s'est accrue (5 %) alors que celles des autres volailles sont en baisse, sauf la production de canards gras. Les 40 millions de canards à rôtir proviennent pour l'essentiel de la souche « Barbarie » (90 %). Les livraisons de canards à rôtir réalisées en 2004 sont des canards standard pour les trois quarts. Les élevages sont répartis pour la plus grande partie dans les Pays de la Loire (60 %) et la Bretagne (26 %). Au cours des dix dernières

années, la part des livraisons de canards à rôtir de la région Pays de la Loire s'est légèrement érodée, passant de 63 à 60 % des livraisons françaises. Dans le même temps, la Bretagne développe ses élevages et sa production de canards est en très forte progression entre 1994 et 2004 (30 %). La production de canards à rôtir constitue l'une des seules pour laquelle la part de la Bretagne a augmenté entre 1994 et 2004. La part des canards issus d'élevages « qualité » a augmenté mais cette production reste encore faible (25 %).

Tableau V-12

La concentration s'accroît dans l'élevage industriel des dindes

Structure des exploitations selon leurs livraisons en dindes industrielles, en 1994 et 2004

En %

Dindes industrielles	Ensemble* 1994		Ensemble* 2004		Bretagne 1994		Bretagne 2004		Pays de la Loire 1994		Pays de la Loire 2004	
	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons
Moins de 10 000 têtes	27,9	6,7	19,2	4,6	19,3	5,1	12,1	3,1	23,9	6,9	20,5	5,9
de 10 000 à 19 999 têtes	28,4	19,7	32,8	20,2	27,1	15,3	27,7	15,5	34,2	24,2	38,6	25,4
de 20 000 à 29 999 têtes	21,6	23,8	20,1	19,4	22,9	20,8	24,6	20,7	20,9	23,9	16,6	17,2
de 30 000 à 49 999 têtes	15,4	27,7	18,5	28,2	21,3	32,2	23,7	31,9	15,4	27,7	16,2	25,9
50 000 têtes et plus	6,7	22,1	9,4	27,5	9,4	26,6	11,9	28,9	5,7	17,4	8,2	25,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre exploitations	4 444	94 030	3 456	85 600	1 721	44 140	1 355	38 650	1 131	23 540	928	21 450

* des 55 départements en 1994 et des 66 départements en 2004.

Champ : en 2004, exploitations de 1 000 dindes ou plus, en 1994, exploitations de 500 dindes ou plus.

Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994, 2004

Tableau V-13

La production fermière de dindes se développe et se concentre

Structure des exploitations selon leurs livraisons en dindes fermières, en 1994 et 2004

En %

Dindes fermières	Ensemble* 1994		Ensemble* 2004		Bretagne 1994		Bretagne 2004		Pays de la Loire 1994		Pays de la Loire 2004	
	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons
Moins de 1 000 têtes	70,4	10,2	56,6	4,3	66,7	2,4	30,5	3,7	17,7	0,7
De 1 000 à 1 999 têtes	9,3	14,1	8,1	5,3	4,2	1,2	19,9	16,3	7,4	2,8
De 2 000 à 2 999 têtes	16,8	44,0	17,3	19,7	6,9	3,8	44,7	64,0	30,0	18,4
3 000 têtes et plus	3,5	31,7	18,1	70,6	22,2	92,7	4,9	15,9	45,0	78,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre exploitations et livraisons**	1 338	1 187	1 395	2 879	56	25	72	310	225	375	407	1 580

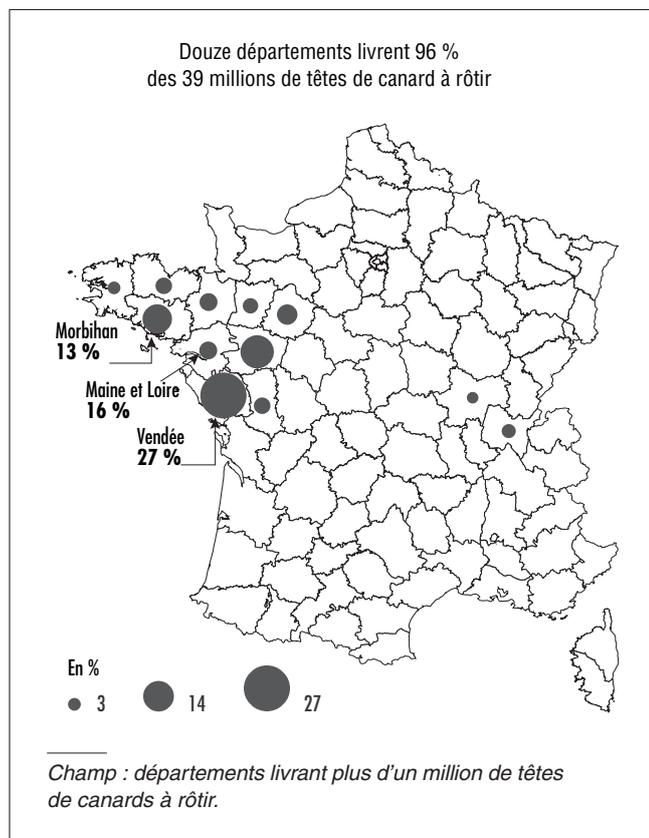
* des 55 départements en 1994 et des 66 départements en 2004. ** Les livraisons sont en millier de têtes.

Champ : en 2004, exploitations de 1 000 dindes ou plus, en 1994, exploitations de 500 dindes ou plus.

Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994, 2004

Carte V-4

Les canards à rôtir sont élevés à l'Ouest et surtout en Vendée



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

La souche Barbarie reste majoritaire dans l'ensemble des régions : la région Rhône-Alpes semble avoir une production exclusive de canards de souche Barbarie. Quelques régions, Rhône-Alpes, Aquitaine et Midi-Pyrénées, se sont spécialisées en canard Barbarie « qualité » et leurs livraisons représentent plus du tiers de la production régionale. La Bretagne et aussi l'Aquitaine se sont orientées vers l'élevage d'autres souches que le canard Barbarie : 22 % des livraisons, pour chacune des deux régions, ne sont pas des « Barbarie ».

L'essentiel de la production provient des exploitations (un quart de l'ensemble) ayant une capacité dépassant 30 000 canards à rôtir : 70 %. Les livraisons moyennes de canards s'établissent à 16 400 têtes et sont du même niveau que celles des pintades. Beaucoup d'élevages de canards à rôtir ont des tailles modestes : près de 60 % des exploitations ont livré moins de 10 000 canards en 2004. Malgré leur nombre, ces exploitations n'assurent que 6 % des livraisons.

Tableau V-14

Les Pays de la Loire livrent deux fois plus de canards à rôtir que la Bretagne

Livraisons régionales de canard à rôtir, en 2004 et répartitions régionales 1986, 1994, 2004

	Livraisons de canards à rôtir en 2004 (millier de têtes)	Parts régionales (en %)		
		2004	1994	1986
Pays de la Loire	23 441	59,8	63,1	61,5
Bretagne	10 131	25,8	20,6	17,5
Poitou-Charentes	2 199	5,6	4,1	6,5
Rhône-Alpes	1 539	3,9	5,4	4,6
Bourgogne	946	2,4	3,8	2,4
Ensemble*	39 216	100,0	100,0	100,0

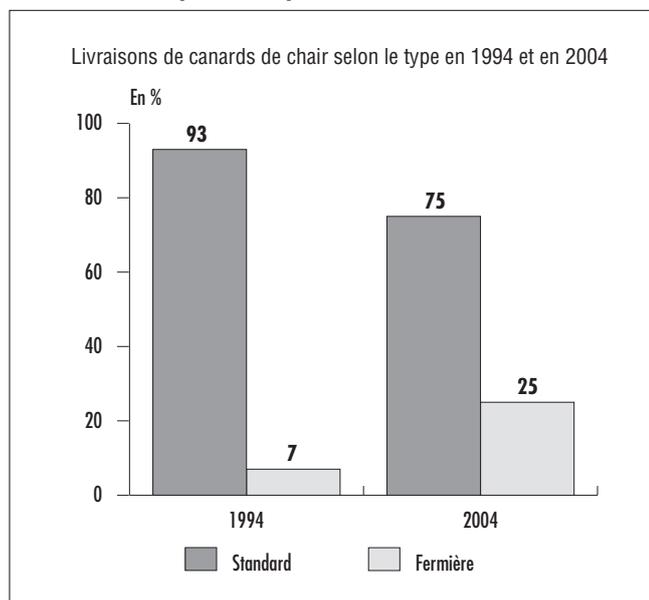
* des 66 départements en 2004, 55 départements en 1994.

Champ : en 2004, exploitations de 200 canards ou plus.

Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1986, 1994 et 2004

Graphique V-2

Un canard « qualité » pour trois canards standard



Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994 et 2004

Tableau V-15

9 canards sur 10 de souche Barbarie

Répartition des livraisons régionales selon le type de canard à rôtir, en 2004

2004	Barbarie		Autres souches		Tous types
	Standard	Qualité	Standard	Qualité	
Pays de la Loire	73,1	21,5	5,0	0,4	100,0
Bretagne	56,7	21,3	11,7	10,4	100,0
Poitou-Charentes	81,2	13,6	4,4	0,8	100,0
Rhône-Alpes	57,0	42,8	0,0	0,2	100,0
Bourgogne	96,5	3,5	0,0	0,0	100,0
Aquitaine	39,1	38,3	14,6	8,0	100,0
Centre	84,5	8,2	7,3	0,0	100,0
Midi-Pyrénées	60,7	34,1	3,9	1,4	100,0
Ensemble*	68,3	21,6	6,7	3,4	100,0

En %

* des 66 départements.

Champ : en 2004, exploitations de 200 canards ou plus.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Presque autant de pintades standard que de pintades fermières

Entre 1994 et 2004, les livraisons de pintades sont en recul de 22 %. En nombre de têtes, la production se maintient en Pays de la Loire mais s'effondre en Bretagne (3 millions et 10 millions dix ans avant) et se replie en Rhône-Alpes. La région Pays de la Loire conforte sa place de principale région de production de pintades, ses livraisons passent de 34 % en 1994 à près de 43 %

en 2004. Même si sa production fermière a diminué un peu, la région accroît sa prédominance en pintades standard au détriment de la région Bretagne. À l'inverse, la région Poitou-Charentes avec l'augmentation de sa production, à la fois standard et fermière, retrouve en 2004 un taux de livraison de pintades standard équivalent à 1986. Deux régions Aquitaine et Rhône-Alpes restent toujours orientées vers des élevages fermiers de pintades ; l'Aquitaine poursuit sa progression tandis que la région Rhône-Alpes délaisse l'élevage de la pintade.

En %

Tableau V-16
Plus de grands élevages de canards à rôtir en Bretagne qu'en Pays de la Loire
Structure des élevages de canards à rôtir et de leurs livraisons selon leur taille, en 2004

2004	Ensemble*		Bretagne		Pays de la Loire	
	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons
Moins de 10 000 têtes	59,2	6,1	26,2	1,3	37,9	5,5
de 10 000 à 19 999 têtes	7,8	7,1	8,7	3,6	9,6	5,9
de 20 000 à 29 999 têtes	10,6	16,4	11,9	8,3	18,4	19,0
de 30 000 à 49 999 têtes	13,9	31,4	31,9	33,9	21,0	31,6
50 000 têtes et plus	8,5	39,0	21,3	52,9	13,1	38,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* des 66 départements.

Champ : en 2004, exploitations de 200 canards ou plus.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-17
Les Pays de la Loire livrent quatre fois plus de pintades que la Bretagne
Livraisons régionales selon le type de pintade, en 2004

2004	Pintades standard		Pintades fermières		Toutes pintades	
	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%
Pays de la Loire	8 431	52,1	4 816	32,5	13 247	42,8
Bretagne	2 648	16,4	688	4,6	3 336	10,8
Poitou-Charentes	2 379	14,7	729	4,9	3 108	10,0
Aquitaine	104	0,6	2 322	15,7	2 426	7,8
Rhône-Alpes	181	1,1	1 728	11,7	1 909	6,2
Midi-Pyrénées	309	1,9	1 029	7,0	1 338	4,3
Centre	506	3,1	816	5,5	1 322	4,3
Basse-Normandie	717	4,4	603	4,1	1 320	4,3
Auvergne	10	0,1	1 030	7,0	1 040	3,4
Bourgogne	521	3,2	337	2,3	858	2,8
Haute-Normandie	63	0,4	356	2,4	419	1,4
Nord-Pas-de-Calais	218	1,3	107	0,7	325	1,0
Languedoc-Roussillon	38	0,2	135	0,9	173	0,6
Picardie	39	0,2	49	0,3	88	0,3
Ensemble*	16 177	100,0	14 798	100,0	30 975	100,0

* des 66 départements.

Champ : en 2004, exploitations de 500 pintades ou plus.

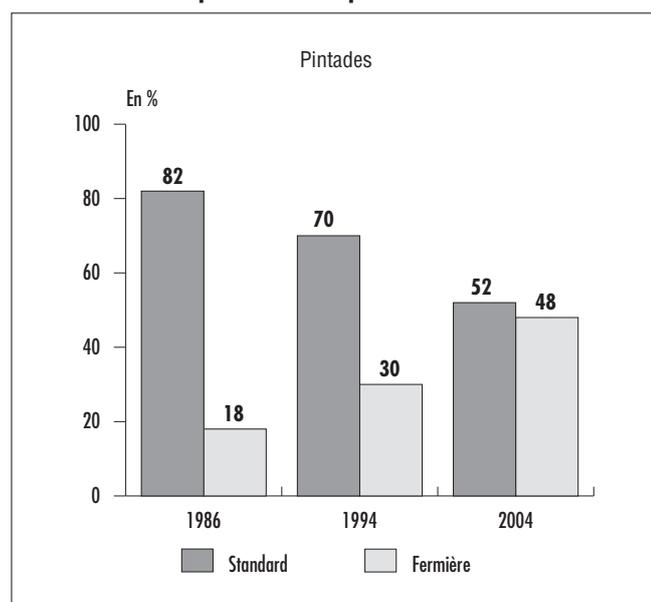
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Les livraisons de pintades standard et « qualité » ont été globalement équilibrées en 2004, avec 52 % des livraisons en pintades standard et 48 % en pintades fermières. Au niveau régional, la part des pintades standard et « qualité » varie grandement. Ainsi, le degré de spécialisation en production de pintades « qualité » des régions Aquitaine et Rhône-Alpes est très fort et

dépasse 90 %, et les régions les plus spécialisées en pintades standard (Bretagne, Poitou-Charentes) assurent 75 à 80 % des livraisons régionales dans ce mode de production.

L'essentiel des livraisons de pintades standard vient des régions du Grand Ouest en 2004. La prédominance

Graphique V-3
Production de pintades « qualité » : 48 %



Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1986, 1994 et 2004

Tableau V-19
La qualité est très recherchée en Auvergne, Aquitaine et Rhône-Alpes

Livraisons régionales selon le type de pintade, en 2004

2004	En %		
	Pintades standard	Pintades fermières	Toutes pintades
Auvergne	1,0	99,0	100,0
Aquitaine	4,3	95,7	100,0
Rhône-Alpes	9,5	90,5	100,0
Haute-Normandie	15,1	84,9	100,0
Languedoc-Roussillon	22,1	77,9	100,0
Midi-Pyrénées	23,1	76,9	100,0
Centre	38,3	61,7	100,0
Picardie	44,2	55,8	100,0
Basse-Normandie	54,3	45,7	100,0
Bourgogne	60,7	39,3	100,0
Pays de la Loire	63,6	36,4	100,0
Nord-Pas-de-Calais	67,0	33,0	100,0
Poitou-Charentes	76,5	23,5	100,0
Bretagne	79,4	20,6	100,0
Ensemble*	52,2	47,8	100,0

* des 66 départements.

Champ : en 2004, exploitations de 500 pintades ou plus.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-18
Les Pays de la Loire renforcent leur production de pintades, la Bretagne réduit la sienne

Part de chaque région dans les livraisons de pintades selon le type, en 1986, 1994 et 2004

	En %								
	Pintades standard			Pintades fermières			Toutes pintades		
	2004	1994	1986	2004	1994	1986	2004	1994	1986
Pays de la Loire	52,1	31,4	34,3	32,5	38,7	32,9	42,8	33,9	34,1
Bretagne	16,4	37,7	23,2	4,6	2,1	4,1	10,8	25,8	19,7
Poitou-Charentes	14,7	8,5	16,7	4,9	3,4	3,3	10,0	6,8	14,2
Aquitaine	0,6	1,7	2,3	15,7	14,5	20,3	7,8	6,0	5,5
Rhône-Alpes	1,1	2,7	5,5	11,7	20,8	29,4	6,2	8,8	9,8
Midi-Pyrénées	1,9	-	-	7,0	-	-	4,3	-	-
Centre	3,1	3,5	6,0	5,5	5,7	1,2	4,3	4,2	5,1
Basse-Normandie	4,4	-	-	4,1	-	-	4,3	-	-
Auvergne	0,1	-	-	7,0	-	-	3,4	-	-
Bourgogne	3,2	-	-	2,3	-	-	2,8	-	-
Haute-Normandie	0,4	-	-	2,4	-	-	1,4	-	-
Nord-Pas-de-Calais	1,3	-	-	0,7	-	-	1,0	-	-
Languedoc-Roussillon	0,2	-	-	0,9	-	-	0,6	-	-
Picardie	0,2	-	-	0,3	-	-	0,3	-	-
Ensemble*	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* des 66 départements, en 2004 et des 55 départements, en 1994.

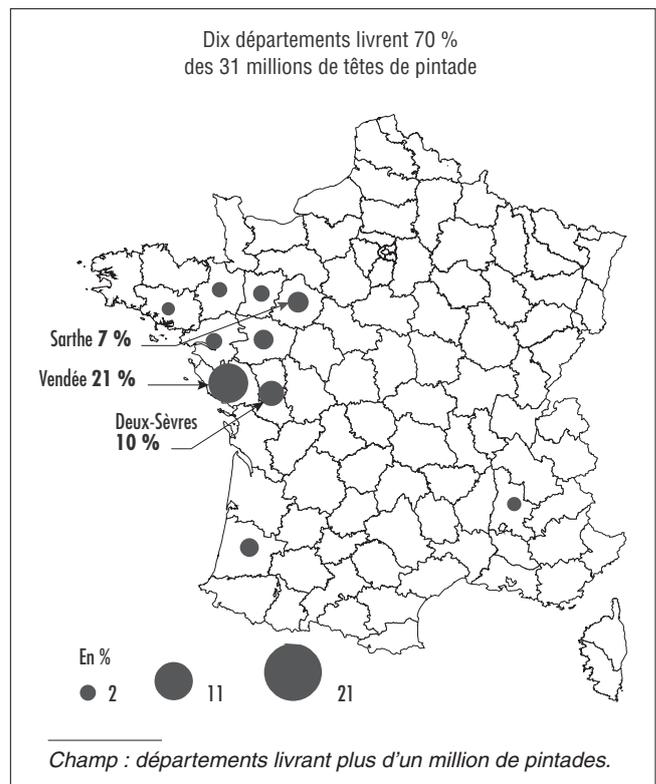
Champ : en 2004, comme en 1994 ou en 1986, exploitations de 500 pintades ou plus.

Source : Agreste - Enquêtes aviculture, 1986, 1994, 2004

des Pays de la Loire est indiscutable : plus de la moitié des livraisons totales est issue de cette région. Avec les régions Bretagne (16 % des livraisons) et Poitou-Charentes (près de 15 %), les trois premières régions françaises cumulent plus de 83 % des livraisons de pintades standard. Les livraisons de pintades fermières, qui ont atteint, en 2004, un niveau proche des livraisons de pintades standard (15 millions de têtes soit 48 % de l'ensemble des livraisons de pintades) affichent une concentration à peine plus faible. Ces trois mêmes régions assurent cette fois près de 64 % des livraisons de pintades « qualité ». Les régions Aquitaine et Rhône-Alpes atteignent toutefois chacune entre 6 et 8 % des livraisons.

Les structures assurant les livraisons de pintades sont globalement d'une taille plus modeste que pour les productions des autres animaux : environ 9 000 pintades, en moyenne par exploitation, avec des disparités fortes selon le mode de production (14 700 pintades élevées en standard et 6 200 seulement pour les pintades de qualité). Ainsi, la moitié des exploitations de production de pintades standard et 79 % des exploitations de production de pintades « qualité » ont livré moins de 10 000 pintades par an, ces exploitations n'assurant que 8 % des pintades standard et 43 % des pintades « qualité ». Dans certaines régions les structures peuvent toutefois être de taille plus importante, comme en Bretagne où 40 % des exploitations livrent entre 10 000 et 20 000 pintades standard par an.

Carte V-5
Les pintades sont produites aussi à l'Ouest et surtout en Vendée



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-20
Une moyenne de 14 700 têtes par exploitation en pintade standard

Structure des exploitations selon leurs livraisons en pintades standard, en 2004

2004	Ensemble *		Bretagne		Pays de la Loire	
	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons
Moins de 10 000 têtes	53,0	8,2	21,8	3,4	25,9	5,8
de 10 000 à 19 999 têtes	20,9	21,6	40,3	29,6	28,9	18,4
de 20 000 à 29 999 têtes	9,4	15,8	12,9	15,1	16,2	16,8
de 30 000 à 49 999 têtes	11,1	28,2	18,5	33,1	18,8	29,5
50 000 têtes et plus	5,6	26,2	6,5	18,8	10,2	29,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* des 66 départements.

Champ : en 2004, exploitations de 500 pintades ou plus.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

En %

Tableau V-21
Une moyenne de 6 200 têtes par exploitation en pintade fermière

Structure des exploitations selon leurs livraisons en pintades qualité, en 2004

2004	Ensemble*		Bretagne		Pays de la Loire	
	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons
Moins de 1 000 têtes	23,9	1,5	20,3	1,8	8,8	0,5
de 1 000 à 4 999 têtes	29,4	14,8	44,9	25,9	35,7	20,2
de 5 000 à 9 999 têtes	25,4	26,4	19,6	26,3	36,2	32,5
plus de 10 000 têtes	21,3	57,4	15,2	46,0	19,3	46,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* des 66 départements.

Champ : en 2004, exploitations de 500 pintades ou plus.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Un œuf à consommer sur deux est breton

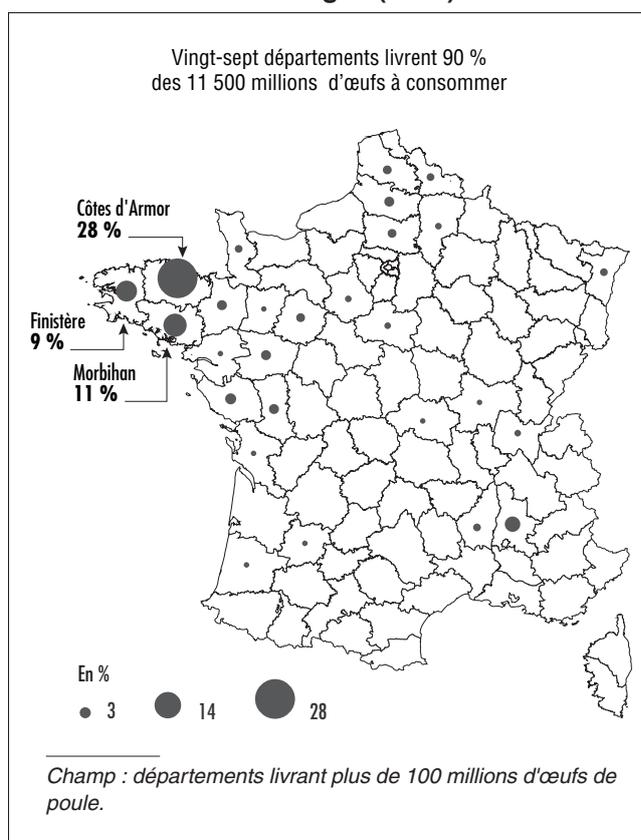
Le développement d'une production rationnelle d'œufs de consommation au cours de la seconde moitié du ^{xx}e siècle s'est appuyé sur le mode d'élevage en cage et sur les régions de l'ouest de la France, Bretagne en particulier. Depuis une vingtaine d'années, les systèmes d'élevage alternatifs (élevage de pondeuses au sol, avec ou sans parcours) se sont développés, en rapport avec une demande de consommateurs en recherche d'une autre éthique de production. Malgré un développement rapide et constant des modes d'élevage alternatifs depuis une dizaine d'années, la production d'œufs de poules en cage reste dominante en 2004 avec 83 % des livraisons et 81 % des capacités de production.

En 2004, les livraisons s'établissent à 11 milliards d'œufs. Entre 1994 et 2004, le niveau des livraisons se maintient et la localisation géographique des productions montre peu de changements dans la hiérarchie et le poids des principales régions.

La prédominance de la Bretagne dans les livraisons d'œufs de consommation est très nette (50 %). À lui seul, le département des Côtes d'Armor produit le quart des livraisons françaises. Les régions Rhône-Alpes (10 %) et Pays de la Loire (9 %) représentent une part beaucoup plus faible. Le Grand Ouest a cumulé près des deux tiers des livraisons françaises avec le Poitou-Charentes (4 %) en plus de la Bretagne et des Pays de la Loire. Cette situation est presque identique à celle de 1994. La concentration des élevages est moins prononcée que celle des livraisons : la Bretagne ne compte que 39 % des exploitations de production d'œufs à consommer.

Carte V-6

La production d'œufs à consommer est très concentrée en Bretagne (50 %)



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-22

Prédominance de la ponte en cage des œufs de consommation

Œufs de poule pour la consommation : nombre d'exploitations et livraisons selon le mode d'élevage, en 2004

2004	Tous modes d'élevage	Cage	% cage	Sol	% sol	Plein air	% plein air	Biologique	% biologique
Nombre d'exploitations*	1 826	814	44	142	8	662	36	256	14
Livraisons totales en millier d'œufs	11 395 235	9 424 637	83	589 341	5	1 065 380	9	315 877	3
Livraisons moyennes en millier d'œufs	6 240	11 580	—	4 150	—	1 610	—	1 230	—
Capacités totales en millier de places de pondeuse	42 666 627	34 407 517	81	2 611 235	6	4 362 973	10	1 284 902	3
Capacités moyennes en place de pondeuse	23 370	42 270	—	18 390	—	6 590	—	5 020	—

* des 66 départements.

Champ : exploitations de plus de 1 000 pondeuses.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

En Côtes d'Armor, Finistère et Morbihan, des élevages intensifs pour la ponte

La Bretagne affiche une forte spécialisation concernant la production d'œufs en cage puisque 59 % des élevages régionaux et 89 % des livraisons correspondent à ce type d'élevage. C'est de loin la région la plus spécialisée sur ce mode d'élevage. Parmi les exploitations bretonnes, un quart livre plus de 10 000 œufs : ces

grandes unités produisent chacune, en moyenne, 21,6 millions d'œufs dans l'année. Ainsi les 5,7 milliards d'œufs bretons viennent pour un peu plus des deux tiers de ces exploitations. En Rhône-Alpes et Pays de la Loire, la part des livraisons d'œufs en cage assurée par des structures de capacité importante reste forte, puisque un peu plus d'un quart des exploitations de chaque région réalisent les trois quarts des livraisons d'œufs issus de poules élevées en cage.

Tableau V-23
Les plus grandes exploitations de ponte d'œufs de consommation contribuent aux deux tiers des livraisons
Œufs de poule pour la consommation : structure des exploitations selon leurs livraisons

2004	Exploitations		Livraisons			Capacités totales (mesurées en places de poudeuses)	Capacités moyennes
			Totales		Moyennes		
	Nombre	En %	En millier d'œufs	En %	En millier d'œufs	En %	En places de poudeuse
Moins de 100 milliers d'œufs	25	1,4	1 176	0,0	47	0,5	7 867
100 à 500 milliers d'œufs	153	8,4	47 448	0,4	310	0,8	2 246
500 à 1 000 milliers d'œufs	218	11,9	165 467	1,5	759	1,8	3 594
1 à 5 millions d'œufs	919	50,3	2 054 312	18,0	2 235	19,7	9 219
5 à 10 millions d'œufs	188	10,3	1 277 442	11,2	6 795	11,8	25 725
10 millions d'œufs et plus	323	17,7	7 848 291	68,9	24 298	65,5	87 055
Ensemble*	1 826	100,0	11 394 136	100,0	6 240	100,0	23 367

* des 66 départements.

Champ : exploitations de plus de 1 000 poudeuses en 2004 et de plus de 500 poudeuses en 1994

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-24

La moitié des œufs de consommation est bretonne

Nombre d'exploitations et livraisons régionales d'œufs de consommation de gallus

	2004		1994		2004		1994		2004	1994
	Nombre exploitations	Exploitations en %	Nombre exploitations	Exploitations en %	Livraisons totales en millier d'œufs	Livraisons en %	Livraisons totales en millier d'œufs	Livraisons en %	Livraisons moyenne en millier d'œufs	Livraisons moyenne en millier d'œufs
Bretagne	714	39,1	833	12,4	5 691 461	50,0	6 158 205	54,5	7 971	7 393
Pays de la Loire	231	12,7	370	5,5	1 061 698	9,3	848 664	7,5	4 596	2 294
Rhône-Alpes	210	11,5	376	5,6	1 111 585	9,8	1 146 678	10,1	5 293	3 050
Nord-Pas-de-Calais	157	8,6	317	4,7	445 862	3,9	409 279	3,6	2 840	1 291
Picardie	88	4,8	204	3,0	622 915	5,5	596 592	5,3	7 079	2 924
Centre	70	3,8	-	-	402 416	3,5	-	-	5 749	-
Aquitaine	51	2,8	-	-	354 216	3,1	-	-	6 945	-
Poitou-Charentes	48	2,6	108	1,6	451 729	4,0	427 531	3,8	9 411	3 959
Basse-Normandie	43	2,4	-	-	243 272	2,1	-	-	5 657	-
Auvergne	42	2,3	-	-	144 828	1,3	-	-	3 448	-
Alsace	40	2,2	-	-	161 204	1,4	-	-	4 030	-
Midi-Pyrénées	30	1,6	-	-	224 351	2,0	-	-	7 478	-
Ensemble*	1 826	100,0	6 725	100,0	11 394 136	100,0	11 303 155	100,0	6 240	1 680

* des 66 départements en 2004 et 55 départements en 1994.

Champ : exploitations de plus de 1 000 poudeuses en 2004 et de plus de 500 poudeuses en 1994.

Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994, 2004

Un œuf à consommer sur cinq est exploité en mode alternatif

Les livraisons venant des modes d'élevage alternatifs représentent 9 % pour les œufs de pondeuses en plein air (et label rouge) et 5 % d'œufs de pondeuses au sol. Les œufs biologiques ne comptent que pour 3 % des livraisons. Ce secteur

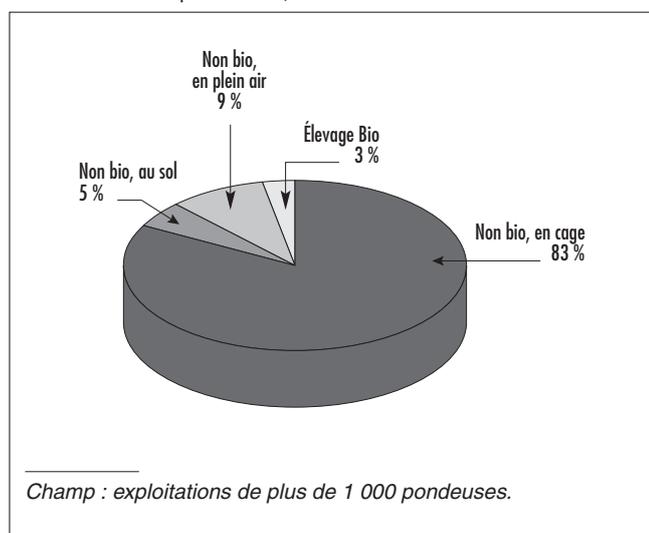
représente toutefois une part plus élevée en terme de nombre d'exploitations, avec 56 % des élevages (dont 36 % d'élevages plein air et 14 % d'élevages biologiques).

Les régions Rhône-Alpes, Pays de la Loire et Nord-Pas-de-Calais sont plus nettement positionnées sur les élevages alternatifs, avec 71 à 72 % des exploitations

Graphique V-4

Quatre œufs de consommation sur cinq sont issus d'élevages intensifs

Livraisons d'œufs de consommation de gallus selon le mode de production, en 2004

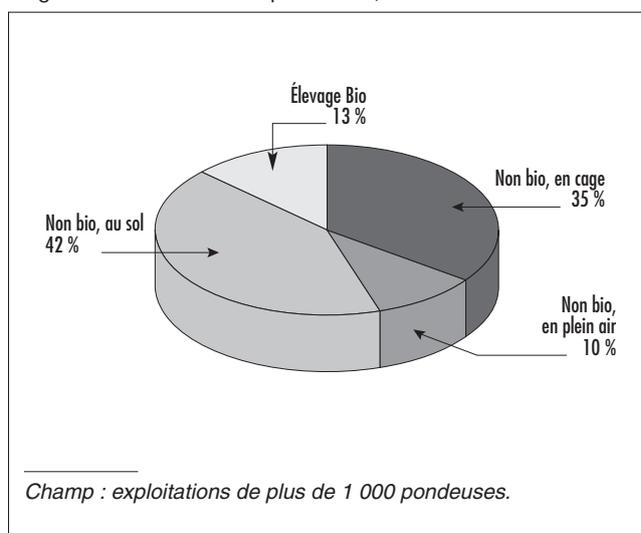


Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique V-5

Un tiers des exploitations d'œufs de consommation font de l'élevage intensif

Exploitations productrices d'œufs de consommation de gallus selon le mode de production, en 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-25

La production intensive d'œufs à consommer se concentre en Bretagne, Pays de la Loire et Rhône-Alpes

Livraisons d'œufs de consommation de gallus selon le mode d'élevage et la région, en 2004

En %

2004	Cage		Sol		Plein air (et Label Rouge)		Bio		TOTAL	
	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons	Exploitations	Livraisons
Bretagne	59	89	6	3	20	5	15	3	100	100
Pays de la Loire	28	74	6	4	50	19	15	3	100	100
Rhône-Alpes	28	78	8	9	48	9	16	4	100	100
Nord-Pas-de-Calais	29	52	7	12	54	32	9	3	100	100
Picardie	32	63	11	18	42	15	14	3	100	100
Centre	41	79	10	8	30	9	19	3	100	100
Aquitaine	44	92	10	2	30	4	16	2	100	100
Poitou-Charentes	38	67	12	21	35	10	15	3	100	100
Basse-Normandie	40	84	11	2	38	12	11	2	100	100
Ensemble*	43	83	8	5	35	9	14	3	100	100

* des 66 départements.

Champ : exploitations de plus de 1 000 pondeuses.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-26
La Bretagne fournit la moitié des œufs pondus en cage

Exploitations de ponte en cage et livraisons d'œufs de consommation de poule selon la région, en 2004

2004	Exploitations		Livraisons		
	Nombre	En %	Totales en millier d'œufs	Totales en %	Moyennes en millier d'œufs
Bretagne	423	52,0	5 052 840	53,6	11 945
Rhône-Alpes	75	9,2	854 910	9,1	11 400
Pays de la Loire	58	7,1	730 210	7,7	12 590
Nord-Pas-de-Calais	47	5,8	287 730	3,1	6 120
Centre	31	3,8	275 775	2,9	8 900
Poitou-Charentes	29	3,6	425 130	4,5	14 660
Picardie	28	3,4	528 290	5,6	18 870
Ensemble*	814	100,0	9 424 637	100,0	11 580

* des 66 départements.

Champ : exploitations de plus de 1000 poudeuses.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-27
Ponte au sol : le Centre dépasse les Pays de la Loire

Exploitations de ponte au sol et livraisons d'œufs de consommation de poule selon la région, en 2004

2004	Exploitations		Livraisons		
	Nombre	En %	Totales en millier d'œufs	Totales en %	Moyennes en millier d'œufs
Bretagne	42	29,6	180 308	30,6	4 290
Rhône-Alpes	17	12,0	42 759	7,3	2 515
Centre	16	11,3	87 877	14,9	5 490
Nord-Pas-de-Calais	11	7,7	67 891	11,5	6 170
Pays de la Loire	11	7,7	80 137	13,6	7 285
Alsace	7	4,9	44 243	7,5	6 320
Picardie	6	4,2	10 349	1,8	1 725
Basse-Normandie	6	4,2	49 777	8,4	8 300
Ensemble*	142	100,0	589 341	100,0	4 150

* des 66 départements.

Champ : exploitations de plus de 1000 poudeuses.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-28
Livraisons d'œufs de plein air : le Nord-Pas-de-Calais se hisse à la quatrième place

Ponte en plein air : exploitations et livraisons d'œufs de consommation de poule selon la région, en 2004

2004	Exploitations		Livraisons		
	Nombre	En %	Totales en millier d'œufs	Totales en %	Moyennes en millier d'œufs
Bretagne	147	22,2	297 897	28,0	2 030
Pays de la Loire	134	20,2	215 505	20,2	1 610
Nord-Pas-de-Calais	98	14,8	83 296	7,8	850
Rhône-Alpes	87	13,1	173 941	16,3	2 000
Picardie	41	6,2	65 124	6,1	1 590
Alsace	21	3,2	50 384	4,7	2 400
Aquitaine	19	2,9	24 095	2,3	1 270
Auvergne	18	2,7	23 205	2,2	1 290
Centre	17	2,6	28 180	2,6	1 660
Basse-Normandie	16	2,4	30 904	2,9	1 930
Lorraine	14	2,1	7 718	0,7	550
Poitou-Charentes	12	1,8	16 867	1,6	1 410
Ensemble*	662	100,0	1 065 380	100,0	1 610

* des 66 départements.

Champ : exploitations de plus de 1000 poudeuses.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

concernées par ces modes d'élevage (notamment 48 à 54 % des élevages en œufs plein air et label rouge), même si ces élevages n'assurent que 9 % (Rhône-Alpes), 19 % (Pays de la Loire) et 32 % (Nord-Pas-de-Calais) des livraisons régionales.

La taille des exploitations d'œufs à consommer varie avec le mode d'élevage

La structure des livraisons d'œufs par exploitation indique une forte hétérogénéité liée à la diversité des

Tableau V-29
**Œufs « Bio » :
la Bretagne loin devant**
Exploitations de ponte
bio et livraisons d'œufs bio
de consommation
de poule selon la région,
en 2004

2004	Exploitations		Livraisons		
	Nombre	En %	Totales en millier d'œufs bio	Totales en %	Moyennes en millier d'œufs bio
Bretagne	107	41,8	160 417	50,8	1 500
Rhône-Alpes	41	16,0	39 974	12,7	975
Pays de la Loire	32	12,5	35 398	11,2	1 110
Picardie	15	5,9	19 156	6,1	1 280
Auvergne	14	5,5	13 426	4,3	960
Aquitaine	13	5,1	15 366	4,9	1 180
Centre	10	3,9	10 584	3,4	1 060
Nord-Pas-de-Calais	8	3,1	6 540	2,1	820
Poitou-Charentes	5	2,0	5 896	1,9	1 180
Ensemble*	256	100,0	315 877	100,0	1 230

* des 66 départements.

Champ : exploitations de plus de 1000 poudeuses.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-30
**Ponte en cage : les
grandes exploitations
dominent**

Ponte en cage : structure des
exploitations
selon leurs
livraisons
d'œufs de poule,
en 2004

2004	Exploitations		Livraisons			Capacités	
	Nombre	%	Totales en millier d'œufs	Totales en %	Moyenne en millier d'œufs	Totales en %	Moyennes en places de poudeuses
Moins de 100 milliers d'œufs	7	0,9	321	0,0	46	0,2	8 351
100 à 500 milliers d'œufs	41	5,0	12 680	0,1	309	0,3	2 763
500 à 1 000 milliers d'œufs	42	5,2	29 547	0,3	704	0,5	4 155
1 à 5 millions d'œufs	252	31,0	770 201	8,2	3 056	9,2	12 599
5 à 10 millions d'œufs	163	20,0	1 111 237	11,8	6 817	12,1	25 596
10 millions d'œufs et plus	309	38,0	7 498 651	79,6	24 267	77,6	86 454
Ensemble *	814	100,0	9 424 637	100,0	11 576	100,0	42 270

* des 66 départements.

Champ : exploitations de plus de 1000 poudeuses.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-31
**Ponte au sol :
autant d'œufs produits
en grandes qu'en
moyennes exploitations**

Ponte au sol : structure des
exploitations selon leurs livrai-
sons d'œufs de poule en 2004

2004	Exploitations		Livraisons			Capacités	
	Nombre	%	Totales en millier d'œufs	Totales en %	Moyenne en millier d'œufs	Totales en %	Moyennes en places de poudeuses
Moins de 100 milliers d'œufs	4	0,2	44	0,0	11	3,4	21 888
100 à 500 milliers d'œufs	18	1,0	5 748	1,0	319	2,1	3 014
500 à 1 000 milliers d'œufs	19	1,0	14 311	2,4	753	2,9	4 036
1 à 5 millions d'œufs	72	3,9	178 573	30,3	2 480	32,3	11 731
5 à 10 millions d'œufs	17	0,9	110 430	18,7	6 496	15,8	24 200
10 millions d'œufs et plus	12	0,7	280 235	47,6	23 353	43,5	94 726
Ensemble*	142	7,7	589 341	100,0	4 150	100,0	18 389

* des 66 départements.

Champ : exploitations de plus de 1000 poudeuses.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-32
Ponte « en plein air » :
les exploitations
moyennes fournissent
les deux tiers
de ces œufs

Ponte en plein air :
 structure des exploitations
 selon leurs livraisons
 d'œufs de poule,
 en 2004

2004	Exploitations		Livraisons			Capacités	
	Nombre	%	Totales en millier d'œufs	Totales en %	Moyenne en millier d'œufs	Totales en %	Moyennes en places de pondeuses
Moins de 100 milliers d'œufs	13	2,0	747	0,1	57	1,0	3 300
100 à 500 milliers d'œufs	82	12,4	24 883	2,3	303	3,5	1 846
500 à 1 000 milliers d'œufs	107	16,2	80 731	7,6	754	8,2	3 326
1 à 2 millions d'œufs	293	44,3	428 161	40,2	1 461	39,7	5 913
2 à 3 millions d'œufs	96	14,5	235 591	22,1	2 454	21,3	9 680
3 à 4 millions d'œufs	43	6,5	145 604	13,7	3 386	13,1	13 309
4 à 5 millions d'œufs	19	2,9	82 598	7,8	4 347	7,4	17 066
5 millions d'œufs et plus	9	1,4	67 065	6,3	7 452	5,8	28 280
Ensemble*	662	36,0	1 065 380	100,0	1 609	100,0	6 591

* des 66 départements.

Champ : exploitations de plus de 1 000 pondeuses.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-33
Ponte « Bio » :
les deux tiers viennent
des petites exploitations

Ponte bio :
 structure des exploitations
 selon leurs livraisons d'œufs
 de poule, en 2004

2004	Exploitations		Livraisons			Capacités	
	Nombre	%	Totales en millier d'œufs	Totales en %	Moyenne en millier d'œufs	Totales en %	Moyennes en places de pondeuses
Moins de 100 milliers d'œufs	4	1,6	160	0,1	40	0,1	2 150
100 à 500 milliers d'œufs	19	7,4	5 574	1,8	293	1,8	1 770
500 à 1 000 milliers d'œufs	59	23,0	46 909	14,9	795	14,9	3 510
1 à 1,5 million d'œufs	111	43,4	129 639	41,0	1 168	41,0	4 700
1,5 à 2 millions d'œufs	19	7,4	31 438	10,0	1 655	10,0	6 170
2 à 2,5 millions d'œufs	37	14,5	83 855	26,5	2 266	26,5	8 810
2,5 à 3 millions d'œufs	7	2,7	18 302	5,8	2 615	5,8	10 110
Ensemble*	256	13,9	315 877	100,0	1 234	100,0	5 020

* des 66 départements.

Champ : exploitations de plus de 1 000 pondeuses.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-34
Production de volailles
en devenir :
pour la chair, pour le
gras, pour la ponte

Volailles ou œufs préparant la
 production finie de chair, gras
 et œufs à consommer

2004	Effectifs millier de têtes	Nombre d'exploitations	Production moyenne de l'exploitation en têtes
Volailles prêtes à pondre produites - Poulettes pour la ponte	40 267	677	59 500
Volailles pour la reproduction - Poulettes et coqs	10 375	188	55 200
- Dindes et dindons	1 794	165	10 900
- Canes et canards	1 016	141	7 200
- Pintades	227	16	14 200
- Oies et jars	61	36	1 700
- Pigeons	109	68	1 600
- Cailles	861	15	57 400
Volailles démarrées - Poulets démarrés	14 994	591	25 400
- Dindes démarrées	1 513	245	6 200
- Pintades démarrées	2 032	346	5 900
- Canards démarrés	5 142	371	13 900
- Oies démarrées	258	193	1 300
Volailles prêtes à gaver - Futurs canards gras	26 382	1 745	15 100
- Futures oies grasses	459	145	3 200

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

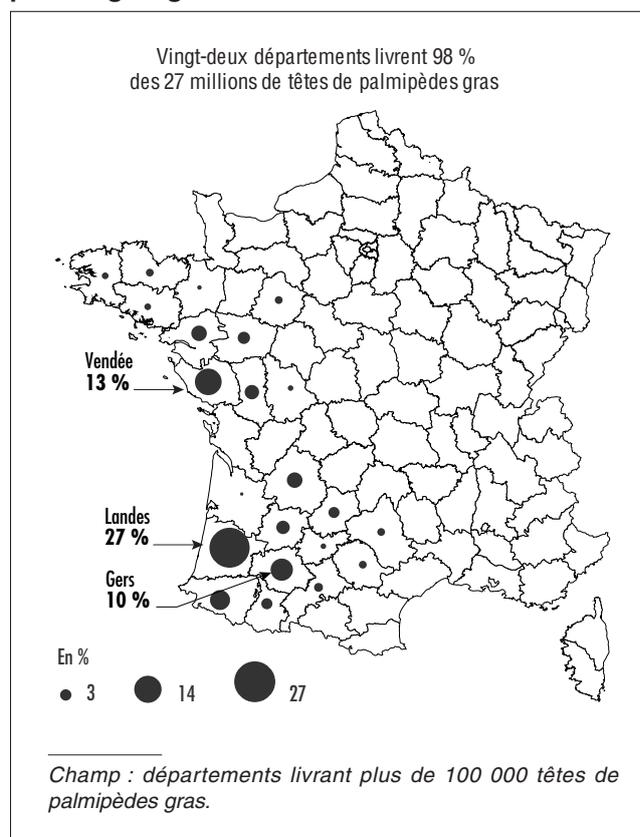
modes d'élevage. Les livraisons moyennes d'œufs à consommer sont de 11 000 œufs dans les élevages en cage, 2 500 œufs si l'élevage est au sol et 1 100 œufs dans les élevages alternatifs. La moitié des élevages produit entre 1 et 5 millions d'œufs par an, ce qui ne représente que 18 % des livraisons.

Le gavage : une tradition du Sud-Ouest

Les livraisons de palmipèdes gavés ont représenté, en 2004, près de 29 millions d'animaux, dont 98 % sont des canards. Les régions Aquitaine (45 %), Midi-Pyrénées (près de 25 %) devançant les Pays de la Loire (18 %). Le Sud-Ouest procède aussi, mais pour un nombre nettement moindre au gavage des oies : les deux régions Aquitaine et Midi-Pyrénées prennent une place équivalente dans la production (un peu plus de 40 % chacune). La Bretagne est la troisième région de production d'oies gavées avec 14 % des livraisons de cette espèce.

Un peu plus de 26 millions de volailles prêtes à gaver ont été livrées en 2004, soit un peu moins que de volailles gavées en 2004, dans les 66 départements de l'enquête. Cet écart s'explique car les zones d'élevage des volailles prêtes à gaver ne recoupent pas parfaitement les zones de gavage des palmipèdes et peuvent se trouver géographiquement hors du champ de l'enquête. Les proportions entre canards (98 %) et oies

Carte V-7
La tradition du Sud-Ouest pour le gavage des canards



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-35
L'Aquitaine, première région de gavage de palmipèdes

Livraisons régionales de palmipèdes gras

2004	Canards gavés		Oies gavées		Tous palmipèdes gavés	
	en têtes	en %	en têtes	en %	en têtes	en %
Aquitaine	12 515 600	44,6	228 370	40,8	12 743 970	44,5
Midi-Pyrénées	6 805 630	24,2	231 900	41,5	7 037 530	24,6
Pays de la Loire	5 189 380	18,5	170	ε	5 189 550	18,1
Bretagne	1 473 410	5,2	78 860	14,1	1 552 270	5,4
Poitou-Charentes	1 395 580	5,0	4 365	0,8	1 399 945	4,9
Auvergne	292 825	1,0	3 445	0,6	296 270	1,0
Languedoc-Roussillon	90 965	0,3	1 790	0,3	92 755	0,3
Centre	60 810	0,2	630	0,1	61 440	0,2
Alsace	48 260	0,2	3 570	0,6	51 830	0,2
Haute-Normandie	47 980	0,2	2 660	0,5	50 640	0,2
Basse-Normandie	43 710	0,2	455	0,1	44 165	0,2
Rhône-Alpes	42 645	0,2	1 200	0,2	43 845	0,2
Picardie	23 840	0,1	60	ε	23 900	0,1
Bourgogne	19 230	ε	650	0,1	19 880	ε
Nord-Pas-de-Calais	18 460	ε	210	ε	18 670	ε
Ensemble*	28 078 450	100,0	559 390	100,0	28 637 840	100,0

* des 66 départements.

Note : des régions sont absentes car le ou les départements enquêtés ne pouvaient pas la représenter. Ainsi, le total des régions citées peut être inférieur au total de l'ensemble des départements enquêtés (Voir méthodologie).

Champ : exploitations de plus de 200 canards ou 20 oies, en 2004.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

(2 %) sont pratiquement les mêmes que pour les volailles gavées. La hiérarchie des régions assurant des livraisons de volailles prêtes à gaver est très similaire à celle des livraisons de volailles gavées, et les parts régionales aussi.

La spécialisation régionale est fortement marquée dans le Sud-Ouest. Les canards prêts à gaver sont élevés dans les mêmes zones géographiques que les canards gavés : l'Aquitaine représentant le double de la production de Midi-Pyrénées. Cette concordance très forte pour les canards, l'est moins pour les oies mais ces deux régions dominent largement la production. Les Pays de la Loire élèvent des oies mais elles ne sont pas gavées dans la région ; la Bretagne est une région aussi en excédent d'oies prêtes à gaver. À l'inverse, l'Aquitaine est en déficit d'oies à gaver.

Des poulettes bretonnes pour renouveler les pondeuses

En 2004, la production dépasse les 40 millions de poulettes. La distribution géographique de cette production en vue de ponte ressemble beaucoup à celle de la production d'œufs à consommer : la Bretagne, qui a assuré 61 % des livraisons de poulettes en 2004, a une contribution beaucoup plus élevée que celle des régions Rhône-Alpes et Pays de la Loire (9,5 à 10 %).

La région Midi-Pyrénées : 1^{er} fournisseur de volailles de chair démarrées

Les livraisons de volailles démarrées en 2004 ont représenté 24 millions d'animaux dans les 66 départements

enquêtés, dont des poulets pour environ les trois quarts et des canards (22 %) qui constituent les deux espèces les plus représentées dans cette catégorie de volailles. La région Midi-Pyrénées, la plus active, assure un quart des livraisons ; elle est suivie par les régions Aquitaine

Tableau V-37

La Bretagne assure le renouvellement des pondeuses

Livraisons régionales de poulettes, en 2004

2004	Poulettes	
	en têtes	En %
Bretagne	24 507	60,9
Rhône-Alpes	4 050	10,1
Pays de la Loire	3 858	9,6
Basse-Normandie	1 276	3,2
Centre	961	2,4
Picardie	876	2,2
Nord-Pas-de-Calais	875	2,2
Poitou-Charentes	736	1,8
Auvergne	731	1,8
Haute-Normandie	712	1,8
Alsace	598	1,5
Aquitaine	358	0,9
Languedoc-Roussillon	341	0,8
Midi-Pyrénées	205	0,5
Champagne-Ardenne ¹	87	0,2
Franche-Comté	40	0,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	25	ε
Bourgogne	24	ε
Lorraine	7	ε
Ensemble*	40 267	100,0

1. Région incomplète.

* des 66 départements.

Champ : exploitations de plus de 1 000 pondeuses.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-36
Chaque région produit pour renouveler sa production d'animaux à gaver

Livraisons régionales de palmipèdes prêts à gaver

2004	Canards prêts à gaver		Oies prêts à gaver		Tous palmipèdes prêts à gaver	
	En têtes	En %	En têtes	En %	En têtes	En %
Aquitaine	11 742 070	44,5	101 920	22,2	11 843 990	44,1
Pays de la Loire	6 221 355	23,6	26 930	5,9	6 248 285	23,3
Midi-Pyrénées	5 582 860	21,2	222 120	48,4	5 804 990	21,6
Poitou-Charentes	1 436 600	5,4	—	—	1 436 600	5,4
Bretagne	1 084 620	4,1	104 830	22,8	1 189 450	4,4
Auvergne	122 510	0,5	1 550	0,3	124 060	0,5
Centre	118 750	0,5	—	—	118 750	0,4
Haute-Normandie	24 770	0,1	800	0,2	25 570	0,1
Rhône-Alpes	13 800	0,1	—	—	13 800	0,1
Bourgogne	12 610	ε	200	ε	12 810	ε
Picardie	11 150	ε	—	—	11 150	ε
Basse-Normandie	3 700	ε	—	—	3 700	ε
Ensemble*	26 381 980	100,0	459 060	100,0	26 841 040	100,0

* des 66 départements.

Champ : exploitations de plus de 200 canards ou 20 oies, en 2004.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

(17 %) et Bretagne (16 %). Dans la plupart des régions, les poulets de chair dominent les effectifs des livraisons de volailles démarrées. Parmi les principales régions avicoles, l'Aquitaine fait exception, puisque les poulets de chair démarrés ne constituent que 40 % des livraisons, au bénéfice des canards qui totalisent 55 % des animaux démarrés. Une partie de ces canards démarrés deviendra des canards de chair, les autres seront destinés au gavage.

Les volailles futures reproductrices sont élevées à l'Ouest et en Bourgogne

La durée d'élevage des volailles futures reproductrices est variable selon l'espèce et fonction de l'âge de la maturité sexuelle.

Les 14,4 millions de volailles futures reproductrices élevées en 2004 dans les 66 départements de l'enquête se composent pour 72 % de gallus (poules et coqs) et

Tableau V-38

Volailles démarrées : le Midi-Pyrénées et l'Aquitaine devant la Bretagne

Livraisons régionales de volailles de chair démarrées, en 2004

2004	Poulets de chair démarrés		Dindes démarrées		Pintades démarrées		Canards à rôtir démarrés		Oies à rôtir démarrées		Total des volailles de chair démarrées	
	Livraisons (en millier de têtes)	En %	Livraisons (en millier de têtes)	En %	Livraisons (en millier de têtes)	En %	Livraisons (en millier de têtes)	En %	Livraisons (en millier de têtes)	En %	Livraisons (en millier de têtes)	En %
Midi-Pyrénées	3 753	25,0	486	32,1	402	19,8	1 271	24,7	48	18,6	5 960	24,9
Aquitaine	1 606	10,7	55	3,6	135	6,7	2 234	43,4	21	8,1	4 052	16,9
Bretagne	2 795	18,6	321	21,2	420	20,7	228	4,4	17	6,7	3 781	15,8
Pays de la Loire	1 043	7,0	100	6,6	144	7,1	606	11,8	9	3,4	1 902	7,9
Poitou-Charentes	1 005	6,7	57	3,8	211	10,4	282	5,5	31	12,1	1 587	6,6
Basse-Normandie	860	5,7	27	1,8	189	9,3	144	2,8	12	4,8	1 232	5,1
Nord-Pas-de-Calais	838	5,6	77	5,1	126	6,2	89	1,7	33	12,8	1 164	4,9
Rhône-Alpes	716	4,8	45	3,0	92	4,5	54	1,0	16	6,0	924	3,9
Bourgogne	488	3,3	25	1,7	77	3,8	26	0,5	6	2,3	622	2,6
Haute-Normandie	402	2,7	22	1,5	33	1,6	62	1,2	8	3,4	528	2,2
Centre	352	2,4	42	2,8	41	2,0	68	1,3	38	14,9	542	2,3
Picardie	300	2,0	86	5,7	47	2,3	16	0,3	4	1,5	453	1,9
Auvergne	270	1,8	49	3,3	44	2,2	26	0,5	4	1,7	393	1,6
Alsace	178	1,2	7	0,4	2	0,1	3	0,1	0,7	0,3	190	0,8
Lorraine	137	0,9	16	1,0	28	1,4	17	0,3	3	1,3	200	0,8
Ensemble*	14 995	100,0	1 513	100,0	2 032	100,0	5 142	100,0	258	100,0	23 940	100,0

* des 66 départements.

Note : d'autres régions produisent pour une très faible part : elles ne sont pas retracées dans le tableau.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

En %

Tableau V-39
Volailles démarrées : le Midi-Pyrénées, avec des poulets, devance l'Aquitaine et ses canards

Répartition des livraisons régionales de volailles de chair démarrées, en 2004

2004	Poulets de chair démarrés	Dindes démarrées	Pintades démarrées	Canards à rôtir démarrés	Oies à rôtir démarrées	Total volailles de chair démarrées
Midi-Pyrénées	63,0	8,2	6,7	21,3	0,8	100,0
Aquitaine	39,6	1,4	3,3	55,2	0,5	100,0
Bretagne	73,9	8,5	11,1	6,0	0,5	100,0
Pays de la Loire	54,8	5,2	7,6	31,9	0,5	100,0
Poitou-Charentes	63,4	3,6	13,3	17,8	1,9	100,0
Basse-Normandie	69,8	2,2	15,3	11,7	1,0	100,0
Nord-Pas-de-Calais	72,1	6,6	10,8	7,7	2,8	100,0
Rhône-Alpes	77,6	4,9	10,0	5,8	1,7	100,0
Bourgogne	78,3	4,1	12,4	4,2	1,0	100,0
Haute-Normandie	76,1	4,2	6,3	11,7	1,7	100,0
Centre	65,1	7,7	7,6	12,5	7,1	100,0
Picardie	66,3	18,9	10,4	3,5	0,9	100,0
Auvergne	68,5	12,5	11,3	6,6	1,1	100,0
Alsace	93,4	3,5	1,1	1,6	0,4	100,0
Lorraine	68,1	7,9	13,9	8,5	1,6	100,0
Ensemble*	62,6	6,3	8,5	21,5	1,1	100,0

* des 66 départements.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

12,5 % de dindes. Les canes et canards (« chair et gras ») et les cailles présentent des effectifs similaires, autour de 6 à 7 % des livraisons. Les livraisons des autres espèces sont plus secondaires. L'Ouest est encore la zone de production principale (59 % des livraisons), avec les régions Bretagne (32 %) et Pays de la Loire (27 %) en tête des livraisons. Ces deux régions réalisent même près de 76 % des livraisons de pintades et 93 % des livraisons de dindes et dindons. La région Pays de la Loire produit à elle seule 59 % des pintades prêtes à pondre et 60 % des canes et canards. Il faut

aussi noter pour ces productions de volailles reproductrices l'importance des livraisons de la région Bourgogne, qui assure un peu moins d'un quart des livraisons françaises de volailles reproductrices prêtes à pondre, exclusivement sur l'espèce gallus, ce qui représente près d'un tiers (32,2 %) des livraisons de gallus.

Au sein des régions, les spécialisations sont très nettes. Ainsi, comme en Bourgogne, les livraisons de volailles reproductrices prêtes à pondre de la région Rhône-Alpes

Tableau V-40

La Bourgogne talonne la Bretagne pour les poules et coqs de reproduction

Livraisons régionales de volailles reproductrices, en 2004

Unité : nombre de têtes

2004	Poules et coqs reproducteurs	Dindes et dindons reproducteurs	Pintades reproductrices	Canes et canards reproducteurs	Oies et jars reproducteurs	Pigeons reproducteurs	Cailles reproductrices	Total des volailles reproductrices
Bretagne	3 413 950	938 310	38 400	65 250	10 600	38 150	100 030	4 604 690
Bourgogne	3 341 170	—	—	—	—	—	2 000	3 343 170
Pays de la Loire	2 098 320	723 500	133 720	604 110	26 880	45 060	240 000	3 871 590
Poitou-Charentes	407 440	66 700	15 640	172 505	2 650	4 290	—	669 230
Aquitaine	66 310	15	—	86 090	5 355	1 760	475 000	634 530
Centre	266 400	65 060	30 000	38 120	ε	260	12 200	412 040
Midi-Pyrénées	159 820	ε	—	46 510	2 920	9 590	26 000	244 840
Rhône-Alpes	242 150	ε	—	—	ε	1 000	—	243 150
Nord-Pas-de-Calais	184 650	—	200	2 940	12 330	5 460	—	205 580
Auvergne	91 020	ε	9 000	—	—	—	—	100 020
Ensemble*	10 374 930	1 793 610	226 970	1 015 615	60 770	109 000	860 630	14 441 530

* des 66 départements.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-41

Bretagne, Pays de la Loire et Bourgogne produisent quatre volailles reproductrices sur cinq

Part de chaque région dans les livraisons de volailles reproductrices, en 2004

En %

2004	Poules et coqs reproducteurs	Dindes et dindons reproducteurs	Pintades reproductrices	Canes et canards reproducteurs	Oies et jars reproducteurs	Pigeons reproducteurs	Cailles reproductrices	Toutes volailles reproductrices
Bretagne	32,9	52,3	16,9	6,4	17,4	35,0	11,6	31,9
Bourgogne	32,2	—	—	—	—	—	0,2	23,1
Pays de la Loire	20,2	40,3	58,9	59,4	44,2	41,3	27,9	26,8
Poitou-Charentes	3,9	3,7	6,9	17,0	4,4	3,9	—	4,6
Aquitaine	0,6	0,0	—	8,5	8,8	1,6	55,2	4,4
Centre	2,6	3,6	13,2	3,8	ε	0,2	1,4	2,9
Midi-Pyrénées	1,5	ε	—	4,6	4,8	8,8	3,0	1,7
Rhône-Alpes	2,3	ε	—	—	ε	0,9	—	1,7
Nord-Pas-de-Calais	1,8	—	0,1	0,3	20,3	5,0	—	1,4
Auvergne	0,9	ε	4,0	—	—	—	—	0,7
Autres régions	1,1	0,1	—	—	0,1	3,3	0,7	0,8
Ensemble*	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* des 66 départements.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

se composent presque exclusivement de gallus. Les régions Nord-Pas-de-Calais et Auvergne, plus secondaires en terme de livraisons totales, affichent également une forte spécialisation en gallus reproducteurs (89 % des livraisons régionales). La Bretagne se partage entre les reproducteurs gallus (trois quarts des livraisons régionales) et dindes (plus de 20 %). La région Poitou-Charentes présente une spécialisation plus prononcée que les autres régions sur les canes et canards. Comme pour les productions de volailles de chair, la région Pays de la Loire offre une diversité importante des livraisons de volailles reproductrices, même si les gallus restent dominants (54 %). Enfin la région Aquitaine se distingue par sa spécialisation en production

de cailles reproductrices (trois quarts des livraisons régionales), la région assurant environ 55 % des livraisons nationales de cailles reproductrices prêtes à pondre.

Deux fournisseurs d'œufs à couver : Bretagne et Pays de la Loire

Une fois en production, les volailles reproductrices produisent des œufs à couver, destinés à être incubés en couvoirs, avant que les jeunes animaux éclos rejoignent des élevages de production de volailles de chair (pour les filières chair) ou d'élevage de poulettes (pour la filière ponte). Comme pour les livraisons de volailles reproductrices prêtes à pondre, les deux milliards d'œufs à

Tableau V-42

Poules et coqs de reproduction prédominent sauf en Aquitaine

Répartition des livraisons régionales de volailles reproductrices selon l'espèce, en 2004

En %

2004	Poules et coqs reproducteurs	Dindes et dindons reproducteurs	Pintades reproductrices	Canes et canards reproducteurs	Oies et jars reproducteurs	Pigeons reproducteurs	Cailles reproductrices	Total des volailles reproductrices
Bretagne	74,2	20,4	0,8	1,4	0,2	0,8	2,2	100,0
Pays de la Loire	54,1	18,7	3,5	15,6	0,7	1,2	6,2	100,0
Bourgogne	99,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	100,0
Poitou-Charentes	60,9	10,0	2,3	25,8	0,4	0,6	0,0	100,0
Aquitaine	10,5	0,0	0,0	13,6	0,8	0,3	74,8	100,0
Centre	64,6	15,7	7,3	9,3	0,0	0,1	3,0	100,0
Midi-Pyrénées	65,3	0,0	0,0	19,0	1,2	3,9	10,6	100,0
Rhône-Alpes	99,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	100,0
Nord-Pas-de-Calais	89,8	0,0	0,1	1,4	6,0	2,7	0,0	100,0
Auvergne	91,0	0,0	9,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Ensemble*	71,8	12,4	1,6	7,0	0,4	0,8	6,0	100,0

* des 66 départements.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-43 A

Bretagne et Pays de la Loire, principaux fournisseurs d'œufs à couver

Livraisons d'œufs à couver selon la région et l'espèce, en 2004

2004	Œufs de gallus ponte		Œufs de gallus chair		Œufs de dindes industrielles		Œufs de dindes fermières		Œufs de pintades	
	Livraisons en millier d'œufs à couver	%	Livraisons en millier d'œufs à couver	%	Livraisons en millier d'œufs à couver	%	Livraisons en millier d'œufs à couver	%	Livraisons en millier d'œufs à couver	%
Bretagne	264 930	43,8	408 700	45,0	99 690	57,2	4 940	89,5	5 800	8,8
Pays de la Loire	140 510	23,2	211 155	23,3	70 420	40,4	-	-	20 370	31,1
Poitou-Charentes	29 910	4,9	48 370	5,3	-	-	-	-	15 020	22,9
Centre	38 575	6,4	37 280	4,1	2 620	1,5	-	-	470	0,7
Aquitaine	2 900	0,5	51 400	5,7	-	-	9	0,2	15 500	23,6
Nord-Pas-de-Calais	37 430	6,2	22 375	2,5	-	-	-	-	-	-
Rhône-Alpes	30 045	5,0	17 370	1,9	-	-	-	-	-	-
Basse-Normandie	25 000	4,1	17 690	1,9	1 500	0,9	-	-	-	-
Midi-Pyrénées	5 235	0,9	21 150	2,3	-	-	570	10,3	-	-
Bourgogne	13 970	2,3	24 600	2,7	-	-	-	-	-	-
Ensemble*	604 480	100,0	907 330	100,0	174 230	100,0	5 520	100,0	65 540	100,0

couver (OAC) produits en 2004, dans les 48 départements de l'enquête, proviennent pour une grande partie de deux des régions de l'Ouest, en particulier Bretagne (39 %) et Pays de la Loire (30 %). Près des trois quarts sont des œufs à couver de gallus dont 30 % d'œufs à couver pour des futures pondeuses et 44 % d'œufs à couver pour des gallus de chair. Les autres œufs à couver se répartissent en proportion plus faibles : 9 % donneront des dindes (nettement plus de souches industrielles que de souches fermières) et 10 % de futures canes (4 % d'œufs à couver Barbarie et 7 % d'œufs à couver de canes d'autres souches, dont sans

doute une part importante de canes mularde pour la filière « gras »). Les livraisons d'œufs à couver de dindes proviennent en très grande partie des seules régions Bretagne et Pays de la Loire, qui produisent la presque totalité des œufs à couver français de dindes industrielles. Pour les dindes fermières, la concentration régionale est encore plus forte puisque près de 90 % des œufs à couver proviennent de Bretagne, les 10 % restants venant de la région Midi-Pyrénées. Une concentration similaire mais moins poussée pour les œufs à couver de canes de Barbarie caractérise la région Pays de la Loire dont sont issues 72 % des livraisons.

Tableau V-43 B (suite)

2004	Œufs de canes de Barbarie		Œufs de canes autres		Œufs d'oies		Œufs de cailles		Total œufs à couver	
	Livraisons en millier d'œufs à couver	%	Livraisons en millier d'œufs à couver	%	Livraisons en millier d'œufs à couver	%	Livraisons en millier d'œufs à couver	%	Livraisons en millier d'œufs à couver	%
Bretagne	12 050	16,3	600	0,4	–	–	1 500	2,2	798 210	39,4
Pays de la Loire	53 850	72,7	73 020	47,8	1 000	44,1	33 270	49,4	603 595	29,8
Poitou-Charentes	1 350	1,8	21 260	13,9	260	11,5	1 200	1,8	117 370	5,8
Centre	6 580	8,9	26 610	17,4	À	–	–	–	112 140	5,5
Aquitaine	6	0,0	28 230	18,5	520	22,9	13 000	19,3	111 565	5,5
Nord-Pas-de-Calais	80	0,1	20	0,0	30	1,3	–	–	59 935	3,0
Rhône-Alpes	180	0,2	–	–	60	2,6	7 800	11,6	55 455	2,7
Basse-Normandie	–	–	–	–	–	–	–	–	44 190	2,2
Midi-Pyrénées	–	–	2 960	1,9	400	17,6	8 860	13,2	39 175	1,9
Bourgogne	–	–	–	–	–	–	–	–	38 570	1,9
Ensemble*	74 110	100,0	152 710	100,0	2 270	100,0	67 360	100,0	2 053 550	100,0

* des 48 départements.

Note : des régions sont absentes car le ou les départements enquêtés ne pouvaient pas la représenter. Ainsi, le total des régions citées peut être inférieur au total de l'ensemble des départements enquêtés (Voir méthodologie).

Champ : exploitations de plus de 1 000 pondeuses en 2004.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-44

Des œufs de cane en Aquitaine, dans le Centre et en Poitou-Charentes

Répartition des livraisons régionales d'œufs à couver selon l'espèce, en 2004

En %

2004	Œufs de gallus ponte	Œufs de gallus chair	Œufs de dindes industrielles	Œufs de dindes fermières	Œufs de pintades	Œufs de canes de Barbarie	Œufs de canes autres	Œufs d'oies	Œufs de cailles	Total œufs à couver en %
Bretagne	33,2	51,2	12,5	0,6	0,7	1,5	0,1	0,0	0,2	100,0
Pays de la Loire	23,2	35,0	11,7	0,0	3,4	8,9	12,1	0,2	5,5	100,0
Poitou-Charentes	25,5	41,2	0,0	0,0	12,8	1,2	18,1	0,2	1,0	100,0
Centre	34,4	33,3	2,3	0,0	0,4	5,9	23,7	0,0	0,0	100,0
Aquitaine	2,6	46,1	0,0	0,0	13,9	0,0	25,3	0,5	11,7	100,0
Nord-Pas-de-Calais	62,5	37,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	100,0
Rhône-Alpes	54,2	31,3	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1	14,1	100,0
Basse-Normandie	56,6	40,0	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Midi-Pyrénées	13,4	54,0	0,0	1,4	0,0	0,0	7,6	1,0	22,6	100,0
Bourgogne	36,2	63,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Ensemble*	29,4	44,2	8,5	0,3	3,2	3,6	7,4	0,1	3,3	100,0

* des 48 départements.

Champ : exploitations de plus de 1000 pondeuses en 2004.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

L'évolution passée et à venir des capacités de production

La dynamique des structures s'apprécie en étudiant les évolutions observées au cours des deux années avant l'enquête et les avis sur les perspectives à deux ans. Le paysage de la production de poulets se modifie avec un recul des surfaces bretonnes d'élevage intensif et un avenir en repli des capacités dans un contexte de plan de cessation d'activité avicole en cours en 2004. La production des œufs de consommation montre plus de dynamisme.

Des élevages de poulets « standard » ont fermé entre 2000 et 2004

Depuis 2000, les cessations d'activité d'exploitations avicoles sont estimées à 3 900 éleveurs. L'estimation repose sur le suivi des élevages avicoles entre 2000 et 2004 préalable à l'enquête : 2000 est la date du dernier recensement de l'agriculture qui interrogeait toutes les exploitations et fin 2004 est le moment de l'établissement de la base de sondage. Au cours des années 2001, 2002, 2003, les arrêts concernent environ 1 000 exploitations avicoles. En effet, les années 2003 et 2004 correspondent aux deux années du dernier plan de cessation d'activité avicole qui concernait la volaille de chair standard.

Tableau VI-1

Une exploitation avicole sur sept a cessé son activité entre 2000 et 2004

Nombre d'exploitations ayant arrêté leur activité avicole avant 2004

	Exploitations	
	Nombre	En %
Arrêt avant 2000	407	9,5
Arrêt en 2000	591	13,7
Arrêt en 2001	989	23,0
Arrêt en 2002	950	22,1
Arrêt en 2003	1 094	25,5
Arrêt en 2004	267	6,2
Ensemble 48 départements depuis 2000	3 891	90,5
Ensemble 48 départements	4 298	100,0

Source : Agreste

L'intérêt du suivi de ces arrêts d'activité permet de connaître la destination des bâtiments. Ainsi, les bâtiments d'un élevage sur dix (11 %) ont été repris pour une activité avicole, les bâtiments d'environ un tiers des élevages ont été repris par un autre exploitant pour un usage agricole autre que l'aviculture et les bâtiments d'un quart des élevages ont servi à un autre usage, assurément non agricole. Enfin, les bâtiments de plus d'un tiers (36 %) des exploitations ayant arrêté leur activité avicole restent aujourd'hui non utilisés. Une partie de ces bâtiments représente encore une capacité de production car ils pourraient, sans travaux ou au prix de quelques interventions de rénovation, retrouver une finalité avicole si le contexte s'y prêtait.

Tableau VI-2

Après cessation d'activité, un bâtiment sur dix est repris pour poursuivre l'élevage avicole

Destination des bâtiments des exploitations ayant cessé leur activité entre 2000 et 2004

	% des exploitations avicoles
Bâtiment repris par un éleveur pour activité avicole	11
Bâtiment repris par un exploitant - Autre usage agricole	32
Bâtiment non utilisé	36
Autre	25

Note : certaines exploitations ont pu indiquer deux ou plusieurs destinations pour leurs bâtiments, la somme des pourcentages dépasse donc 100 %.

Champ : exploitations ayant cessé leur activité entre 2000 et 2004.

Source : Agreste

Volailles de chair : des capacités en baisse légère dans les exploitations pérennes

Dans les exploitations avicoles qui étaient toujours en activité fin 2004, 91 % déclarent avoir exercé une activité stable, au cours des deux années précédant l'enquête. Moins de 10 % des exploitations ont connu une évolution de leur capacité de production à la hausse ou à la baisse au cours de ces années. Ces capacités, mesurées en superficies, sont relativement stables autour de 43 500 m². Environ 3,8 % des exploitations de production de volailles de chair ont connu une augmentation de leurs superficies (chair et gavage confondues), pour un équivalent de 369 000 m² tandis que 4,8 % des exploitations totalisaient une baisse d'environ 412 000 m². Cette réduction de parc ne correspond qu'à la contraction intervenue sur des exploitations avi-

coles qui étaient toujours en activité fin 2004. Pour avoir une estimation de la contraction totale du parc sur ces deux années, il faudrait aussi tenir compte des superficies disparues dans des exploitations qui ont totalement cessé leur activité avicole (et qui ne figurent pas dans cet échantillon).

Dans les grandes régions productrices, les évolutions se sont traduites par une contraction nette des superficies : la réduction a été la plus forte dans les régions Bretagne (- 3,6 %), Rhône-Alpes (- 4,7 %), la région Centre aussi a connu une forte baisse de surface d'exploitation (- 5,8 %). Les Pays de la Loire résistent un peu mieux à la réduction d'activité. Deux régions connaissent des hausses nettes de capacités : Midi-Pyrénées (+ 6,2 %), Aquitaine (+ 4,3 %).

Tableau VI-3

Récemment, l'activité des éleveurs de volailles de chair a baissé

Évolution récente¹ des superficies de production de volailles de chair

	Exploitations		Superficies totales des bâtiments		Superficies moyennes en m ²	Superficies augmentées ou réduites	
	Nombre	En %	En m ²	En %		En m ²	En % des surfaces totales
Activité stable	13 382	91,3	14 455 692	90,7	1 080	-	-
En augmentation	560	3,8	692 199	4,3	1 240	+ 369 183	+ 2,3
En diminution	723	4,9	804 611	5,0	1 110	- 412 685	- 2,6
Ensemble 48 départements	14 665	100,0	15 952 502	100	1 090	- 43 502	- 0,3

1. Champ : les deux années précédant l'enquête.

Source : Agreste - Enquête Aviculture 2004

Tableau VI-4

Volailles de chair : les régions très productrices perdent récemment des capacités sauf l'Aquitaine

Évolution récente¹ des superficies de production de volailles de chair par région

Régions	En % des exploitations régionales				En % des superficies régionales des bâtiments			
	Stabilité	En augmentation	En diminution	Solde	Stabilité	En augmentation	En diminution	Solde
Picardie	95,3	+ 2,8	- 1,9	+ 0,9	96,2	+ 2,4	- 1,4	+ 0,9
Poitou-Charentes	95,2	+ 2,4	- 2,4	- 0,0	95,8	+ 2,4	- 1,8	+ 0,6
Haute-Normandie	94,7	+ 1,1	- 4,2	- 3,1	82,9	+ 9,4	- 7,7	+ 1,6
Basse-Normandie	94,4	+ 2,7	- 2,9	- 0,2	90,4	+ 6,6	- 3,0	+ 3,6
Nord-Pas-de-Calais	93,7	+ 3,6	- 2,7	+ 0,9	92,7	+ 4,4	- 2,9	+ 1,5
Pays de la Loire	92,9	+ 3,4	- 3,7	- 0,3	92,4	+ 4,1	- 3,5	+ 0,6
Bretagne	92,7	+ 1,7	- 5,6	- 3,9	91,4	+ 2,5	- 6,1	- 3,6
Bourgogne	91,4	+ 2,6	- 6,0	- 3,4	91,3	+ 4,0	- 4,7	- 0,7
Auvergne	91,3	+ 5,1	- 3,6	+ 1,5	87,6	+ 8,8	- 3,6	+ 5,1
Aquitaine	90,1	+ 6,7	- 3,2	+ 3,5	91,7	+ 6,3	- 2,0	+ 4,3
Centre	89,0	+ 2,9	- 8,2	- 5,3	85,0	+ 4,6	- 10,4	- 5,8
Languedoc-Roussillon	86,9	-	- 13,1	- 13,1	87,8	-	- 12,2	- 12,2
Midi-Pyrénées	85,9	+ 8,1	- 6,0	+ 2,1	82,5	+ 11,9	- 5,6	+ 6,2
Rhône-Alpes	84,9	+ 5,2	- 9,9	- 4,7	82,4	+ 6,5	- 11,2	- 4,7
Alsace	83,0	+ 7,5	- 9,5	- 2,0	83,3	+ 9,2	- 7,5	1,7
Ensemble 48 départements	91,3	+ 3,8	- 4,9	+ 1,1	90,7	+ 4,3	- 5,0	- 0,7

1. Champ : les deux années précédant l'enquête.

Source : Agreste - Enquête Aviculture 2004

Dans l'ensemble des 48 départements, les capacités de production de volailles de chair ont évolué en hausse ou en baisse de surface au cours des deux années précédant l'enquête ; les surfaces totales modifiées (782 milliers de m² de bâtiments) représentent près de 5 % de la superficie totale des bâtiments d'élevage de volailles pour la chair. La structure des exploitations s'est le plus modifiée dans les deux régions de plus forte production de volailles de chair. En Bretagne, sur 2 000 élevages, 10 % des exploitations connaissent une évolution de leurs capacités ; globalement, les capacités nettes baissent car les superficies en diminution sont doubles de celles en augmentation. L'élevage des volailles de chair des Pays de la Loire, au contraire progresse. Les surfaces des exploitations en progrès sont

doubles de celles des producteurs dont les capacités régressent ; environ 9 % des 3 000 exploitations régionales connaissent des évolutions de leurs capacités.

Œufs de consommation : orientation à la hausse des capacités

Dans la filière de production d'œufs de consommation, les capacités de production se sont orientées à la hausse. Les évolutions ont été proportionnellement plus importantes que celles de la filière des volailles de chair puisque 20 % des élevages avaient connu dans les deux années précédant l'enquête une évolution des capacités de production. Les grands élevages sont

Tableau VI-5

Volailles de chair : les capacités des Pays de la Loire en hausse et celles de Bretagne en baisse, récemment

Part des principales régions dans les évolutions récentes¹ de superficies des bâtiments de volailles de chair

Régions	Augmentation					Diminution				
	Nombre d'exploitations	Exploitations en %	Superficies totales des bâtiments en m ²	Superficies en %	Superficies moyennes en m ²	Nombre d'exploitations	Exploitations en %	Superficies totales des bâtiments en m ²	Superficies en %	Superficies moyennes en m ²
Pays de la Loire	127	22,7	141 284	38,3	1 110	138	19,1	81 896	19,8	590
Bretagne	52	9,3	63 803	17,3	1 230	166	23,0	126 577	30,7	760
Aquitaine	115	20,5	34 876	9,4	300	55	7,6	10 966	2,7	200
Rhône-Alpes	51	9,1	26 317	7,1	520	107	14,8	65 896	16,0	620
Midi-Pyrénées	82	14,6	23 349	6,3	280	60	8,3	24 890	6,0	410
Auvergne	29	5,2	19 977	5,4	690	19	2,6	6 431	1,6	340
Centre	18	3,2	15 402	4,2	860	51	7,1	34 530	8,4	680
Bourgogne	13	2,3	11 145	3,0	860	31	4,3	8 047	1,9	260
Basse-Normandie	13	2,3	10 999	3,0	850	14	1,9	4 689	1,1	340
Nord-Pas-de-Calais	21	3,8	7 435	2,0	350	16	2,2	8 346	2,0	520
Alsace	10	1,8	5 266	1,4	530	9	1,2	5 354	1,3	600
Poitou-Charentes	13	2,3	5 200	1,4	40	13	1,8	8 365	2,0	640
Picardie	8	1,4	1 921	0,5	240	6	0,8	3 332	0,8	560
Languedoc-Roussillon	0	–	–	–	–	20	2,8	20 923	5,1	1 050
Ensemble 48 départements	560	100,0	369 180	100,0	1 240	723	100,0	412 690	100,0	1 110

1. Champ : les deux années précédant l'enquête.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau VI-6

Œufs de consommation : orientation à la hausse, récemment

Évolution récente¹ des capacités en places de pondeuses de ponte d'œufs de consommation

	Exploitations		Capacités totales des bâtiments		Nombre moyen de places de pondeuses	Capacités augmentées ou diminuées	
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %		En places de pondeuses	En % des places totales
Activité stable	1 385	80,0	28 386 090	68,4	20 490	–	–
En augmentation	178	10,3	7 344 990	17,7	41 250	+ 2 579 810	+ 6,2
En diminution	169	9,7	5 777 440	13,9	34 250	– 897 180	– 2,2
Ensemble 48 départements	1 732	100,0	41 508 520	100,0	23 960	+ 1 682 630	+ 4,1

1. Champ : les deux années précédant l'enquête.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

plus sensibles aux hausses ou baisses de capacités de production : leurs bâtiments ont, en moyenne, 38 000 places de poules alors que les exploitations qui affichent une stabilité disposent de 20 000 places. En terme d'évolution nette, les capacités créées dans les élevages en deux ans ont été nettement supérieures aux capacités disparues (+ 1,7 million de places, soit 4 % de la capacité totale de la fin 2004 dans les 48 départements de l'enquête).

L'évolution de la capacité des élevages montre des capacités d'ajustement plus fortes en filière « œufs » qu'en filière « chair ». Deux régions enregistrent un nombre important d'élevages en repli : la Bretagne (près de 11 %) et la Picardie (près de 16 %). À l'inverse, les régions Rhône-Alpes et surtout Aquitaine ont un taux élevé d'exploitations en hausse de capacité (respectivement près de 19 et 35 %). En équivalence de capacités régionales, les évolutions sont très différentes : dans les régions Aquitaine, Pays de la Loire et Nord-

Pas de Calais, les exploitations en développement étaient plutôt des élevages de grande taille, dans les régions Rhône-Alpes, Pays de la Loire et surtout Centre les élevages en baisse de capacités étaient aussi des structures importantes.

Le développement des capacités de ponte s'est produit là encore dans les régions Bretagne et Pays de la Loire avec des extensions en capacités de 25 % et 20 % de celles de l'ensemble des 48 départements. Mesuré en nombre de places, c'est aussi dans ces deux régions (et en Nord-Pas-de-Calais) que les hausses moyennes de capacités ont été les plus élevées (19 000 et 17 000 places). Sur le plan des baisses, la région Bretagne cumule plus de 40 % des capacités de surfaces totales disparues. Les ajustements à la baisse ont été plus modestes en moyenne (entre 3 000 et 6 000 places) sauf en région Centre où ils ont atteint des valeurs moyennes importantes (18 500 places).

Tableau VI-7

Œufs de consommation : l'Aquitaine développe son potentiel, la Bretagne le conserve

Évolution récente¹ des capacités de ponte d'œufs de consommation par région, en 2004

Régions	En % des exploitations régionales				En % des capacités régionales des bâtiments			
	Stable	En augmentation	En diminution	Solde	Stable	En augmentation	En diminution	Solde
Nord-Pas-de-Calais	90,1	+ 4,7	- 5,2	- 0,5	67,9	+ 27,6	- 4,5	+ 23,0
Bretagne	84,6	+ 4,7	- 10,7	- 6,0	76,7	+ 10,7	- 12,6	- 1,8
Centre	83,2	+ 7,0	- 9,8	- 2,8	49,8	+ 6,4	- 43,8	- 37,4
Picardie	82,0	+ 2,2	- 15,8	- 13,6	78,8	+ 11,2	- 10,0	+ 1,1
Pays de la Loire	78,2	+ 12,9	- 8,9	+ 3,9	56,4	+ 27,3	- 16,3	+ 11,0
Rhône-Alpes	73,0	+ 18,6	- 8,4	+ 10,2	70,1	+ 14,5	- 15,4	- 0,8
Aquitaine	58,1	+ 35,5	- 6,4	+ 29,2	44,7	+ 50,1	- 5,2	+ 44,9
Ensemble 48 départements	80,0	+ 10,3	- 9,7	+ 0,6	68,4	+ 17,7	- 13,9	+ 3,8

1. Champ : les deux années précédant l'enquête.

Source : Agreste - Enquête Aviculture 2004

Tableau VI-8

Œufs de consommation : la filière s'adapte à l'évolution de la consommation avec 20 % de ses éleveurs

Part des principales régions dans les évolutions récentes¹ de capacités² de ponte d'œufs de consommation

Régions	Augmentation					Diminution				
	Nombre d'exploitations	Exploitations en %	Capacités ² totales des bâtiments	Capacités ² en %	Capacités ² moyennes	Nombre d'exploitations	Exploitations en %	Capacités ² totales des bâtiments	Capacités ² en %	Capacités ² moyennes
Centre	5	2,8	35 900	1,4	7 180	5	3,1	92 780	10,3	18 560
Nord-Pas-de-Calais	7	3,9	209 220	8,1	29 890	8	4,9	25 780	2,9	3 220
Pays de la Loire	30	16,9	510 190	19,8	17 010	18	11,0	86 950	9,7	4 830
Bretagne	33	18,5	644 770	25,0	19 540	76	46,6	369 710	41,2	4 870
Aquitaine	22	12,4	190 580	7,4	8 660	4	2,5	16 870	1,9	4 220
Rhône-Alpes	42	23,6	250 120	9,7	5 960	19	11,7	120 200	13,4	6 330
Ensemble 48 départements	178	100,0	2 579 810	100,0	14 490	163	100,0	897 180	100,0	5 500

1. Champ : capacités augmentées ou diminuées au cours des deux années précédant l'enquête.

2. Capacités en places de poules.

Source : Agreste - Enquête Aviculture 2004

Volailles de chair : anticipation à la baisse pour 10 % des éleveurs

Les trois quarts des éleveurs représentant aussi les trois quarts des capacités de production (mesurées par les superficies) déclarent que leur activité restera stable. 15 % des éleveurs prévoient une évolution de leur activité dans les deux ans suivant l'enquête. Parmi eux, les deux tiers anticipaient un repli partiel ou total (cessation d'activité avicole dont retraites) de leurs capacités avicoles.

Ainsi dans 1 500 exploitations, les chefs prévoient une baisse de production. Ils sont plus nombreux que ceux

qui ont enregistré une baisse d'activité au cours des deux années précédant l'enquête (un peu plus de 700). Les évolutions attendues dans les deux années qui suivent l'enquête apparaissent comme allant dans le sens d'une homogénéisation des capacités de production. Les chefs d'exploitation avicole prévoyant une baisse utilisent actuellement une surface de 1 270 m² pour leur production. Ils se classent dans les grandes exploitations. Au contraire, les éleveurs qui anticipent une hausse souhaitent développer leur activité car leur exploitation est plutôt plus petite que la moyenne de l'ensemble des éleveurs (respectivement 810 et 1 100 m²).

Tableau VI-9

10 % des éleveurs de volailles de chair anticipent des baisses d'activité

Perspectives prochaines¹ d'évolution des superficies de production des élevages de volailles de chair

	Exploitations		Superficies totales des bâtiments		Superficies moyennes en m ²	Part des exploitations anticipant un changement ¹ en %
	Nombre	En %	En m ²	En %		
Activité stable	10 926	74,2	12 145 180	74,9	1 110	-
En augmentation	739	5,0	599 130	3,7	810	33
En diminution	756	5,1	957 670	5,9	1 270	33
En cessation	759	5,2	714 440	4,4	940	34
Ne sait pas	1 513	10,3	1 747 280	10,8	1 160	-
Sans objet	35	0,2	57 600	0,3	1 650	-
Ensemble 48 départements	14 729	100,0	16 221 290	100,0	1 100	-

1. Champ : les deux années suivant l'enquête.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau VI-10

Volailles de chair : anticipation à la baisse pour 10 % des élevages dans les grandes régions productrices

Perspectives prochaines¹ d'évolution des superficies de production des élevages de volailles de chair par région

Régions	Répartition des exploitations selon leur prévision d'activité...						Répartition des superficies des exploitations selon leur prévision d'activité...					
	... stable	... en augmentation	... en diminution	... en cessation	Ne sait pas	Ensemble ²	... stable	... en augmentation	... en diminution	... la cessation	Ne sait pas	Ensemble ²
Auvergne	86,1	6,0	4,6	2,2	1,1	100,0	86,0	4,8	4,8	3,0	1,4	100,0
Nord-Pas-de-Calais	80,5	2,5	2,7	1,0	13,3	100,0	82,5	0,8	2,1	0,1	14,5	100,0
Pays de la Loire	79,3	4,4	3,8	4,8	7,5	100,0	78,0	3,4	4,6	4,3	9,4	100,0
Bourgogne	76,6	4,4	6,1	5,1	7,8	100,0	81,7	1,4	8,4	1,9	6,6	100,0
Basse-Normandie	75,7	4,4	5,9	6,6	7,4	100,0	75,1	5,4	5,0	6,2	8,3	100,0
Alsace	75,7	2,5	3,2	12,9	5,7	100,0	76,8	3,5	1,9	11,7	6,1	100,0
Bretagne	74,5	2,5	4,7	6,0	11,8	100,0	73,9	2,3	6,1	5,2	11,9	100,0
Midi-Pyrénées	74,4	7,4	7,1	3,1	8,0	100,0	76,1	8,4	6,9	1,6	7,0	100,0
Poitou-Charentes	73,7	4,5	4,5	3,4	13,9	100,0	77,1	3,4	4,7	2,9	11,9	100,0
Haute-Normandie	72,3	6,4	8,5	3,2	9,6	100,0	61,5	5,5	8,0	6,0	19,0	100,0
Centre	70,2	1,2	5,3	7,0	15,9	100,0	69,0	2,0	7,0	4,7	17,1	100,0
Rhône-Alpes	69,6	7,3	5,6	8,4	9,1	100,0	72,6	4,7	8,3	6,6	7,8	100,0
Aquitaine	64,1	11,0	7,0	3,7	14,2	100,0	64,8	9,8	9,1	1,9	14,4	100,0
Picardie	59,8	3,0	7,7	8,2	19,8	100,0	70,1	3,2	6,6	3,6	16,2	100,0
Languedoc-Roussillon	53,2	5,1	11,0	13,6	17,1	100,0	54,9	5,4	8,3	18,3	13,1	100,0
Ensemble 48 départements	74,2	5,0	5,1	5,2	10,3	100,0	74,9	3,7	5,9	4,4	10,8	100,0

1. Champ : superficies augmentées ou réduites prévues au cours des deux années suivant l'enquête.

2. Note : dans certaines régions le total des 5 colonnes n'est pas égal à 100 % car pour quelques exploitations la réponse était « sans objet ». En nombre d'exploitations, la réponse « sans objet » est indiquée par 0,2 % des exploitations ce qui correspond à 0,4 % des superficies d'exploitation.

Source : Agreste - Enquête Aviculture 2004

Pour leurs prévisions d'activité dans les deux ans à venir, les chefs d'exploitation ont des avis très variables selon la région. Les cessations d'activité dont les départs à la retraite sont prévus par 5 % des éleveurs. Ils sont les plus nombreux dans les régions avicoles secondaires (14 % en Languedoc-Roussillon et 13 % en Alsace). Dans trois régions Rhône-Alpes, Picardie et Centre, les cessations prévues sont au niveau de 7 à 8 % mais beaucoup d'éleveurs expriment une incertitude quant à l'évolution prochaine de leurs structures (16 % à 20 %).

Parmi les éleveurs envisageant une diminution de leurs capacités ou une cessation de leur activité avicole, la moitié n'avait fin 2004 aucune idée de la destination possible des superficies en arrêt. Seuls 12 % envisageaient avec certitude une poursuite de la vocation avicole de ces bâtiments, par leur reprenneur ou par un tiers aviculteur. Près de 8 % prévoyaient une conversion du (ou des) bâtiment(s) à un autre élevage non avicole. Enfin, environ 31 % annonçaient une destination autre. Cette destination « autre » reste imprécise et quelques interprétations peuvent être tentées : sans doute, est-ce une modalité « exploitation et bâtiments non utilisés » comme il y en a eu à la suite des arrêts d'activité

dans les deux années précédant l'enquête. Si 760 exploitations se préparent à une cessation d'activité dans les deux ans, seulement 300 connaissent la destination prévisionnelle des installations d'élevage. Il est probable que des cessations d'activité sont prévues pour des raisons économiques mais il n'est pas possible d'en estimer la part.

Œufs de consommation : perspectives de hausse dans les deux ans après l'enquête

La filière ponte montre un peu plus d'optimisme que la filière volailles de chair face à l'évolution des capacités de production : 8 % des exploitations prévoient une hausse de leurs capacités, soit 3 points de plus et 8 % prévoient une baisse, soit 2 points de moins. Les capacités ou superficies des exploitations en hausse dépassent celles des élevages en baisse et en arrêt définitif. L'incertitude sur les évolutions était également moins forte dans la filière « ponte », avec seulement 7 % des éleveurs qui ne se prononçaient pas sur la tendance d'évolution des capacités de leur élevage (3,5 points de moins que dans la filière « chair »).

Tableau VI-11
Volailles de chair : 12 % des exploitations anticipant une baisse ou un arrêt poursuivront une activité avicole
Destination prévisionnelle¹ des superficies de production de volailles de chair

	Exploitations		Superficies totales des bâtiments		Superficies moyennes en m ²
	Nombre	En %	En m ²	En %	
Reprise par un successeur	83	5,4	71 870	4,2	870
Reprise par un autre aviculteur	102	6,6	120 480	7,1	1 180
Convertis à un autre élevage non avicole	117	7,6	133 640	7,9	1 140
Autre	470	30,4	453 150	26,7	960
Ne sait pas	772	50,0	918 670	54,1	1 190
Exploitations envisageant une diminution ou une cessation d'activité dans les deux ans	1 544	100,0	1 697 810	100,0	1 100

1. Champ : exploitations envisageant une diminution ou une cessation d'activité dans les deux années suivant l'enquête.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau VI-12
Œufs de consommation : perspectives de hausse dans les plus grandes exploitations
Perspectives prochaines¹ d'évolution des capacités de ponte d'œufs de consommation

	Exploitations		Capacités totales des bâtiments		Capacités moyennes en places de pondeuses
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	
Activité stable	1 338	77,1	33 402 340	80,7	24 960
En augmentation	137	7,9	3 728 150	9,0	27 210
En diminution	31	1,8	602 480	1,4	19 440
En cessation	111	6,4	1 223 990	3,0	11 030
Ne sait pas	118	6,8	2 446 520	5,9	20 730
Ensemble 48 départements	1 735	100,0	41 403 460	100,0	23 860

1. Champ : les deux années suivant l'enquête.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

En Bretagne, principale région de production, les exploitants incertains de l'avenir sont peu nombreux (7 % des éleveurs). Les cessations d'activité prévues s'élèveront à 13 % tandis que 9 % des élevages seront en diminution d'activité. La Bretagne, en perte de capacités, se distingue de la région Rhône-Alpes dont les perspectives d'évolution sont nettement à la hausse.

Dans la filière ponte, 80 % des producteurs dont l'activité va baisser ou cesser restent imprécis quant à l'avenir de leur exploitation. Cette proportion est la même que celle de la filière volailles de chair. Pour 20 % d'entre eux, l'activité avicole ou de « ponte des œufs de consommation » se poursuivra après le départ de l'aviculteur actuel.

Tableau VI-13

Œufs de consommation : la Bretagne, seule, limitera sa production

Perspectives prochaines¹ d'évolution des superficies de production des élevages de volailles de chair par région

Régions	Répartition des exploitations selon leur prévision d'activité...						Répartition des superficies des exploitations selon leur prévision d'activité...					
	... stable	... en augmentation	... en diminution	... en cessation	Ne sait pas	Ensemble ²	... stable	... en augmentation	... en diminution	... la cessation	Ne sait pas	Ensemble ²
Aquitaine	92,2	0,0	7,8	—	—	100,0	97,1	—	2,9	—	—	100,0
Nord-Pas-de-Calais	79,6	20,4	—	—	—	100,0	76,2	23,8	—	—	—	100,0
Centre	73,5	—	—	—	26,5	100,0	33,5	—	—	—	66,5	100,0
Pays de la Loire	67,4	19,9	9,8	2,9	—	100,0	86,8	2,5	9,7	1,0	—	100,0
Bretagne	67,5	3,5	8,6	13,4	7,0	100,0	74,4	2,9	7,1	9,7	5,9	100,0
Rhône-Alpes	55,8	13,4	—	2,4	28,4	100,0	71,5	11,6	—	6,7	10,2	100,0
Ensemble 48 départements	77,1	7,9	1,8	6,4	6,8	100,0	80,7	9,0	1,5	3,0	5,8	100,0

1. Champ : les deux années suivant l'enquête.

Source : Agreste - Enquête Aviculture 2004

Tableau VI-14

Œufs de consommation : 18 % des exploitations anticipant une baisse ou un arrêt poursuivront une activité avicole

Destination prévisionnelle¹ des capacités de production d'œufs de consommation

	Exploitations		Capacités totales des bâtiments		Capacités moyennes en places de poules
	Nombre	En %	En places de poules	En %	
Reprise par un successeur	13	8,8	117 270	6,1	9 020
Reprise par un autre aviculteur	14	9,5	240 096	12,4	17 150
Convertis à un autre élevage non avicole	9	6,0	159 021	8,2	17 670
Autre	38	25,7	493 164	25,6	12 980
Ne sait pas	74	50,0	918 990	47,7	12 420
Exploitations envisageant une diminution ou une cessation d'activité dans les deux ans	148	100,0	1 928 540	100,0	13 030

1. Champ : exploitations envisageant une diminution ou une cessation d'activité dans les deux années suivant l'enquête.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Bibliographie

■ Niveau national

- Agreste - Les Cahiers n° 17-18, août 1997 - « *Aviculture 1994 SCEES - ITAVI* » - 102 pages.
Agreste - Chiffres et données n° 176 - février 2006 - « *Enquête aviculture 2004* » - 86 pages.
Agreste - Primeur n° 177 - avril 2006 - « *La filière agricole à l'aune de son passé* ».
Agreste - Primeur n° 165 - juillet 2005 - « *Les éleveurs adaptent leurs bâtiments à leurs productions* ».
Agreste - Données chiffrées n° 104 mai 1998 - « *Enquête aviculture 1998* » - 110 pages.

■ Niveaux régional et départemental

- Agreste - Midi-Pyrénées Données n° 25 octobre 2005, 6 pages - « *Midi-Pyrénées : prépondérance des petits élevages* ».
Agreste - Hautes-Pyrénées Conjoncture décembre 2005, 2 pages - « *Enquête aviculture 2004* ».
Agreste - Gers n° 32 - 2006, 4 pages - « *Une aviculture traditionnelle encore très présente en 2004* ».
Agreste - Loir-et-Cher n° 106 - novembre 2005, 4 pages - « *Enquête aviculture 2004 Une production de volailles de qualité* ».
Agreste - Lot n° 2 - décembre 2005, 4 pages - « *Enquête aviculture 2004 : Les canards gras dans le Lot* ».
Agreste - Poitou-Charentes n° 8 - octobre 2005, 4 pages - « *Aviculture 2004 Des exploitations qui s'adaptent à la demande* ».
Agreste - Loiret n° 59 - décembre 2005, 4 pages - « *Aviculture 2004 : L'aviculture du Loiret : moins de volume mais plus de qualité* ».
Agreste - Centre - Informations n° 94 - novembre 2005, 4 pages - « *Aviculture résultats 2004 : L'élevage de chair poursuit sa progression* ».
Agreste - Vienne La production avicole - novembre 2005, 4 pages - « *La production avicole dans le département de la Vienne : une activité de diversification* ».
Agreste - Aquitaine n° 2 mars 2006, 8 pages - « *L'élevage avicole en Aquitaine - Une aviculture régionale de plus en plus professionnelle* ».
Agreste - Bourgogne n° 78 - décembre 2006, 6 pages - « *Aviculture : s'adapter aux fortes évolutions* ».
Agreste - Nord-Pas-de-Calais - Picardie les feuilles de liaison n° 3 mars 2006, 6 pages « *Enquête aviculture 2004 auprès des professionnels - Picardie et Nord-Pas-de-Calais au pied du podium* »
Agreste - Nord novembre 2005, 4 pages - « *Enquête aviculture 2004 auprès des Professionnels - Le Nord produit 18 millions de poulets de chair* ».
Agreste - Aisne novembre 2005, 4 pages - « *Enquête aviculture 2004 auprès des Professionnels - L'Aisne produit 5 millions de poulets et 126 millions d'œufs* ».
Agreste - Somme n° 19 - novembre 2005, 4 pages - « *Enquête aviculture 2004 auprès des Professionnels - La Somme fournit la moitié des poulets de chair de la région* ».
Agreste - Oise n° 80 - novembre 2005, 4 pages - « *Enquête aviculture 2004 auprès des Professionnels - L'Oise contribue pour plus d'un tiers à la production régionale d'œufs de consommation* ».
Agreste - Pays de la Loire septembre 2005, 4 pages - « *Premiers résultats régionaux des enquêtes avicoles* ».
Agreste - Hautes-Alpes - n° 10 - septembre 2005 - « *Les exploitations avicoles dans les Hautes-Alpes : enquête aviculture 2004* ».
Agreste - Manche - n° 60 - juin 2005 - « *Manche : Enquête avicole 2004 : La progression de la production de volaille se poursuit depuis 2000, mais le rythme se ralentit* ».
Agreste - Orne - Publication n° 144 - novembre 2005 - « *Orne : Enquête aviculture 2004 : Une filière avicole centrée sur le poulet de chair, dont une part grandissante en qualité* ».
Agreste - Ardèche - septembre 2005 - 8 pages - « *Enquête aviculture 2004 : Un point sur la filière avicole ardéchoise* ».
Agreste - Rhône-Alpes Coup d'œil - n° 84 - décembre 2005 - « *Enquête aviculture 2004 : Une aviculture qui a su s'adapter* ».
Agreste - Drôme - n° 59 - décembre 2005 - « *Enquête avicole 2004 : La filière drômoise s'adapte à de fortes évolutions et maintient sa prédominance en Rhône-Alpes* »

Liste non exhaustive

Annexes

Description détaillée des parcs de bâtiments

Annexe 1 - Bâtiments fermés de production de volailles de chair	99
Annexe 2 - Bâtiments de volailles de chair avec parcours	103
Annexe 3 - Bâtiments d'élevage de volailles futures reproductrices	107
Annexe 4 - Bâtiments d'élevage de volailles reproductrices	111
Annexe 5 - Bâtiments d'élevage de poulettes	115
Annexe 6 - Bâtiments d'élevage de pondeuses d'œufs de consommation	119
Annexe 7 - Bâtiments d'élevage de pondeuses d'œufs de consommation Cage	123
Annexe 8 - Bâtiments d'élevage de pondeuses d'œufs de consommation Sol	129
Annexe 9 - Bâtiments d'élevage de pondeuses d'œufs de consommation Plein air (et label rouge)	133
Annexe 10 - Bâtiments d'élevage de palmipèdes gras prêts à gaver	137
Annexe 11 - Bâtiments de gavage de palmipèdes gras	141

Méthodologie et questionnaires

Méthodologie	145
Questionnaire principal	149
Questionnaire complémentaire	161

Parc de bâtiments de production de volailles de chair Bâtiments fermés

Tableau AN1-1
13 400 bâtiments
fermés de 830 m²
en moyenne pour la
production de poulets
et dindes surtout
Nombre et superficies
des bâtiments fermés
selon les différentes espèces
de volailles de chair

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Coquelets	159	1,2	124 250	1,1	780
Poulets légers	864	6,4	939 520	8,5	1 090
Poulets standard	3 226	24,1	3 027 165	27,3	940
Poulets certifiés	925	6,9	719 680	6,5	780
Poulets « autre qualité »	1 121	8,4	387 890	3,5	350
Chapons et poulardes	144	1,1	28 220	0,2	200
Dindes mini	62	0,5	58 180	0,5	940
Dindes medium	4 429	33,0	4 322 650	38,9	980
Dindes lourdes	353	2,6	344 160	3,1	975
Dindes souches fermières	73	0,5	11 145	0,1	150
Pintades standard	396	2,9	206 860	1,8	520
Pintades qualité	175	1,3	19 450	0,2	110
Canards à rôtir standard (Barbarie)	1 024	7,6	665 810	6,0	650
Canards à rôtir qualité (Barbarie)	279	2,1	164 790	1,5	590
Canards à rôtir standard (autres souches)	144	1,1	72 870	0,7	510
Canards à rôtir qualité (autres souches)	22	0,2	9 970	0,1	450
Oies à rôtir	12	0,1	1 500	0,0	125
Ensemble 48 départements	13 408	100,0	11 104 110	100,0	830

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN1-2
Les bâtiments
de plus de 1 000 m²
totalisent les deux tiers
des capacités
Nombre et superficies
des bâtiments fermés
de volailles de chair
selon leur taille en m²

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Moins de 400 m ²	2 121	15,8	341 240	3,1	160
400 à 600 m ²	1 539	11,5	716 330	6,5	465
600 à 800 m ²	1 905	14,2	1 251 870	11,3	660
800 à 1 000 m ²	1 436	10,7	1 257 670	11,3	880
1 000 à 1 250 m ²	5 001	37,3	5 495 730	49,5	1 100
1 250 à 1 500 m ²	775	5,8	1 037 280	9,3	1 340
1 500 à 2 000 m ²	580	4,3	895 500	8,1	1 540
2 000 à 2 500 m ²	45	0,3	92 410	0,8	2 050
Plus de 2 500 m ²	6	0,1	16 080	0,1	2 680
Ensemble 48 départements	13 408	100,0	11 104 110	100,0	830

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN1-3
La terre battue est le
sol-type des bâtiments
fermés de volailles
de chair

Nombre et superficies des
bâtiments fermés de volailles
de chair selon le type de sol

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Terre battue	9 798	73,1	9 217 460	83,0	940
Béton	2 593	19,3	1 227 930	11,1	470
Caillebotis, grillage	821	6,1	555 580	5,0	680
Mixte ¹	159	1,2	100 730	0,9	630
Epinette de finition	37	0,3	2 410	0,0	65
Autres	0	0,0	0	0,0	-
Ensemble 48 dépts	13 408	100,0	11 104 110	100,0	830

1. Terre battue ou béton/caillebotis.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN1-4
L'âge moyen
des bâtiments fermés
de volailles de chair
est de 19 ans

Nombre, superficies et âge
moyen des bâtiments fermés
de volailles de chair selon
l'année de construction

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments			Âge moyen
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En années
Avant 1970	1 571	11,7	567 580	5,1	360	35
De 1970 à 1974	1 254	9,4	925 510	8,3	740	32
De 1975 à 1979	1 393	10,4	1 096 200	9,9	790	27
De 1980 à 1984	1 987	14,8	1 804 340	16,2	910	23
De 1985 à 1989	2 169	16,2	1 877 770	16,9	870	17
De 1990 à 1994	2 523	18,8	2 453 200	22,1	970	12
De 1995 à 1999	1 849	13,8	1 793 970	16,2	970	7
De 2000 à 2004	662	4,9	585 540	5,3	885	3
Ensemble 48 dépts	13 408	100,0	11 104 110	100,0	830	19

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN1-5
Les bâtiments fermés
obscurs sont
plus nombreux
et plus grands : 900 m²

Nombre et superficies des
bâtiments fermés de volailles
de chair selon
le type d'éclairage

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Clair	3 493	26,0	2 714 020	24,5	780
Semi-obscur	3 070	22,9	2 134 810	19,2	695
Obscur	6 845	51,1	6 255 280	56,3	910
Ensemble 48 dépts	13 408	100,0	11 104 110	100,0	830

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN1-6
Quatre bâtiments sur
cinq disposent d'une
aire bétonnée à l'entrée

Nombre et superficies des
bâtiments fermés de volailles
de chair avec ou sans
aire bétonnée
d'au moins 25 m²

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas d'aire bétonnée	2 868	21,4	1 518 250	13,7	530
Aire bétonnée	10 540	78,6	9 585 860	86,3	910
Ensemble 48 dépts	13 408	100,0	11 104 110	100,0	830

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN1-7
Les sas sanitaires sont presque toujours présents dans les bâtiments fermés

Nombre et superficies des bâtiments fermés de volailles de chair avec ou sans sas sanitaire

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de sas sanitaire	2 228	16,6	901 270	8,1	400
Sas sanitaire	11 180	83,4	10 202 840	91,9	910
Ensemble 48 dépts	13 408	100,0	11 104 110	100,0	830

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN1-8
Les deux tiers des sas sanitaires présentent une cloison

Nombre et superficies des bâtiments fermés de volailles de chair selon le type de séparation du sas sanitaire

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
- Cloison, avec porte	4 617	41,3	4 181 760	41,0	910
- Cloison, sans porte	2 842	25,4	2 791 760	27,4	980
- Séparation, autre (banc, trait au sol...)	2 655	23,8	2 399 440	23,5	900
Pas de séparation	1 066	9,5	829 880	8,1	780
Ensemble¹ 48 départements	11 180	100,0	10 202 840	100,0	910

1. Champ incomplet : des réponses manquent à la question de la séparation du sas sanitaire.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN1-9

Un bâtiment sur trois est rénové entre 2000 et 2004

Nombre et superficies des bâtiments fermés de volailles de chair selon l'année de la dernière rénovation

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments			Âge moyen à la dernière rénovation
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En années
Pas de rénovation	5 718	42,7	4 579 510	41,2	800	15
- Rénovation avant 1980	66	0,5	19 610	0,2	300	10
- Rénovation entre 1980 à 1984	85	0,6	39 300	0,4	465	11
- Rénovation entre 1985 à 1989	391	2,9	247 780	2,2	630	13
- Rénovation entre 1990 à 1994	1 010	7,5	797 890	7,2	790	15
- Rénovation entre 1995 à 1999	2 165	16,2	1 832 270	16,5	850	16
- Rénovation entre 2000 à 2004	3 973	29,6	3 587 750	32,3	900	18
Ensemble 48 départements	13 408	100,0	11 104 110	100,0	830	-

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN1-10
La ventilation : premier motif de rénovation des bâtiments fermés

Nombre et superficies des bâtiments fermés de volailles de chair selon la nature de la dernière rénovation

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de rénovation	5 718	42,7	4 579 510	41,2	800
- Ventilation, régulation	3 807	28,4	3 509 450	31,6	920
- Alimentation abreuvement	3 027	22,6	2 622 950	23,6	870
- Isolation, étanchéité	2 773	20,7	2 098 455	18,9	760
- Autre (y c. sanitaire)	2 438	18,2	2 079 785	18,7	850
- Récupération déjections	509	3,8	402 680	3,6	790

La dernière rénovation peut avoir plusieurs motifs.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN1-11
La ventilation statique
dans six bâtiments
fermés de volailles
de chair sur dix
 Nombre et superficies
 des bâtiments fermés
 de volailles de chair
 selon le type de ventilation

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Statique	8 022	59,8	6 211 170	55,9	770
Dynamique	4 453	33,2	4 081 180	36,8	920
Statique et dynamique	933	7,0	811 760	7,3	870
Ensemble 48 dépts	13 408	100,0	11 104 110	100,0	830

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN1-12
Les bâtiments fermés
de volailles de chair
sont équipés pour un
tiers de brasseurs d'air
 Nombre et superficies des
 bâtiments fermés
 de volailles de chair selon
 l'équipement d'un brasseur d'air

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de brasseur d'air	8 943	66,7	7 020 690	63,2	785
Brasseur d'air	4 465	33,3	4 083 420	36,8	915
Ensemble 48 dépts	13 408	100,0	11 104 110	100,0	830

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN1-13
Un bâtiment fermé sur
cinq est équipé
de systèmes
de refroidissement
 Nombre et superficies des
 bâtiments fermés
 de volailles de chair selon
 le système de refroidissement

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de système de refroidissement	10 845	80,9	8 392 040	75,6	770
- Brumisateur	2 504	18,7	2 652 540	23,9	1 060
- Pad-cooling	50	0,4	45 500	0,4	890
- Brumisateur et pad-cooling	9		14 030	0,1	1 230
Ensemble 48 dépts	13 408	100,0	11 104 110	100,0	830

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN1-14
Les aviculteurs
sont propriétaires
des bâtiments fermés
de volailles de chair
 Nombre et superficies des
 bâtiments fermés de volailles
 de chair selon le mode
 de faire-valoir

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Propriété	12 494	93,2	10 440 522	94,0	840
Location	867	6,5	631 479	5,7	730
Autre	47	0,3	32 104	0,3	685
Ensemble 48 dépts	13 408	100,0	11 104 110	100,0	830

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Parc de bâtiments de production de volailles de chair Bâtiments avec parcours¹

Tableau AN2-1
25 800 bâtiments avec parcours de 190 m², en moyenne, abritent les volailles de chair
Nombre et superficies des bâtiments avec parcours selon les différentes espèces de volailles de chair

2004	Bâtiments y compris abris		Superficies des bâtiments		
	Nombre	En %	Totales		Moyennes
			En m ²	En %	En m ²
Coquelets	11	—	2 380	—	210
Poulets légers	15	0,1	6 120	0,1	400
Poulets standard	87	0,3	28 210	0,6	320
Poulets certifiés	92	0,3	27 850	0,6	300
Poulets label	13 312	51,6	3 237 370	64,6	240
Poulets AOC	969	3,8	64 570	1,3	70
Poulets BIO	867	3,4	122 700	2,4	140
Poulets « autre qualité »	4 979	19,3	560 430	11,2	110
Chapons et poulardes	1 620	6,3	259 690	5,2	160
Dindes mini	6	—	710	—	125
Dindes medium	48	0,2	9 070	0,2	190
Dindes lourdes	21	0,1	3 420	0,1	165
Dindes souches fermières	794	3,1	180 250	3,6	230
Pintades standard	245	0,9	31 140	0,6	130
Pintades qualité	1 464	5,7	328 400	6,6	220
Canards à rôtir standard (Barbarie)	304	1,2	39 050	0,8	130
Canards à rôtir qualité (Barbarie)	468	1,8	60 300	1,2	130
Canards à rôtir standard (autres souches)	40	0,2	7 610	0,2	190
Canards à rôtir qualité (autres souches)	78	0,3	2 440	—	30
Oies à rôtir	371	1,4	36 780	0,7	100
Ensemble 48 départements	25 793	100,0	5 008 490	100,0	190

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN2-2
Deux tiers des capacités dans les bâtiments de 400 à 500 m²
Nombre et superficies des bâtiments avec parcours de volailles de chair selon leur taille en m²

2004	Bâtiments y compris abris		Superficies des bâtiments		
	Nombre	En %	Totales		Moyennes
			En m ²	En %	En m ²
Moins de 100 m ²	12 789	49,6	615 080	12,3	50
100 à 200 m ²	2 455	9,5	320 800	6,4	130
200 à 300 m ²	1 280	5,0	285 090	5,7	220
300 à 400 m ²	797	3,1	270 310	5,4	340
400 à 500 m ²	8 134	31,5	3 277 900	65,4	400
500 à 600 m ²	125	0,5	64 130	1,3	510
600 à 800 m ²	122	0,5	79 900	1,6	655
800 à 1 000 m ²	38	0,1	32 720	0,7	860
Plus de 1 000 m ²	52	0,2	62 550	1,2	1 200
Ensemble 48 dépts	25 793	100,0	5 008 490	100,0	190

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

1. Cette catégorie regroupe des bâtiments fixes et des abris à l'aménagement sommaire et pouvant être mobiles : 9 413 abris totalisent 543 810 m² c'est-à-dire des unités de moins de 100 m² en moyenne.

Tableau AN2-3
La terre battue est le sol-type des bâtiments avec parcours de volailles de chair

Nombre et superficies des bâtiments avec parcours de volailles de chair selon le type de sol

2004	Bâtiments y compris abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Terre battue	19 827	76,9	4 025 590	80,4	200
Béton	5 342	20,7	902 515	18,0	170
Caillebotis, grillage	222	0,9	35 995	0,7	160
Mixte ¹	111	0,4	22 090	0,5	200
Épinière de finition	11	ε	850	ε	75
Autres	279	1,1	21 450	0,4	80
Ensemble 48 dépts	25 793	100,0	5 008 490	100,0	190

1. Terre battue ou béton/caillebotis.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN2-4
L'âge moyen des bâtiments avec parcours de volailles de chair est de 16 ans

Nombre, superficies et âge moyen des bâtiments avec parcours de volailles de chair selon l'année de construction

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments			Âge moyen
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En années
Avant 1970	1 904	11,6	296 320	6,6	160	35
de 1970 à 1974	730	4,4	176 550	4,0	240	33
de 1975 à 1979	863	5,3	241 385	5,4	280	27
de 1980 à 1984	1 698	10,4	467 245	10,5	275	23
de 1985 à 1989	2 793	17,0	940 520	21,1	340	17
de 1990 à 1994	2 762	16,9	824 260	18,4	300	12
de 1995 à 1999	3 325	20,3	905 220	20,3	270	7
de 2000 à 2004	2 305	14,1	613 180	13,7	270	3
Ensemble 48 départements	16 380	100,0	4 464 680	100,0	270	16

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN2-5
Les bâtiments avec parcours sont clairs

Nombre et superficies des bâtiments avec parcours de volailles de chair selon le type d'éclairage

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Clair	11 317	69,1	3 338 810	74,8	295
Semi-obscur	4 764	29,1	1 042 060	23,3	220
Obscur	299	1,8	83 810	1,9	280
Ensemble 48 dépts	16 380	100,0	4 464 680	100,0	270

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN2-6
Un bâtiment sur deux dispose d'une aire bétonnée à l'entrée

Nombre et superficies des bâtiments avec parcours de volailles de chair avec ou sans aire bétonnée d'au moins 25 m²

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas d'aire bétonnée	9 323	56,9	1 892 410	42,4	200
Aire bétonnée	7 057	43,1	2 572 270	57,6	360
Ensemble 48 dépts	16 380	100,0	4 464 680	100,0	270

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN2-7
Les sas sanitaires équipent l'essentiel des bâtiments avec parcours

Nombre et superficies des bâtiments avec parcours de volailles de chair avec ou sans sas sanitaire

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de sas sanitaire	6 370	38,9	731 480	16,4	115
Sas sanitaire	10 010	61,1	3 733 200	83,6	370
Ensemble 48 dépts	16 380	100,0	4 464 680	100,0	270

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN2-8
Les sas sanitaires sont le plus souvent délimités par une cloison

Nombre et superficies des bâtiments avec parcours de volailles de chair selon le type de séparation du sas sanitaire

2004	Bâtiments hors abris ¹		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Cloison, avec porte	4 981	49,8	1 822 130	48,8	370
Cloison, sans porte	754	7,5	262 290	7,0	350
Séparation, autre (banc, trait au sol...)	1 358	13,6	528 060	14,2	390
Pas de séparation	2 917	29,1	1 120 730	30,0	380
Ensemble 48 dépts	10 010	100,0	3 733 210	100,0	370

1. Champ incomplet : des réponses manquent pour un tiers des bâtiments hors abris.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN2-9

Un quart des bâtiments avec parcours rénovés entre 2000 et 2004

Nombre et superficies des bâtiments avec parcours de volailles de chair selon l'année de la dernière rénovation

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments			Âge moyen à la dernière rénovation
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En années
Pas de rénovation	9 662	59,0	2 487 570	55,7	260	12
- Rénovation avant 1980	42	0,3	8 400	0,2	200	10
- Rénovation entre 1980 à 1984	105	0,6	19 725	0,4	190	10
- Rénovation entre 1985 à 1989	318	2,0	69 920	1,6	220	13
- Rénovation entre 1990 à 1994	594	3,6	147 220	3,3	250	15
- Rénovation entre 1995 à 1999	1 443	8,8	441 430	9,9	310	15
- Rénovation entre 2000 à 2004	4 216	25,7	1 290 420	28,9	310	17
Ensemble 48 départements	16 380	100,0	4 464 680	100,0	273	-

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN2-10
Les rénovations des bâtiments avec parcours portent sur la ventilation et l'alimentation / abreuvement

Nombre et superficies des bâtiments avec parcours de volailles de chair selon la nature de la rénovation

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de rénovation	9 662	59,0	2 487 570	55,7	260
- Ventilation, régulation	3 093	18,9	1 047 680	23,5	340
- Alimentation abreuvement	3 014	18,4	752 380	16,9	250
- Isolation, étanchéité	1 298	7,9	370 040	8,3	285
- Autre (y c. sanitaire)	902	5,5	325 500	7,3	360
- Récupération déjections	150	0,9	48 360	1,1	320

La dernière rénovation peut avoir plusieurs motifs.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN2-11
La ventilation statique domine dans les bâtiments avec parcours de volailles de chair

Nombre et superficies des bâtiments avec parcours de volailles de chair selon le type de ventilation

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Statique	15 398	94,0	4 139 310	92,7	270
Dynamique	725	4,4	231 010	5,2	320
Statique et dynamique	257	1,6	94 360	2,1	370
Ensemble 48 dépts	16 380	100,0	4 464 680	100,0	270

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN2-12
Pas de brasseur d'air dans les bâtiments avec parcours de volailles de chair

Nombre et superficies des bâtiments avec parcours de volailles de chair selon l'équipement d'un brasseur d'air

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de brasseur d'air	15 991	97,6	4 341 350	97,2	270
Brasseur d'air	389	2,4	123 330	2,8	320
Ensemble 48 dépts	16 380	100,0	4 464 680	100,0	270

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN2-13
Pas de système de refroidissement dans les bâtiments avec parcours de volailles de chair

Nombre et superficies des bâtiments avec parcours de volailles de chair selon le système de refroidissement

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de système de refroidissement	16 295	99,5	4 429 040	99,2	270
- Brumisateur	85	0,5	35 640	0,8	420
- Pad-cooling	0	-	0	-	-
- Brumisateur et pad-cooling	0	-	0	-	-
Ensemble 48 départements	16 380	100,0	4 464 680	100,0	270

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN2-14
Les aviculteurs sont propriétaires des bâtiments avec parcours de volailles de chair

Nombre et superficies des bâtiments avec parcours de volailles de chair selon le mode de faire-valoir

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Propriété	15 280	93,3	4 169 440	93,4	270
Location	1 050	6,4	277 580	6,2	260
Autre	50	0,3	17 660	0,4	350
Ensemble 48 dépts	16 380	100,0	4 464 680	100,0	270

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

ANNEXE 3

Parc de bâtiments d'élevage de volailles futures reproductrices¹ Gallus, dindes, pintades, canards et oies

Tableau AN3-1
**Les superficies du parc
de volailles futures
reproductrices dédiées
pour moitié aux Gallus**
Volailles futures reproductrices :
nombre et superficies
des bâtiments selon l'espèce

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Poulettes et coqs futur(e)s repros	471	42,6	475 000	48,3	1 010
Dindes futures repros	275	24,8	295 040	30,0	1 070
Pintades futures repros	33	3,0	33 640	3,4	1 020
Canards futures repros (chair et gras)	303	27,4	174 990	17,8	580
Oies futures repros (chair et gras)	25	2,2	4 160	0,4	170
Ensemble 48 départements	1 107	100,0	982 830	100,0	890

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN3-2
**Les bâtiments
de plus de 1 000 m²
totalisent les deux tiers
des capacités**
Volailles futures reproductrices :
nombre et superficies
des bâtiments selon
leur taille en m²

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Moins de 400 m ²	156	14,1	31 750	3,2	200
400 à 600 m ²	173	15,6	79 960	8,1	460
600 à 800 m ²	157	14,2	105 540	10,8	670
800 à 1 000 m ²	107	9,7	90 790	9,2	850
1 000 à 1 250 m ²	253	22,8	269 910	27,5	1 070
1 250 à 1 500 m ²	132	11,9	175 860	17,9	1 330
1 500 à 2 000 m ²	107	9,7	165 320	16,8	1 550
2 000 à 2 500 m ²	11	1,0	22 420	2,3	2 040
Plus de 2 500 m ²	11	1,0	41 280	4,2	3 750
Ensemble 48 départements	1 107	100,0	982 830	100,0	890

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

1. Cette catégorie de bâtiments est destinée à l'élevage de volailles futures reproductrices : de un jour jusqu'à l'âge du transfert en bâtiment de ponte d'œufs à couver.

**Tableau AN3-3
Des sols bétonnés
dans les deux tiers
des bâtiments
de volailles futures
reproductrices**

Volailles futures reproductrices :
nombre et superficies
des bâtiments selon
le type de sol

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Terre battue	281	25,4	243 870	24,8	867
Béton	697	63,1	670 520	68,2	963
Caillebotis, grillage	99	9,0	49 840	5,1	503
Mixte ¹	26	2,4	18 490	1,9	704
Épingle de finition	1	0,1	110	ε	110
Autres	0	-	0	-	
Ensemble² 48 dépts	1 104	100,0	982 830	100,0	890

1. Terre battue ou béton/caillebotis.

2. Pour quelques bâtiments, la réponse à la question manque.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN3-4
L'âge moyen
des bâtiments de
volailles futures
reproductrices
est de 20 ans**

Volailles futures reproductrices :
nombre, superficies et âge
moyen des bâtiments
selon l'année de construction

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments			Âge moyen
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En années
Avant 1970	114	10,6	52 890	5,4	460	35
De 1970 à 1974	110	10,2	108 280	11,1	980	32
De 1975 à 1979	137	12,8	154 290	15,8	1 130	26
De 1980 à 1984	162	15,0	171 020	17,5	1 060	23
De 1985 à 1989	143	13,3	129 600	13,2	910	17
De 1990 à 1994	210	19,5	188 360	19,2	900	13
De 1995 à 1999	156	14,5	124 890	12,8	800	8
De 2000 à 2004	44	4,1	49 500	5,0	1 125	4
Ensemble¹ 48 dépts	1 076	100,0	978 830	100,0	910	20

1. Pour quelques bâtiments, la réponse aux questions (année de construction et équipements...) manque.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN3-5
Les bâtiments obscurs
sont plus nombreux et
plus grands : 1 000 m²**

Volailles futures reproductrices :
nombre et superficies
des bâtiments selon
le type d'éclairage

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Clair	160	14,9	111 300	11,4	690
Semi-obscur	150	13,9	98 380	10,0	660
Obscur	766	71,2	769 150	78,6	1 000
Ensemble 48 dépts	1 076	100,0	978 830	100,0	910

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN3-6
Quatre bâtiments
sur cinq disposent
d'une aire bétonnée
à l'entrée**

Volailles futures reproductrices :
nombre et superficies
des bâtiments avec ou sans
aire bétonnée d'au moins 25 m²

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas d'aire bétonnée	207	19,2	121 240	12,4	590
Aire bétonnée	869	80,8	857 590	87,6	990
Ensemble 48 dépts	1 076	100,0	978 830	100,0	910

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN3-7
Les sas sanitaires sont presque toujours présents à l'entrée des bâtiments

Volailles futures reproductrices : nombre et superficies des bâtiments selon avec ou sans sas sanitaire

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de sas sanitaire	100	9,3	42 520	4,3	425
Sas sanitaire	976	90,7	936 310	95,7	960
Ensemble 48 dépts	1 076	100,0	978 830	100,0	910

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN3-8
Les sas sanitaires avec porte sont présents dans deux bâtiments sur trois

Volailles futures reproductrices : nombre et superficies des bâtiments selon le type de séparation du sas sanitaire

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Cloison, avec porte	617	63,2	621 290	66,3	1 010
Cloison, sans porte	193	19,8	176 810	18,9	920
Séparation, autre (banc, trait au sol...)	152	15,5	129 010	13,8	850
Pas de séparation	14	1,5	9 190	1,0	660
Ensemble¹ 48 dépts	976	100,0	936 300	100,0	960

1. Des réponses à la question manquent.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN3-9

Un quart des bâtiments sont rénovés entre 2000 et 2004

Volailles futures reproductrices : nombre et superficies des bâtiments selon l'année de la dernière rénovation

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments			Âge moyen à la dernière rénovation
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En années
Pas de rénovation	505	47,0	454 630	46,4	900	14
- Rénovation avant 1980	4	0,4	2 630	0,3	660	10
- Rénovation entre 1980 à 1984	9	0,8	5 360	0,5	600	15
- Rénovation entre 1985 à 1989	26	2,4	32 040	3,3	1 230	7
- Rénovation entre 1990 à 1994	94	8,7	75 280	7,7	800	15
- Rénovation entre 1995 à 1999	178	16,5	162 460	16,6	910	18
- Rénovation entre 2000 à 2004	260	24,2	246 430	25,2	950	20
Ensemble 48 départements	1 076	100,0	978 830	100,0	910	20

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN3-10
Les rénovations des bâtiments de volailles futures reproductrices touchent à plusieurs domaines : ventilation, alimentation, isolation

Volailles futures reproductrices : nombre et superficies des bâtiments selon la nature de la rénovation

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de rénovation	505	47,0	454 630	46,4	900
- Ventilation, régulation	233	21,0	234 340	23,8	1 010
- Alimentation abreuvement	199	18,0	164 860	16,8	830
- Isolation, étanchéité	196	17,7	189 060	19,2	965
- Autre (y c. sanitaire)	188	17,0	171 010	17,4	910
- Récupération déjections	78	7,0	67 230	6,8	860

La dernière rénovation peut avoir plusieurs motifs.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN3-11
La ventilation
dynamique est
majoritaire dans les
bâtiments de volailles
 futures reproductrices
 Volailles futures reproductrices :
 nombre et superficies
 des bâtiments selon
 le type de ventilation

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Statique	344	32,0	241 860	24,7	700
Dynamique	681	63,3	695 560	71,1	1 020
Statique et dynamique	51	4,7	41 410	4,2	810
Ensemble 48 dépts	1 076	100,0	978 830	100,0	910

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN3-12
Les bâtiments
de volailles futures
reproductrices sont peu
équipés de brasseurs
d'air
 Volailles futures reproductrices :
 nombre et superficies
 des bâtiments selon
 l'équipement en brasseur d'air

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de brasseur d'air	859	79,8	741 290	75,7	860
Brasseur d'air	217	20,2	237 540	24,3	1 095
Ensemble 48 dépts	1 076	100,0	978 830	100,0	910

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN3-13
Les bâtiments
de volailles futures
reproductrices sont
peu équipés pour
le refroidissement
 Volailles futures reproductrices :
 nombre et superficies
 des bâtiments selon
 le système de refroidissement

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de système de refroidissement	974	90,5	870 000	88,9	890
- Brumisateur	99	9,2	107 870	11,0	1 090
- Pad-cooling	3	0,3	960	0,1	320
- Brumisateur et pad-cooling	0	-	0	-	-
Ensemble 48 dépts	1 076	100,0	978 830	100,0	910

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN3-14
Les aviculteurs
sont propriétaires
des bâtiments de volailles
 futures reproductrices
 Volailles futures reproductrices :
 nombre et superficies
 des bâtiments selon
 le mode de faire-valoir

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Propriété	967	89,9	897 960	91,7	930
Location	109	10,1	80 870	8,3	740
Autre	0	-	0	-	-
Ensemble 48 dépts	1 076	100,0	978 830	100,0	910

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

ANNEXE 4

Parc de bâtiments d'élevage de volailles reproductrices¹ Gallus, dindes, pintades, canards et oies

Tableau AN4-1
**2 400 bâtiments
et 970 m² pour abriter
des volailles
reproductrices**

Volailles reproductrices :
nombre et superficies
des bâtiments selon l'espèce

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Gallus	1 160	48,7	1 221 640	52,8	1 050
Dindes industrielles	423	17,8	520 470	22,5	1 230
Dindes fermières	16	0,7	16 470	0,7	1 030
Pintades	60	2,5	51 600	2,2	860
Canes de Barbarie	180	7,6	184 440	8,0	1 025
Canes autres	428	18,0	280 070	12,1	650
Oies (chair et gras)	113	4,7	38 840	1,7	340
Ensemble 48 dépts	2 380	100,0	2 313 530	100,0	970

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN4-2
**Les bâtiments de plus
de 1 000 m² totalisent
les trois quarts
des capacités**

Volailles reproductrices :
nombre et superficies des
bâtiments selon
leur taille en m²

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Moins de 400 m ²	295	12,4	52 800	2,3	180
400 à 600 m ²	198	8,3	92 260	4,0	470
600 à 800 m ²	270	11,3	184 900	8,0	685
800 à 1 000 m ²	190	8,0	166 710	7,2	880
1 000 à 1 250 m ²	850	35,7	935 250	40,4	1 100
1 250 à 1 500 m ²	306	12,9	401 290	17,3	1 310
1 500 à 2 000 m ²	206	8,7	331 050	14,3	1 610
2 000 à 2 500 m ²	44	1,8	92 260	4,0	2 100
Plus de 2 500 m ²	21	0,9	57 020	2,5	2 715
Ensemble 48 dépts	2 380	100,0	2 313 530	100,0	970

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

1. Ces bâtiments sont destinés à l'élevage de volailles reproductrices en production : entre le moment du transfert en bâtiment de ponte d'œufs à couvrir jusqu'à celui de la réforme.

**Tableau AN4-3
Le béton comme sol de
la moitié des bâtiments,
surtout dans les
plus grands**

Volailles reproductrices :
nombre et superficies
des bâtiments selon
le type de sol

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Terre battue	431	18,1	336 780	14,5	780
Béton	1 103	46,3	1 230 540	53,2	1 120
Mixte ¹	654	27,5	587 520	25,4	900
Cage non aménageable norme 2012	128	5,4	103 570	4,5	810
Cage aménageable norme 2012	64	2,7	55 120	2,4	860
Ensemble¹ 48 dépts	2 380	100,0	2 313 530	100,0	970

1. Terre battue ou béton/caillebotis.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN4-4
Les bâtiments pour les
volailles reproductrices
ont 19 ans en moyenne**

Volailles reproductrices :
nombre, superficies et âge moyen
des bâtiments selon l'année
de construction

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments			Âge moyen
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En années
Avant 1970	244	10,7	171 310	7,4	700	35
De 1970 à 1974	167	7,3	157 110	6,8	940	32
De 1975 à 1979	301	13,2	292 570	12,7	970	27
De 1980 à 1984	341	15,0	360 370	15,6	1 060	23
De 1985 à 1989	333	14,6	344 890	15,0	1 040	17
De 1990 à 1994	402	17,6	435 720	18,9	1 080	12
De 1995 à 1999	377	16,5	415 030	18,0	1 100	7
De 2000 à 2004	116	5,1	128 080	5,6	1 100	3
Ensemble¹ 48 dépts	2 280	100,0	2 305 090	100,0	1 010	19

1. Le champ n'est pas complet car des réponses manquent à la question de l'année de construction.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN4-5
Les bâtiments clairs
sont un peu plus
nombreux et grands :
1 000 m²**

Volailles reproductrices :
nombre et superficies
des bâtiments selon
le type d'éclairage

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Clair	1 034	45,3	1 051 100	45,6	1 020
Semi-obscur	371	16,3	324 680	14,1	875
Obscur	875	38,4	929 310	40,3	1 060
Ensemble¹ 48 dépts	2 280	100,0	2 305 090	100,0	1 010

1. Champ incomplet : des réponses manquent.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN4-6
Quatre bâtiments
de volailles reproduc-
trices sur cinq
disposent d'une aire
bétonnée à l'entrée**

Volailles reproductrices :
nombre et superficies des
bâtiments avec ou sans aire
bétonnée d'au moins 25 m²

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas d'aire bétonnée	474	20,5	489 650	21,4	1 030
Aire bétonnée	1 840	79,5	1 794 550	78,6	975
Ensemble¹ 48 dépts	2 314	100,0	2 284 200	100,0	990

1. Champ incomplet : des réponses manquent.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN4-7
Les sas sanitaires
sont presque toujours
présents dans
ces bâtiments**

Volailles reproductrices :
nombre et superficies des
bâtiments avec
ou sans sas sanitaire

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de sas sanitaire	148	6,4	108 220	4,7	730
Sas sanitaire	2 166	93,6	2 175 980	95,3	1 000
Ensemble¹ 48 dépts	2 314	100,0	2 284 200	100,0	990

1. Champ incomplet : des réponses manquent.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN4-8
Les sas sanitaires
sont nettement
séparés des bâtiments
dans deux cas
sur trois**

Volailles reproductrices :
nombre et superficies des
bâtiments selon le type de
séparation du sas sanitaire

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
- Cloison, avec porte	1 393	64,3	1 408 700	64,7	1 010
- Cloison, sans porte	310	14,3	299 880	13,8	970
- Séparation, autre (banc, trait au sol...)	435	20,1	452 950	20,8	1 040
Sans séparation	27	1,3	14 450	0,7	535
Ensemble¹ 48 dépts	2 166	100,0	2 175 980	100,0	1 005

1. Champ incomplet : des réponses manquent.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN4-9

Au cours des dix ans¹, près de la moitié des bâtiments de volailles reproductrices ont été rénovés

Volailles reproductrices : nombre et superficies des bâtiments selon l'année de la dernière rénovation

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments			Âge moyen à la dernière rénovation
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En années
Pas de rénovation	1 047	45,9	1 015 610	44,1	970	15
- Rénovation avant 1980	7	0,3	1 410	0,1	200	7
- Rénovation entre 1980 à 1984	22	1,0	28 880	1,2	1 310	7
- Rénovation entre 1985 à 1989	29	1,3	26 870	1,2	930	11
- Rénovation entre 1990 à 1994	153	6,7	132 540	5,7	870	16
- Rénovation entre 1995 à 1999	303	13,3	335 380	14,5	1 110	18
- Rénovation entre 2000 à 2004	719	31,5	764 400	33,2	1 060	17
Ensemble² 48 départements	2 280	100,0	2 305 090	100,0	1 010	19

1. Précédant l'enquête de 2004

2. Champ incomplet : des réponses manquent.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN4-10
La ventilation a été
la plus rénovée dans
les bâtiments de
volailles reproductrices**

Volailles reproductrices :
nombre et superficies
des bâtiments selon la nature
de la rénovation

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de rénovation	1 047	45,9	1 015 610	44,1	970
- Ventilation, régulation	723	30,4	797 270	34,5	1 100
- Alimentation abreuvement	382	16,1	368 860	15,9	970
- Isolation, étanchéité	368	15,5	385 830	16,7	1 050
- Autre (y c. sanitaire)	358	15,0	361 690	15,6	1 010
- Récupération déjections	126	5,3	119 560	5,2	950

Champ incomplet : des réponses manquent.

La dernière rénovation peut avoir plusieurs motifs.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN4-11
La ventilation statique est aussi répandue que la ventilation dynamique dans les bâtiments de volailles reproductrices
 Volailles reproductrices : nombre et superficies des bâtiments selon le type de ventilation

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Statique	1 137	49,9	1 113 340	48,3	980
Dynamique	979	42,9	1 038 610	45,1	1 060
Statique et dynamique	164	7,2	153 130	6,6	930
Ensemble¹ 48 dépts	2 280	100,0	2 305 090	100,0	1 010

1. Champ incomplet : des réponses manquent.
 Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN4-12
Les brasseurs d'airs équipent 40 % des bâtiments de volailles reproductrices
 Volailles reproductrices : nombre et superficies des bâtiments selon l'équipement en brasseur d'air

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de brasseur d'air	1 351	59,3	1 293 970	56,1	960
Brasseur d'air	929	40,7	1 011 120	43,9	1 090
Ensemble¹ 48 dépts	2 280	100,0	2 305 090	100,0	1 010

1. Champ incomplet : des réponses manquent.
 Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN4-13
Un bâtiment sur cinq est équipé de systèmes de refroidissement
 Volailles reproductrices : nombre et superficies des bâtiments selon le système de refroidissement

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de système de refroidissement	1 765	77,4	1 713 300	74,3	970
- Brumisateur	492	21,6	575 030	25,0	1 170
- Pad-cooling	23	1,0	16 760	0,7	730
- Brumisateur et pad-cooling	0	-	0	-	-
Ensemble¹ 48 dépts	2 280	100,0	2 305 090	100,0	1 010

1. Champ incomplet : des réponses manquent.
 Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN4-14
Les aviculteurs sont propriétaires des bâtiments
 Volailles reproductrices : nombre et superficies des bâtiments selon le mode de faire-valoir

2004	Nombre de bâtiments	% de bâtiments	Superficies bâtiments (m ²)	% superficies bâtiments	Superficie moyennes (m ²) (a)
Propriété	2 068	90,7	2 095 380	90,9	1 010
Location	182	8,0	179 690	7,8	990
Autre	30	1,3	30 020	1,3	1 010
Ensemble¹ 48 dépts	2 280	100,0	2 305 090	100,0	1 010

1. Champ incomplet : des réponses manquent.
 Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

ANNEXE 5

Parc de bâtiments d'élevage de poulettes¹ destinées à la production d'œufs de consommation

Tableau AN5-1
**1 100 bâtiments fermés
et 1 000 m², en moyenne,
pour l'élevage
de poulettes**

Élevage des poulettes :
nombre et superficies
des bâtiments fermés ou non

2004	Bâtiments y compris abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Bâtiments fermés	1 136	94,9	1 146 911	98,7	1 010
Bâtiments avec parcours	55	4,6	14 606	1,3	270
Abris avec parcours	6	0,5	570	ε	100
Ensemble 48 dépts	1 197	100,0	1 162 090	100,0	970

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN5-2
**Les bâtiments de plus
de 1 000 m² totalisent
les trois quarts
des capacités**

Élevage des poulettes :
nombre et superficies des
bâtiments selon leur taille en m²

2004	Bâtiments y compris abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Moins de 400 m ²	138	11,5	17 825	1,5	130
400 à 600 m ²	90	7,5	43 200	3,7	480
600 à 800 m ²	153	12,8	102 030	8,8	670
800 à 1 000 m ²	121	10,1	105 975	9,1	880
1 000 à 1 250 m ²	396	33,1	421 930	36,3	1 070
1 250 à 1 500 m ²	100	8,4	132 820	11,4	1 330
1 500 à 2 000 m ²	168	14,0	271 370	23,4	1 615
2 000 à 2 500 m ²	26	2,2	52 640	4,5	2 025
Plus de 2 500 m ²	5	0,4	14 300	1,3	2 860
Ensemble 48 départements	1 197	100,0	1 162 090	100,0	970

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

1. Les bâtiments sont destinés à l'élevage de jeunes poules avant leur phase de production d'œufs de consommation : de un jour jusqu'à l'âge du transfert en bâtiment de ponte.

Tableau AN5-3
Une majorité de sols en terre battue dans les bâtiments de poulettes

Élevage des poulettes : nombre et superficies des bâtiments selon le type de sol

2004	Bâtiments y compris abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Terre battue	690	57,6	733 935	63,2	1 060
Béton	390	32,6	311 840	26,8	800
Caillebotis, grillage	100	8,4	101 705	8,8	1 020
Mixte ¹	17	1,4	14 610	1,2	860
Épingle de finition	0	—	0	—	—
Autres	0	—	0	—	—
Ensemble 48 dépts	1 197	100,0	1 162 090	100,0	970

1. Terre battue ou béton/caillebotis.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN5-4
L'âge moyen des bâtiments de poulettes est de 25 ans

Élevage des poulettes : nombre, superficies et âge moyen des bâtiments selon l'année de construction

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments			Âge moyen
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En années
Avant 1970	191	16,0	124 910	10,7	650	35
De 1970 à 1974	312	26,2	311 880	26,9	1 000	32
De 1975 à 1979	164	13,8	167 910	14,5	1 025	27
De 1980 à 1984	252	21,1	259 825	22,4	1 030	23
De 1985 à 1989	86	7,2	96 420	8,3	1 120	17
De 1990 à 1994	80	6,7	97 970	8,4	1 225	12
De 1995 à 1999	77	6,4	77 055	6,6	1 000	7
De 2000 à 2004	31	2,6	25 550	2,2	820	3
Ensemble² 48 dépts	1 191	100,0	1 161 520	100,0	975	25

2. Quelques non réponses globales c'est-à-dire à toutes les questions caractérisant le bâtiment obligent à compter un total un peu plus faible que les 1 197 bâtiments.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN5-5
Les bâtiments fermés obscurs de poulettes sont plus nombreux et plus grands : 1 100 m²

Élevage des poulettes : nombre et superficies des bâtiments selon le type d'éclairage

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Clair	123	10,3	65 750	5,7	535
Semi-obscur	300	25,2	259 440	22,3	865
Obscur	769	64,5	836 330	72,0	1 090
Ensemble¹ 48 dépts	1 191	100,0	1 161 520	100,0	975

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN5-6
Les bâtiments disposent presque toujours d'une aire bétonnée à l'entrée

Élevage des poulettes : nombre et superficies des bâtiments avec ou sans aire bétonnée d'au moins 25 m²

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas d'aire bétonnée	113	9,5	17 930	1,5	160
Aire bétonnée	1 078	90,5	1 143 590	98,5	1 060
Ensemble¹ 48 dépts	1 191	100,0	1 161 520	100,0	975

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN5-7
Les sas sanitaires
présents
dans les bâtiments
de poulettes**

Élevage des poulettes :
nombre et superficies
des bâtiments avec ou
sans sas sanitaire

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de sas sanitaire	113	9,5	17 930	1,5	160
Sas sanitaire	1 078	90,5	1 143 590	98,5	1 060
Ensemble 48 dépts	1 191	100,0	1 161 520	100,0	975

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN5-8
La moitié des bâtiments
de poulettes ont
un sas sanitaire fermé
par un cloison
et une porte**

Élevage des poulettes :
nombre et superficies
des bâtiments selon le type de
séparation du sas sanitaire

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
- Cloison, avec porte	564	52,3	620 790	54,3	1 100
- Cloison, sans porte	281	26,1	288 350	25,2	1 030
- Séparation, autre (banc, trait au sol...)	222	20,6	225 190	19,7	1 010
Sans séparation	11	1,0	9 260	0,8	840
Ensemble³ 48 dépts	1 078	100,0	1 143 590	100,0	1 060

3. La description du sas sanitaire manque pour une centaine de bâtiments.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN5-9

La moitié des bâtiments de poulettes sont rénovés entre 1995 et 2004

Élevage des poulettes : nombre et superficies des bâtiments selon l'année de la dernière rénovation

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments			Âge moyen à la dernière rénovation
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En années
Pas de rénovation	403	33,8	353 900	30,5	880	20
- Rénovation avant 1980	15	1,3	12 850	1,1	860	9
- Rénovation entre 1980 à 1984	32	2,7	27 820	2,4	870	11
- Rénovation entre 1985 à 1989	64	5,4	60 620	5,2	950	15
- Rénovation entre 1990 à 1994	97	8,1	95 530	8,2	985	19
- Rénovation entre 1995 à 1999	210	17,6	222 290	19,1	1 060	21
- Rénovation entre 2000 à 2004	371	31,1	388 510	33,5	1 050	24
Ensemble 48 départements	1 191	100,0	1 161 520	100,0	975	25

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN5-10
Les bâtiments
de poulettes ont reçu
plusieurs rénovations**

Élevage des poulettes :
nombre et superficies
des bâtiments selon
la nature de la rénovation

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de rénovation	403	33,8	353 900	30,5	880
- Ventilation, régulation	361	30,2	388 510	33,4	1 080
- Alimentation abreuvement	338	28,2	332 750	28,6	980
- Isolation, étanchéité	327	27,3	342 320	29,5	1 050
- Autre (y c. sanitaire)	303	25,3	339 680	29,2	1 120
- Récupération déjections	86	7,2	97 530	8,4	1 130

La dernière rénovation peut avoir plusieurs motifs.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN5-11
La ventilation dynamique dans six bâtiments de poulettes sur dix

Élevage des poulettes : nombre et superficies des bâtiments selon le type de ventilation

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Statique	409	34,3	327 600	28,2	800
Dynamique	706	59,3	760 840	65,5	1 080
Statique et dynamique	76	6,4	73 080	6,3	960
Ensemble 48 dépts	1 191	100,0	1 161 520	100,0	975

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN5-12
Les bâtiments de poulettes n'ont le plus souvent pas de brasseur d'air

Élevage des poulettes : nombre et superficies des bâtiments selon l'équipement en brasseur d'air

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de brasseur d'air	1 029	86,4	988 940	85,1	960
Brasseur d'air	163	13,6	172 580	14,9	1 060
Ensemble 48 dépts	1 191	100,0	1 161 520	100,0	975

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN5-13
Les bâtiments de poulettes ne sont pas équipés de systèmes de refroidissement

Élevage des poulettes : nombre et superficies des bâtiments selon le système de refroidissement

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de système de refroidissement	1 154	96,9	1 115 480	96,0	970
- Brumisateur	37	3,1	46 040	4,0	1 240
- Pad-cooling	0	-	0	-	-
- Brumisateur et pad-cooling	0	-	0	-	-
Ensemble 48 départements	1 191	100,0	1 161 520	100,0	975

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN5-14
Les aviculteurs sont propriétaires des bâtiments de poulettes

Élevage des poulettes : nombre et superficies des bâtiments selon le mode de faire-valoir

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Propriété	1 022	85,8	1 010 690	87,0	990
Location	157	13,2	142 300	12,3	910
Autre	11	1,0	8 530	0,7	775
Ensemble 48 dépts	1 191	100,0	1 161 520	100,0	975

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Parc de bâtiments d'élevage de poules pondeuses destinées à la production d'œufs de consommation (OC)

Tableau AN6-1
2 700 bâtiments et 870 m² pour la ponte d'œufs de consommation
 Élevage des pondeuses d'OC¹ : nombre et superficies des bâtiments fermés ou non

2004	Bâtiments y compris abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Bâtiments fermés	1 467	54,7	1 545 610	66,5	1 050
Bâtiments avec parcours	1 198	44,7	765 280	33,0	640
Abris avec parcours	16	0,6	11 860	0,5	740
Ensemble 48 dépts	2 681	100,0	2 322 750	100,0	870

1. OC : œufs de consommation.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN6-2
Les bâtiments de 600 à 1 250 m² totalisent 56 % des surfaces
 Élevage des pondeuses d'OC : nombre et superficies des bâtiments selon leur taille en m²

2004	Bâtiments y compris abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Moins de 400 m ²	334	12,5	73 440	3,2	220
400 à 600 m ²	329	12,3	162 330	7,0	490
600 à 800 m ²	614	22,9	411 200	17,7	670
800 à 1 000 m ²	400	14,9	346 340	14,9	865
1 000 à 1 250 m ²	494	18,4	535 390	23,1	1 080
1 250 à 1 500 m ²	231	8,6	311 585	13,4	1 350
1 500 à 2 000 m ²	231	8,6	369 890	15,9	1 600
2 000 à 2 500 m ²	37	1,4	78 790	3,4	2 120
Plus de 2 500 m ²	11	0,4	33 790	1,4	3 070
Ensemble 48 départements	2 681	100,0	2 322 750	100,0	870

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN6-3
Les sols des bâtiments
pour la ponte d'OC
sont plutôt de type mixte
ou caillebotis**

Élevage des pondeuses d'OC¹ :
nombre et superficies des
bâtiments selon le type de sol

2004	Bâtiments y compris abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Terre battue	119	4,4	73 310	3,2	620
Béton	407	15,2	269 190	11,6	660
Caillebotis, grillage	865	32,3	616 480	26,5	710
Mixte ²	970	36,2	991 900	42,7	1 020
Épingle de finition	320	11,9	371 870	16,0	1 160
Ensemble 48 dépts	2 681	100,0	2 322 750	100,0	870

1. OC : œufs de consommation.

2. Terre battue ou béton/caillebotis.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN6-4
L'âge moyen des
bâtiments pour la ponte
d'OC est de 18 ans**

Élevage des pondeuses d'OC :
nombre, superficies
et âge moyen des bâtiments
selon l'année de construction

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments			Âge moyen
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En années
Avant 1970	304	11,3	158 060	6,9	520	35
De 1970 à 1974	257	9,6	224 415	9,7	870	32
De 1975 à 1979	286	10,7	249 340	10,7	870	27
De 1980 à 1984	422	15,8	418 710	18,0	990	23
De 1985 à 1989	261	9,7	232 120	10,0	890	17
De 1990 à 1994	319	11,9	311 520	13,4	980	12
De 1995 à 1999	449	16,9	392 680	16,9	875	7
De 2000 à 2004	367	13,7	324 040	14,0	880	3
Ensemble 48 dépts	2 665	100,0	2 310 890	100,0	870	18

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN6-5
Les bâtiments obscurs
sont plus nombreux
et plus grands : 27 000
places de pondeuses**

Élevage des pondeuses d'OC :
nombre et superficies
des bâtiments selon
le type d'éclairage

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places	En %	En places
Clair	675	25,3	3 408 670	8,1	5 050
Semi-obscur	822	30,9	7 428 130	17,7	9 040
Obscur	1 168	43,8	31 189 790	74,2	26 700
Ensemble 48 dépts	2 665	100,0	42 026 590	100,0	15 770

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN6-6
Trois bâtiments
de ponte sur quatre
disposent d'une aire
bétonnée à l'entrée**

Élevage des pondeuses d'OC :
nombre et superficies
des bâtiments avec ou sans
aire bétonnée d'au moins 25 m²

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places	En %	En places
Pas d'aire bétonnée	674	25,3	6 473 630	15,4	9 605
Aire bétonnée	1 991	74,7	35 552 960	84,6	17 860
Ensemble 48 dépts	2 665	100,0	42 026 590	100,0	15 770

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN6-7
Les sas sanitaires sont presque toujours présents dans les bâtiments de ponte

Élevage des poules d'OC¹ : nombre et superficies des bâtiments avec ou sans sas sanitaire

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places	En %	En places
Pas de sas sanitaire	278	10,4	1 466 230	3,5	5 270
Sas sanitaire	2 387	89,6	40 560 360	96,5	16 990
Ensemble 48 dépts	2 665	100,0	42 026 590	100,0	15 770

1. OC : œufs de consommation.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN6-8
Dans la moitié des bâtiments de ponte les sas sanitaires sont nettement séparés par une cloison et une porte

Élevage des poules d'OC : nombre et superficies des bâtiments selon le type de séparation du sas sanitaire

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places	En %	En places
- Cloison, avec porte	1 312	55,0	23 084 010	56,9	17 595
- Cloison, sans porte	454	19,0	7 190 730	17,7	15 840
- Séparation, autre (banc, trait au sol...)	547	22,9	9 335 810	23,0	17 070
Sans séparation	74	3,1	949 810	2,4	12 835
Ensemble 48 dépts	2 387	100,0	40 560 360	100,0	16 990

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN6-9

En dix ans, la moitié des bâtiments de ponte d'OC a été rénovée

Élevage des poules d'OC : nombre et superficies des bâtiments selon l'année de la dernière rénovation

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments			Âge moyen à la dernière rénovation
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En années
Pas de rénovation	1 216	45,6	1 062 140	46,0	870	12
- Rénovation avant 1980	10	0,4	8 620	0,4	860	9
- Rénovation entre 1980 à 1984	35	1,3	28 720	1,2	820	8
- Rénovation entre 1985 à 1989	93	3,5	62 400	2,7	670	12
- Rénovation entre 1990 à 1994	129	4,8	114 490	4,9	890	16
- Rénovation entre 1995 à 1999	396	14,9	325 140	14,1	820	18
- Rénovation entre 2000 à 2004	786	29,5	709 380	30,7	900	18
Ensemble 48 départements	2 665	100,0	2 310 890	100,0	870	18

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN6-10
La rénovation de la ventilation est la plus fréquente dans les bâtiments de ponte d'OC

Élevage des poules d'OC : nombre et superficies des bâtiments selon la nature de la rénovation

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de rénovation	1 216	45,6	1 062 140	46,0	870
- Ventilation, régulation	863	32,4	790 200	34,2	920
- Alimentation abreuvement	475	17,8	395 710	17,1	830
- Isolation, étanchéité	457	17,1	441 110	19,1	965
- Autre (y c. sanitaire)	427	16,0	344 200	14,9	810
- Récupération déjections	396	14,9	382 460	16,6	970

La dernière rénovation peut avoir plusieurs motifs.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN6-11
La ventilation est statique dans plus de la moitié des bâtiments de ponte d'OC

Élevage des pondeuses d'OC¹ : nombre et superficies des bâtiments selon le type de ventilation

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Statique	1 440	54,0	1 007 870	43,6	700
Dynamique	1 065	40,0	1 162 300	50,3	1 090
Statique et dynamique	160	6,0	140 720	6,1	880
Ensemble 48 dépts	2 665	100,0	2 310 890	100,0	870

1. OC : œufs de consommation.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN6-12
Les bâtiments pour la ponte sont peu équipés en brasseur d'air

Élevage des pondeuses d'OC : nombre et superficies des bâtiments selon l'équipement en brasseur d'air

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de brasseur d'air	2 244	84,2	1 868 770	80,9	830
Brasseur d'air	421	15,8	442 120	19,1	1 050
Ensemble 48 dépts	2 665	100,0	2 310 890	100,0	870

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN6-13
Le système de refroidissement est peu répandu dans les bâtiments de ponte

Élevage des pondeuses d'OC : nombre et superficies des bâtiments selon le système de refroidissement

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de système de refroidissement	2 353	88,3	1 940 970	84,0	825
- Brumisateur	299	11,2	351 410	15,2	1 175
- Pad-cooling ¹	13	0,5	18 510	0,8	1 420
Ensemble 48 dépts	2 665	100,0	2 310 890	100,0	870

1. Y compris brumisateur associé à pad-cooling.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN6-14
Les aviculteurs sont propriétaires des bâtiments de ponte d'OC :

Élevage des pondeuses d'OC : nombre et superficies des bâtiments selon le mode de faire-valoir

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Propriété	2 486	93,3	2 180 112	94,3	880
Location	166	6,2	117 316	5,1	710
Autre	12	0,5	13 461	0,6	1 120
Ensemble 48 dépts	2 665	100,0	2 310 890	100,0	870

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Parc de bâtiments de poules pondeuses destinées à la production d'œufs de consommation (OC) En cage¹

Tableau AN7-1

Deux tiers des bâtiments entre 1 000 m² et 2 000 m² pour la ponte en cage

Élevage en cage des pondeuses d'OC¹ : nombre, superficies et capacités des bâtiments selon leur taille en m²

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments			Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes	Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Moins de 400 m ²	87	6,8	18 790	1,4	220	229 190	0,7	2 630
400 à 600 m ²	73	5,7	35 480	2,6	480	566 820	1,7	7 765
600 à 800 m ²	147	11,4	98 360	7,2	670	1 757 040	5,2	11 960
800 à 1 000 m ²	217	16,9	191 460	14,0	880	4 157 180	12,3	19 160
1 000 à 1 250 m ²	364	28,2	394 850	29,0	1 085	9 432 810	28,0	25 910
1 250 à 1 500 m ²	167	13,0	225 410	16,5	1 350	6 130 360	18,2	36 710
1 500 à 2 000 m ²	191	14,9	305 970	22,5	1 600	8 884 700	26,4	46 520
2 000 à 2 500 m ²	29	2,3	60 970	4,5	2 100	1 810 350	5,4	62 430
Plus de 2 500 m ²	10	0,8	30 790	2,3	3 080	706 240	2,1	70 620
Ensemble 48 dépts	1 285	100,0	1 362 080	100,0	1 060	33 674 690	100,0	26 210

1. OC : œufs de consommation.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN7-2
Un tiers des bâtiments offre 60 % des capacités de ponte en cage

Élevage en cage des pondeuses d'OC : nombre et capacités des bâtiments selon le nombre de poules

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
De 1 à 999 poules	8	0,6	4 290	0,0	540
De 1 000 à 9 999 poules	197	15,3	1 048 790	3,1	5 320
De 10 000 à 19 999 poules	340	26,5	5 066 290	15,0	14 900
De 20 000 à 29 999 poules	300	23,3	7 387 380	22,0	24 625
De 30 000 à 49 999 poules	294	22,9	11 020 000	32,7	37 480
De 50 000 à 99 999 poules	141	11,0	8 583 890	25,5	60 880
100 000 poules et plus	5	0,4	564 050	1,7	112 810
Ensemble 48 dépts	1 285	100,0	33 674 690	100,0	26 210

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

1. Les poules pondeuses élevées en cage produisent des œufs de consommation de leur arrivée comme jeune pondeuse autour de 18 à 20 semaines, quelques semaines avant leur entrée en ponte, jusqu'à l'âge de réforme.

Tableau AN7-3

Un quart des bâtiments est équipé de cages aménageables (norme 2012) en 2004Élevage en cage des poules d'OC¹ : nombre, superficies et capacités des bâtiments avec cage aménageable ou non

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments			Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes	Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En places de poules	En %	En places de poules
Cage non aménageable norme 2012	966	75,2	990 600	72,7	1 025	22 598 150	67,1	23 390
Cage aménageable norme 2012	319	24,8	371 480	27,3	1 165	11 076 540	32,9	34 720
Ensemble 48 dépts	1 285	100,0	1 362 080	100,0	1 060	33 674 690	100,0	26 210

1. OC : œufs de consommation.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN7-4
L'âge moyen des bâtiments pour la ponte en cage est de 22 ans

Élevage en cage des poules d'OC : nombre, capacités et âge moyen des bâtiments selon l'année de construction

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments			Âge moyen
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En places de poules	En %	En places de poules	En années
Avant 1970	161	12,5	1 733 975	5,1	10 770	35
De 1970 à 1974	167	13,0	3 023 750	9,0	18 110	32
De 1975 à 1979	202	15,7	4 378 795	13,0	21 680	27
De 1980 à 1984	338	26,3	7 853 130	23,3	23 230	23
De 1985 à 1989	85	6,6	2 887 070	8,6	33 970	17
De 1990 à 1994	128	10,0	4 648 135	13,8	36 310	12
De 1995 à 1999	127	9,9	5 283 180	15,7	41 600	7
De 2000 à 2004	77	6,0	3 866 655	11,5	50 220	2
Ensemble 48 dépts	1 285	100,0	33 674 690	100,0	26 210	22

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN7-5
Les bâtiments obscurs dominent et ont une capacité moyenne de 28 000 poules en cage

Élevage en cage des poules d'OC : nombre et capacités des bâtiments selon le type d'éclairage

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de poules	En %	En places de poules
Clair	28	2,2	319 980	1,0	11 430
Semi-obscur	201	15,7	3 891 910	11,6	19 360
Obscur	1 056	82,1	29 462 800	87,4	27 900
Ensemble 48 dépts	1 285	100,0	33 674 690	100,0	26 210

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN7-6
**Quatre bâtiments de
 ponte en cage sur cinq
 disposent d'une aire
 bétonnée à l'entrée**

Élevage en cage des pondeuses
 d'OC¹ : nombre et capacités
 des bâtiments avec ou sans
 aire bétonnée d'au moins 25 m²

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Pas d'aire bétonnée	277	21,5	4 758 670	14,1	17 180
Aire bétonnée	1 008	78,5	28 916 020	85,9	28 690
Ensemble 48 dépts	1 285	100,0	33 674 690	100,0	26 210

1. OC : œufs de consommation.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN7-7
**Les sas sanitaires sont
 presque toujours présents
 dans les bâtiments
 de ponte en cage**

Élevage en cage des pondeuses
 d'OC : nombre et capacités
 des bâtiments avec ou
 sans sas sanitaire

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Pas de sas sanitaire	134	10,4	1 179 880	3,5	8 805
Sas sanitaire	1 151	89,6	32 494 810	96,5	28 230
Ensemble 48 dépts	1 285	100,0	33 674 690	100,0	26 210

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN7-8
**Dans la moitié des
 bâtiments de ponte en
 cage les sas sanitaires
 sont nettement
 séparés par une cloison
 et une porte**

Élevage en cage des pondeuses
 d'OC : nombre et capacités
 des bâtiments selon le type
 de séparation du sas sanitaire

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Cloison, avec porte	643	55,9	18 769 350	57,8	29 190
Cloison, sans porte	202	17,5	5 433 280	16,7	26 900
Séparation, autre (banc, trait au sol...)	284	24,7	7 585 810	23,3	26 710
Sans séparation	22	1,9	706 370	2,2	32 110
Ensemble⁵ 48 dépts	1 151	100,0	32 494 810	100,0	28 230

5. Le parc comprend 1 285 bâtiments, cependant quelques réponses à la question sur le sas manquent : la répartition porte sur un peu moins de bâtiments.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN7-9

En dix ans, la moitié des bâtiments de ponte en cage d'OC a été rénovéeÉlevage en cage des pondeuses d'OC¹ : nombre et capacités des bâtiments selon l'année de la dernière rénovation

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments			Âge moyen à la dernière rénovation
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses	En années
Pas de rénovation	514	40,0	14 378 960	42,7	27 975	17
- Rénovation avant 1980	9	0,7	122 640	0,4	13 630	10
- Rénovation entre 1980 à 1984	31	2,4	455 460	1,4	14 690	9
- Rénovation entre 1985 à 1989	55	4,3	744 540	2,2	13 540	13
- Rénovation entre 1990 à 1994	90	7,0	1 720 200	5,1	19 110	17
- Rénovation entre 1995 à 1999	217	16,9	5 230 480	15,5	24 100	19
- Rénovation entre 2000 à 2004	369	28,7	11 022 410	32,7	29 870	20
Ensemble 48 départements	1 285	100,0	33 674 690	100,0	26 210	22

1. OC : œufs de consommation.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN7-10
La récupération des déjections et l'équipement d'alimentation abreuvement : priorité des rénovations « en ponte en cage »

Élevage en cage des pondeuses d'OC : nombre et capacités des bâtiments selon la nature de la rénovation

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Pas de rénovation	514	40,0	14 378 960	42,7	27 975
- Ventilation, régulation	237	18,4	5 405 050	16,1	22 810
- Alimentation abreuvement	330	25,7	8 537 000	25,4	25 870
- Isolation, étanchéité	276	21,5	8 143 900	24,2	29 510
- Autre (y c. sanitaire)	247	19,2	6 506 150	19,3	26 340
- Récupération déjections	465	36,2	12 119 080	36,0	26 060

La dernière rénovation peut avoir plusieurs motifs.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN7-11

La ventilation est dynamique dans 71 % des bâtiments de ponte en cage d'OC

Élevage en cage des pondeuses d'OC : nombre, capacités et superficies des bâtiments selon le type de ventilation

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments			Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes	Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses	En m ²	En %	En m ²
Statique	262	20,4	3 786 750	11,2	14 450	213 750	15,7	820
Dynamique	909	70,8	27 201 630	80,8	29 925	1 039 230	76,3	1 140
Statique et dynamique	113	8,8	2 686 310	8,0	23 770	109 100	8,0	965
Ensemble 48 dépts	1 285	100,0	33 674 690	100,0	26 210	1 362 080	100,0	1 060

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN7-12
Les bâtiments pour la ponte en cage sont peu équipés en brasseur d'air
 Élevage en cage des pondeuses d'OC¹ : nombre et capacités des bâtiments avec ou sans brasseur d'air

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Pas de brasseur d'air	986	76,7	25 011 070	74,3	25 370
Brasseur d'air	299	23,3	8 663 620	25,7	28 975
Ensemble 48 dépts	1 285	100,0	33 674 690	100,0	26 210

1. OC : œufs de consommation.
 Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN7-13
Le système de refroidissement est peu répandu dans les bâtiments de ponte en cage
 Élevage en cage des pondeuses d'OC : nombre et capacités des bâtiments selon le système de refroidissement

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Pas de système de refroidissement	1 003	78,1	23 835 480	70,8	23 760
- Brumisateur	269	20,9	9 316 600	27,7	34 630
- Pad-cooling	13	1,0	522 610	1,5	40 200
Ensemble 48 départements	1 285	100,0	33 674 690	100,0	26 210

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN7-14
Les aviculteurs sont propriétaires des bâtiments de ponte en cage d'OC : 92 %
 Élevage en cage des pondeuses d'OC : nombre et capacités des bâtiments selon le mode de faire-valoir

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Propriété	1 185	92,2	31 913 270	94,8	26 930
Location	92	7,2	1 457 730	4,3	15 845
Autre	8	0,6	303 690	0,9	37 960
Ensemble 48 dépts	1 285	100,0	33 674 690	100,0	26 210

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Parc de bâtiments de poules pondeuses destinées à la production d'œufs de consommation (OC) Au sol¹

Tableau AN8-1

Les bâtiments de 1 000 à 2 000 m² totalisent 70 % des capacités pour la ponte au sol

Élevage au sol des pondeuses d'OC¹ : nombre, superficies et capacités des bâtiments selon leur taille en m²

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments			Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes	Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Moins de 400 m ²	18	13,1	5 210	3,9	290	33 030	2,8	1 835
400 à 600 m ²	12	8,8	6 020	4,5	500	46 330	4,0	3 860
600 à 800 m ²	15	11,0	9 460	7,0	630	69 250	6,0	4 620
800 à 1 000 m ²	13	9,5	11 250	8,3	865	77 530	6,7	5 960
1 000 à 1 250 m ²	43	31,4	44 490	33,0	1 035	394 920	33,9	9 400
1 250 à 1 500 m ²	14	10,2	20 100	14,9	1 440	207 680	17,8	14 830
1 500 à 2 000 m ²	17	12,4	27 160	20,1	1 600	239 260	20,5	14 070
2 000 à 2 500 m ²	4	2,9	8 210	6,1	2 050	69 860	6,0	17 465
Plus de 2 500 m ²	1	0,7	3 000	2,2	3 000	27 000	2,3	27 000
Ensemble 48 dépts	137	100,0	134 900	100,0	985	1 164 860	100,0	8 500

1. OC : œufs de consommation.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN8-2
Deux bâtiments sur trois accueillent de 1 000 à 10 000 poules pour la ponte au sol

Élevage au sol des pondeuses d'OC : nombre et capacités des bâtiments selon le nombre de poules

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
De 1 à 999 poules	0	—	—	—	—
De 1 000 à 9 999 poules	87	63,5	463 290	39,8	5 325
De 10 000 à 19 999 poules	46	33,6	539 570	46,3	11 730
De 20 000 poules et plus	4	2,9	162 000	13,9	40 500
Ensemble 48 dépts	137	100,0	1 164 860	100,0	8 500

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

1. Les bâtiments abritent des poules pondeuses au sol pour la production d'œufs de consommation de leur arrivée comme jeune pondeuse autour de 18 à 20 semaines, quelques semaines avant leur entrée en ponte, jusqu'à l'âge de réforme.

Tableau AN8-3
Deux bâtiments de ponté au sol sur trois ont un sol mixte

Élevage au sol des pondeuses d'OC¹ : nombre et capacités des bâtiments selon le type de sol

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Terre battue	7	5,1	152 480	13,1	21 780
Béton	41	29,9	286 120	24,6	6 980
Mixte ²	89	65,0	726 260	62,3	8 160
Ensemble 48 dépts	137	100,0	1 164 860	100,0	8 500

1. OC : œufs de consommation.

2. Terre battue ou béton/caillebotis.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN8-4
L'âge moyen des bâtiments pour la ponté au sol est de 22 ans

Élevage au sol des pondeuses d'OC : nombre, capacités et âge moyen des bâtiments selon l'année de construction

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments			Âge moyen
			Totales		Moyennes	En années
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses	
Avant 1970	29	21,2	174 400	15,0	6 010	35
De 1970 à 1974	30	21,9	202 170	17,4	6 740	32
De 1975 à 1979	7	5,1	93 880	8,0	13 410	27
De 1980 à 1984	24	17,5	202 340	17,4	8 430	23
De 1985 à 1989	8	5,8	72 640	6,2	9 080	16
De 1990 à 1994	17	12,4	172 030	14,8	10 120	13
De 1995 à 1999	13	9,5	128 390	11,0	9 880	7
De 2000 à 2004	9	6,6	119 010	10,2	13 220	2
Ensemble 48 dépts	137	100,0	1 164 860	100,0	8 500	22

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN8-5
Les bâtiments clairs : 40 % des bâtiments et des capacités

Élevage au sol des pondeuses d'OC : nombre et capacités des bâtiments selon le type d'éclairage

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Clair	56	40,9	457 450	39,3	8 170
Semi-obscur	34	24,8	252 730	21,7	7 430
Obscur	47	34,3	454 680	39,0	9 670
Ensemble 48 dépts	137	100,0	1 164 860	100,0	8 500

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN8-6
Quatre bâtiments de ponté au sol sur cinq disposent d'une aire bétonnée à l'entrée

Élevage au sol des pondeuses d'OC : nombre et capacités des bâtiments avec ou sans aire bétonnée d'au moins 25 m²

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Pas d'aire bétonnée	20	14,6	74 960	6,4	3 750
Aire bétonnée	117	85,4	1 089 900	93,6	9 315
Ensemble 48 dépts	137	100,0	1 164 860	100,0	8 500

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN8-7
Les sas sanitaires sont presque toujours présents dans les bâtiments de ponte au sol

Élevage au sol des pondeuses d'OC¹ : nombre et capacités des bâtiments avec ou sans sas sanitaire

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Pas de sas sanitaire	15	10,9	39 320	3,4	2 620
Sas sanitaire	122	89,1	1 125 540	96,6	9 230
Ensemble 48 dépts	137	100,0	1 164 860	100,0	8 500

1. OC : œufs de consommation.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN8-8
Dans les trois quarts des bâtiments les sas sanitaires sont nettement séparés par une cloison et une porte

Élevage au sol des pondeuses d'OC : nombre et capacités des bâtiments selon le type de séparation du sas sanitaire

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Cloison, avec porte	91	75,4	862 530	76,6	9 375
Cloison, sans porte	8	6,6	112 780	10,0	13 700
Séparation, autre (banc, trait au sol...)	21	17,2	146 030	13,0	6 970
Sans séparation	1	0,8	4 200	0,4	4 200
Ensemble¹ 48 dépts	122	100,0	1 125 540	100,0	9 230

1. Le parc comprend 137 bâtiments, cependant quelques réponses à la question sur les sas manquent : la répartition porte sur un peu moins de bâtiments.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN8-9

En dix ans, la moitié des bâtiments de ponte au sol d'OC a été rénovée

Élevage au sol des pondeuses d'OC : nombre et capacités des bâtiments selon l'année de la dernière rénovation

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments			Âge moyen à la dernière rénovation
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses	En années
Pas de rénovation	45	32,8	426 250	36,6	9 470	13
- Rénovation avant 1990	13	9,5	95 010	8,2	7 310	12
- Rénovation entre 1990 à 1994	11	8,0	86 220	7,4	7 840	18
- Rénovation entre 1995 à 1999	22	16,1	157 530	13,5	7 160	20
- Rénovation entre 2000 à 2004	46	33,6	399 850	34,3	8 690	24
Ensemble 48 départements	137	100,0	1 164 860	100,0	8 500	23

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN8-10
La rénovation sanitaire est la plus fréquente dans les bâtiments de ponte au sol

Élevage au sol des pondeuses d'OC : nombre et capacités des bâtiments selon la nature de la rénovation

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Pas de rénovation	45	32,8	426 250	36,6	9 470
- Ventilation, régulation	40	29,2	378 160	32,5	9 450
- Alimentation abreuvement	25	18,2	334 910	28,8	13 400
- Isolation, étanchéité	25	18,2	314 480	27,0	12 580
- Autre (y c. sanitaire)	45	32,8	407 990	35,0	9 070
- Récupération déjections	47	34,3	340 570	29,2	7 250

La dernière rénovation peut avoir plusieurs motifs.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN8-11

La ventilation est statique dans 68 % des bâtiments de ponte au solÉlevage au sol des pondeuses d'OC¹ : nombre, capacités et superficies des bâtiments selon le type de ventilation

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments			Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes	Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses	En m ²	En %	En m ²
Statique	92	67,2	719 480	61,8	7 820	91 620	67,9	1 000
Dynamique	34	24,8	401 560	34,5	11 810	37 050	27,5	1 090
Statique et dynamique	11	8,0	43 820	3,7	3 980	6 230	4,6	570
Ensemble 48 dépts	137	100,0	1 164 860	100,0	8 500	134 900	100,0	985

1. OC : œufs de consommation.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN8-12
Les bâtiments pour la ponte au sol sont peu équipés en brasseur d'air

Élevage au sol des pondeuses d'OC : nombre et capacités des bâtiments avec ou sans brasseur d'air

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Pas de brasseur d'air	108	78,8	917 680	78,8	8 500
Brasseur d'air	29	21,2	247 180	21,2	8 520
Ensemble 48 dépts	137	100,0	1 164 860	100,0	8 500

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN8-13
Le système de refroidissement est peu répandu dans les bâtiments de ponte au sol

Élevage au sol des pondeuses d'OC : nombre et capacités des bâtiments selon le système de refroidissement

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Pas de système de refroidissement	127	92,7	969 960	83,3	7 640
- Brumisateur	10	7,3	194 900	16,7	19 490
- Pad-cooling	0	-	-	-	-
- Brumisateur et pad-cooling	0	-	-	-	-
Ensemble 48 départements	137	100,0	1 164 860	100,0	8 500

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN8-14
Les aviculteurs sont propriétaires des bâtiments de ponte au sol : 87 %

Élevage au sol des pondeuses d'OC : nombre et capacités des bâtiments selon le mode de faire-valoir

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Propriété	118	86,5	1 074 900	92,3	9 110
Location	16	11,3	71 900	6,2	4 490
Autre	3	2,2	18 060	1,5	6 020
Ensemble 48 dépts	137	100,0	1 164 860	100,0	8 500

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Parc de bâtiments de poules pondeuses destinées à la production d'œufs de consommation (OC) En plein air¹

Tableau AN9-1

40 % des bâtiments pour la ponte en plein air ont entre 600 et 800 m²Élevage en plein air des pondeuses d'OC¹ : nombre, superficies et capacités des bâtiments selon leur taille en m²

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments			Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes	Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Moins de 400 m ²	218	18,1	46 890	6,0	220	317 040	5,4	1 450
400 à 600 m ²	243	20,2	120 830	15,6	500	917 100	15,5	3 770
600 à 800 m ²	447	37,0	299 320	38,6	670	2 334 160	39,5	5 220
800 à 1 000 m ²	158	13,1	133 280	17,2	840	982 640	16,6	6 220
1 000 à 1 250 m ²	79	6,5	85 900	11,1	1 090	644 130	10,9	8 150
1 250 à 1 500 m ²	46	3,8	62 100	8,0	1 350	473 840	8,0	10 300
1 500 m ² et plus	16	1,3	27 050	3,5	1 690	237 310	4,1	14 830
Ensemble 48 dépts	1 207	100,0	775 370	100,0	640	5 906 220	100,0	4 890

1. OC : œufs de consommation.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN9-2
90 % des bâtiments pour la ponte en plein air abritent 1 000 à 10 000 poules

Élevage en plein air des pondeuses d'OC : nombre et capacités des bâtiments selon leur nombre de poules

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
De 1 à 999 poules	44	3,7	22 550	0,4	510
De 1 000 à 9 999 poules	1 087	90,0	4 988 600	84,4	4 590
De 10 000 à 19 999 poules	76	6,3	895 060	15,2	11 780
Ensemble 48 dépts	1 207	100,0	5 906 220	100,0	4 890

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

1. Les poules pondeuses élevées en plein air restent dans ces bâtiments entre leur arrivée comme jeune pondeuse autour de 18 à 20 semaines, quelques semaines avant leur entrée en ponte, jusqu'à l'âge de réforme. Cette catégorie « plein air » comprend aussi celle du « label rouge ».

Tableau AN9-3
Le sol mixte est le plus fréquent dans les bâtiments pour la ponte en plein air

Élevage en plein air des pondeuses d'OC¹ : nombre et capacités des bâtiments selon le type de sol

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Terre battue	104	8,6	453 230	7,7	4 360
Béton	336	27,8	1 473 030	24,9	4 380
Mixte ²	767	63,6	3 979 960	67,4	5 190
Ensemble 48 dépts	1 207	100,0	5 906 220	100,0	4 890

1. OC : œufs de consommation.

2. Terre battue ou béton/caillebotis.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN9-4
Le parc des bâtiments pour la ponte en plein air est jeune : 13 ans en moyenne

Élevage en plein air des pondeuses d'OC : nombre, capacités et âge moyen des bâtiments selon l'année de construction

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments			Âge moyen
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses	En années
Avant 1970	108	9,1	222 470	3,8	2 060	35
De 1970 à 1974	53	4,5	329 780	5,7	6 210	33
De 1975 à 1979	74	6,2	302 450	5,2	4 090	26
De 1980 à 1984	51	4,3	271 600	4,7	5 320	23
De 1985 à 1989	165	13,8	815 030	14,0	5 000	16
De 1990 à 1994	167	14,0	799 760	13,7	4 780	12
De 1995 à 1999	298	25,0	1 629 550	28,0	5 470	6
De 2000 à 2004	276	23,1	1 453 370	24,9	5 270	3
Ensemble¹ 48 dépts	1 192	100,0	5 824 000	100,0	4 890	13

1. Le parc comprend 1 207 bâtiments, cependant quelques réponses aux questions caractérisant les bâtiments manquent : les répartitions portent alors sur un peu moins de bâtiments.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN9-5
Les bâtiments sont clairs et semi-obscurs pour les pondeuses en plein air

Élevage en plein air des pondeuses d'OC : nombre et capacités des bâtiments selon le type d'éclairage

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Clair	589	49,4	2 590 795	44,5	4 400
Semi-obscur	568	47,7	3 005 388	51,6	5 290
Obscur	35	2,9	227 817	3,9	6 510
Ensemble 48 dépts	1 192	100,0	5 824 000	100,0	4 890

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN9-6
70 % des bâtiments pour la ponte en plein air disposent d'une aire bétonnée à l'entrée

Élevage en plein air des pondeuses d'OC : nombre et capacités des bâtiments avec ou sans aire bétonnée d'au moins 25 m²

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de pondeuses	En %	En places de pondeuses
Pas d'aire bétonnée	361	30,3	1 476 490	25,4	4 090
Aire bétonnée	831	69,7	4 347 510	74,6	5 230
Ensemble 48 dépts	1 192	100,0	5 824 000	100,0	4 890

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN9-7
Les sas sanitaires
sont presque toujours
présents dans les
bâtiments pour
la ponte en plein air**

Élevage en plein air
des poudeuses d'OC¹ :
nombre et capacités
des bâtiments avec ou
sans sas sanitaire

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de poudeuses	En %	En places de poudeuses
Pas de sas sanitaire	116	9,7	183 600	3,2	1 580
Sas sanitaire	1 076	90,3	5 640 400	96,8	5 240
Ensemble 48 dépts	1 192	100,0	5 824 000	100,0	4 890

1. OC : œufs de consommation.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN9-8
Dans la moitié
des bâtiments les sas
sanitaires sont
nettement séparés
par une cloison et
une porte**

Élevage en plein air
des poudeuses d'OC :
nombre et capacités
des bâtiments selon le type de
séparation du sas sanitaire

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de poudeuses	En %	En places de poudeuses
Cloison, avec porte	552	51,3	2 758 730	48,9	5 000
Cloison, sans porte	241	22,4	1 420 245	25,2	5 890
Séparation, autre (banc, trait au sol...)	236	21,9	1 273 710	22,6	5 400
Sans séparation	47	4,4	187 720	3,3	3 990
Ensemble 48 dépts	1 076	100,0	5 640 400	100,0	5 240

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN9-9

En dix ans, 42 % des bâtiments de ponte en plein air a été rénovée

Élevage en plein air des poudeuses d'OC : nombre et capacités des bâtiments selon l'année de la dernière rénovation

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments			Âge moyen à la dernière rénovation
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En places de poudeuses	En %	En places de poudeuses	En années
Pas de rénovation	633	53,1	3 160 800	54,3	4 990	8
- Rénovation avant 1985	5	0,4	9 244	0,2	1 850	3
- Rénovation entre 1985 à 1989	26	2,2	76 675	1,3	2 950	9
- Rénovation entre 1990 à 1994	25	2,1	93 255	1,6	3 730	14
- Rénovation entre 1995 à 1999	153	12,8	694 760	11,9	4 540	17
- Rénovation entre 2000 à 2004	350	29,4	1 790 110	30,7	5 115	16
Ensemble 48 départements	1 192	100,0	5 824 000	100,0	4 890	13

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Tableau AN9-10
La récupération
des déjections est
la rénovation
la plus fréquente dans
les bâtiments de ponte
en plein air**

Élevage en plein air
des poudeuses d'OC :
nombre et capacités
des bâtiments selon
la nature de la rénovation

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de poudeuses	En %	En places de poudeuses
Pas de rénovation	633	53,1	3 160 800	54,3	4 990
- Ventilation, régulation	142	11,9	545 070	9,4	3 840
- Alimentation abreuvement	94	7,9	437 915	7,5	4 660
- Isolation, étanchéité	89	7,5	331 160	5,7	3 720
- Autre (y c. sanitaire)	178	14,9	762 950	13,1	4 290
- Récupération déjections	333	27,9	1 825 670	31,3	5 480

La dernière rénovation peut avoir plusieurs motifs.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN9-11

La ventilation est statique dans 90 % des bâtiments de ponte en plein airÉlevage en plein air des poules d'OC¹ : nombre, capacités et superficies des bâtiments selon le type de ventilation

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments			Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes	Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de poules	En %	En places de poules	En m ²	En %	En m ²
Statique	1 070	89,8	5 279 860	90,7	4 930	687 230	90,0	640
Dynamique	89	7,5	367 040	6,3	4 120	53 120	7,0	600
Statique et dynamique	33	2,7	177 100	3,0	5 530	23 160	3,0	720
Ensemble 48 dépts	1 192	100,0	5 824 000	100,0	4 890	763 510	100,0	640

1. OC : œufs de consommation.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN9-12
Les bâtiments pour la ponte en plein air sont peu équipés en brasseur d'air

Élevage en plein air des poules d'OC : nombre et capacités des bâtiments avec ou sans brasseur d'air

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de poules	En %	En places de poules
Pas de brasseur d'air	1 113	93,4	5 342 530	91,7	4 800
Brasseur d'air	79	6,6	481 470	8,3	6 095
Ensemble 48 dépts	1 192	100,0	5 824 000	100,0	4 890

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN9-13
Le système de refroidissement est peu répandu dans les bâtiments de ponte en plein air

Élevage en plein air des poules d'OC : nombre et capacités des bâtiments selon le système de refroidissement

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de poules	En %	En places de poules
Pas de système de refroidissement	1 173	98,4	5 716 880	98,2	4 870
- Brumisateur	19	1,6	107 120	1,8	5 640
- Pad-cooling	0	-	-	-	-
- Brumisateur et pad-cooling	0	-	-	-	-
Ensemble 48 départements	1 192	100,0	5 824 000	100,0	4 890

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN9-14
Les aviculteurs sont propriétaires des bâtiments de ponte en plein air : 96 %

Élevage en plein air des poules d'OC : nombre et capacités des bâtiments selon le mode de faire-valoir

2004	Bâtiments		Capacités des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En places de poules	En %	En places de poules
Propriété	1 146	96,2	5 654 040	97,1	4 930
Location	44	3,7	163 960	2,8	3 730
Autre	2	ε	-	ε	-
Ensemble 48 dépts	1 192	100,0	5 824 000	100,0	4 890

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Parc de bâtiments de palmipèdes à foie gras, canards et oies prêts à gaver¹

Tableau AN10-1
6 700 bâtiments de 180 m² en moyenne et presque toujours des parcours

Élevage de canards et oies prêts à gaver : nombre, superficies selon le nombre d'hébergement

2004	Bâtiments y compris abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Bâtiments fermés	232	3,5	64 240	5,3	280
Bâtiments avec parcours	2 782	41,7	639 220	52,5	230
Abris avec parcours	3 653	54,8	514 220	42,2	140
Ensemble 48 dépts (2 627 exploitations)	6 667	100,0	1 217 680	100,0	180

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN10-2
94 % des bâtiments et abris et de leurs surfaces sont dédiés au canard prêt à gaver

Élevage de canards et oies prêts à gaver : nombre et superficies des bâtiments selon l'espèce

2004	Bâtiments y compris abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Canards PAG	6 300	94,5	1 146 240	94,1	180
Oies PAG	367	5,5	71 440	5,9	195
Ensemble 48 dépts	6 667	100,0	1 217 680	100,0	180

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN10-3
80 % des capacités se situent dans les bâtiments et abris de 100 à 500 m²

Élevage de canards et oies prêts à gaver : nombre, superficies des bâtiments selon leur taille en m²

2004	Bâtiments y compris abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Moins de 100 m ²	2 273	34,1	108 750	8,9	50
100 à 200 m ²	1 481	22,2	208 980	17,2	140
200 à 300 m ²	1 628	24,4	366 300	30,1	225
300 à 400 m ²	585	8,8	189 185	15,5	320
400 à 500 m ²	511	7,7	209 970	17,2	410
500 à 600 m ²	69	1,0	36 305	3,0	530
600 à 800 m ²	74	1,1	45 660	3,7	620
800 à 1 000 m ²	5	0,1	4 370	0,4	870
Plus de 1 000 m ²	41	0,6	48 160	4,0	1 175
Ensemble 48 départements	6 667	100,0	1 217 680	100,0	180

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

1. Les bâtiments sont utilisés pour l'élevage de palmipèdes destinés au gavage, depuis les premiers jours jusqu'au transfert dans les bâtiments de gavage. Plusieurs modes d'élevage des palmipèdes prêt à gaver coexistent dans les 2 627 exploitations : des bâtiments fixes, des abris et des parcours sans bâtiments ni abris. Près de 600 producteurs, soit 20 % élèvent des palmipèdes prêts à gaver sur parcours, sans bâtiments ni abris. Ces exploitations n'entrent donc pas dans l'étude des bâtiments.

Tableau AN10-4
La terre battue domine dans le parc accueillant canards et oies PAG¹

Élevage de canards et oies prêts à gaver : nombre et superficies des bâtiments selon le type de sol

2004	Bâtiments y compris abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Terre battue	5 227	78,4	902 130	74,1	170
Béton	1 112	16,7	237 220	19,5	210
Caillebotis, grillage	159	2,4	36 860	3,0	230
Mixte ²	107	1,6	37 220	3,1	350
Épingle de finition	0	—	—	—	—
Autres	62	0,9	4 250	0,3	70
Ensemble 48 dépts	6 667	100,0	1 217 680	100,0	180

1. PAG : prêt à gaver.

2. Terre battue ou béton/caillebotis.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN10-5
40 % des bâtiments et des capacités de palmipèdes PAG ont moins de dix ans

Élevage de canards et oies prêts à gaver : nombre, superficies et âge moyen des bâtiments selon l'année de construction

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments			Âge moyen
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En années
Avant 1970	414	13,8	66 590	9,5	160	35
De 1970 à 1974	182	6,0	40 270	5,7	220	32
De 1975 à 1979	156	5,2	48 970	7,0	310	27
De 1980 à 1984	213	7,1	55 430	7,9	260	23
De 1985 à 1989	395	13,1	89 150	12,7	230	17
De 1990 à 1994	501	16,6	123 490	17,6	250	12
De 1995 à 1999	636	21,1	171 070	24,3	270	7
De 2000 à 2004	517	17,1	108 500	15,4	210	3
Ensemble 48 dépts	3 014	100,0	703 470	100,0	230	16

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN10-6

Plutôt peu de rénovations de ce parc relativement récent

Élevage de canards et oies prêts à gaver : nombre et superficies des bâtiments selon l'année de la dernière rénovation

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments			Âge moyen à la dernière rénovation
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En années
Pas de rénovation	1 994	66,2	435 410	61,9	220	14
- Rénovation avant 1980	7	0,2	380	0,1	50	10
- Rénovation entre 1980 à 1984	1	0,0	150	0,0	150	15
- Rénovation entre 1985 à 1989	75	2,5	21 400	3,0	285	14
- Rénovation entre 1990 à 1994	161	5,4	35 880	5,1	220	17
- Rénovation entre 1995 à 1999	262	8,7	75 500	10,7	290	13
- Rénovation entre 2000 à 2004	514	17,0	134 750	19,2	260	12
Ensemble 48 départements	3 014	100,0	703 470	100,0	230	14

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN10-7
L'isolation est la rénovation la plus fréquente dans les bâtiments pour les canards et oies PAG¹
 Élevage de canards et oies prêts à gaver : nombre et superficies des bâtiments selon la nature de la rénovation

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Aucune rénovation	1 994	66,2	435 410	61,9	220
- Isolation, étanchéité	625	20,7	151 090	21,5	240
- Autre (y c. sanitaire)	354	11,7	100 790	14,3	285
- Alimentation					
abreuvement	266	8,8	81 360	11,6	310
- Ventilation, régulation	152	5,0	40 940	5,8	270
- Récupération déjections	117	3,9	35 010	5,0	300

1. PAG : prêt à gaver.

La dernière rénovation peut avoir plusieurs motifs.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN10-8
La ventilation est statique dans 93 % des bâtiments de canards et oies PAG
 Élevage de canards et oies prêts à gaver : nombre et superficies des bâtiments selon le type de ventilation

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Statique	2 802	93,0	639 250	90,9	230
Dynamique	180	6,0	55 720	7,9	310
Statique et dynamique	32	1,0	8 500	1,2	265
Ensemble 48 dépts	3 014	100,0	703 470	100,0	230

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN10-9
Les bâtiments pour les canards et oies PAG sont peu équipés en brasseur d'air
 Élevage de canards et oies prêts à gaver : nombre et superficies des bâtiments avec ou sans brasseur d'air

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de brasseur d'air	2 922	96,9	671 040	95,4	230
Brasseur d'air	92	3,1	32 430	4,6	350
Ensemble 48 dépts	3 014	100,0	703 470	100,0	230

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN10-10
L'équipement en système
de refroidissement est
peu répandu dans
les bâtiments pour
les canards et oies PAG¹

Élevage de canards et oies
 prêts à gaver : nombre et
 superficies des bâtiments selon
 le système de refroidissement

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de système de refroidissement	2 947	97,8	677 180	96,3	230
- Brumisateur	51	1,7	22 460	3,2	440
- Pad-cooling	16	0,5	3 830	0,5	240
- Brumisateur et pad-cooling	0	-	-	-	-
Ensemble 48 dépts	3 014	100,0	703 470	100,0	230

1. PAG : prêt à gaver.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN10-11
Les aviculteurs
sont propriétaires
des bâtiments pour
les canards et oies PAG :
90 %

Élevage de canards et oies
 prêts à gaver : nombre et
 superficies des bâtiments
 selon le mode de faire-valoir

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Propriété	2 706	89,8	635 160	90,3	235
Location	152	5,0	40 910	5,8	270
Autre	156	5,2	27 400	3,9	180
Ensemble 48 dépts	3 014	100,0	703 470	100,0	230

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Parc de bâtiments de palmipèdes à foie gras Gavage¹ des canards et oies

Tableau AN11-1
**4 000 bâtiments
de 200 m² en moyenne
pour le gavage
des canards**

Bâtiments de gavage de
canards et oies : nombre,
superficies des bâtiments

2004	Bâtiments y compris abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Canards standard	1 707	41,0	317 810	40,2	190
Canards qualité	2 003	48,1	425 490	53,8	210
Oies	456	10,9	46 930	6,0	103
Ensemble 48 dépts	4 166	100,0	790 230	100,0	190

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN11-2
**Les bâtiments de moins
de 200 m² : la moitié
du parc et un quart
des superficies**

Bâtiments de gavage
de canards et oies : nombre,
superficies des bâtiments
selon leur taille en m²

2004	Bâtiments y compris abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Moins de 100 m ²	1 347	32,4	78 790	10,0	60
100 à 200 m ²	1 096	26,3	143 250	18,1	130
200 à 300 m ²	725	17,4	167 870	21,2	230
300 à 400 m ²	597	14,3	195 170	24,7	330
400 à 500 m ²	217	5,2	90 100	11,4	420
500 à 600 m ²	97	2,3	50 440	6,4	520
600 à 800 m ²	58	1,4	38 480	4,9	660
800 à 1 000 m ²	18	0,4	14 670	1,9	820
Plus de 1 000 m ²	11	0,3	11 460	1,4	1 050
Ensemble 48 départements	4 166	100,0	790 230	100,0	190

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

1. Les bâtiments sont utilisés pour le gavage des palmipèdes et la production de foies gras. Dans les 3 290 exploitations de palmipèdes gras, les bâtiments sont au nombre de 4 166 dont 155 sont déclarés être des abris. Pour quelques abris, des réponses aux questions de l'aménagement des bâtiments sont indiquées.

Tableau AN11-3
Les bâtiments avec cage individuelle dominant dans le parc de gavage des canards et oies

2004	Bâtiments y compris abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Cage individuelle	2 037	48,9	539 120	68,2	265
Cage collective	397	9,5	57 220	7,3	140
Parc collectif	1 656	39,8	189 690	24,0	115
Autre	76	1,8	4 200	0,5	55
Ensemble 48 dépts	4 166	100,0	790 230	100,0	190

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN11-4
Le parc des bâtiments de gavage des canards et oies : 21 ans en moyenne

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments			Âge moyen
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En années
Avant 1970	1 224	30,5	153 790	19,7	130	35
De 1970 à 1974	277	6,9	56 360	7,2	200	33
de 1975 à 1979	230	5,7	44 950	5,7	195	27
de 1980 à 1984	339	8,4	64 770	8,3	190	22
de 1985 à 1989	447	11,1	64 150	8,2	140	17
de 1990 à 1994	514	12,8	112 270	14,4	220	12
de 1995 à 1999	645	16,0	191 410	24,5	300	7
de 2000 à 2004	344	8,6	93 350	12,0	270	3
Ensemble 48 dépts	4 020	100,0	781 050	100,0	190	21

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN11-5

Un bâtiment sur quatre est rénové entre 2000 et 2004

Bâtiments de gavage de canards et oies : nombre et superficies des bâtiments selon l'année de la dernière rénovation

2004	Bâtiments		Superficies des bâtiments			Âge moyen à la dernière rénovation
			Totales		Moyennes	
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²	En années
Pas de rénovation	1 896	47,2	376 350	48,2	200	15
- Rénovation avant 1980	53	1,3	7 410	0,9	140	10
- Rénovation entre 1980 à 1984	110	2,7	12 590	1,6	110	11
- Rénovation entre 1985 à 1989	200	5,0	24 110	3,1	120	13
- Rénovation entre 1990 à 1994	408	10,2	67 650	8,7	170	17
- Rénovation entre 1995 à 1999	561	13,9	118 420	15,2	210	21
- Rénovation entre 2000 à 2004	792	19,7	174 520	22,3	220	18
Ensemble 48 départements	4 020	100,0	781 050	100,0	190	18

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN11-6
La ventilation est la rénovation la plus fréquente dans les bâtiments de gavage des canards et oies
 Bâtiments de gavage de canards et oies : nombre et superficies des bâtiments selon la nature de la rénovation

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de rénovation	1 896	47,2	376 350	48,2	200
- Ventilation, régulation	897	22,3	181 295	23,2	200
- Autre (y c. sanitaire)	830	20,6	167 725	21,5	200
- Isolation, étanchéité	773	19,2	155 518	19,9	200
- Récupération déjections	591	14,7	117 024	15,0	200
- Alimentation abreuvement	591	14,7	118 043	15,1	200

La rénovation peut avoir plusieurs motifs.
 Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN11-7
La ventilation est dynamique dans 52 % des bâtiments de gavage des canards et oies
 Bâtiments de gavage de canards et oies : nombre et superficies des bâtiments selon le type de ventilation

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Statique	1 259	31,3	165 270	21,2	130
Dynamique	2 087	51,9	488 310	62,5	230
Statique et dynamique	674	16,8	127 470	16,3	190
Ensemble 48 dépts	4 020	100,0	781 050	100,0	190

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN11-8
Deux bâtiments de gavage des canards et oies sur trois sont équipés en brasseur d'air
 Bâtiments de gavage de canards et oies : nombre et superficies des bâtiments avec ou sans brasseur d'air

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de brasseur d'air	1 387	34,5	187 920	24,1	135
Brasseur d'air	2 633	65,5	593 130	75,9	225
Ensemble 48 dépts	4 020	100,0	781 050	100,0	194

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN11-9
Un système de refroidissement équipe la moitié des bâtiments de gavage des canards et oies

Bâtiments de gavage de canards et oies : nombre et superficies des bâtiments selon le système de refroidissement

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Pas de système de refroidissement	2 266	56,3	296 620	38,0	130
- Brumisateur	400	10,0	93 330	12,0	230
- Pad-cooling	1 273	31,7	364 250	46,6	290
- Brumisateur et pad-cooling	81	2,0	26 850	3,4	330
Ensemble 48 dépts	4 020	100,0	781 050	100,0	190

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau AN11-10
Les aviculteurs sont propriétaires des bâtiments de gavage des canards et oies : 85 %

Bâtiments de gavage de canards et oies : nombre et superficies des bâtiments selon le mode de faire-valoir

2004	Bâtiments hors abris		Superficies des bâtiments		
			Totales		Moyennes
	Nombre	En %	En m ²	En %	En m ²
Propriété	3 414	84,9	642 270	82,2	190
Location	479	11,9	111 760	14,3	230
Autre	127	3,2	27 020	3,5	210
Ensemble 48 dépts	4 020	100,0	781 050	100,0	190

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Note méthodologique

L'enquête aviculture 2004 a été réalisée par le Service Statistique et Prospective¹ du Ministère de l'Agriculture entre décembre 2004 et janvier 2005. Comme en 1986 et 1994, cette enquête repose sur l'extrapolation des résultats recueillis auprès d'un échantillon représentatif d'exploitations avicoles. En 2004, l'enquête détaillée a été complétée par une enquête complémentaire plus modeste mais plus exhaustive.

L'enquête détaillée

Cette phase a été réalisée sous forme d'entretiens par des agents des services statistiques départementaux du Ministère de l'Agriculture, à partir d'un questionnaire très complet, auprès d'un échantillon représentatif d'éleveurs de volailles dans 48 départements (*voir questionnaire détaillé en annexe*).

Le choix des départements a été fait sur leur contribution à la production avicole française : ces 48 départements cumulent plus de 95 % de la production avicole (secteurs chair, ponte et gras confondus) estimée à travers la marge brute standard² des exploitations du recensement agricole 2000 (graphique 1). En 2004, 48 départements sont

retenus et 55 lors des précédentes enquêtes en 1994 et 1986.

Pour appartenir à l'univers de tirage, les exploitations de ces 48 départements devaient atteindre ou dépasser différents seuils de production, basés sur l'effectif instantané ou la capacité de production. Ces seuils sont détaillés dans le tableau 1.

Le critère géographique (48 départements) et les seuils ont permis de définir un univers de tirage d'environ 26 600 exploitations. La représentativité de chaque filière dans cet univers de tirage est inégale, mais presque toujours supérieure à 85 % (sauf pour les oies). Le tableau 2 indique la représentativité estimée de chaque filière.

Tableau 1

Le champ logique de l'univers de tirage

Type de variables utilisé à l'échelle de l'exploitation	Production	Seuils d'appartenance à l'univers de tirage
Effectif instantané ou capacité de pondeuses	Poules pondeuses d'œufs de consommation Poules pondeuses d'œufs à couver Poulettes	1 000 poules ou plus
Effectif instantané	Poulets de chair et coqs	1 000 animaux ou plus
	Dindes et dindons	500 animaux ou plus
	Pintades	200 animaux ou plus
	Canards à rôtir Canards à gaver	20 animaux ou plus
	Oies	500 animaux ou plus
Pigeons, cailles		
Superficie de bâtiments en m ²	Toutes volailles de chair	200 m ² ou plus

1. Anciennement Service Central des Enquêtes et Études Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture.

2. La marge brute standard est une notion proche de la valeur ajoutée qui est à la base du classement des exploitations selon leur production dominante et leur taille (des coefficients sont appliqués à chaque hectare de culture ou chaque tête de bétail).

Tableau 2
La représentativité de l'univers de tirage

Variable	Signification	Poids relatif de l'univers de tirage (en %)
Effectifs instantanés	Poules pondeuses d'œufs de consommation	85,2
	Poules pondeuses d'œufs à couvrir	97,5
	Poulettes	95,9
Capacités pondeuses	Capacité du poulailler de ponte : poules pondeuses d'œufs de consommation	89,1
	Capacité du poulailler de ponte : poules pondeuses d'œufs à couvrir	97,8
	Capacité du poulailler de ponte : poulettes pour la ponte	97,7
Effectifs instantanés	Poulets de chair et coqs	93,0
	Dindes et dindons	95,3
	Oies	79,5
	Canards à rôtir	94,2
	Canards à gaver	94,3
	Pintades	94,4
	Pigeons, cailles	86,4
Superficie de bâtiments en m ²	Superficie totale des bâtiments destinés à la production de volailles de chair	91,8

Environ 8 100 exploitations (toutes filières avicoles) ont été sélectionnées par tirage aléatoire, en respectant des règles de stratification de la population de référence, pour faire partie de l'échantillon de sondage. Toutes ces exploitations sont affectées d'un coefficient de pondération, représentant leur poids dans la population totale. Tous les résultats issus de cette partie de l'enquête ont été calculés en prenant en compte le coefficient de pondération des exploitations.

L'enquête complémentaire

Cette phase a été réalisée par téléphone ou par courrier, à partir d'un questionnaire plus succinct reprenant seulement quelques questions essentielles du questionnaire détaillé. Elle a concerné en principe tous les aviculteurs des 48 départements de l'enquête détaillée qui n'appartenaient pas à l'échantillon d'étude, ainsi que tous les éleveurs de 18 départements supplémentaires (soit un total de 66 départements). Les résultats de cette phase d'enquête sont donc exhaustifs mais portent sur un nombre de questions beaucoup plus restreint. (Voir questionnaire complémentaire en annexe).

Conséquences de la méthodologie sur le traitement des données

• Les comparaisons géographiques

La concentration de l'échantillon sur les départements les plus déterminants en terme de production avicole renforce la qualité de la description des exploitations

dans ces départements, mais entraîne une absence totale de chiffres pour les départements non couverts.

De ce fait :

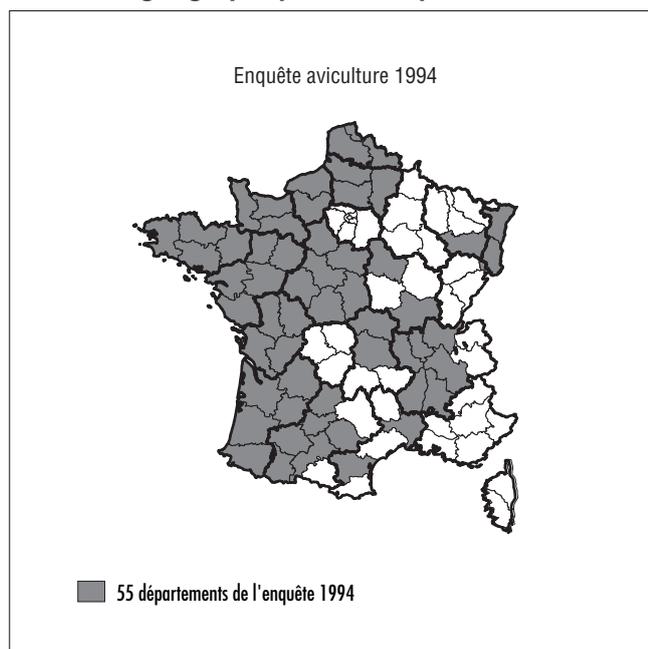
- les résultats de cette enquête ne peuvent pas être considérés comme des résultats toutes exploitations France entière, même s'ils s'en rapprochent ; ils représentent bien les exploitations professionnelles ;
- de même, dans certaines régions, tous les départements ne sont pas couverts par l'enquête 2004 rendant les résultats de la région partiels.

Une autre difficulté vient du changement de périmètre géographique entre les résultats 1994 et 2004 : même si en terme de représentativité de la production avicole dans son ensemble les échantillons des enquêtes 1994 et 2004 sont proches, sur le plan géographique il existe des écarts qui peuvent rendre les comparaisons des chiffres régionaux plus délicates.

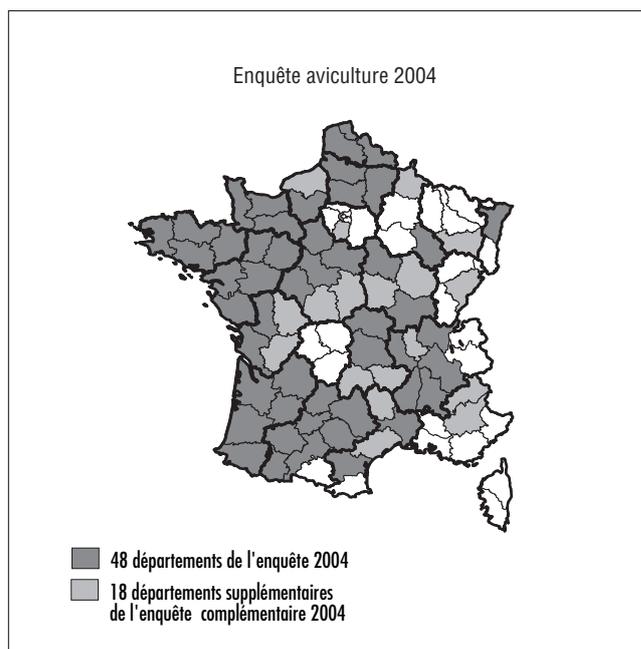
• L'étude sur les bâtiments en 2004

Pour cette étude de l'enquête 2004, les contraintes de seuils du champ logique de l'enquête ont été respectées (voir tableau 1) soit en nombre minimum d'animaux, soit en surface de bâtiment. Des exploitations disposent seulement d'abris : un nombre d'abris en tant que bâtiments peut être estimé si les aviculteurs les déclarent comme des bâtiments. Dans les 48 départements, quelques exploitations élèvent leurs canards en plein air sans bâtiments ni abris, elles sont exclues du champ des bâtiments (600).

Graphique 1
Périmètre géographique des enquêtes 1994 et 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 1994



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Liste des 48 départements faisant partie de l'enquête détaillée 2004

01 Ain	32 Gers	59 Nord
02 Aisne	33 Gironde	60 Oise
03 Allier	35 Île-et-Vilaine	61 Orne
07 Ardèche	37 Indre-et-Loire	62 Pas-de-Calais
11 Aude	38 Isère	63 Puy-de-Dôme
12 Aveyron	40 Landes	64 Pyrénées-Atlantiques
14 Calvados	41 Loir-et-Cher	65 Hautes-Pyrénées
17 Charente-Maritime	42 Loire	67 Bas-Rhin
22 Côtes d'Armor	44 Loire-Atlantique	71 Saône-et-Loire
24 Dordogne	45 Loiret	72 Sarthe
26 Drôme	46 Lot	79 Deux-Sèvres
27 Eure	47 Lot-et-Garonne	80 Somme
28 Eure-et-Loir	49 Maine-et-Loire	81 Tarn
29 Finistère	50 Manche	82 Tarn-et-Garonne
30 Gard	53 Mayenne	85 Vendée
31 Haute-Garonne	56 Morbihan	89 Yonne

A.14 - Depuis la dernière enquête, l'exploitation s'est-elle regroupée avec une ou plusieurs autres, quelle que soit la forme de leur association (GAEC, groupement, société...) ?

NON = 0 OUI = 1

relever dans le cadre suivant la liste de ces exploitations et la part de leurs apports

Nom ou raison sociale du RÉF (La 1 ^{ère} exploitation est l'exploitation enquêtée)	Adresse	Bâtiments, surfaces apportés (en Ha)	N° RA s'il existe

A.15 - L'exploitation a-t-elle perdu des terres ou des bâtiments depuis la dernière enquête (même compensés en tout ou partie par des gains) ?

NON = 0 OUI = 1

Parcelles cédées Ha, ares	Bâtiments cédés oui/non	Date de cession	Nom et adresse des exploitations ayant repris des terres ou des bâtiments cédés ou libérés par l'exploitation enquêtée	Cette exploitation a-t-elle été créée à cette occasion ? oui/non	N° RA s'il existe

A.16 - L'exploitation a-t-elle pris en location ou acquis des terres ou des bâtiments depuis la dernière enquête ?
(oui = 1 ; non = 0)

A.17 - Y a-t-il eu production au cours de la campagne 2003/2004 ?

OUI = 1 NON = 0

Renseigner la position de l'exploitation (POSENQ)
pérenne = 1 ; nouvelle fille = 2 ; autre nouvelle = 3 ; vacante = 4 ; englobée = 5 ; disparue = 0

A.2 - DONNÉES GÉNÉRALES SUR L'EXPLOITATION

A.21 - Activité dominante de l'exploitation

A.22 - Surface agricole utilisée (SAU) ares

A.23 - Nombre de salariés permanents :

A.24 - Quel est son statut actuel ?
exploitant individuel = 1 ; GAEC = 2 ; EARL = 3 ; groupement de fait = 4 ; société civile (SCEA) = 5 ; société commerciale ou coopérative (SA, SARL) = 6 ; autre personne morale (étab. d'enseig., hôpital) = 7 ; autre personne physique = 8

A.3 - SOUS CHAMPS

Contact :

Liaison :

Type :

Observations :

B - ACTIVITÉ AVICOLE

B 1 - L'exploitation a-t-elle eu une activité avicole entre le 01/10/2003 et le 30/09/2004 ? (oui = 1 ; non = 0)

B 2 - Si non en B 1 :

a) **En quelle année avez-vous arrêté votre activité avicole ?** (avant 2000 coder 1999, sans objet = 9999)

b) **Que sont devenus les bâtiments libérés ?**

(repris par un autre exploitant pour une activité avicole = 01 ; utilisés par l'exploitant ou

Cumul possible des codes

repris par un tiers pour un usage non avicole = 02 ; non utilisés = 04 ;

autre (préciser) = 08 ; sans objet = 99)

Si NON en B1, arrêter le questionnaire après avoir répondu à la question B2

C - HÉBERGEMENT DES VOLAILLES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS :

a) **Superficie des bâtiments avicoles utilisables mais non utilisés (en m²) :**

b) **Nombre de bâtiments avicoles utilisés :**

Pour le détail par bâtiment, ne prendre en compte que les bâtiments, abris ou parcours utilisés pour l'élevage avicole au cours des 12 derniers mois : (si plus de 10 bâtiments, utiliser une feuille supplémentaire)

Bâtiments, abris ou parcours utilisés	01	02	03
1. Mode d'hébergement des volailles : en bât. totalement fermé = 1 ; en bât. fermé avec parcours = 2 ; sous abri avec parcours = 3 ; sur parcours sans abri = 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Si réponse 1, 2 ou 3, superficie en m ² du bâtiment ou de l'abri utilisé par les volailles :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3. Si réponse 2, 3 ou 4, superficie en m ² de l'enclos ou du parcours :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4. Activité dans le bâtiment, l'abri ou le parcours au jour du passage de l'enquêteur : en production = 1 ; vide sanitaire = 2 ; autre arrêt temporaire = 3 ; arrêt définitif = 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Type d'aménagement dans le bâtiment, dans l'abri ou sur le parcours : (voir code 1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Espèce principale : - Code espèce (voir annexe 1) - Capacité en nombre de places y compris plein air - Effectif présent au passage de l'enquêteur - Nombre de jours de présence de la dernière bande	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
7. Espèce secondaire : - Dernière espèce présente (voir annexe 1) - Effectif présent au passage de l'enquêteur - Nombre de jours de présence de la dernière bande	<input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>
8. Durée totale des vides d'élevage au cours des 12 derniers mois : - sanitaire (en nombre de jours) - économique (en nombre de jours) - autre (en nombre de jours)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
9. Mode de faire-valoir du bâtiment : propriété = 1 ; location = 2 ; autre = 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Année de construction du bâtiment : (avant 1970 coder 1969)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
11. Dernière rénovation du bâtiment depuis sa construction : (voir code 2)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
12. Année de la dernière rénovation du bâtiment : (avant 1980 coder 1979, pas de rénovation coder 0000)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
13. Rénovation prévue dans le bâtiment dans les 2 ans à venir : (voir code 2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14. Type de bâtiment : clair = 1 ; semi-obscur = 2 ; obscur = 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15. Ventilation du bâtiment : statique = 1 ; dynamique = 2 ; statique et dynamique = 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16. Brasseurs d'air à l'intérieur du bâtiment : oui = 1 ; non = 0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17. Système de refroidissement du bâtiment : brumisateur = 1 ; pad-cooling = 2 ; les deux = 3 ; non = 0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18. Aire bétonnée (de 25 m ² minimum) à l'entrée du bâtiment : oui = 1 ; non = 0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19. Présence d'un sas sanitaire à l'entrée du bâtiment : oui = 1 ; non = 0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20. Si réponse 1, sas à l'entrée du bâtiment, la zone propre est-elle séparée de la zone sale ? oui, cloison avec porte = 1 ; oui, cloison sans porte = 2 ; oui, autre (banc, trait au sol...) = 3 ; non, sans séparation = 4 ; sans objet = 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21. Récupération des déjections à l'intérieur du bâtiment : (cumul possible des codes) fosse intérieure = 01 ; litière = 02 ; tapis ou raclage = 04 ; autre (sol nu...) = 08	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22. Capacité des fosses de stockage des déjections à l'intérieur du bâtiment : - en jours - volume en m ³	<input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>

D - BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS (au jour du passage de l'enquêteur)

- a) Disposez-vous d'un équipement automatique (avec calibreuse) de conditionnement d'œufs ? (oui = 1 ; non = 0)
- b) Disposez-vous d'une salle d'abattage de volailles spécialement aménagée sur l'exploitation ?
 (oui, salle d'abattage agréée CEE = 1 ; oui, salle d'abattage agrément national = 2 ;
 oui, tuerie recensée DSV = 3 ;
 oui, autre (préciser) = 4 ; non = 0)
- c) Si réponse 1, 2, 3 ou 4 en D b), disposez-vous pour les volailles après abattage sur l'exploitation ? (oui = 1 ; non = 0)
 sinon coder 9, sans objet
- d'une même chambre froide pour le ressuyage et la conservation ?
 - d'une chambre froide réservée exclusivement au ressuyage ?
 - d'une salle de découpe réfrigérée ?
 - d'une chambre froide réservée exclusivement à la conservation ?

E - PLACE DE LA PRODUCTION

E 1 - Place de la production avicole au cours des 12 derniers mois dans votre exploitation agricole :

Dans le système de production mis en œuvre actuellement sur l'exploitation, comment situez-vous la place du revenu des productions avicoles par rapport au revenu total de l'exploitation ?

- Prépondérante (75 % et plus) = 1
- Très importante (de 50 à moins de 75 %) = 2
- Importante (de 25 à moins de 50 %) = 3
- Secondaire ou accessoire (moins de 25 %) = 4

F - MAIN-D'ŒUVRE

F 1 - Main-d'œuvre permanente (familiale ou salariée) employée sur l'exploitation au jour du passage de l'enquêteur : (nombre de personnes)

CODE		< 1/4 temps	1/4 à < 1/2 temps	1/2 à < 3/4 temps	3/4 à < temps complet	Temps complet	TOTAL
		1	2	3	4	5	6
Main-d'œuvre familiale non salariée	Toutes activités agricoles	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Dont activité avicole	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Main-d'œuvre familiale salariée	Toutes activités agricoles	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Dont activité avicole	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Salariés permanents non familiaux	Toutes activités agricoles	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Dont activité avicole	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

F 2 - Travail effectué grâce à l'entraide et/ou par la main-d'œuvre occasionnelle au cours des 12 derniers mois : (y compris stagiaires, non compris service de remplacement)

Nombre de journées de travail fournies pour l'activité avicole (déplacements d'animaux, sortie de déjections, désinfection...)

JOURS X PERSONNES

F 3 - Travail effectué par du personnel d'entreprises de services, de Cuma ou par un intégrateur au cours des 12 derniers mois :

Nombre de journées de travail fournies pour l'activité avicole (déplacements d'animaux, sortie de déjections, désinfection...)

JOURS X PERSONNES

G - PRODUCTION DE VOLAILLES FINIES

Nombre de volailles finies livrées au cours des 12 derniers mois

VOLAILLES FINIES		Code	Nombre en unités	Commercialisation
				<i>Cumul possible des codes</i> Liaison contractuelle Pas de contrat = 0 Contrat global = 1 Autre type de contrat = 2
GALLUS	Coquelets (5 semaines ou moins)	01	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
	Légers type export (5 ou 6 semaines)	02	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
	Standard (6 ou 7 semaines)	03	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
	Poulets certifiés	04	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
	Poulets label	05	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
	Poulets AOC	06	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
	Poulets BIO	07	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
	Autres « qualité » (8 semaines et plus)	08	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
	Chapons et poulardes	09	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
DINDE	Souche industrielle <ul style="list-style-type: none"> - Mini ou baby - Médium <ul style="list-style-type: none"> - Dindes - Dindons - Maxi ou lourd 	21	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
		22	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
		23	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
		24	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
	Souche fermière	25	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
PINTADE	Standard	31	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
	Qualité (label, certifiées, autres « qualité »)	32	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
CANARD	Canards à rôtir <ul style="list-style-type: none"> - Barbarie <ul style="list-style-type: none"> - Standard - Qualité (label, certifiés...) .. - Autres souches <ul style="list-style-type: none"> - Standard - Qualité (label, certifiés...) .. 	41	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
		42	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
		43	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
		44	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
	Canards gras <ul style="list-style-type: none"> - Mulard <ul style="list-style-type: none"> - Standard - Qualité (label, certifiés...) .. - Autres souches <ul style="list-style-type: none"> - Standard - Qualité (label, certifiés...) .. 	45	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
		46	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
		47	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
		48	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
OIE	Oies à rôtir	61	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
	Oies grasses	62	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Cailles pour la chair		85	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Pigeons pour la chair		87	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
TOTAL VOLAILLES FINIES		98	<input type="text"/>	9

Observations :

H - PRODUCTION DE VOLAILLES D'ÉLEVAGE (hors poussins d'un jour)

Nombre de volailles livrées vivantes (pour élevage) au cours des 12 derniers mois

(Les volailles élevées jusqu'à l'abattage ne sont pas à prendre en compte dans ce tableau mais en G)

VOLAILLES D'ÉLEVAGE		Code	Nombre en unités	Commercialisation	
				Cumul possible des codes Liaison contractuelle Pas de contrat = 0 Contrat global = 1 Autre type de contrat = 2	
GALLUS	Pour la reproduction - Poulettes et coqs	11	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
	Pour la ponte œufs consommation - Poulettes	12	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
	Pour la chair ou non sexés - Démarrés	13	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
DINDE	Pour la reproduction - Femelles et mâles ...	28	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
	Pour la chair ou non sexés - Démarrées	29	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
PINTADE	Pour la reproduction - Femelles et mâles ...	34	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
	Pour la chair ou non sexés - Démarrées	35	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
CANARD	Pour la reproduction - Femelles et mâles ...	51	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
	Pour la chair ou non sexés - Démarrés	52	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
	Pour le gavage	- Démarrés	53	<input type="text"/>	<input type="text"/>
		- Prêts à gaver	54	<input type="text"/>	<input type="text"/>
OIE	Pour la reproduction - Femelles et mâles ...	64	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
	Pour la chair ou non sexés - Démarrées	65	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
	Pour le gavage	- Démarrées	66	<input type="text"/>	<input type="text"/>
		- Prêtes à gaver	67	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Cailles (autres que finies)		86	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Pigeons reproducteurs		88	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
TOTAL VOLAILLES D'ÉLEVAGE		99	<input type="text"/>	<input type="text" value="9"/>	

I - PRODUCTION DE VOLAILLES DE RÉFORME (mâles et femelles)

Nombre de volailles réformées livrées au cours des 12 derniers mois

VOLAILLES DE RÉFORME	Code	Nombre en unités
Gallus	7271	<input type="text"/>
Dindes	7499	<input type="text"/>
Pintades	7699	<input type="text"/>
Canards	7899	<input type="text"/>
Oies	8099	<input type="text"/>
Cailles	8281	<input type="text"/>
Pigeons	8399	<input type="text"/>
TOTAL VOLAILLES DE RÉFORME	9799	<input type="text"/>

J - PRODUCTION D'ŒUFS DE CONSOMMATION

Nombre d'œufs livrés au cours des 12 derniers mois

ŒUFS DE CONSOMMATION	Code	Nombre en unités
● Œufs de POULES (y c. déclassés)		
- NON BIO :		
- élevées en cage	1	0 0 0
- élevées au sol	2	0 0 0
- élevées en plein air {	3	0 0 0
	4	0 0 0
- BIO	5	0 0 0
● Œufs de CAILLES (y c. déclassés, apéritif, pharmacie)	6	0 0 0
TOTAL ŒUFS DE CONSOMMATION	7	0 0 0

K - PRODUCTION D'ŒUFS À COUVER

Nombre d'œufs livrés au cours des 12 derniers mois

ŒUFS À COUVER	Code	Nombre en unités
Gallus (si vente au kg, les multiplier par 16 pour obtenir leur nombre)	01	0 0 0
- Ponte		0 0 0
- Chair {	02	0 0 0
	03	0 0 0
Dindes industrielles	04	0 0 0
Dindes fermières	05	0 0 0
Pintades	06	0 0 0
Canes de Barbarie	07	0 0 0
Canes autres (Pékin...)	08	0 0 0
Oies	09	0 0 0
Cailles	10	0 0 0
TOTAL ŒUFS À COUVER	11	0 0 0

L - ALIMENTATION DES VOLAILLES

Quantité d'aliments consommés au cours des 12 derniers mois (en tonnes) :

Il s'agit des aliments utilisés pendant 12 mois (par les volailles produites qui ont été enregistrées en G, H, I) qu'ils soient achetés, fournis dans le cadre d'un contrat ou produits à la ferme

Aliments ou matières premières	Achetés ou fournis	Matières premières produites à la ferme
- Aliments complets	tonnes	
- Aliments complémentaires	tonnes	
- Maïs	tonnes	tonnes
- Autres céréales	tonnes	tonnes
- Autres matières premières	tonnes	tonnes
TOTAL	tonnes	tonnes

M - CANARDS GRAS

(à remplir si les codes 45, 46, 47, 48 page 7 du questionnaire avicole sont remplis)

M 1 - Conduite du gavage pour le dernier lot sorti au cours des 12 derniers mois :

- a) Âge moyen des canards à la mise au gavage : (en semaines) semaines
- b) Durée moyenne de gavage d'un canard : (en jours) jours
- c) Quantité moyenne d'aliment consommé par un canard pendant la période de gavage : (en kg avec une décimale) kg ,
- d) Mode de gavage :
(gavage au grain = 1 ; gavage à la farine + grain + eau = 2 ; gavage à la farine + eau = 3)

M 2 - Destination des canards gras, des carcasses et des foies au cours des 12 derniers mois :

Mode de vente ou de cession	Code	Nombre de canards entiers	Canards ouverts	
			Nombre de carcasses	Nombre de foies
● Coopérative, abattoir, conserveur	1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
● Vente avant transformation aux particuliers, sur marchés	2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
● Vente après transformation à la ferme (conserve)	3	////////////////////	<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL	4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

N - OIES GRASSES

(à remplir si le code 62 page 7 du questionnaire avicole est rempli)

N 1 - Conduite du gavage pour le dernier lot sorti au cours des 12 derniers mois :

- a) Âge moyen des oies à la mise au gavage : (en semaines) semaines
- b) Durée moyenne de gavage d'une oie : (en jours) jours
- c) Quantité moyenne d'aliment consommé par une oie pendant la période de gavage : (en kg avec une décimale) kg ,
- d) Mode de gavage :
(gavage au grain = 1 ; gavage à la farine + grain + eau = 2 ; gavage à la farine + eau = 3)

N 2 - Destination des oies grasses, des carcasses et des foies au cours des 12 derniers mois :

Mode de vente ou de cession	Code	Nombre d'oies entières	Oies ouvertes	
			Nombre de carcasses	Nombre de foies
● Coopérative, abattoir, conserveur	1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
● Vente avant transformation aux particuliers, sur marchés	2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
● Vente après transformation à la ferme (conserve)	3	////////////////////	<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL	4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Observations :

O - ÉLEVAGE AVICOLE ET ENVIRONNEMENT

O 1 - Fosses de stockage des déjections avicoles à l'extérieur des bâtiments ou des abris :

a) Utilisez-vous des fosses de stockage des déjections à l'extérieur ? (oui = 1 ; non = 0)

	Fosses extérieures
Volume global des fosses en m ³	<input type="text"/> m ³

b) Si réponse 1 en O 1 a), existe-t-il une couverture pour les fosses de déjections extérieures ?
(en totalité = 1 ; partiellement = 2 ; non = 0 ; sans objet = 9)

O 2 - Utilisez-vous des aires de stockage des déjections avicoles à l'extérieur des bâtiments ou des abris ?

(oui = 1 ; non = 0)

Indiquer la surface en m ²	Aires couvertes	Aires non couvertes
Sol étanche (impermeabilisé...)	<input type="text"/> m ²	<input type="text"/> m ²
Sol non étanche (terre battue...)	<input type="text"/> m ²	<input type="text"/> m ²

O 3 - Au cours des 12 derniers mois, quel pourcentage des déjections avicoles a subi un traitement sur l'exploitation ?

- Compostage

- Déshydratation ou séchage

- Autre traitement (préciser)

Ensemble des traitements (somme des grisés de O 4)

O 4 - Au cours des 12 derniers mois, quelle a été la destination en pourcentage des déjections de l'élevage avicole ?

- Épandage sans traitement sur des terres de l'exploitation superficie concernée ha

- Épandage après traitement sur des terres de l'exploitation superficie concernée ha

- Cessions sans traitement pour épandage sur des terres d'autres exploitations

- Cessions après traitement pour épandage sur des terres d'autres exploitations

- Autres cessions sans traitement

- Autres cessions après traitement

- Stockage sans traitement non utilisé

- Stockage après traitement non utilisé

Ensemble des utilisations 1 0 0

O 5 - Au cours des 12 derniers mois, avez-vous épandu sur des terres de votre exploitation des déjections issues d'autres élevages avicoles que le vôtre ? (oui = 1 ; non = 0)

O 6 - Avez-vous un plan d'épandage des déjections animales ? (oui = 1 ; non = 0)

O 7 - Tenez-vous un cahier d'épandage des déjections animales ?
(oui, en totalité = 1 ; oui, partiellement = 2 ; non = 0)

O 8 - Avez-vous échangé du fumier issu de votre élevage avicole contre de la paille au cours des 12 derniers mois ? (oui = 1 ; non = 0)

O 9 - Quelle est la situation de l'exploitation par rapport à la maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) ? (DEXEL prévu = 1 ; DEXEL déjà réalisé mais travaux pas commencés = 2 ; travaux de mise aux normes en cours = 3 ; travaux réalisés = 4 ; autres situations, préciser = 5 ; non concernée ou ne sait pas = 0)

Observations :

P - PRATIQUE DE LA MUE DANS LES EXPLOITATIONS AYANT DES POULES PONDEUSES D'ŒUFS DE CONSOMMATION AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS

P 1 - Pratiquez-vous la mue des poules pondeuses d'œufs de consommation dans votre exploitation ?

(oui = 1 ; non = 0 ; sans objet = 9)

P 2 - Si réponse 1 (oui) en P 1 :

a) est-ce une pratique ? (habituelle = 1 ; occasionnelle = 2 ; sans objet = 9)

b) nombre de poules pondeuses concernées :

c) pourcentage des poules pondeuses concernées destinées à l'exportation : (sans objet = 0)

Q - STOCKAGE ET ÉLIMINATION DES CADAVRES DE VOLAILLES

Q 1 - Comment sont stockés les cadavres de volailles ?

(congélateur ou enceinte réfrigérée = 1 ; pas de congélateur ou d'enceinte réfrigérée = 0)

Q 2 - Quelles sont les conditions d'élimination des cadavres de volailles ?

Cumul possible des codes

(passage régulier de l'équarrisseur = 01 ; passage de l'équarrisseur à la demande de l'exploitant

ou élimination par dépôt collectif en libre service = 02 ;

enfouissement des cadavres sous la chaux = 04 ; autres conditions, préciser = 08)

R - ÉVOLUTION DES CAPACITÉS D'ÉLEVAGE AVICOLE

R 1 - Au cours des deux dernières années, quelle a été l'évolution de vos capacités de production avicole ?

a) pour les volailles de chair y compris gavées : (stable = 1 ; en augmentation = 2 ; en diminution = 3 ; sans objet = 9)

b) pour les volailles de ponte : (stable = 1 ; en augmentation = 2 ; en diminution = 3 ; sans objet = 9)

R 2 - Si réponse 2 (augmentation structurelle) en R 1 a) ou b) :

a) si cela concerne la production de volailles de chair y compris gavées, nombre de m² nouvellement créés ou aménagés :

b) si cela concerne la production de volailles de ponte, nombre de places nouvellement créées ou aménagées :

R 3 - Si réponse 3 (diminution structurelle) en R 1 a) ou b) :

Cumul possible des codes

a) cause de la diminution : (plan de restructuration = 1 ; autre raison économique = 2 ; autre, préciser = 4 ; sans objet = 9)

b) si cela concerne la production de volailles de chair y compris gavées, nombre de m² désaffectés ou détruits :

c) si cela concerne la production de volailles de ponte, nombre de places désaffectées ou détruites :

R 4 - Au cours des deux prochaines années, quelle va être l'évolution de votre production avicole ?

a) pour les volailles de chair y c. gavées : (stable = 1 ; en augmentation = 2 ; en diminution = 3 ; en cessation = 4 ; ne sait pas = 8 ; sans objet = 9)

b) pour les volailles de ponte : (stable = 1 ; en augmentation = 2 ; en diminution = 3 ; en cessation = 4 ; ne sait pas = 8 ; sans objet = 9).....

R 5 - Si réponse 1 ou 2 en R 4 a) ou b), pensez-vous en 2005 ou 2006 :

a) construire un (ou plusieurs) bâtiment(s) avicole(s) : (oui = 1 ; non = 0 ; ne sait pas = 8 ; sans objet = 9)

b) si cela concerne la production de volailles de chair y compris gavées, nombre de m² en projet de création :

c) si cela concerne la production de volailles de ponte, nombre de places en projet de création :

R 6 - Si réponse 3 ou 4 en R 4 a) ou b), vos bâtiments libérés seront :

Cumul possible des codes

(repris par votre successeur = 01 ; repris par un autre aviculteur = 02 ; convertis à un autre élevage non avicole = 04 ;

autre = 08 ; ne sait pas = 88 ; sans objet = 99)

Autre : préciser

Observations :

COMMENT REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire sur l'aviculture ne demande pas de recherches particulières pour y répondre, à l'exception de la production de l'année 2004. Les réponses doivent être notées sur les parties blanches sur fond gris.

Les réponses qualitatives

Exemple : (Cocher la case correspondant à votre situation, "Oui" dans l'exemple ci-dessous)

B - L'exploitation a-t-elle eu une production avicole commercialisée en 2004 ? Oui (1) - Non (0)

Les réponses quantitatives

Exemple :

L'exploitant possède :

- **1 bâtiment de 1 000m² avec parcours** et d'une **capacité de 5 000 poules**, construit **en 1987** et rénové **en 1998**, où il a élevé au sol, en 2004, 5 000 poules **pondeuses d'œufs de consommation Bio** ayant produit **1 500 000 œufs** ;
- **1 bâtiment fermé de 1 500 m²** construit **en 2002** où il a élevé, en 2004, **3 bandes de 20 000 pintadeaux démarrés** ;
- **1 parcours d'un hectare avec abri**, où il a élevé, en 2004, **2 bandes de 5 000 canards prêts à gaver** chacune ;
- **3 hectares** où il a élevé **en liberté**, en 2004, **3 bandes de 1000 poulets certifiés finis** chacune ;
- **1 000 m² de bâtiments utilisables et non utilisés.**

Remplir la question D

D - Hébergement des volailles en 2004 (gallus, dinde, pintade, canard, oie, caille et pigeon)

a) Superficie des bâtiments avicoles utilisables mais non utilisés en 2004 (en m²) :

Les bâtiments sont utilisables lorsque vous pouvez y mettre des volailles sans grande modification, ils sont quasiment prêts à être utilisés.

b) Nombre de bâtiments avicoles utilisés en 2004 :

Pour le détail par bâtiment, ne prendre en compte que les bâtiments, abris ou parcours utilisés pour l'élevage avicole en 2004. (si plus de 15 bâtiments, utiliser une feuille supplémentaire)

Dans le tableau ci-dessous, remplir 1 ligne par bâtiment utilisé en 2004.

(si les volailles sont élevées en plein air sans abri, prendre une ligne par parcelle consacrée aux volailles en ne remplissant que les colonnes "Mode d'hébergement des volailles" et "Type d'animal produit")

Mode d'hébergement des volailles : (1) <small>Cf. code en bas du tableau</small>	Superficie au sol du bâtiment pour les volailles (en m ²)	Année de		Type d'animal produit (2) <small>Cf. code en bas du tableau</small>
		construction ou de début d'activité	rénovation (gros travaux)	
01	<input type="text" value="1000"/>	<input type="text" value="1987"/>	<input type="text" value="1998"/>	<input type="text" value="4"/>
02	<input type="text" value="1500"/>	<input type="text" value="2002"/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value="2"/>
03	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value="7"/>
04	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value="1"/>

Remplir la question E

E - Œufs de consommation en 2004

Espèce	Code	Nombre de places de pondeuses	Production d'œufs de consommation en unités
Poules bio	4	<input type="text" value="5000"/>	<input type="text" value="1500000"/>

Remplir la question G

Volailles finies produites pour la chair	Code	Production en unités	Volailles d'élevage pour la chair ou non sexées démarrées produites	Code	Production en unités
Standard (6 ou 7 semaines)	03	<input type="text" value=""/>	Pintades démarrées	30	<input type="text" value="6000"/>
Poulets certifiés	04	<input type="text" value="3000"/>	Volailles prêtes à gaver produites	Code	Production en unités
Poulets label	05	<input type="text" value=""/>	Canards	33	<input type="text" value="1000"/>

Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE

ET DE LA PROSPECTIVE

12, rue Henri-Rol-Tanguy - TSA 70007 -

93 555-MONTREUIL-SOUS-BOIS-Cedex

Tél. : 01 49 55 85 05

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald

Rédacteur en chef : Martine Aubert

Composition : SSP Anicod

Impression : SSP Toulouse

Dépôt légal : 1

ISSN : 1

© Agreste 2008

Numéro 3 - Décembre 2008

Agreste : la statistique agricole

*Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Secrétariat Général*

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Prix : 10,00 €